# HISTOIRE
## DE
# L'ÉGLISE.

*TOME VINGT-QUATRIÈME.*

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

237

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

# HISTOIRE
## DE
# L'EGLISE,
## DEDIEE AU ROI,
## PAR

*M. l'Abbé* DE BERAULT-BERCASTEL,
*Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.*

## TOME VINGT-QUATRIÈME.

Depuis l'élection de Clément XI en 1700, jusqu'à sa mort en 1721.

BIBLIOTHEQUE QUEBEC

A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M. DCC. XCI.

*Avec Approbation.*

# SOMMAIRES
## DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

### LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIEME.

ELECTION *de Clément. XI*, page 1. *Ses qualités naturelles, & sa conduite dans tous les âges* 8. *Etat critique de l'Europe, à l'avénement de Clément XI au Pontificat* 13. *Conversion du Comte Palatin, du Prince Electoral de Saxe & du Duc de Brunswick* 14. *Clément XI chéri & respecté des hérétiques & des infidèles* 16. *Ses aumônes & son zèle durant le Jubilé séculaire* 17. *Mort du Réformateur de la Trappe* 18. *Ses écrits & son génie* 19. *L'intégrité de sa Foi entiérement manifestée sur la fin de ses jours* 22. *Authenticité de sa lettre touchant les Jansénistes* 25. *Mort du Roi Jacques II d'Angleterre. Le Prince de Galles reconnu Roi d'Angleterre par Louis XIV*, 29 *Cas de Conscience proposé par un Confesseur de province* 30. *Conduite du Cardinal de Noailles à ce sujet* 35.

*Rétractation des Docteurs consultés* 37. *Chagrin & emportement du Père Quesnel* 38. *Condamnation du Cas de Conscience. Brefs contre les perturbateurs Jansénistes* 41. *Exil du Docteur Elie Dupin. Louis XIV révoque une déclaration qu'on lui avoit surprise, pour fermer indistinctement la bouche aux orthodoxes & aux novateurs* 43. *Schisme introduit par l'Archevêque de Sébaste dans l'Eglise de Hollande* 44. *Les Jansénistes ont recours aux Etats-Généraux de Hollande contre le S. Siège* 49. *Fuite & courses de Quesnel* 54. *Il devient chef du parti Janséniен* 55. *Les Pères Quesnel & Gerberon. arrêtés à Bruxelles* 57. *Evasion de Quesnel. Ses papiers saisis. Son procès* 59. *Abjuration & parjure de Brigode* 62. *Procès du Père Gerberon* 63. *Sa prison, sa conversion & sa mort* 67. *Mort de Bossuet* 68. *Calomnies & fourberies des Jansénistes à son égard* 69 *Son projet de correction pour les Réflexions Morales* 70. *Guerre des Camisars* 73. *Publication de la bulle* Vineam Domini Sabaoth 84. *Son acceptation en France* 88. *Explication de quelques termes employés par les Evêques en recevant cette bulle* 90. *Mort de Bayle* 93. *Singularité de son caractère* 94. *Témoignage de l'Université Luthérienne d'Helmstad en faveur de la croyance catholique* 97. *Exposition suivie de la question & des que-*

*relles élevées à l'occaſion des cérémonies Chinoiſes* 99. *En quoi conſiſtent ces cérémonies* 115. *Affaire de M. Maigrot* 120. *Jugement de la Propagande* 132. *Affaire de M. de Tournon* 134. *Science Chinoiſe de M. Maigrot. Reſcrits mortifians de l'Empereur pour M. Maigrot & M. de Tournon* 139. *Banniſſement de M. Maigrot & de quelques-uns de ſes partiſans* 143. *Mandement de M. de Tournon* 141. *Le Pape confirme ce mandement* 145. *Mort de M. de Tournon* 149 *Première condamnation de Rome contre les Réflexions Morales* 152.

## LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIEME.

*NOTICE des Réflexions Morales* 153. *Approbation donnée à ce livre par M. de Noailles* 154. *L'Archevêque de Beſançon & l'Evêque de Nevers le condamnent* 156. *Rigueur du bref publié contre cet Ouvrage. Vains ſubterfuges de ſes partiſans* 158. *Lettre de Guillaume François, Prêtre en France* 160. *Condamnations des Inſtitutions Théologiques du Père Juénin* 161. *Deſtruction de Port-Royal des Champs* 162. *La plûpart de ces Religieuſes ſe convertiſſent après leur diſperſion* 164. *Etat des Miſſions du*

*Paraguai* 165. *Témoignages irrécusables en faveur de ces Miſſions* 166. *Bon naturel des peuples du Paraguai* 168. *Moyens uſités pour le maintien de l'ordre & des mœurs* 169. *Architecture & ornement des Egliſes* 171. *Succès des Indiens dans la méchanique & les arts* 172. *Leur piété. Leurs exercices journaliers de Religion* 174. *Exercices du Dimanche* 175 *Célébration des grandes fêtes* 181. *Solides vertus des néophytes* 184. *Précautions employées ſpécialement pour la conſervation des mœurs* 185. *Tendre union & charité généreuſe des Indiens convertis* 189. *Gouvernement eccléſiaſtique des Chrétientés du Paraguai* 190. *Gouvernement civil* 192. *Manière de pourvoir à la ſubſiſtance. Abondance des choſes néceſſaires à la vie dans le Paraguai* 196. *Communauté de biens & de travaux* 199. *Gouvernement militaire* 202. *Forces & bravoure des néophytes* 204. *Services rendus à la couronne d'Eſpagne* 205. *Travaux des Miſſionnaires pour étendre de plus en plus la Foi dans ces contrées* 208. *Courſes apoſtoliques des néophytes mêmes* 213. *Abſurdité des imputations faites aux Miſſionnaires du Paraguai* 217. *Inſtruction Paſtorale des Evêques de Luçon & de la Rochelle* 221. *Leur lettre au Roi* 226. *M. de Noailles condamne leur Inſtruction Paſtorale* 227. *Il altere la teneur d'une*

*lettre adreſſée au Pape de la part du Clergé* 229. *L'Evêque de Gap condamne les Réflexions Morales* 232. *Les Evêques de Luçon & de la Rochelle s'adreſſent au Pape* 233. *Incertitudes & variations de M. de Noailles* 234. *Lettre de l'Abbé Bochard interceptée par les Janſéniſtes, & flétrie par M. de Noailles* 235. *M. de Noailles témoigne déſirer qu'on ait recours au Pape* 238. *Vraies diſpoſitions de M. de Noailles. Sa lettre à M. d'Agen* 240. *Le Roi & quantité d'Evêques ſollicitent un jugement ſolemnel du S. Siège* 243. *Congrégation établie pour examiner les Réflexions Morales* 246. *Inquiétudes de M. de Noailles* 247. *Le Père Rollet & le banquier la Chauſſée le raſſurent* 248. *Bruits répandus dans Rome afin d'arrêter le Pape* 250. *Mémoire du Dauphin, impudemment accuſé de favoriſer le Janſéniſme* 251. *Tracaſſeries ſuſcitées aux Jéſuites & à d'autres orthodoxes* 257. *Examen du livre de Queſnel* 259. *Publication de la Bulle* Unigenitus 261.

## LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIEME.

*Embarras du Cardinal de Noailles, qui condamne les Réflexions Morales* 268. *Le Clergé pro-*

*cede à l'acceptation de la Bulle* 270. *Artifices multipliés des opposans pour éluder la déciſion du S. Siège* 272. *Inſtruction Paſtorale de l'aſſemblée du Clergé* 276. *Les Evêques de Langres & d'Auxerre quittent le parti des opposans* 279. *Acceptation pure & ſimple de la bulle* Unigenitus 281. *M. de Laon ſcandaliſé de la duplicité des opposans, abandonne leur parti* 284. *Emportemens & libelles des Novateurs contre la bulle* 287. *Lettre des opposans au Pape, arrêtée par le Roi* 289. *Lettres patentes, à l'effet de publier la bulle. Réquiſitoire de l'Avocat Général* 291. *Acceptation de la bulle dans les diocèſes divers* 292. *Mandement de M de Fénélon* 294. *Sa mort* 295. *Mandemens des Evêques opposans contre le livre & la doctrine de Queſnel* 296. *Manœuvres employées pour empêcher la Sorbonne de recevoir la bulle* 299. *Enrégiſtrement & acceptation de la bulle en Sorbonne* 301. *Cenſure des mandemens des opposans* 304. *Vaines entrepriſes des Proteſtans contre les Catholiques, au Congrès d'Utrecht* 305. *Converſion du Duc & des Princeſſes de Lunebourg* 310. *Affaire du Tribunal de la Monarchie en Sicile* 314 *Bulle* Unigenitus, *acceptée par les nations diverſes de l'Europe* 320. *Publication du Témoignage de la Vérité* 324. *Réquiſitoire de M. Joly de Fleury con-*

tre cet ouvrage 328. *Condamnation du Témoignage de la Vérité & des Exaples* 330. *Parti des négociateurs* 331. *Mandemens artificieux du Cardinal de Noailles* 333. *Commission du Sieur Amelot à Rome* 334. *Bref de douceur, & bref de rigueur* 336. *Projet d'un Concile national en France* 337. *Plusieurs Magistrats de Paris favorisent les Jansénistes* 339. *Maladie mortelle de Louis XIV*, 340. *Sa mort* 350. *Vertus chrétiennes de ce Monarque* 352. *Insolence des novateurs après la mort de Louis XIV*, 355. *La Sorbonne renie l'acceptation qu'elle a faite de la bulle* 360 *Différens Evéques interdisent à leurs diocésains les écoles de Sorbonne* 363. *Manœuvre perfide des prélats opposans à l'égard de quelques uns des acceptans* 365. *Mensonge impudent du parti sur le nombre de trente Evéques qu'il s'attribue* 371. *Embarras où les chicanes de la Magistrature jettent le Souverain Pontife* 372. *Commission de l'Abbé Chevalier à Rome* 375. *Calomnies & cabales de cet Abbé* 380. *Eclat audacieux du parti* 386. *Béatification de S. François Régis. Caractère de son zèle* 388. *Son humilité* 403. *Sa mort* 409. *Appel des quatre Evéques & de la Sorbonne* 413. *Appels achetés à prix d'argent* 415 *Les marchands d'appels, Delort & Servien, poursuivis en justice* 418.

*Nombre médiocre des appellans* 420. *Appel ſecret du Cardinal de Noailles* 422. *Publication de cet appel* 424. *Précis de doctrine falſifié par le Cardinal de Noailles* 426. *Condamnation des appels* 428. *Inſurrection du Cardinal de Noailles contre la bulle* Paſtoralis Officii 430. *Le Cardinal de Mailly perſécuté par le Parlement de Paris* 432. *Magiſtrats fauteurs conſtans du Janſéniſme* 433. *Complot d'Elie du Pin pour réunir la ſecte de Janſenius avec l'Egliſe Anglicane* 435. *Statuts ſchiſmatiques & capitalement hérétiques des Janſéniſtes* 437. *Rites ſcandaleux établis par le Docteur Petit-Pied dans la paroiſſe d'Anières* 442. *Le Cardinal du Bois ſe rend médiateur dans les affaires du Cardinal de Noailles* 446 *Mort de Clément XI*, 448. *Eminence de ſes vertus* 452. *Tableau raccourci de la marche oblique du Sémi-Calviniſme* 464.

Fin des Sommaires.

HISTOIRE

# HISTOIRE
## DE L'ÉGLISE.

### LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIEME.

*Depuis le commencement du Pontificat de Clément XI en 1700, juſqu'au premier Décret du Saint Siége contre les Réflexions Morales en 1708.*

Entre les Papes rendus méconnoiſſables par les libelles des derniers novateurs, il importe ſur-tout de bien connoître Clément XI, qui deux mois après la mort d'Innocent XII monta ſur le S. Siège, le vingt Novembre 1700, qui plutôt y fut porté comme de force par le ſuffrage unanime & la perſévérance inébranlable des cinquante-huit Cardi-

naux du conclave, très-dignes en grand nombre d'occuper eux-mêmes la Chaire de S. Pierre. Les circonſtances de cette élection ſont d'une édification trop particuliere, pour que le récit en puiſſe être ennuyeux. D'ailleurs le refus ſincere de l'Epiſcopat, comme on ne ſauroit trop le répéter dans ces derniers temps, & à plus forte raiſon le refus du ſouverain Pontificat eſt la preuve, auſſi sûre que rare, de la dignité du ſujet qui nous la fournit.

Vie de Clément XI, par M. Laſiteau.

Au premier avis qu'eut le Cardinal Albani, ou Clément XI, qu'en moins de quatre heures de délibération, tous les ſuffrages ſe trouvoient réunis en ſa faveur, il fit bien voir par le trouble qui s'empara de ſes ſens, que ſa modeſtie ne lui avoit jamais permis de penſer qu'on pût jetter les yeux ſur lui. La ſurpriſe le tint quelques momens ſans parole; puis reprenant un peu ſes eſprits, il dit encore ému, qu'il ſe connoiſſoit trop indigne de la Chaire Apoſtolique, pour ſouffrir jamais qu'on l'y élevât; que le ſacré collége ne manquoit pas de ſujets propres à la remplir incomparablement mieux que lui, & que ſi ſes collègues vouloient faire leur devoir dans un point ſi capital, ils ſe hâteroient de faire un

meilleur choix. On ne fut pas surpris de lui trouver ces bas sentimens de lui-même ; mais on se flatta qu'après le premier saisissement on lui feroit entendre raison, sur une chose qui paroissoit visiblement dans l'ordre de la providence & de la volonté divine. Il en arriva tout le contraire : ses sens ne parurent se calmer, que pour fournir à des réflexions plus profondes, & lui causer un chagrin si vif, que la fievre lui prit avec de grands vomissemens. On fut obligé de lui faire garder le lit, où il ne parut capable que de la seule consolation qu'on ne vouloit pas lui accorder. Tout Rome se remuoit au contraire, pour forcer en quelque sorte son consentement : parens, amis, citoyens de tout ordre, grands & petits, riches & pauvres, tous accoururent, partie aux portes du conclave, partie aux pieds des autels, pour demander à Dieu & aux hommes les moyens de le fléchir. Les Cardinaux se rendoient tour à tour dans sa cellule, usant de toute leur dextérité pour vaincre sa résistance : mais il en employoit encore davantage, pour les attirer eux-mêmes à son sentiment.

Pour dernier effort, le Cardinal le Camus entreprit de le convaincre en règle,

qu'il ne pouvoit réſiſter plus long-temps au ſacré collége, ſans réſiſter à Dieu même. Muni du Paſtoral de S. Grégoire Pape, il alla ſe préſenter à la cellule d'Albani. Mais le malade, fatigué de tant de viſites qui le contrarioient ſans ceſſe, fit répondre qu'il avoit un beſoin abſolu de quelque repos; & le nouveau ſolliciteur ne fut point admis. Celui-ci avoit pour conclaviſte l'Abbé de Tencin, depuis Cardinal, jeune homme aimable, habile à conduire une affaire, & très-goûté d'Albani. Plus perſévérant que ſon Cardinal, il retourne à la cellule du malade, il attend, il obſerve, il ſaiſit le moment favorable, il ſe préſente, & il eſt vu de bon œil. Albani ne put même, tout affligé qu'il étoit, s'empêcher de ſourire, en le voyant entrer, muni d'un gros livre, pour le mieux prêcher. Frappé cependant de ce que tous, jeunes & vieux, s'empreſſoient également à le fléchir, il écouta paiſiblement l'endroit du Paſtoral où il eſt dit, qu'en refuſant par humilité le comble des honneurs, on ceſſeroit d'être humble, ſi l'on n'obéiſſoit point à la voix de Dieu, lorſqu'elle nous eſt marquée par l'unanimité des ſuffrages. Toutefois il ſe rabattit encore ſur ſon indignité, & répondit : Cela ſeroit bon, ſi

j'avois les qualités requises. Il fit déclarer ensuite aux Cardinaux, qu'il les citoit tous au tribunal du Juge Suprême, & que s'ils ne se désistoient de leurs poursuites, ils répondroient, en ce jour terrible, des fautes inévitables que son insuffisance lui feroit commettre dans un rang si élevé, & qu'ils seroient comptables, à l'Eglise, des suites malheureuses qu'elles pourroient avoir. Son chagrin ne fit que redoubler ensuite; il passa deux jours & deux nuits dans les pleurs, d'autant plus tourmenté, que sa propre conscience commençoit à lui faire craindre que sa résistance ne tînt de l'opiniâtreté. Dans cette appréhension, il choisit entre les plus habiles Docteurs qui fussent à Rome, quatre Religieux des plus vertueux qu'il connût; savoir le Père de Varesse, Observantin, le Père Massoullé, Dominicain, le Père Alfaro, Jésuite, & le Père Thomassin, Théatin, qui fut depuis Cardinal. Il leur fit proposer cette double question, s'il pouvoit en sûreté de conscience accepter le Pontificat, malgré la connoissance qu'il avoit de sa propre indignité; & si par la même raison de son indignité, il pouvoit le refuser en sûreté de conscience. La question fut agitée dans la dernière rigueur, & d'une ma-

nière absolument indépendante de ce que désiroit le sacré collége : mais les quatre Docteurs, comme tous les Romains, étoient si pleinement convaincus eux-mêmes qu'on n'avoit pu faire un meilleur choix, qu'avec la plus parfaite unanimité, ils lui firent appréhender à son tour les jugemens de Dieu, s'il ne ratifioit enfin ce qu'il ne pouvoit plus douter raisonnablement qui ne fût dans l'ordre de la Providence. Il se rendit alors, mais si affligé, & déja si défait, que sa vie même parut en danger. Tant de raisons de se rassurer lui ayant rendu cependant un peu de calme, & sa fievre ayant cessé, il admit les Cardinaux, selon l'usage, à lui venir baiser la main dans sa cellule. Cette cérémonie, tout ordinaire qu'elle étoit, devint, pour ceux même à qui elle étoit plus familière, un objet d'édification des plus touchans. Tout le temps que dura l'hommage, celui à qui on le rendoit ne put jamais arrêter ses larmes. Il revint ensuite aux bas sentimens qu'il avoit de lui-même, leur exprima d'un air si persuadé l'estime qu'il avoit pour eux, les secours qu'il attendoit de leurs lumieres, & le besoin pressant qu'il en avoit, que la plûpart d'entre eux mêlerent leurs larmes aux siennes; & tous

sortirent pénétrés de respect, autant que d'admiration. C'étoit le quatrième jour, depuis qu'ils avoient pris unanimement la résolution de lui donner leurs suffrages : ils s'empressèrent de le conduire à la chapelle de Sixte, où l'élection devoit se consommer dans les formes. Après le scrutin, on trouva qu'il ne lui manquoit que sa propre voix, qu'il avoit donnée au Cardinal Panciatici, & non pas au Doyen du sacré collége ; quoique ce fût une coutume immémoriale de lui faire honneur de ces sortes de suffrages. Et comme on lui en eut témoigné quelque surprise, il répondit que les règles de la conscience étoient au dessus de tous les usages. Le scrutin étant fini, & le Doyen, suivant les Canons, lui ayant demandé s'il acceptoit le souverain Pontificat ; avant de répondre, il voulut encore invoquer les lumières du Saint Esprit, quitta son siège, & alla se prosterner au pied de l'autel. Sa prière finie, il vint reprendre sa place, & fit aux Cardinaux un discours latin, où son humilité profonde mit le comble à l'admiration. Enfin, il déclara qu'il plioit, non sans beaucoup de peine, sous le joug qu'on lui imposoit. Il fut à l'instant proclamé Pape, à la manière accoutumée.

Sur ce trait seul de la vie de Clément XI, on peut à coup sûr juger de tout le reste. Ce fut en effet le fruit d'une vertu née avec lui, pour ainsi dire, ou du moins entée sur le plus heureux naturel, puisée & nourrie dans le sein d'une famille plus respectable encore par sa piété que par sa noblesse antique, & cultivée dans tous les âges avec tant de soin, que son père craignant de le perdre de vue, en l'envoyant d'Urbin, sa patrie, continuer ses études à Rome, il y alla lui même fixer sa demeure. Quand le jeune Albani parut ensuite dans le monde, avec tous les avantages de la naissance, de la fortune, des talens, de la figure même, grand & bel homme, l'œil vif & plein de feu, le port noble, l'air ouvert & l'abord aimable; ces qualités, funestes à l'innocence de tant d'autres, ne servirent qu'à donner plus d'éclat & de mérite à l'intégrité toujours irréprochable de ses mœurs. Recherché par les compagnies les plus polies & les plus spirituelles, & même par la Reine Catherine de Suède, qui rassembloit réglément chez elle, comme dans un nouveau Lycée, tout ce que Rome contenoit de citoyens & d'étrangers distingués par le rang & les talens; il fit admirer en lui

une ouverture étonnante pour tous les genres de connoissances, un jugement solide, un goût exquis, une imagination brillante, une éloquence & des graces qui firent déroger pour lui à la loi qu'on s'étoit faite de n'entendre aucun de ces académiciens qu'à son tour. Et ce qui mérite incomparablement plus d'admiration, c'est la modestie sincère de celui qu'on admiroit, le peu d'estime qu'il faisoit de lui-même, & la haute considération qu'il marquoit pour tous les autres, avec une simplicité qui les lui faisoit regarder véritablement comme fort supérieurs à lui. Tels furent, non pas les exercices sérieux, mais les simples amusemens de ses premières années, pendant lesquelles l'assiduité à la pratique des vertus de son âge, & bien au dessus de son âge, en particulier la charité pour les pauvres, & tous les genres de bienfaisance qui étoient à sa portée, remplirent, avec l'étude, les longues journées que son goût pour l'ordre & le travail sut toujours se faire.

Quand à l'âge de vingt-un ans il eut embrassé l'état ecclésiastique, & que les Papes l'eurent fait successivement Référendaire, Consulteur du Consistoire, Gouverneur de Rieti, de Civita-Vecchia, de

Sabine ; ſon zèle pour la Religion, ſon équité, ſon déſintéreſſement, & ſur-tout ſon amour pour les pauvres, qui fut toujours comme ſa paſſion dominante, le rendirent ſi cher en tous lieux, qu'à chacun de ſes changemens c'étoit une affliction publique. Devenu Cardinal, malgré tous les obſtacles qu'y mettoit ſa modeſtie, il ne changea rien à ſa forme de vie ordinaire ; toujours également réglé dans ſes mœurs, aſſidu à la prière, ainſi qu'au travail, & néanmoins acceſſible à tout le monde ; attentif ſur ſon domeſtique, rangé dans ſes affaires, frugal, mais décent à ſa table, propre, mais ſimple dans ſes habits, dans ſes meubles & ſes équipages. Et le déſintéreſſement, qui met le prix à toutes ces vertus, jamais homme ne le pouſſa plus loin. Inſtitué légataire univerſel d'un riche Prélat, il employa, au vu & au ſu de tout le monde, cet héritage entier en bonnes œuvres. Il refuſa invinciblement une ſeconde Abbaye, qu'on vouloit joindre à celle de Caſamare qu'il avoit, & que lui ſeul jugeoit ſuffiſante à ſes beſoins. Il ne reçut jamais aucun préſent de perſonne, ſans excepter les têtes couronnées, qui ne purent même faire tomber ſur aucun de ſes proches, les témoignages effectifs

BIBLIOTHEQUE 8.M.E. 1954 Séminaire de

de leur reconnoissance pour des services signalés qu'il leur avoit rendus. Il étendoit cette délicatesse jusqu'à ses domestiques, qui n'eussent pas manqué de couvrir son indignation par une autre conduite. Il faisoit cependant des charités immenses, même à des gens de condition tombés dans la misère. Il nourrissoit les uns, habilloit les autres, payoit leur logement, & leur fournissoit jusqu'aux moyens de rétablir leurs affaires. Il donna un jour trois mille écus d'or à une seule personne; en sorte qu'il n'étoit pas possible d'imaginer d'où il tiroit ces largesses inépuisables.

Quand on l'eut couronné Pape, il commença par se prémunir contre l'écueil où avoit échoué la vertu, d'ailleurs éprouvée, de tant d'autres Pontifes. Son frère lui ayant été présenté, avec sa famille; apprenez, leur dit-il, que vous venez de perdre votre parent naturel: vous n'avez plus en moi qu'un Père commun, ainsi que le reste des fidèles. Il leur défendit fortement de s'ingérer d'aucune façon dans les affaires publiques, de solliciter jamais l'avancement de personne, & sur-tout de recevoir aucun présent, quelque pallié qu'il fût, & de quelque main qu'il pût venir, d'aspirer eux-mêmes à aucune charge; de prendre

le titre de Princes, comme on le prenoit par le paſſé dans toutes les familles des Papes; d'en exiger, ni même d'en recevoir les honneurs; en un mot, de franchir les bornes de ſimples particuliers. Cette défenſe fut exécutée à la lettre. Ses neveux pourſuivirent leurs études dans le collége où ils les avoient commencées, & demeurerent confondus ſans aucune diſtinction avec la jeune nobleſſe dont ils faiſoient partie. L'éducation de ſa nièce s'acheva de même, dans le monaſtère où elle ſe trouvoit, ſans autre diſtinction que ſa modeſtie, & la ſimplicité particulière de ſes ajuſtemens.

Pour ſa propre conduite, le nouveau Pape ſe fit une règle de dire tous les jours la ſainte Meſſe, & à l'exemple de pluſieurs Saints, de ſe confeſſer auſſi tous les jours. Il vivoit ſi ſobrement, que la dépenſe journalière de ſa bouche n'excédoit pas quinze ſols de notre monnoie. Il uſoit de la même rigidité pour ce qui étoit du ſommeil; & tout ſon temps étoit diſtribué, de manière à ne laiſſer aucun vide dans la journée, partagée ſans réſerve entre la prière & les devoirs du Pontificat. Si quelquefois il en interrompoit les occupations pénibles, c'étoit pour reprendre la lecture d'un ſaint Docteur,

pour aller puiſer de nouvelles lumières dans l'oraiſon, & attirer les bénédictions du Ciel ſur quelque ſainte entrepriſe. Quand de loin en loin, & par des raiſons de ſanté, il étoit obligé de prendre l'air; ſa promenade conſiſtoit à viſiter quelques Egliſes, où la charité & la piété faiſoient tout ſon délaſſement.

Voilà quel étoit Clément XI, quand par un trait viſible de la Providence de Dieu ſur ſon Egliſe, il en prit le gouvernail, à l'entrée d'un ſiècle où alloient s'élever tant d'orages. La ſucceſſion d'un Prince François à la couronne d'Eſpagne, & tout le monde chrétien mis en feu à ce ſujet par les trames de l'envie & de la cupidité; la partie la plus juſte, & longtemps la plus malheureuſe, en bute à ſes propres ſujets révoltés par l'héréſie qui leur étoit commune avec les ennemis du dehors; les négociations de paix, autant & plus dangereuſes que la guerre, pour le parti catholique, à qui les ſectes conjurées dans toutes les nations s'efforçoient de ravir par les traités, ce qu'elles n'avoient pu obtenir par les armes; le dépériſſement de la diſcipline, ſuite naturelle des guerres & des troubles; la langueur du zèle, des bonnes œuvres, des Miſſions & du progrès de l'Evangile chez

les infidèles; une des plus opiniâtres sectes, & des plus habiles à intriguer & à fourber, profitant des crises & des périls qui absorboient l'attention de toutes les puissances, pour mettre son idole travestie en fantôme hors de toute atteinte: tant de périls précipitoient l'Eglise dans le dernier malheur, si elle n'avoit pas un Chef en état de suffire à tous les genres de travaux, & à des fonctions en quelque sorte incompatibles. Clément XI, comme on le verra, se gouverna si bien lui-même, & l'Eglise avec lui, qu'elle ne perdit rien de ses droits ni de sa gloire, durant son Pontificat de plus de vingt ans, qu'elle étendit au contraire ses conquêtes sur les ennemis de la Foi Romaine; & jusqu'aux extrémités du monde, sur ceux du nom de J. C.

Dans les querelles des Princes chrétiens, quoique ses vœux fussent pour la France, comme pour le parti qu'il avoit depuis long-temps jugé le plus juste, & fait juger tel à son prédécesseur dont il avoit eu la confiance; il n'employa cependant aucun moyen temporel, & se comporta invariablement en Père commun de tous les Chrétiens. Quand on en vint à la paix, pour l'avancement de laquelle il s'étoit donné des mouvemens

infinis, il déconcerta par l'habileté des Nonces qu'il choisit pour les congrès divers, & par la sagesse des instructions qu'il leur donna, il déconcerta tous les desseins & toutes les manœuvres des puissances protestantes contre l'intérêt de la Religion catholique. Déja il avoit enlevé à ce parti le Comte Palatin, Léopold-Gustave. Il leur ravit encore le Prince Electoral de Saxe, depuis Roi de Pologne, qu'il dégagea de tous ses préjugés, & fit rentrer dans l'ancienne Religion de ses pères, aussi bien que le Duc de Brunswick, & deux Princesses ses filles. Il obtint du Roi de Perse, une entière liberté de prêcher l'Evangile dans toute l'étendue de ce Royaume. Il mit fin à la diversité d'opinions, ou de pratiques, qui divisoit les Missionnaires de Chine avec un dommage infini pour la Religion. Il étendit ses soins infatigables pour l'accroissement de la Foi, ainsi que les profusions de sa charité, en Turquie, en Tartarie, en Ethiopie, & dans la plûpart des contrées infidèles. Enfin, il força la plus artificieuse des sectes dans son dernier retranchement, & la produisit à nud, vouée désormais à l'opprobre, auquel trop long-temps elle s'étoit dérobée.

Et en contrariant tant de passions,

tant de préventions, tant de prétentions & d'intérêts, il rendit son nom vénérable & cher aux Protestans & aux Mahométans même. La ville de Nuremberg, toute luthérienne, fit frapper des médailles en son honneur ; & les répandit de toute part, avec une lettre qui lui étoit encore plus honorable. Le Bacha d'Egypte dit en termes exprès, & laissa par écrit, qu'il n'envioit pour la gloire de l'Alcoran, qu'un Chef aussi digne que celui qu'avoient les Chrétiens dans la personne de Clément XI. Plus haineux que les sectateurs de Luther & de Mahomet, les sectaires dont il a déconcerté la fourbe trop long-temps heureuse, sont les seuls qui aient contredit les deux hémisphères, sur les qualités éminentes de ce Pontife ; sans oser néanmoins toucher à l'éminence de ses vertus personnelles. Mais en le représentant comme un Pape asservi à quelques moines & à quelques prélats intrigans, qui le faisoient prononcer en aveugle sur des points doctrinaux de première importance, ils n'ont pas réfléchi qu'on ne pouvoit sans absurdité parler ainsi d'un Pontife rempli de lumières, ennemi juré de l'adulation & de l'intrigue, pénétrant & ferme, voulant tout voir par lui-même, & ne prenant jamais son parti qu'après la

plus mûre délibération, ſur les principes d'une conſcience dont la délicateſſe alloit juſqu'au ſcrupule : ſeul défaut qu'on ait pu lui reprocher juſtement.

Une des premières fonctions pontificales dont s'acquitta le nouveau Pape, fut la clôture de la porte ſainte, ou du Jubilé ſéculaire : cérémonie d'appareil, dont il fit un ſujet touchant d'édification. Le conclave ayant concouru avec le Jubilé, avoit attiré à Rome une quantité extraordinaire d'étrangers de toute nation & de toute condition : mais ſur la fin de l'année, les hôpitaux ſe trouvoient remplis de pauvres & de malades. Clément, avant de fermer la porte ſainte, viſita tous ces hoſpices, diſtribua quantité d'aumônes aux pauvres, conſola les malades par de tendres exhortations, entendit les confeſſions d'un grand nombre, comme auroit pu faire leur propre Chapelain, leur adminiſtra les derniers Sacremens, raſſembla un même jour tous les pélerins prêts à partir, leur diſtribua quatre mille écus d'or, leur lava les pieds à tous, les eſſuya, les baiſa, leur fit dreſſer pluſieurs tables en ſa préſence; & durant tout le repas, il les ſervit lui-même, parlant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, avec une bonté & un air d'in-

térêt, qui attendrirent jusqu'aux larmes les spectateurs les plus indifférens.

Le 27 Octobre de cette même année 1700, le monde chrétien eût un nouveau sujet d'édification, dans la mort du célèbre Abbé de la Trappe, dont les vertus exhalerent sur-tout alors la bonne odeur qu'il avoit constamment respirée depuis sa retraite. Il s'étoit démis de son Abbaye, cinq ans auparavant, pour ne plus occuper son esprit que des vérités & des années éternelles. Des infirmités douloureuses, jointes à la caducité d'un corps exténué par la pénitence, ne servirent qu'à épurer de plus en plus ses vertus, & à leur donner leur dernier lustre. Aucun mouvement d'impatience, aucun nuage de chagrin, aucune inquiétude ne troubloient la tranquillité de son ame, toujours égale & toujours en paix. Sa fermeté au milieu des plus vives douleurs étoit si parfaite, qu'elles n'interrompirent, ni ses communications intimes avec Dieu, ni les émanations de sa charité à l'égard de ses frères. Tous ceux qui le venoient voir, & sa porte n'étoit fermée à aucun, il les recevoit avec un visage serein, un cœur ouvert, & tous les charmes de cette affabilité naturelle qui l'accompagna jusqu'au tombeau.

Plus ſes derniers momens approcherent, plus la paix & la fermeté de ſon ame ſemblerent augmenter. Après avoir reçu le Saint Viatique & l'Extrême-Onction, au milieu des frères qui joignoient leurs prières aux ſiennes, & qui l'arroſoient de leurs larmes; loin de paroître environné des horreurs de la mort, on crut voir l'un de ces premiers Patriarches, qui pleins de jours & de proſpérités ne s'occupoient, dans les tranſports de leur reconnoiſſance, qu'à louer le Seigneur, & à répandre les bénédictions du Ciel ſur leur famille.

Juſques ſur la paille & la cendre, où il voulut mourir étendu par terre, il conſerva ſa liberté & ſa préſence d'eſprit, regarda tendrement ſon ancien ami, l'Evêque de Seez, qui l'aſſiſtoit dans ces derniers momens, lui ſerra la main, leva les yeux au Ciel; & ſans faire aucun mouvement, il rendit l'ame, avec une fermeté dont on auroit peine à citer un exemple récent. Ainſi conſerva-t-il juſqu'au dernier ſoupir ſon ame en paix, ſon jugement ſain, l'empire de ſon cœur, & de celui même de ſes amis, ſa foi, ſa confiance & ſon amour pour Dieu. Ame naturellement forte, il eſt vrai, mais qui ne le fut plus que la mort, que parce

que la Religion l'éleva au deſſus de la nature. Outre les exemples de ſa vie, le réformateur de la Trappe a laiſſé aux temps à venir une ample matière d'édification, dans ſes nombreux ouvrages de piété, tels que le Traité des Devoirs monaſtiques, l'explication de la Règle de S. Benoît, la Traduction des Œuvres de Saint-Dorothée, la Conduite Chrétienne, l'Abrégé des devoirs du Chrétien, les Réflexions Morales ſur les quatre Evangiles, des Inſtructions, des Maximes & des Lettres ſpirituelles en grand nombre; ſans compter pluſieurs écrits concernant les Etudes monaſtiques, en quoi il ne ſe trouva point d'accord avec le célèbre Mabillon.

L'Abbé de Rancé, avant de faire divorce avec le monde, avoit eu des liaiſons fort étroites avec les Janſéniſtes. Il parut encore les regarder depuis comme les vrais défenſeurs de la ſaine morale, & ne ſe défit jamais bien des préventions qu'il avoit priſes contre ceux des orthodoxes qu'on appelloit Moliniſtes. Il faiſoit gloire au contraire de ne point penſer comme eux, pour ce qui étoit de la grace de J. C. & de la prédeſtination des Saints, auſſi bien que pour la morale de l'Evangile. Quant aux Caſuiſtes en parti-

culier, perſonne ne les a plus maltraités que lui; ne l'eût-il fait que dans ſa lettre au Maréchal de Bellefonds, où il attribue à leurs relâchemens les déſordres de la plûpart des pécheurs qui venoient ſe jetter entre ſes bras : comme ſi les conſciences cautériſées qui alloient chercher leur dernier remède à la Trappe, s'étoient fort occupées auparavant de la lecture des Moraliſtes. Il y a toute apparence que l'Abbé s'en étoit peu occupé lui-même, ou du moins n'avoit pas étudié leurs ſentimens dans les ſources. Mais ſans rien ôter à ſa piété, ni à ſes vrais talens, on peut dire que c'eſt le feu, l'imagination, la facilité & l'élégance qui dominent dans ſes écrits; & que ſi perſonne ne s'exprime avec plus de graces, & ne tourne une penſée en plus de manières intéreſſantes, il ne penſe pas toujours auſſi parfaitement qu'il s'exprime; qu'il ne médite pas aſſez les choſes, & ne fait ſouvent qu'effleurer les matières. Dans la diſpute qu'il eut avec le Père Mabillon, ce ſavant Bénédictin, avec toute ſa réſerve, ne laiſſa pas de faire ſentir la juſtice de ce reproche. Ses préventions cependant firent concevoir des ſoupçons contre ſa foi, depuis ſa converſion même. C'eſt ce que l'on voit dans

une de ſes lettres au Duc de Brancas. Comme ils ne ſauroient, dit-il, attaquer mes mœurs, ils attaquent ma créance, & trouvent dans les règles de leur morale, qu'il leur eſt permis de dire contre moi tous les maux que la paſſion leur peut ſuggérer: c'eſt que ma conduite n'eſt pas conforme à la leur; mes maximes ſont exactes, les leurs ſont relâchées; les voies dans leſquelles j'eſſaie de marcher ſont étroites, celles qu'ils ſuivent ſont larges & ſpatieuſes. Voilà mon crime, cela ſuffit; il faut m'opprimer & me détruire. On peut encore voir ici un jugement emporté par la chaleur de l'imagination, & par l'amertume du ſentiment.

Il eſt conſtant néanmoins que le réformateur de la Trappe ne penſoit point du tout alors, comme les partiſans obſtinés de l'Evêque d'Ypres. Quoi qu'il n'y ait point de louanges qu'ils ne lui aient données, tandis qu'ils le croyoient à eux; ils lui firent une guerre ouverte, ſur la fin de ſes jours. Non ſeulement il avoit ſigné le formulaire, purement & ſimplement; mais il déclaroit hautement en toute rencontre, qu'on devoit ſe ſoumettre aux déciſions du S. Siège apoſtolique, dans les doutes & les difficultés qui regardent la Foi & la Religion: ce qu'ils entendoient

parfaitement entre eux, quoiqu'ils le contournaſſent en tant de manières au dehors. Il raconte lui-même que l'une des premières choſes qui lui rendit leur conduite ſuſpecte, fut, quand il voulut quitter ſes bénéfices, la propoſition que lui fit l'un d'entre eux de les garder, pour en diſtribuer les revenus au parti, qui étoit dans la perſécution. Je ne pus goûter, ni comprendre, ajoute-t-il, que des gens qui vouloient paſſer pour être entiérement détachés des choſes d'ici-bas, fuſſent capables de faire paroître un ſentiment auſſi intéreſſé que celui-là. Il ne laiſſa pas de conſerver encore des rapports de bienſéance & d'honnêteté, avec les plus conſidérables: ils lui envoyoient leurs ouvrages, & il ne manquoit pas de les payer d'un compliment flatteur. Ce commerce de politeſſe dura juſqu'à la mort d'Arnaud: époque où ſe fit la rupture, à l'occaſion de la fameuſe lettre à l'Abbé Nicaiſe, Chanoine de Dijon, dans laquelle, comme on a vu, l'Abbé de la Trappe, au plus haut point de ſa réputation de vertu, mit en contraſte le parti dont ce Docteur étoit le chef, avec celui de J. C.

Minute d'une Lettre de M. de Tillemont.

Tous les Janſéniſtes déſavouerent alors les éloges qu'ils avoient prodigués ſi long-

temps à l'Abbé de Rancé. Quesnel lui écrivit du ton qui convenoit au nouveau chef du parti, voulant une rétractation dans les formes. Sa lettre étoit si dure & si injurieuse, que l'Abbé, en y répondant, lui dit qu'il ne se seroit jamais attendu à pareille chose de la part d'un prêtre de J. C. qui est en possession de nous donner depuis si long-temps des leçons d'une morale exacte. Voilà précisément ce qui avoit séduit l'Abbé: il avoit comme tant d'autres, jugé des Jansénistes, par les spéculations de leur morale; & de la morale des autres écoles, par les écrits des Jansénistes: ce qui l'avoit jetté en deux erreurs, qui se fortifioient l'une l'autre. Au moins secoua-t-il la plus dangereuse; & la lettre violente du Père Quesnel, loin d'obtenir une rétractation, ne servit qu'à mieux démasquer la secte aux yeux de l'Abbé.

M. le Nain de Tillemont revint cependant à la charge. Mais comme il étoit infiniment plus poli, plus doux, & plus modeste que le Père Quesnel, quoique beaucoup plus savant; il prit un tout autre ton. Il fit éloge du Docteur Arnaud, & de son parti; il sollicita, il pressa l'Abbé de Rancé, mais sans menaces ni traits satyriques, de faire connoître

noître publiquement qu'il honoroit ce Docteur, comme un homme d'une foi pure, grand dans l'Eglise, & grand devant Dieu. Bien éloigné de ce qu'on lui demandoit, l'Abbé dicta aussi-tôt une lettre, où d'abord il parle des Jansénistes en général, d'une manière qui ne met en recommandation, ni leur bonne foi, ni leur honnêteté, ni leur désintéressement. Il rend justice ensuite au génie, aux talens & à la profonde érudition de M. Arnaud. Cependant ajoute-t-il, la résistance qu'il a faite aux ordres de l'Eglise, & la manière dont il a combattu ses décisions, m'obligent à former de lui des sentimens & des idées bien différentes de celles que vous prétendez que j'en dois avoir. Néanmoins, toutes ces considérations ne m'ont jamais porté à m'expliquer contre. Au contraire, j'ai toujours témoigné à ses amis, aussi bien qu'à lui-même, que j'avois beaucoup d'estime pour son mérite. Je suis toutefois demeuré ferme dans mes sentimens, sans qu'aucune raison ait été capable de m'en déprendre.

Quoique cette lettre ne soit pas sortie du porte-feuille de l'Abbé, avant sa mort, de peur d'irriter davantage des gens qui

faiſoient déja un bruit épouvantable; il n'en eſt pas moins sûr qu'elle eſt ſon ouvrage. Mais avec des gens qui nient tout, il faut tout prouver; ſinon pour en tirer un aveu qui ſeroit un prodige, au moins pour empêcher que le fidèle ingénu ne ſoit dupe. Ils reconnoiſſoient eux-mêmes, que cette lettre étoit du Réformateur de la Trappe, quand, après ſa mort, inſtruits qu'on l'avoit trouvée dans ſes papiers, ils firent jouer toutes ſortes de reſſorts pour en empêcher l'impreſſion; & quand, après l'impreſſion, tournant leur dépit en dédain, ils publierent qu'elle ne faiſoit tort qu'à la mémoire de l'auteur. Mais tout le monde, à beaucoup près, n'en jugea pas ainſi. Le nom du Réformateur de la Trappe étoit en vénération dans tout le Royaume, & chacun ſavoit que les Janſéniſtes lui étoient mieux connus qu'à perſonne. L'impoſſibilité de tenir contre l'opinion publique, les fit changer de langage: au bout de cinq ans, qu'ils préſumoient avoir fait oublier leurs premiers propos, ils mirent tout en œuvre pour faire regarder la lettre comme ſuppoſée. Leurs clameurs firent encore toute leur preuve: ils en ſentirent ſi bien la foibleſſe, qu'ils finirent par publier que la lettre avoit

été composée dans un temps, où l'Abbé avoit l'esprit & la mémoire également affoiblis. Mais sur ce point encore, le public, d'avis tout contraire, regarda cette lettre comme l'une des plus judicieuses & des mieux raisonnées que l'Abbé eût jamais écrites. D'ailleurs, deux historiens de sa vie attestent que cet affoiblissement prétendu de son esprit est une chimère, inventée par ceux qui avoient intérêt à lui donner cours. Massoulié & Meaupou.

Il importoit sans doute de justifier dans le Réformateur de la Trappe, la Foi sans laquelle il n'est point de vertus chrétiennes, & de révendiquer ce mémorable solitaire à une secte si particuliérement jalouse d'attacher à son char les hommes célèbres en tout genre. Celui-ci s'étoit fait un point capital de conduite, de ne pas combattre directement la maligne faction qui troubloit l'Eglise, fondé qu'il se croyoit sur le principe, que n'ayant ni mission, ni caractère pour cela, le meilleur parti qu'il eût à prendre, c'étoit de garder le silence : en quoi cependant il étoit peu conforme à quantité de saints solitaires, au grand S. Antoine en particulier, qui crut devoir passer par-dessus les règles ordinaires, pour secourir la Foi mise en péril

par les Ariens ; quoiqu'il n'eût jamais varié dans la doctrine, & qu'il n'eût, ni pour écrire, ni pour s'énoncer, le talent ou l'usage de l'Abbé François. Bien des orthodoxes auroient voulu qu'il fît pour la doctrine de l'Eglise, l'usage qu'il avoit fait autrefois de son bel esprit pour la nouveauté. Peut-être se persuada-t-il que le grand nombre de Pasteurs éclairés & de zélés Docteurs qu'avoit alors la France, lui fournissoient un titre légitime pour se tenir absolument renfermé dans les bornes de sa profession. Quoiqu'il en soit de ses intentions, que tout concourt à faire présumer droites, il ne laissa jamais aucun doute sur sa catholicité ; & le changement des partisans de la nouveauté à son égard, en est une preuve qu'ils ne peuvent plus attaquer sans contradiction & sans ridicule. Cependant sa réserve ne plut à aucun des partis, ou plutôt elle les choqua l'un & l'autre, & les lui mit presque également à dos. Tant la neutralité en matière de Foi, ne fût-elle qu'apparente, fait de fâcheuses impressions dans tous les esprits. Toujours elle répand sur les vertus même les plus éclatantes, un louche ou des ombres, que les meilleures apologies ensuite ne réussissent pas toujours à dissiper.

Le seize de Septembre 1707, mourut à S. Germain-en-Laye le Roi Jacques II d'Angleterre, dans les sentimens de Religion auxquels il avoit sacrifié sa couronne. Après avoir reçu les derniers Sacremens de l'Eglise avec une dévotion exemplaire, il fit approcher le Prince de Galles, héritier de ses droits, & lui dit : Mon fils, vous allez remplir ma place, qui vous est due avec une justice manifeste ; mais si jamais vous remontez sur le trône, pardonnez à tous mes ennemis, aimez votre peuple, conservez la Religion Catholique, & préférez toujours l'espérance d'un Royaume éternel à un Royaume de ce monde. Le Prince qui n'avoit que seize ans, promit, tout en larmes, au Roi son père d'exécuter religieusement ses volontés, & sur-tout pour ce qui regardoit la Foi Catholique. Ensuite il alla se jetter aux pieds de Louis XIV, remit sa jeunesse & son sort entre ses mains, en protestant de nouveau, les larmes aux yeux, qu'il n'auroit jamais d'autre Religion que la Catholique. Louis, sans considérer les nombreux ennemis qu'il avoit déja sur les bras, & qu'il alloit s'attirer encore par sa générosité, le reconnut sur le champ pour Roi d'Angleterre, &

promit de le tenir pour tel, tant qu'il demeureroit attaché à la vraie Foi; en quoi Louis le Grand parut vraiment digne de ce titre.

Le Nonce de France n'eut pas plutôt mandé cette nouvelle à Rome, que le Saint Pape Clément XI, ravi d'admiration, rassembla les plus religieux des Cardinaux en Consistoire, & leur tint ce discours: « Nous avons perdu dans la personne du Roi Jacques II, un Prince véritablement fils de l'Eglise, un vrai défenseur de la Foi; mais ce qui fait notre juste consolation, c'est que le Roi Très-Chrétien a reconnu & fait proclamer Roi d'Angleterre, le Prince de Galles, son fils. Ah! qu'une action si héroïque dans les conjonctures présentes, est digne de passer à la mémoire de tous les siècles! » Il adressa incontinent à ce Monarque un bref, qui renchérissoit encore sur ces expressions. C'étoit sur de si beaux fondemens, que portoient l'intérêt & l'affection que ce vertueux Pontife marqua toujours pour Louis XIV.

Leur accord parfait pour la conservation de la Foi parut encore avec éclat dans un incident assez minutieux en lui-même, mais dont ceux qui l'avoient ménagé attendoient les plus grands effets. C'étoit

une consultation de conscience, qui ne sembloit concerner qu'un simple particulier, & qui tendoit à ruiner toutes les décisions de l'Eglise contre les erreurs du temps. Dupin, dans son Histoire Ecclésiastique du dix-septième siècle, dit qu'on ne sait pas certainement d'où vint cette consultation, ni par quels motifs on la fit. Cependant il étoit notoire à une infinité de personnes, qui n'avoient pas, comme lui, signé le Cas de Conscience dont il s'agit, & qui n'avoient pas les mêmes relations avec ceux qui l'avoient dressé; il étoit constant par deux lettres de Dom Thierri de Viaixnes, que cet ouvrage avoit été ébauché par l'Abbé Perrier, Chanoine de Clermont en Auvergne, & neveu du célèbre Pascal; que les sieurs Anquetille & Rouland lui avoient donné sa forme, & qu'il avoit été imprimé à Liege. Voilà les premiers auteurs de la pièce : mais ils n'y mirent pas la dernière main. Comme ils y avoient inséré la nécessité de la grace suffisante des Thomistes, le sieur Petitpied, à qui cela déplut, comme au grand nombre des frères, retrancha cet article du cas proposé; qui par-là devint, selon ses expressions, beaucoup plus net & plus spirituel.

Tome IV, page 405.

Causa Quesnel., p. 403.

Voici de quoi il s'agissoit. On mettoit

ſur la ſcène un Confeſſeur de province, en ſuſpens quant à la manière de ſe conduire à l'égard d'un Eccléſiaſtique, qu'il avoit cru long-temps un grand homme de bien, mais qu'on lui avoit enfin rendu fort ſuſpect en matière de croyance. Il diſoit l'avoir interrogé ſur différens articles, & en avoir tiré ces réponſes : Je condamne les cinq propoſitions dans tous les ſens où l'Egliſe les a condamnées, mais ſur le fait je crois qu'il me ſuffit d'avoir une ſoumiſſion de ſilence & de reſpect ; & tandis qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir ſoutenu quelqu'une de ces propoſitions, on ne doit pas tenir ma foi pour ſuſpecte : Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu par deſſus toutes choſes & en toutes choſes comme notre fin dernière, toutes les actions qui ne lui ſont pas rapportées, au moins virtuellement, & qui ne ſe font pas par quelque mouvement d'amour, ſont autant de péchés : Je tiens que celui qui aſſiſte à la Meſſe avec la volonté & l'affection pour le péché mortel, ſans aucun mouvement de pénitence, commet un nouveau péché : Je ne crois pas que la dévotion envers les Saints, & principalement envers la Sainte Vierge, conſiſte dans toutes les vaines formules & les pra-

tiques peu ſérieuſes qu'on voit dans certains auteurs. Le pénitent déclaroit encore qu'il liſoit les Lettres de S. Cyran, les Heures de Dumont, les Conférences de Luçon, la Morale de Grenoble & le Rituel d'Alet, croyant tous ces livres fort bons & dûment approuvés; qu'il portoit le même jugement du nouveau Teſtament de Mons, & penſoit qu'on le pouvoit lire, au moins dans les diocèſes où les prélats ne l'avoient pas condamné.

A cette conſultation, quarante Docteurs répondirent que les ſentimens de l'Eccléſiaſtique au ſujet duquel on conſultoit, n'étoient, ni nouveaux, ni ſinguliers, ni condamnés par l'Egliſe; en un mot, qu'ils n'étoient pas tels, qu'on dût exiger, pour l'abſoudre, qu'il y renonçât. Cette déciſion fut tenue ſecrète une année entière, afin de lui gagner à loiſir des patrons & des zélateurs. Après quoi on la produiſit au grand jour, imprimée à Paris; & l'on en fit coup ſur coup une multitude d'éditions. Le ſcandale fut auſſi éclatant, que l'attentat. Ce ne fut qu'une voix parmi tous les Catholiques véritables, que le Cas de Conſcience n'obligeant qu'au ſilence reſpectueux, ruinoit de fond en comble l'autorité des

conſtitutions apoſtoliques, & tout ce qui s'étoit fait contre les dernières hérélies. Le Janſéniſte Vaucelle le voyoit ſi bien lui-même, qu'en exhortant ſes confrères à ſoutenir fortement la réponſe des quarante Docteurs, il écrivoit que, cette déciſion ſubſiſtant, le Janſéniſme s'en alloit en fumée, & ne pouvoit plus paſſer que pour un fantôme. Mais en vain le Père Queſnel écrivit à pluſieurs prélats, afin de les engager à protéger les quarante conſulteurs, ſur qui devoit d'abord fondre l'orage qu'il entendoit gronder de toutes parts. Meſſieurs de Chartres & de Meaux furent les premiers qui foudroyerent le Cas de Conſcience. Celui-ci agit beaucoup enſuite, pour engager les quarante Docteurs à prévenir leur condâmnation perſonnelle, par une humble rétractation. En quoi, dit un hiſtoriographe du parti, il fit paroître, en bon diſciple de M. Cornet, un zèle merveilleux pour ne point ſouffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la ſignature du formulaire. Dans le langage des nouveaux Auguſtiniens, c'eſt là faire de Boſſuet un Moliniſte, ou ce qui eſt la même choſe pour eux, un Pélagien : quelques années après, ils en firent un Janſéniſte. Que doit-on croire vrai, dans les bouches où

Procès de Queſnel, p. 405.

Hiſt. du Cas de Conſc. p. 83.

la négative & l'affirmative, soutenues l'une & l'autre avec le même front, sont aussi variables que l'intérêt?

M. de Noailles, dont l'autorité devoit être ici d'un tout autre poids que celle de M. Bossuet, vint à son appui; quoiqu'on osât dire dans le parti, que ce prélat avoit vu la consultation, avant qu'on la rendît publique, & qu'il avoit promis à quelques Docteurs de la signer, pourvu qu'ils ne le compromissent point. Imputation dénuée de vraisemblance, nonobstant l'application maligne de l'historiographe déja cité à la rendre probable, par les autres inconséquences qu'il attribue à cet Archevêque. On sait que ces écrivains mettoient tout en usage pour le décrier, dès qu'il leur étoit contraire. C'est par des faits éclatans, & non pas sur de simples présomptions, qu'on doit juger les hommes en place. Or toutes les démarches de l'Archevêque font croire, que la décision n'étoit nullement de son goût.

Il fit des reproches amers à une partie des Docteurs qui l'avoient souscrite, & plusieurs déclarerent qu'ils avoient signé, sans en prévoir les conséquences : ce que leur mérite doctoral fait croire aisément. Il y en avoit néanmoins, dont le titre de Docteur ne faisoit pas tout le mérite.

Le Père Alexandre, par exemple, avoit des lumières, & de plus particulières en ce point, que ce qu'annoncent les gros volumes qui lui ont acquis la réputation d'un compilateur laborieux. Il enseigne que l'Eglise ne sauroit se tromper en prononçant sur le texte des livres dogmatiques; parce que si elle pouvoit errer en cela, dit-il en preuve, elle seroit incapable de conduire les fidèles en bien des rencontres; comme le berger qui ne sauroit pas distinguer les bons pâturages des mauvais, ne seroit pas propre à faire paître le troupeau; & le médecin qui ne discerneroit pas entre le poison & l'antidote, seroit moins utile que pernicieux aux malades. Ce Docteur fut toutefois l'un des quarante qui signerent la consultation, par laquelle il étoit clairement & formellement établi, qu'on n'est pas obligé de s'en tenir au jugement de l'Eglise touchant le sens des textes. Nous aimons à croire, que la honte de se trouver en contradiction avec lui-même, plutôt que la peur qu'on lui fit de perdre la pension qu'il tenoit du Clergé, l'engagea le premier à chanter la palinodie, & à composer avec M. de Noailles. Il écrivit à ce prélat une lettre entortillée, où il se mettoit l'esprit à la torture pour expliquer,

Hist. Eccl. Sæc. VI, Differt. quinta.

Lettre du 8 Janv. 1703.

en quel ſens il avoit ſouſcrit; c'eſt-à-dire pour ſe rétracter, ſans avoir l'air de le faire.

Ce champion ſoumis, on eut bon marché du reſte, à la réſerve du ſieur Petitpied, que, ni l'excluſion de la Sorbonne, ni la peine d'exil ne purent jamais ébranler. Tous les autres, au moins avec le temps, prirent le parti de la ſoumiſſion; & tous, avant d'en venir là, confeſſerent ingénument qu'ils ſe feroient contentés de répondre verbalement à la conſultation, & que jamais ils n'y auroient appoſé leur ſignature, s'ils avoient prévu qu'elle dût devenir publique. Quels principes ne décele pas un pareil aveu? L'héréſie des Pélagiens, diſoit autrefois S. Jérôme, eſt la ſeule qui ne rougiſſe pas de profeſſer en public ce qu'elle ne craint pas d'enſeigner en ſecret : qui croiroit, ſi l'on n'en voyoit pas la preuve, que la ſecte la plus déclarée contre celle de Pélage, l'eût priſe pour modèle?

Les conſulteurs ayant chanté la palinodie, M. de Noailles publia une ordonnance qui condamnoit leur déciſion, comme contraire aux conſtitutions pontificales; comme tendant à remettre en queſtion des choſes décidées, & à perpétuer les troubles; comme favoriſant la

Ordon. du 2 Février. 1703.

pratique des équivoques, des reſtrictions mentales, & des parjures mêmes. Il ajoutoit que ce n'eſt pas ſeulement dans ces derniers ſiècles que l'Egliſe a obligé de ſouſcrire à la condamnation, tant des auteurs & de leurs écrits, que de leurs erreurs, comme il paroît par le Concile de Calcédoine. Il y eut dans les diocèſes divers beaucoup d'autres ordonnances ſemblables, à quelque exception près néanmoins. Ce que celle-ci eut de particulier, c'eſt qu'avec le Cas de Conſcience, elle condamnoit tous les écrits publiés contre les quarante, comme injurieux, ſcandaleux, calomnieux, & détruiſant entiérement la charité.

Il s'en fallut bien cependant que le Père Queſnel ſe contentât de ces égards. Il ne put voir, ſans verſer des larmes, la machine dont il avoit eſpéré le ſalut du parti, renverſée tout à coup par un ſoulévement général des orthodoxes, & entraîner dans ſa chûte ceux qui l'avoient dreſſée avec tant d'artifice. Mais bientôt les pleurs ſe convertirent en un torrent de fiel, qui ne ménagea, ni amis, ni patrons. Il écrivit au Cardinal de Noailles, que Son Eminence auroit dû prendre les conſeils de perſonnes plus éclairées; que par ſa main, la paix de l'Egliſe venoit

de recevoir une plaie mortelle ; qu'elle ne pouvoit plus subsister, puisque l'ordonnance en arrachoit le fondement, & qu'une expérience de cinquante ans n'avoit que trop fait voir l'impossibilité de parvenir à une paix véritable, à moins d'affranchir les consciences du joug insupportable de la croyance intérieure du fait. Quant à la rétractation des Docteurs, il déclare & assure en termes exprès, que c'est une soumission forcée, un mensonge public & scandaleux, un faux témoignage arraché par une crainte humaine, à des Docteurs, à des Prêtres, contre leurs lumières & leur conscience; un déguisement criminel, une honteuse prévarication, une lâcheté indigne de ceux qui ont promis à la face des autels, de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang. Peut-on rien dire & penser de plus injurieux ? Voilà néanmoins les idées que ces moralistes sévères avoient les uns des autres, en matière de franchise & de probité.

Cette lettre fut suivie d'une pièce, où le même auteur prétendoit convaincre les quarante, & tout le monde avec eux, qu'ils avoient eu le plus grand tort de se rétracter. Elle fut par la suite condamnée par le S. Siège, comme une des pro-

ductions de ce dogmatiseur les plus remplies de ses principes schismatiques. Il l'avoit intitulée, Lettre d'un Evêque à un Evêque, ou Consultation sur le fameux Cas de Conscience; & joignant au schisme l'insolence & une indécence outrée, il y faisoit dire par le prélat qu'il mettoit en action : Ne nous flattons point, mon cher seigneur ; en matière de raisonnement, la mitre & la crosse n'y font rien : une raison crossée & mitrée est toujours une raison humaine, sujette à se tromper ; & d'autant plus que la mitre & la crosse nous engagent en tant d'occupations différentes, que souvent nous n'avons pas le temps d'étudier. C'est ainsi qu'à la faveur de la malignité naturelle à l'homme, toujours ennemi de la supériorité, il fixoit les regards du public sur les défauts des supérieurs, & les détournoit du vrai principe en matière de croyance. Car il n'est pas question pour la Foi, de savoir si un Evêque, si dix ou vingt Evêques peuvent se tromper ; mais si tout le corps des pasteurs, à qui appartient le privilège de l'infaillibilité, peut dans ses décisions dogmatiques enseigner l'erreur : c'est ce qu'on ne peut établir, sans renverser par les fondemens la Religion de J. C.

Ainſi en jugerent, avec le Souverain Pontife, grand nombre d'Evêques, qui, auſſi bien que Rome, proſcrivirent le Cas de Conſcience. Ils ſervirent de règle aux Univerſités de Louvain, de Douay & de Paris, qui le cenſurerent à leur tour, ſans craindre les injures de ceux qui ne trouvoient que de l'ignorance & de l'imbécillité aux ennemis de la nouvelle doctrine. A Paris, la faculté ne ſe contenta point de déclarer la déciſion des quarante Docteurs, téméraire, ſcandaleuſe, injurieuſe aux Souverains Pontifes & aux Evêques du Royaume, tendant à renouveller des erreurs proſcrites, & favoriſant le parjure; mais elle arrêta que, ſi quelqu'un de ſes membres étoit convaincu d'avoir dit, écrit ou publié quelque choſe contre cette cenſure, il ſeroit exclus de la faculté, & qu'à l'égard des deux ſouſcripteurs du Cas de Conſcience, qui ne s'étoient pas encore rétractés, s'ils ne le faiſoient dans un mois, ils demeureroient exclus, par le ſeul fait, & privés de tous les droits du doctorat.

Peu content de ſon côté d'avoir flétri la ſchiſmatique déciſion, le Pape, par deux brefs adreſſés au Roi & à l'Archevêque de Paris, demanda qu'on en punît

ſi ſévérement les auteurs, que leurs conſorts craigniſſent à jamais de s'engager en de pareilles manœuvres. Rien de plus fort que les expreſſions dont le Pontiſe uſoit, particuliérement dans le bref qui étoit pour le Roi. Ce ſont, diſoit-il, des gens qui ſemblent nés pour troubler ſans ceſſe la paix de l'Egliſe & de l'Etat, des eſprits turbulens qui ne mettent point de fin à la manie de brouiller; des gens dont l'audace tend à rendre vains tant de ſoins & de travaux, qu'on a pris pour exterminer une héréſie maligne & contagieuſe au degré ſuprême; des eſprits inquiets qu'il faut réduire au ſilence, des inſolens qu'il faut réprimer, des rebelles qu'il faut ſoumettre, dompter & terraſſer. Quels reproches, de la part du Chef de l'Egliſe, & d'un Chef auſſi vertueux & auſſi éclairé que Clement XI? Mais l'entremetteur Vaucelle va, d'un mot, changer l'eſſence des choſes, la lumière en ténèbres, & la fermeté de la ſageſſe en ignorance entêtée.

Lettre de Vaucelle à Brigode, du 19 avril 1703;

Il écrivit de Rome, qu'Olibrio, c'eſt le nom que les partiſans du ſilence reſpectueux donnoient au Vicaire de J. C.; qu'Olibrio, content de ſes brefs, croyoit que Sa Sainteté avoit en cela fait une belle & bonne choſe: preuve aſſez claire,

ajoutoit-il, de sa prévention, de son entêtement & de son ignorance. D'autres sectaires écrivirent, l'un, que le bref au Roi marquoit une ame de tigre, & l'autre, que Dieu répandoit de plus en plus les ténèbres sur les Princes de l'Eglise.

On persuada cependant à Sa Majesté, qu'attendu le danger que les anciennes disputes ne repriſſent leur premier feu, il les falloit étouffer par une défense expresse de rien publier sur les matières du temps. L'édit fut en effet rendu, le 5 de Mars 1703. Mais comme par les termes il sembloit imposer également silence aux agresseurs & aux défenseurs de la Foi; Clément XI, dès le mois suivant, pria le Monarque de donner une déclaration, par laquelle il fit connoître qu'il n'avoit pas prétendu fermer la bouche à ceux-ci. Il le remercioit par le même bref, d'avoir exilé le Docteur Elie Dupin; homme de très-mauvaise doctrine, disoit le Saint Père, & qui a fait plusieurs injures au S. Siège Apostolique. Louis XIV eut tant d'égard à la remontrance du Chef de l'Eglise, que, sans se borner à rendre toute liberté aux défenseurs de la Foi, il ôta sa confiance à celui des ministres qui l'avoit engagé à donner l'édit contraire. Il fit plus; & voici comment la manœuvre

dont le parti attendoit son triomphe, n'aboutit qu'à lui ôter sa dernière ressource. Le Roi Très-Chrétien & plusieurs Evêques de son Royaume, de concert avec le Roi d'Espagne, voyant que les sectaires chicanoient toujours sur le bref & les bulles rendues jusques-là contre eux, prierent le Souverain Pontife de prononcer enfin de la manière la plus formelle & la plus authentique sur l'insuffisance du silence respectueux. C'est donc aux chicanes interminables, & à l'indomptable opiniâtreté des Jansénistes mêmes, qu'il faut imputer la bulle qu'elles représentent aujourd'hui, comme une source inépuisable de troubles & de scandales. Mais l'Eglise doit-elle être moins ferme, que l'hérésie n'est opiniâtre ? & l'opiniâtreté de l'hérésie est-elle un titre d'accusation contre la fermeté de l'Eglise ? Dépositaire de la vérité que J. C. lui a transmise, & qui fait son plus précieux trésor depuis dix-huit siècles, est-ce à elle, ou à la secte qui la trouble dans sa divine possession, que l'on doit attribuer les scandales, aussi bien que les troubles?

La pièce du Cas de Conscience n'en étoit pas au dénouement, que la Hollande, théatre plus convenable que la France pour ce genre de scène, en four-

nit une seconde à peu près de même force. M. Codde, prêtre de l'Oratoire, avoit été nommé dès l'année 1686, Vicaire du S. Siège, pour le gouvernement spirituel des Hollandois, qui jusqu'au Jansénisme avoient en grand nombre conservé dans son intégrité la Religion de leurs pères. Sitôt qu'il fut question de le sacrer sous le titre d'Archevêque de Sébaste, il fit connoître, par sa résistance à signer le formulaire, ce qu'on devoit attendre de son gouvernement. Les présomptions furent confirmées en plein par les œuvres. Les Eglises Catholiques prirent en peu de temps tout l'air Hollandois, & ne ressemblerent pas mal aux prêches. Les prêtres y administroient les Sacremens en langue vulgaire, & l'on jargonnoit de même toutes les prières du Rituel Romain; ce qui ne put se faire sans exciter les murmures des vrais Catholiques, encore les plus nombreux, & sans mettre beaucoup de troubles dans la mission.

Lettre à M. de Beauvais.

Le Père Quesnel, qui ne voit point de maux dont les Jésuites ne soient les auteurs, attribue ces divisions au Père Domin, qui avoit suivi en Hollande le Comte de Crecy, Plénipotentiaire de France au Congrès de Ryswick. Il est pourtant certain, par les monumens même

du parti, que long-temps avant le voyage du Jésuite, on avoit porté des plaintes au Pape, sur les pratiques étranges des Eglises de Hollande. On voit par une lettre du sieur du Vaucelle, datée du premier Décembre 1691, & adressée au Père Quesnel lui-même, qu'un Religieux Dominicain y avoit été envoyé secrétement par l'Internonce des Pays-Bas, en conséquence d'un ordre de Rome, & que son rapport étoit fort désavantageux au Clergé Hollandois. D'un autre côté, l'Archevêque d'Ancyre, Vicaire Apostolique aux grandes Indes, s'étant rendu en Hollande pour les affaires de sa Mission, avoit rapporté que le mal y étoit à tel point, qu'il le jugeoit presque irrémédiable. Sur quoi Innocent XII avoit établi une congrégation de dix Cardinaux, pour procéder avec le plus grand soin à l'examen de cette affaire; & dès-lors il fallut que le Vicaire Hollandois songeât sérieusement à se défendre.

Prop. du P. Quesnel, page 105.

Il le fit avec assurance, & il fut secondé, tant en France qu'aux Pays-Bas, tandis qu'à Rome l'agent Valloni faisoit jouer tous ses ressorts pour déconcerter les congrégations. Toutefois, dès la première, qui se tint le 25 de Septembre 1699, il fut ordonné au Vicaire

Apoſtolique de Hollande, de venir ſe juſtifier à Rome. Effrayé de ce début, il chercha d'abord à différer ſon voyage, ou plutôt à ne le faire jamais. Il écrivit des lettres tournées de ſon mieux, & à l'Internonce de Bruxelles, & à la congrégation des Cardinaux. Toute ſon habileté fut inutile : on lui manda, pour toute réponſe, que s'il ne partoit inceſſamment, on nommeroit un autre vicaire. Ses amis jugerent alors que l'obéiſſance étoit de ſaiſon, & lui perſuaderent de ſacrifier ſes répugnances perſonnelles à l'intérêt de la cauſe commune. Il ſe mit donc en route, au mois de Septembre de l'année 1700, accompagné du Père Delbeque, Auguſtin, & Janſéniſte ardent. Une viſite que lui rendit à Padoue le Père Serry, du même ordre, & l'eſtime qu'il témoigna pour M. de Freſne & toute la ſainte famille, c'étoient les noms que portoient au delà des monts le parti & ſon chef, lui firent eſpérer qu'il trouveroit de la protection juſqu'à ſon terme, dont il n'approchoit pas ſans crainte. Comme tous les brouillons qui croient toujours gagner à changer de ſupérieur, il eſpéra bien de Clément XI, qui venoit de ſuccéder à Innocent XII.

En effet, le nouveau Pape reçut l'Archevêque de Sébaſte, avec de grands témoignages de bienveillance, ſi l'on en croit le gazetier intéreſſé de Hollande, qui eut grand ſoin d'en informer le public. Peu de temps après, M. de Sébaſte eut une ſeconde audience; & le gazetier, bien ſalarié, en fit encore un article important de ſes nouvelles. Mais enfin, le 18 de Mars 1701, il eut une tout autre audience des Cardinaux, Mareſcotti, Ferrari & Tanara, commis pour l'interroger. Le public n'apprit rien de celle-ci par le gazetier : mais l'agent Vaucelle informa les grands frères, qu'elle avoit très-fort mortifié, qu'elle avoit abattu le Vicaire Apoſtolique. Cependant on lui remit vingt-ſix chefs d'accuſation, ſur leſquels on lui ordonna de fournir ſes défenſes; ce qu'il fit au bout de ſix mois. La dernière congrégation ſe tint le 7 Mai 1702, en préſence du Pape. Toutes les voix ſans exception furent pour ſuſpendre M. de Sébaſte des fonctions de Vicaire Apoſtolique; & la ſentence, donnée dès-lors, lui fut ſignifiée quelque temps après. L'Abbé de Vaucelle, par une lettre du 12 Août ſuivant, manda que le Vicaire auroit pu ſe tirer d'embarras, s'il n'avoit pas marqué tant de répugnance

Lettre de Vaucelle, du 19 Mars 1701.

pugnance à signer le formulaire d'Alexandre VII. Il ajoutoit que plusieurs étoient d'avis, qu'il auroit pu & dû même le faire. Il y en avoit toutefois qui n'étoient pas de cette opinion, soit par horreur du parjure, soit par respect pour les quatre Evêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais, d'Angers, & pour *les orphelins de Laviemur*, autrement Port-Royal.

Les principaux du Clergé Batave ne furent pas plutôt ce qui s'étoit fait à Rome, qu'ils dresserent leurs batteries pour le faire révoquer. Ils eurent recours au grand Pensionnaire Heinsius, & aux Bourgmestres d'Amsterdam, dont trois étoient neveux de M. Codde ou M. de Sébaste. A ces puissantes sollicitations, les Etats-Généraux défendirent à M. Cook, nommé Vicaire par *interim*, d'en faire aucune fonction, que le Vicaire en titre n'eût été rétabli dans les siennes. C'est ainsi qu'à la faveur des puissances, non seulement séculières, mais hérétiques, les étranges disciples de S. Augustin bravoient le S. Siège, & se flattoient de lui forcer la main. L'usage que j'ai de la Cour de Rome & du génie monacal, écrivit à ce sujet le moine apostat Driot, l'un des oracles du parti; l'usage que j'ai de la Cour de Rome, me fait juger qu'on

Lettre du 12 Novembre 1702, au P. Quesnel.

n'en aura raiſon que par la hauteur & le fracas. Mais avec toute ſa ſcience de la Cour & du Monachiſme, ſes combinaiſons ſe trouverent en défaut : l'inſolence & le fracas ne purent être plus grands ; & Rome s'étonna ſi peu, que ſa froide gravité ſur-tout, & ſa marche égale intriguerent bientôt ceux qui avoient cru lui impoſer.

Le Provicaire Van-Huſſen, qui tenoit en Hollande la place & le parti de M. Codde, fut interdit à ſon tour. Cette ſentence le mit au moins en de grands ſoucis. Il conſulta le Père Queſnel, qui, plus aguerri, répondit, le 8 Janvier 1703, qu'il falloit aller ſon chemin, ſans s'inquiéter de ce qui s'étoit fait à Rome. La raiſon tranchante qu'il en donnoit, c'eſt que M. l'Archevêque de Sébaſte ſe trouvoit ſuffiſamment juſtifié par ſes défenſes, qu'il avoit été condamné contre les règles par un tribunal imcompétent, & qu'il appartenoit aux Etats-Généraux de connoître de ſon affaire. Comme cette déciſion n'étoit pas tout-à-fait conforme aux idées communes, on s'appliqua, ſur les principes de l'apoſtat Driot, à ſoutenir le peuple, par des écrits vigoureux, contre la terreur des foudres du Vatican. On avoit pour cela d'excellens modèles

Lettre du 8 Mars 1703.

dans le pays. Les prédicans, en Hollande aussi bien qu'en France, n'avoient point trouvé de moyen plus efficace pour détacher à jamais les peuples du centre d'unité, que de leur rebattre sans cesse que le Pape étoit l'Antechrist. A leur exemple, l'Augustinien Van-Hamme, par une lettre aussi vigoureuse qu'on pût la souhaiter, insinua d'abord que la Cour de Rome s'occupoit beaucoup plus de sa domination que de la Religion; puis il certifia que l'Antechrist seroit un Romain. Il est vrai qu'il ne dit pas formellement que ce seroit un Pape : mais il n'y avoit que le mot d'omis, & tout concouroit à le suppléer.

Cependant le parti se flattoit toujours, que le Pape ne tiendroit pas contre tant de vigueur, & qu'il seroit forcé de renvoyer M. de Sébaste, avec ses premiers pouvoirs, ou du moins de les lui rendre bientôt après son retour. C'est ce qu'on voit par une lettre de l'apostat nommé plus haut, qui se persuada même que le Saint Père n'étoit plus arrêté que par la honte de revenir sur ses pas; sur quoi il fait cette exclamation, bien digne d'un tel orateur : Bon Dieu! qu'un aveu de foiblesse coûte à un Pape, qui en est autant pétri qu'aucun autre humain! Le

Lettre de Driot, du 19 Avril 1703.

voyant ſe fourvoya néanmoins : le Pontife, informé des procédés ſcandaleux du Clergé Hollandois, écrivit aux Catholiques des Provinces-Unies & des pays voiſins, pour les tenir en garde contre les guides qui les égaroient. Ce ſont des brouillons, leur diſoit-il, ce ſont des aveugles; & faſſe le Ciel que leur malignité ne ſoit pas le principe de leur aveuglement! ce ſont des Paſteurs intrus, dont le deſſein n'eſt pas de garder le troupeau, mais de le diviſer & de l'égorger. Ils affectent la réforme & le rigoriſme; ils ſont bien aiſes de paſſer pour les Docteurs de la morale ſévère : mais tout homme ſage pénétrera ſans peine leurs vrais ſentimens, & leur malheureux deſſein. Le Pontife ajouta qu'il renvoyoit l'Archevêque de Sébaſte en Hollande, mais ſans eſpérance de le rétablir jamais dans l'exercice du Vicariat Apoſtolique. Ce bref mit les partiſans de l'Archevêque dans une véritable fureur; & l'on peut imaginer, ſans que nous en ſouillions le papier, quelle fut l'énergie de leur ſtyle outrageux. Ils déférerent le bref aux Etats-Généraux, comme un libelle ſéditieux, comme une pièce infâme; & ils en ſolliciterent vivement la ſuppreſſion.

Dans ces entrefaites, le Vicaire inter-

dit arriva de Rome ; & il eut à peine le pied en Hollande, qu'on y eut nouvelle que sa suspense avoit été convertie en déposition absolue, par un décret du 3 d'Avril 1704, qu'on n'avoit rendu public à Rome qu'un mois après son départ. Ce fut un nouveau déluge de fiel & d'injures, de libelles audacieux & manifestement schismatiques, où l'on décidoit effrontément, que le Vicaire, nonobstant sa déposition prononcée par Clément XI, jouissoit de la pleine autorité attachée au Vicariat qu'il tenoit d'Innocent XII. Et pour apprendre à tout le monde chrétien, qu'en dépit du Siège Apostolique, on le tenoit pour Vicaire du Siège Apostolique, on fit frapper une médaille, avec cette légende : *Non sumit aut ponit honores, arbitrio popularis auræ* : il ne prend, ni ne quitte les honneurs, au gré du caprice de la populace. On ne se contenta point, pour honorer M. Codde, des monumens réservés aux grands hommes ; on lui décerna les honneurs des Saints, & on le canonisa tout vivant. C'est ce que marque une estampe, où l'on voit Saint Pierre l'introduire dans le Ciel. L'image étoit ornée de quelques vers Belgiques ou Gothiques, & des plus énergiques assuré-

nent, ſi la groſſiéreté peut s'appeller énergie. L'ignorante Rome, diſoit le Virgile Batave, croit que les Janſéniſtes ſuivent la voix large, parce qu'ils mettent avec joie la ſainte écriture entre les mains des laïcs : mais les Janſéniſtes ſont ſincères, & le Pape eſt un hypocrite ſuperbe. L'Archevêque de Sébaſte vécut encore huit ans depuis les ſcandales, & mourut ſans les avoir réparés. On ignore comment S. Pierre l'accueillit à la porte du Ciel ; mais on ſait que Clément, ſon ſucceſſeur, défendit de prier pour lui, comme étant mort dans un attachement opiniâtre & notoire pour le ſchiſme.

Le Père Queſnel avoit eu la plus grande influence dans la ſéduction des Hollandois Catholiques, ainſi que dans l'obſtination des Janſéniſtes du reſte des Pays-Bas, où il erroit depuis long-temps. Il s'étoit retiré d'abord à Bruxelles, où il demeura caché quelques années avec le Docteur Arnaud. Tous deux enſuite, ſur un décret d'expulſion donné par le Gouvernement, ſe réfugierent en Hollande, où ils ne furent pas long-temps ; M. de Sébaſte ayant craint que, s'ils venoient à être découverts, cela ne fît tort à la miſſion. On jugeoit d'ailleurs, que leur préſence n'y étoit pas néceſſaire pour

l'avantage de la cabale anti-Romaine, qu'ils ſerviroient peut-être encore mieux, s'ils n'en étoient pas ſi proche. Les circonſtances les obligerent à chercher un premier aſyle dans un château du pays de Liège, d'où ils retournerent ſecrétement à Bruxelles. La ſolitude où ils y vécurent, occupés preſque uniquement de leurs compoſitions clandeſtines, les fit jouir d'une aſſez grande tranquillité juſqu'à la mort du Docteur, que l'Oratorien remplaça ſur le champ, en qualité de Patriarche du Janſéniſme. Ainſi le parti ne s'apperçut preſque point, que ſon grand Arnaud fût mort.

Son ſucceſſeur ne fut pas plutôt inveſti de ſa charge, qu'il remplit toutes les eſpérances qui la lui faiſoient deſtiner depuis long-temps. Il entretint & forma des correſpondances, non ſeulement avec les Catholiques équivoques des Provinces-Unies & de tous les Pays-Bas, mais avec ceux des Etats divers de l'Europe, dans les cours & les capitales, dans les villes & les bourgades, dans les châteaux, les univerſités, les chapitres & les monaſtères, ſans négliger ceux des filles. Il s'aſſura les anciens amis, il en acquit de nouveaux, il s'efforça d'attacher à ſa perſonne ceux qu'il n'eſpéroit

pas de gagner au parti ; & s'il ne pouvoit pas s'en faire des partisans déclarés, il tâchoit au moins de les rendre neutres. Ce fut à cette fin qu'il révisa officieusement l'Histoire des congrégations *de Auxiliis* par le Père Serry, & qu'il prêta sa plume à quelques zélateurs des Missions Etrangères, pour décrier les Eglises de Chine, gouvernées par les confrères de ses antagonistes d'Europe. Des intérêts réciproques tinrent long-temps ce manège couvert d'ombres impénétrables ; & si le Père Quesnel n'eût pas été enfin entêté avec ses papiers, on eût à jamais ignoré à combien de sortes de personnes s'étendoient ses bons offices.

Mais les libelles qui de jour en jour se répandoient avec plus d'abondance dans les Pays-Bas, engagerent le métropolitain de ces provinces à prendre les mesures les mieux concertées pour arrêter ce désordre. Après avoir déféré sans effet à Rome le Père Quesnel & le Père Gerberon, son plus digne émule, il eut recours à la puissance politique, contre des schismatiques déterminés, qui faisoient gloire de braver toute la hiérarchie, & que la force extérieure pouvoit seule réduire. Sa Majesté Catholique expédia ses ordres au Marquis de Bedmar,

qui commandoit dans les Pays-Bas, à l'effet d'appréhender au corps ces perturbateurs. Ils reçurent des avis réitérés du danger qu'ils couroient : mais ils ne prirent conseil que de leur enthousiasme ; & continuant à se croire en sûreté à Bruxelles, ils ne tarderent point à être pris. Les officiers du Roi, accompagnés de ceux de l'Archevêque, prirent d'abord le Père Gerberon, dans son domicile ordinaire.

Ils allerent incontinent au lieu nommé le réfuge de Forêt, où le Père Quesnel avoit un appartement presque ignoré : mais les gens de l'Archevêque avoient le fil du labyrinthe. Ils vont droit au gîte, ils frappent à la porte ; & Brigode ouvre. C'étoit un frère servant, plus têtu que rusé. On lui demanda où étoit le maître. Il sentit alors sa bévue, & fit tant de bruit en répondant, que le maître entendit l'éveil, & eut le moment de s'évader. Mais bientôt il éprouva de cruelles inquiétudes. Il fit réflexion qu'il abandonnoit quantité de papiers, qu'il lui importoit sur toutes choses de sauver. Il se rapprocha, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de le faire, vit qu'on emmenoit Brigode en prison, crut tous les gardes retirés, & rentra chez lui. Mal-

heureuſement, quelques gens de l'Archevêque étoient demeurés. Il alla ſe cacher derrière un tonneau, que couvroit un paravent. On l'entendit ſans doute, & on l'eut bientôt trouvé. Comme on avoit peine à le reconnoître ſous l'habit ſéculier qu'il portoit, on lui demanda s'il n'étoit point le Père Queſnel. Il répondit avec ſimplicité, qu'il s'appelloit de Rebek. De Freſne, de Rebek, le Père Prieur, c'étoient-là pour lui autant de noms de guerre, & de pieux expédiens, pour éviter les reſtrictions mentales & l'abominable équivoque. On ne laiſſa pas de ſaiſir de Rebek, & on le conduiſit à l'archevêché, où on le logea dans une chambre que l'on croyoit fort sûre.

Mais dès qu'il ſe vit ſeul, il détacha un petit plomb des vitres, & il crayonna le billet ſuivant: Ne ſoyez point en peine pour moi, je ſuis logé en bel air, ſur la cour des écuries. Une fenêtre regarde ſur le jardin d'une auberge, qui eſt entre l'archevêché & les Dominicains. Voilà tout ce que je puis vous dire, n'ayant ni plume, ni papier. Tout à vous. L'adreſſe étoit à M. Ernets, Chanoine de Sainte-Gudule. Ce billet ne fut pas rendu, puiſqu'on le trouva dans un coin des draps du priſonnier : mais l'induſtrie

du reclus ne laisse pas douter qu'il n'en ait fait tenir quelque autre de même fabrique; quoiqu'il ait protesté en plusieurs rencontres, qu'il avoit été délivré par une espèce de miracle, sans avoir eu la moindre part au complot formé pour cela. Un gentilhomme François, réduit à la misère, & plein d'espoir en la boîte qui vaut la pierre philosophale, fut l'ange qui délivra ce nouveau Céphas. La nuit du onze au douze de Septembre, il commença, lui deuxième, à percer un mur de l'archevêché; & tous deux poussèrent le travail avec tant d'activité, que la nuit suivante, à une heure l'oiseau n'étoit plus en cage. Mais la joie ne fut qu'imparfaite : ses papiers qu'on ne lui avoit pas laissés en garde, ses lettres, ses libelles, ses minutes de toute espèce demeurerent en ôtage.

Le premier fruit de sa liberté fut un nouveau libelle intitulé, Motif de droit, qui fut brûlé à Bruxelles par la main du bourreau, avec deux lettres, que n'eût certainement pas écrites Pierre tiré des mains d'Hérodes. Quand on eut examiné son porte-feuille, M. de Malines le fit sommer de venir répondre en personne aux accusations intentées contre lui. La chambre qu'il avoit occupée en si bel

air ſur la cour des écuries, étoit peu de ſon goût; & la ſeule idée qu'il en conſervoit enflammant ſa bile, il ne répondit aux citations réitérées, que par des torrens d'injures. On ne laiſſa pas d'inſtruire ſon procès, ſur les preuves que fourniſſoient par milliers ſes propres écrits. Il fut jugé par contumace; & par ſentence du dix Novembre 1703, on le déclara excommunié, avec ordre de ſe retirer dans un monaſtère, pour y faire pénitence juſqu'à la pleine ſatisfaction du S. Siège, de qui ſeul il pourroit obtenir l'abſolution. Défenſe encore de rentrer dans le diocèſe de Malines, & d'y rien faire imprimer, ſous peine de priſon perpétuelle.

Idée du libelle intitulé, Procès du P. Queſnel.

Son reſſentiment fut tel qu'on pouvoit l'attendre de la violence de ſon caractère. Il ſe déchaîna ſur-tout contre la procédure, qu'on ne manqua point de rendre publique, & qu'il appella horrible, énorme, monſtrueuſe, entaſſant tous les grands mots & les injures vagues, à quoi l'on a recours au défaut de la raiſon & des récriminations fondées. Dans toutes ces allégations néanmoins, il n'accuſe nulle part d'infidélité les extraits qu'on a produits de ſes papiers, & qui ont ſervi de fondement à ſa con-

damnation. Ce ſont des témoins qu'il ne put récuſer. Pour répondre à ce témoignage déſeſpérant, tout ce qu'il eut de mieux à dire, c'eſt qu'il eſt permis à chacun de jetter ſur le papier les idées & les ſottiſes même qui lui viennent à l'eſprit. Sur quoi il ſe met à la torture, il ſe tourne & retourne en tous ſens, pour donner une interprétation ſupportable à ces idées & à ces ſottiſes. On lui reprochoit que jamais homme n'avoit plus foulé aux pieds l'autorité des puiſſances légitimes; qu'il s'étoit emporté avec la dernière inſolence contre les Rois & leurs Miniſtres, contre les Papes, les Cardinaux, les Evêques, contre toutes les perſonnes contraires à ſes opinions. Il répondit que ce n'étoient là que des paroles un peu libres, échappées en parlant en confiance de quelques perſonnes & de quelques affaires publiques. Mais ce procès fameux, tel qu'on le voit imprimé, à la confuſion de quelques hommes dépourvus de pudeur au point de nier ce qu'avoua Queſnel même, eſt le titre irréfragable, ſur quoi la poſtérité plus généralement de jour en jour portera le jugement dont il n'eſt point d'appel.

Le Père Gerberon & l'affidé Brigode

furent plus mal ſervis que le Père Queſnel. Brigode ſubit une priſon de ſix mois, au bout deſquels il étoit ſi maté, qu'il préſenta une ſupplique, où, après avoir confeſſé à ſon Archevêque qu'il s'employoit depuis pluſieurs années, tant à l'impreſſion qu'à la diſtribution des livres du parti, il en demandoit humblement pardon, & témoignoit eſpérer de ſon paſteur, qu'à l'exemple de Dieu dont il lui tenoit la place, il ſuivroit plutôt les mouvemens de la miſéricorde que ceux de la juſtice. Il finiſſoit par ces mots : J'ai la confiance que celui qui a commencé en moi l'ouvrage de ma converſion, l'affermira juſqu'au jour du Seigneur, & qu'avec le ſecours de la grace, je ne donnerai plus aucun ſujet de plainte contre moi. Qui n'eût pas cru ſincères, ces beaux témoignages de repentir? M. de Malines lui rendit la liberté, à condition qu'il feroit une confeſſion claire & nette de ſa Foi, qu'il donneroit cinquante florins en aumônes à quelques pauvres communautés, & qu'il ſe retireroit enſuite dans un monaſtère de Chartreux, pour y vaquer aux exercices de la piété, pendant quinze jours; qu'il y feroit une Confeſſion générale, & qu'il ne remettroit jamais le pied

dans le diocèse de Malines. Le pénitent promit tout, & n'exécuta rien.

Comme le Père Gerberon étoit incapable de dissimuler ses sentimens, il demeura prisonnier; & l'on suivit son procès, avec toute la maturité que demandoient le nombre & la nature des griefs : ce qui fit traîner l'affaire jusqu'au 24 Novembre de l'année suivante 1704. Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, d'abord il s'étoit sauvé du monastère de Corbie, sur le point d'y être arrêté prisonnier, dès l'an 1682, pour différens libelles qu'il avoit publiés en faveur de l'héréſie à la mode. Il se réfugia d'abord en Hollande, & se fit naturaliser à Rotterdam, sous le nom d'Augustin Kergré. Depuis ce temps-là, il erra dans les Provinces-Unies, & dans toute la Belgique, qu'il inonda d'écrits erronés sur les matières de la grace. Le Jansénisme n'a point eu de plus ardent, ni de plus laborieux défenseur; & il en auroit pu occuper la chaire pontificale, si sa droiture, inflexible à certains égards, avoit convenu au chef d'un parti qui ne se soutient que par le déguisement. Mais la franchise bizarre du Père Gerberon, qui ne se fit pas scrupule, dans l'His-

toire générale du Janſéniſme, d'altérer les faits les plus notoires, abhorroit tout palliatif à l'égard de ſes opinions. Il ne publioit point d'écrits, où il n'enſeignât à découvert la doctrine des cinq propoſitions; comme on le peut voir dans preſque tout ce qui eſt ſorti de ſa plume. Par-tout il ſoutient ſans détour, que J. C. n'eſt mort que pour le ſalut des prédeſtinés; que toute grace médicinale eſt efficace par elle même; qu'il n'eſt point de grace ſuffiſante, avec laquelle ceux qui reſtent dans le péché pourroient ſe convertir, s'ils vouloient.

La Vérité Cathol. Vict. La Confiance Chrét. Adumbrata Eccl. Rom. &c.

Une ingénuité ſi contraire à la politique du parti, lui attira ſouvent des reproches de la part de ceux qui ne tenoient pas moins que lui à cette doctrine, mais qui ſouhaitoient qu'on la propoſât avec plus d'art & d'ambiguité, qu'on lui donnât au moins quelque air de Thomiſme. Quelques-uns vouloient même qu'on écrivît contre lui, afin de perſuader au public que tous les Auguſtiniens ne penſoient pas de la ſorte. Le Bénédictin n'en devint pas plus réſervé. Convaincu que c'étoit retenir la vérité captive dans l'injuſtice, que de l'exprimer en des termes ambigus & ſuſceptibles de tous les ſens qu'on voudroit leur don-

ner, il continua de présenter le Jansénisme à nud, & publia même que les Thomistes ne connoissoient pas la doctrine de S. Augustin. Il ne fut content, ni d'Arnaud qu'il accusoit d'avoir molli sur la fin de ses jours, ni de Quesnel qu'il parut jalouser. Voici comment il parle de celui-ci, dans une de ses lettres : S'il se voit avec complaisance le chef d'une nouvelle bande, ceux qui croient aimer plus sincérement la vérité, & à qui Dieu a donné quelques connoissances, seroient bien marris de s'y enrôler.

Lettre du 19 Décembre 1700.

Cependant on cachoit avec soin ces différends au public, où la mésintelligence des premières têtes du parti ne pouvoient que le couvrir d'opprobre; comme il est arrivé enfin, quand la saisie de ses renseignemens les plus secrets a produit au grand jour tous ces mystères d'iniquité. Quesnel poussa même la politique jusqu'à parler du Père Gerberon, lorsqu'il fut condamné, comme d'un Théologien exact & profond, qui n'avoit rien publié que de très-catholique sur la grace. Fourbe inconséquent & gauche, qui se prenoit dans ses propres paroles; puisqu'en approuvant les sentimens théologiques du Père Gerberon, qui professoit sans dé-

tour le plus cru Janſéniſme, il démontroit tout ce qu'il a dit lui-même par la ſuite, pour perſuader que des viſionnaires peuvent ſeuls appercevoir dans ſes Réflexions Morales le fantôme du Janſéniſme.

L'Archevêque de Malines, informé par un bref des intentions du Pape, & aſſuré de la protection, tant du Roi Très-Chrétien, que de Sa Majeſté Catholique, donna ordre à ſes officiers de pouſſer le procès. L'intrépide Bénédictin ne voulut point d'autre Avocat que lui-même, pour plaider ſa cauſe, demanda pour toute faveur qu'on le jugeât ſans délai, & ſe montra prêt à ſubir toutes les peines qu'on voudroit lui impoſer. Il ſubit pluſieurs interrogatoires, où il ne put nier qu'il eût enſeigné hautement les nouveautés proſcrites, ſur-tout depuis qu'il avoit mis bas le froc, ni d'avoir déchiré de tout ſon pouvoir la réputation des Papes, des Princes & de tous les ennemis de la nouveauté. Enfin, le 29 de Novembre 1704, on porta la ſentence, qui ne put encore lui être prononcée que huit jours après. Il y étoit condamné à faire profeſſion de Foi, à ſigner le formulaire, à abjurer la doctrine des cinq propoſitions, pour être enſuite

renvoyé à ſon monaſtère, où ſes ſupérieurs veilleroient à ſa conduite, & le tiendroient enfermé juſqu'à ce qu'il eût pleinement ſatisfait pour la doctrine.

Voilà toute la rigueur de la ſentence de Malines, dont les patrons du coupable, ou de ſes erreurs, ont ſi injurieuſement exagéré la violence. S'il eſſuya d'autres humiliations, il ne put s'en prendre qu'à l'opiniâtreté avec laquelle il refuſa d'abord de ſe rétracter en aucun article, & de ſouſcrire ſans reſtriction le formulaire. Après ce refus, Sa Majeſté Très-Chrétienne le redemanda, comme ſon ſujet, & le fit enfermer d'abord dans la citadelle d'Amiens, puis au château de Vincennes. La ſolitude, & toute la gêne qui accompagne la perte de la liberté, ne purent durant ſix années fléchir ce vieillard octogénaire. On ne doutoit preſque plus qu'il ne mourût impénitent, hérétique, & nommément excommunié; lorſque par une grace, ſi rare ſur-tout parmi ces préconiſeurs déſeſpérans de la grace, il ſe ſentit tout changé. Le Seigneur eut une pitié particulière pour une ame foncièrement droite, dont l'égarement étoit moins l'effet de la dépravation, que des préventions qu'on lui avoit données, & de la fermentation ſans ceſſe

fomentée dans ſon imagination brûlante. Il demanda avec empreſſement à ſigner, & ſigna le formulaire, ſans aucune reſtriction, le dix d'Avril 1710, rétracta la doctrine de tous ſes livres, & témoigna la plus vive douleur du long attachement qu'il avoit eu pour les erreurs condamnées. On le mit auſſitôt en liberté; & dix jours après, rendu à ſes frères dans l'abbaye de S. Germain des Prés, il ratifia de ſon propre mouvement tout ce qu'il avoit fait à Vincennes. Il étoit temps qu'il ſe reconnût. A une obſtination de plus de cinquante ans, enfin déſavouée, il ne ſurvécut pas dix mois entiers; étant mort le vingt Janvier 1711, non ſans des remords cruels, ſur-tout à cauſe du grand nombre d'ames qu'il avoit égarées; mais en même temps avec une ferme confiance dans les miſéricordes du Seigneur, & avec une vivacité de repentir qui en put expier le délai.

Dans l'année où le Père Gerberon ſubit à Malines l'humiliation qui lui fut ſi ſalutaire, mourut à Paris, le douze Avril 1704, le célèbre Evêque de Meaux, dont le nom ſeul fait mieux l'éloge, que tout ce que pourroit produire toute autre plume que la ſienne. C'eſt aux ouvrages immortels de Boſſuet, qu'il eſt réſervé

de repréſenter à nos derniers neveux la force & la hauteur de ſon génie, qui éclate ſur-tout dans ſes Oraiſons funèbres, dans les Avertiſſemens aux Proteſtans, dans l'Hiſtoire des Variations, & dans le Diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle, chefs-d'œuvres qui n'eurent point de modèles, & qui déſeſpéreront à jamais les imitateurs. Mais eût-on pu croire, avant la décadence d'une ſecte réduite à voler aux Catholiques les grands hommes; eût-on pu croire que Boſſuet, ſi fort au deſſus du panégyrique, eût beſoin d'apologie, & ſur la grave matière de la Foi, lui qui fut juſqu'à la fin de ſa carrière le fléau de toute eſpèce de ſecte & d'erreur?

Au reſte cette apologie n'eſt pas une œuvre difficile. Il ne s'agit que d'expoſer l'hiſtorique de la calomnie, pour en faire retomber la honte ſur ſes auteurs. Quand les Réflexions Morales de Queſnel commencerent à donner du ſcandale; c'eſt-à-dire auſſi-tôt qu'elles eurent acquis quelque publicité; M. de Noailles, paſſé du ſiège de Châlons ſur celui de la capitale, où ſe faiſoit le plus grand bruit, chargea quelques Théologiens de revoir l'ouvrage qui occaſionnoit ces troubles parmi les perſonnes conſidérables par leur rang,

Mém. Chron. & Dogmat. T. IV pag 275 & ſuiv.

aussi bien que par leur capacité. On parla d'abord de le corriger. On crut mieux faire ensuite, de rechercher l'approbation de M. de Meaux. Rien n'étoit plus capable de fermer la bouche à tous les critiques, que le suffrage d'un juge regardé depuis long-temps comme une des plus grandes lumières de l'Eglise, déclaré généralement contre tous les novateurs, & de plus ami particulier de l'Evêque de Chartres, M. Godet, le prélat de France qui étoit le plus hautement opposé au Jansénisme. Ses liaisons, très-particulières aussi avec M. de Noailles, ne laissoient pas douter qu'il ne donnât son approbation, s'il y avoit quelque moyen de concilier ce bon office avec son honneur & sa conscience.

Cependant M. de Meaux, avant de rien promettre, exigea qu'on lui promît au contraire de mettre six vingts cartons, bien désignés, à un livre si justement suspect : on le lui promit. Là-dessus il essaya s'il ne pourroit pas donner un air de vérité à un assez grand nombre d'autres propositions, & les rappeller au sens Catholique. Pendant qu'il s'occupoit de ce travail, on fausſa la parole qu'on lui avoit donnée ; & l'ouvrage reparut imprimé, tel à peu près qu'auparavant ;

c'eſt-à-dire avec une très-petite partie des corrections dont l'on étoit convenu. Sur quoi il demeura perſuadé que ce livre n'étant plus ſuſceptible des interprétations qu'il s'efforçoit de lui donner, il devoit ſupprimer ce qu'il avoit jetté pour cela ſur le papier; & l'on n'en ouit plus parler de ſon vivant. Mais après ſa mort, un Queſneliſte paſſionné, nommé le Brun, trouva le moyen de s'en procurer une copie, & la fit paſſer à un Chanoine de Lille, qui la fit imprimer à Bruxelles. Ainſi traduiſoit-on en Janſéniſte le Prélat qui avoit tenté de retirer d'un livre le venin du Janſéniſme, & l'on fit paſſer ſon projet d'apologie, ou plutôt de correction, pour une apologie formelle de l'ouvrage qui en demeuroit infecté.

Le parti eut le front de faire valoir cette pièce, comme un témoignage authentique du grand Evêque de Meaux en faveur des Réflexions Morales, dans un temps où il y avoit encore peu de perſonnes à la ville & à la Cour, qui puſſent ignorer quels avoient été ſes ſentimens à ce ſujet. Il étoit difficile que les Queſneliſtes eux-mêmes l'euſſent oublié. Le ſieur Vialart avoit écrit au Père Queſnel, le trente Janvier 1700, qu'il venoit d'apprendre que M. de Meaux,

comme bien d'autres, parloit mal des Quatre Frères, ou des quatre volumes des Réflexions. L'Abbé Couet, vers le même temps, écrivant à M. Boſſuet qui preſſoit dans l'aſſemblée du Clergé la cenſure de cette propoſition, *le Janſéniſme eſt un fantôme*, s'exprimoit ainſi : On connoît des perſonnes à qui vous avez dit, que les cinq propoſitions ſont dans le livre du P. Queſnel. Vous n'aurez pas apparemment oublié, Monſeigneur, que vous avez encore déclaré depuis peu à un Evêque de l'aſſemblée, que l'on trouvoit dans ce livre le pur Janſéniſme. Ainſi parloient alors les hommes les plus dévoués au parti; parce que le fait étoit notoire. Mais le cours des années affoiblit toutes les notions; & il vient un temps, où l'on croit peu riſquer à les démentir. Si l'on ſe perd d'honneur dans l'eſprit des perſonnes inſtruites, au moins reſte-t-il une foule d'ignorans qu'il eſt facile de ſurprendre. Ainſi doit-on raiſonner dans une ſecte, dont l'aſtuce & la fraude ſont l'unique appui.

Plus violent de ſa nature, ou par une longue habitude, le Calviniſme rigoureux peut ici varier la ſcène. Dès l'année 1702, les Huguenots des Cévènes; c'eſt-

c'eſt-à-dire du Vivarais, du Vélay & du Gévaudan, plus nombreux qu'en aucune autre de nos provinces, ſe mirent en tête de rétablir l'exercice public de leur Religion dans les détroits preſque impraticables de leurs montagnes. Ils s'aſſemblerent d'abord en des lieux écartés; & comme ils n'avoient point de miniſtres, ils ſe bornoient à chanter leurs Pſeaumes. Mais bientôt quelques-uns d'entre eux, payſans, ouvriers, tous abſolument ſans lettres, ſe dirent ſuſcités du Ciel, firent les prêches, & débiterent mille extravagances, qui leur acquirent plus juſtement que jamais le nom de fanatiques. Le mépris des loix ſacrées entraîna bientôt l'infraction de l'ordre civil. Ils ſe plaignirent fort haut, qu'en haine de leur Religion, on les ſurchargeoit dans la répartition des impôts, & que le ſurplus qu'on les obligeoit de payer n'alloit qu'à la décharge des Catholiques; ſur quoi pluſieurs de ces mutins refuſerent d'acquitter leur capitation. Les receveurs publics ne laiſſerent pas de l'exiger, & firent des ſaiſies dans quelques villages des Hautes-Cévènes, ſur ceux qui faiſoient le plus de bruit. Pendant la nuit, ces receveurs furent enlevés de leurs maiſons, & pendus à des

Hiſt. de Louis XIV. par Reboul. ann. 1702. & 1704. Journ. Hiſt. du regne de Louis XIV.

arbres, avec leurs rôles au cou. Les auteurs de cet attentat, dans la crainte d'être reconnus, s'étoient déguisés en mettant des chemises sur leurs habits; ce qui leur fit donner le nom de Camisars, qu'ils ont retenu jusqu'à nos jours.

Le Marquis de Broglio, Commandant de la province, & M. de Bâville, Intendant, envoyerent main-forte sur les lieux, & l'on arrêta les coupables, qui subirent le châtiment dû à leur crime. Cette exécution ne produisit rien moins que ce qu'on en attendoit. Le supplice de quelques assassins fit croître à l'infini le nombre des perturbateurs publics. Ils s'attrouperent de toute part, encore de nuit cependant, & déguisés comme la première fois. Ils se répandirent dans les châteaux & les maisons des Catholiques, où d'abord ils se contenterent de piller, sans effusion de sang : mais ils tarderent peu à joindre au larcin la violence, le meurtre, le sacrilège & tout ce qu'imaginerent de plus noir les illuminés qui s'éleverent parmi eux. Ils en vouloient sur-tout aux Ecclésiastiques, & particuliérement à un Abbé du Chaylar, qui avoit fait mettre dans un couvent deux Calvinistes relaps. Ils investirent sa maison sur le soir, enfoncerent

les portes, & le massacrerent, avec quelques autres Ecclésiastiques qui se trouvoient chez lui. Dès-lors on vit renouveller, dans cette malheureuse contrée, tous les excès que les Huguenots avoient commis autrefois dans l'étendue du Royaume ; on vit briser les croix & les statues des Saints, les Eglises brûlées, les Prêtres & les Religieux égorgés, les autels dépouillés, les vases sacrés pillés & rompus, & les hosties consacrées foulées aux pieds.

A mesure que le nombre de ces brigands augmentoit, le nombre de leurs illuminés s'augmentoit aussi ; & chacun d'eux suggéroit l'idée d'un nouveau sacrilège, ou d'une atrocité nouvelle. Les femmes se dirent suscitées à leur tour, pour annoncer les volontés de Dieu. Hommes, ou femmes, on écoutoit tous ces visionnaires, comme autant de prophètes & de prophétesses ; & tous de la part de Dieu, ordonnoient d'immoler les Catholiques, & principalement les Prêtres ; ce qui ne manquoit pas d'être exécuté, autant qu'il étoit en leur pouvoir.

Enfin le désordre s'accrut à un tel point, qu'il fallut envoyer une armée en Languedoc, avec ordre au Maréchal de Montrevel de l'employer à réduire ces

fanatiques atroces. Il ne tint pas à lui, qu'il ne les exterminât. Il dépêcha de gros détachemens, qui en fabrerent un grand nombre. Quatre cens furent surpris dans une ferme, aux environs d'Alais, & passés au fil de l'épée, sans qu'il en échappât un seul. Deux cents autres subirent le même sort auprès d'Usez. Le Marquis de Fimarcon en défit une grosse troupe, aux environs de Nimes. Il y en eut ensuite un si grand nombre de suppliciés, que les bourreaux avoient peine à y suffire : tous ceux qu'on prenoit les armes à la main, étoient irrémissiblement rompus vifs.

Toutes ces défaites & ces exécutions devoient naturellement arrêter le désordre. Mais l'hérésie toujours semblable à elle-même, quoiqu'entre les mains d'un tas de rustres & d'ignorans, avoit déja mis en jeu ses ressorts accoutumés, & se trouvoit liguée avec l'ennemi du dehors, afin d'allumer la guerre civile en France. Les Anglois & les Hollandois, qui avoient besoin de diversion dans la guerre d'Espagne, jusques-là très-heureuse pour la maison de Bourbon, leur envoyoient des secours en armes & en argent, & leur faisoient espérer de puissans renforts de la part du Duc de Savoie; prêt à

pénétrer au Dauphiné, leur disoient-ils, pour leur donner la main. Ce Prince étoit beaucoup trop occupé chez lui, pour porter ses forces ailleurs: mais cette populace leurrée par un espoir chimérique, n'en demeuroit pas moins opiniâtre. Cependant le Maréchal de Montrevel, qui avoit été nommé pour aller commander en Guienne, & qui vouloit avant son départ venir à bout de les soumettre, les pouſſoit avec la plus grande vigueur. Ils continuoient à se tenir partagés en diverses troupes, dont un aventurier nommé Rolland, & Cavalier, Boulanger de profession, étoient les principaux chefs. Celui-ci vif, ardent, entreprenant & concerté dans ses résolutions, avoit la meilleure part à leur confiance. Il fut attaqué le premier, en 1704, vers le 15 d'Avril; & il fut très mal mené : il laissa huit cens hommes sur la place. Peu après il eut sa revanche, en tombant sur le corps à cinq ou six cens Catholiques, dont il tua le plus grand nombre. Mais le Sieur de la Lande, Maréchal de camp, ayant attaqué l'une après l'autre deux nouvelles troupes de Camisars, il en tua huit à neuf cens. Le Maréchal de Montrevel, sur le point de partir, fit encore attaquer une autre de leurs

troupes, qui étoit de treize cens hommes : ils se battirent en déſeſpérés, & périrent preſque juſqu'au dernier.

Ce fut après ces pertes, que le Maréchal de Villars vint remplacer le Maréchal de Montrevel. L'humanité, autant que la politique, lui perſuada qu'il ſuffiſoit des exemples de terreur donnés juſques-là, & qu'il étoit temps d'épargner le ſang François. L'affoibliſſement des Camiſars les diſpoſoit d'autant mieux à un accommodement, que toutes les promeſſes de l'Angleterre & de la Hollande n'avoient abouti qu'à des ſecours meſquins, & qu'on voyoit enfin le Duc de Savoie, ſur lequel ils avoient tant compté, aux priſes chez lui avec le Duc de Vendôme, qui le pouſſoit avec la plus grande vigueur. Ainſi le Maréchal de Villars, avant de faire aucun uſage des armes, crut devoir tenter les voies de la douceur & de la clémence. Il fit publier une amniſtie générale en faveur des révoltés, offrit des paſſeports à tous ceux qui voudroient ſortir du Royaume, & leur permit de vendre leurs biens, ſoit par eux-mêmes, ſoit par des amis chargés de procurations, qui leur en feroient toucher le produit.

A peine cette publication fut-elle

faite, que Rolland & Cavalier offrirent de mettre bas les armes, & même d'entrer au ſervice du Roi, avec la plûpart de leurs amis. On convint d'une ſuſpenſion d'armes, qui dureroit quinze jours, & dont on aſſureroit l'obſervation des otages réciproques. Mais avant publication de cette eſpèce de trêve Rolland tomba ſur un bataillon du regiment de Touraine, qu'il défit. A cela près, il n'y eut aucun ſujet de méfiance. Ce fut néanmoins avec Cavalier qu'on traita principalement comme avec le plus accrédité des chefs du parti. Une ſorte d'éloquence emphatique & rapide, qui contrefaiſoit aſſez bien pour ſon groſſier auditoire la manière des prophètes, en banniſſoit juſqu'à la première penſée de contrevenir à ſes ordres. Toujours il les donnoit de la part de Dieu, & toujours on les exécutoit, comme en étant émanés.

Le Maréchal envoya la Lande, pour s'aboucher avec ce fier Boulanger, qui étoit près de Vezenobre, avec huit cens hommes, rangés en bataille. La Lande, qui n'étoit pas moins bien accompagné, rangea de même ſes gens. Les deux chefs s'avancerent l'un vers l'autre, à une diſtance égale de leurs troupes; & là, dans une conférence d'environ deux heures,

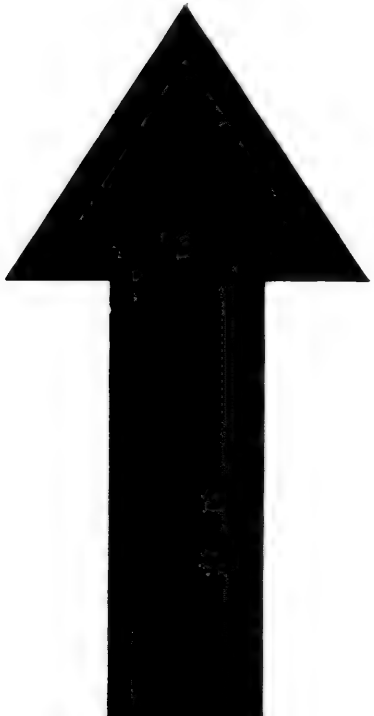

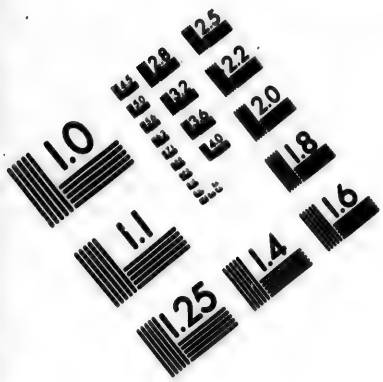


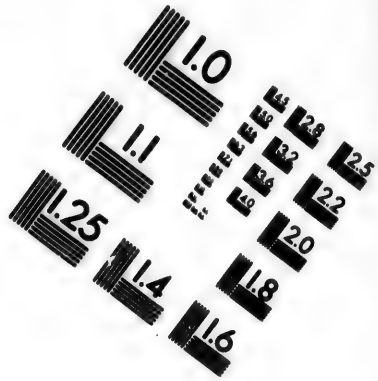


**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

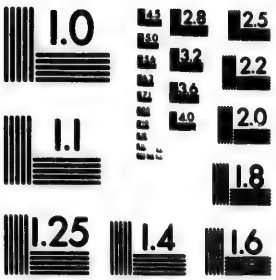


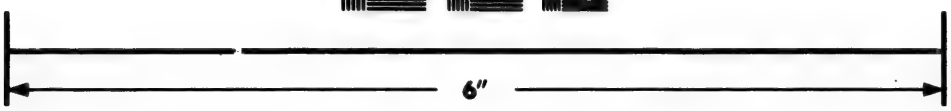

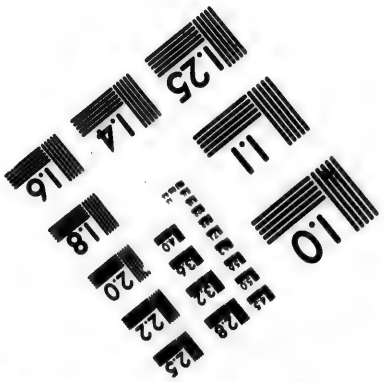


Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

on contint de tous les articles ; mais pour conclure, Cavalier voulut avoir l'honneur de traiter immédiatement avec le Maréchal, qui eut la condescendance de lui accorder une entrevue.

Elle se fit dans un fauxbourg de Nîmes, au jardin des Récollets, après qu'on eut livré des otages pour la sûreté de Cavalier. La singularité du personnage y fit accourir toute la ville. Il parut en habit d'écarlate richement galonné, & un panache blanc à son chapeau. Il n'étoit pas d'une taille avantageuse, mais il étoit assez bien fait, avoit une physionomie heureuse, les cheveux blonds & le teint fort blanc. Le Maréchal lui fit beaucoup d'accueil, & s'entretint long-temps avec lui. Rolland, à son tour, demanda une entrevue, qu'on lui accorda aussi. Bâville, dans une seconde conférence que Cavalier eut avec le Maréchal, il fut arrêté que le Roi accorderoit une amnistie pleine & parfaite, qu'on formeroit quatre Régimens de tout ce qui restoit de Camisars, que Cavalier, Rolland & quelques autres de leurs chefs en seroient Colonels ; & comme ils insistoient fortement sur l'article de la Religion, qu'on leur permettroit parmi eux l'exercice de la leur.

Comme tout alloit se conclure d'une manière irrévocable; il arriva des députés Hollandois dans les Cévennes. Ils firent que de vains efforts, pour couronner Cavalier & Rolland, mais ils le retournèrent du côté d'un soldat déserteur, nommé Ravanet, qui s'étoit mis à la tête de l'une de leurs troupes, & qui s'étoit acquis par d'heureux brigandages la réputation d'habile guerrier. Ils lui promirent de le faire reconnoître pour chef de tous les Camisars, & de lui fournir, tant de Hollande que d'Angleterre, des secours suffisans pour se maintenir avec toute [illegible] de son parti. Ces promesses, accompagnées de plus flatteuses encore, firent tant d'impression, non pas seulement sur Ravanet, mais sur la plûpart des rebelles, qu'il ne fut plus possible à Rolland, ni à Cavalier de les contenir. Ainsi la négociation avec le Maréchal fut rompue, la révolte se ralluma, on renvoya les otages de part & d'autre, & les hostilités recommencerent.

Cavalier, qui avoit toujours agi de bonne foi, traîna les choses en longueur, & resta parmi les mécontens, dans l'espérance de calmer peu à peu les esprits; mais voyant enfin que l'animosité ne faisoit que s'accroître, il s'échappa du mi-

leu d'eux, fit son accommodement particulier, & entra au service du Roi avec son frère, qui n'avoit que quinze à seize ans, & avec cent vingt-sept de ses camarades: ce fut là tout ce qu'il put ramener de ces frénétiques. On lui donna un brevet de Colonel, avec une commission de Capitaine pour son frère. Il fut destiné pour l'armée d'Allemagne, & partit pour Brisac, sous une escorte qu'il avoit demandée lui-même: mais l'inquiétude le prit en arrivant à Besançon; il se jeta dans la Suisse, & passa au service du Duc de Savoie. Pour ce qui est de Rolland, il remit ses troupes en campagne, & s'engagea plus que jamais dans la révolte. Le Maréchal, qui n'avoit plus d'espérance de paix, fit observer ses démarches, & eut avis qu'il venoit assez souvent, à la faveur de la nuit, voir une demoiselle des Cévènes qu'il aimoit, & qui se trouvoit dans une campagne aux environs de Nîmes. Il le fit si bien guêter, qu'on l'y surprit, avec cinq ou six de ses principaux Officiers. Ils prirent tous la fuite; mais un dragon tua Rolland, à cinq ou six cens pas de la maison. On fit le procès à sa mémoire; & son cadavre, après avoir été traîné sur la claie, fut exposé sur la roue à une

porte de Nîmes. Après quoi le Maréchal fit publier une seconde amnistie, qui remettoit un grand nombre de rebelles. Il n'en restoit que trois troupes, qui toutes ensemble ne faisoient pas plus de cinq cens hommes, dont Ravanet étoit le chef principal. Le Maréchal mit ses mouches à la poursuite de ce perturbateur, apprit qu'il étoit dans le bois de Bronzat, & envoya deux détachemens qui le joignirent auprès de Massane. De trois cens hommes qu'il avoit avec lui, il en perdit deux cens. Ce coup de vigueur & d'intelligence, fut le dernier nécessaire. La faction en fut absolument déconcertée. Les chefs sur-tout, ou pour mieux dire, les différens Capitaines se voyant poursuivis, avec un danger si particulier pour leur propre personne, vinrent la plûpart se rendre successivement avec leurs troupes, à condition qu'on leur permettroit de passer à Genève. Enfin, Ravanet vint lui-même implorer la clémence du Roi, & demander la même permission. On la lui accorda, comme aux autres. Ainsi la tranquillité fut entièrement rétablie; & les violens sectateurs de Calvin, faute de pouvoir, cessèrent d'exercer leurs violences.

L'artificieux Jansénisme au contraire

mettoit le comble à ſes artifices, & tentoit tous les expédiens pour s'inſinuer & s'enraciner, à la faveur de la ſupercherie & du pateliuage. Mais parmi toutes ſes ruſes, il n'y en avoit point qui avançât mieux ſes affaires, que l'invention du ſilence reſpectueux. C'étoit principalement ſur cette machine, que portoit la déciſion du fameux Cas de Conſcience, qui avoit renouvellé tous les troubles, & qui les augmentoit de jour en jour. Clément XI l'avoit condamnée, auſſi-tôt qu'elle étoit parvenue à ſa connoiſſance. Cependant comme il n'avoit publié à ce ſujet que des brefs, énoncés même en termes généraux qui laiſſoient encore des ſubterfuges à la chicane; il jugea néceſſaire de marquer d'une manière plus ſolemnelle, & avec autant de préciſion que d'authenticité juſqu'où les vrais Catholiques doivent porter l'obéiſſance pour les Conſtitutions Pontificales reçues de toute l'Egliſe. Tel eſt le but qu'il ſe propoſa, & qu'il atteignit aſſurément, dans la Bulle qui commence par ces mots, *Vineam Domini Sabaoth.*

Après y avoir rapporté les bulles d'Innocent X & d'Alexandre VII, il déplore l'opiniâtreté de ces hommes faux, qui peu contens de ne point acquieſcer à la

vérité, cherchent pour l'éluder tous les faux-fuyans imaginables, & ce qui eſt pire encore, ne rougiſſent point d'employer pour la défenſe de leurs erreurs, les décrets même portés contre elle par le S. Siège apoſtolique; ce qu'ils ont fait principalement, continue le S. Père, pour la lettre de Clément IX en forme de bref aux quatre Evêques de France, & pour les deux lettres d'Innocent XII aux Evêques des Pays-Bas : comme ſi Clément IX, qui déclaroit dans ce même bref qu'il s'attachoit fermément aux Conſtitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, qu'il exigeoit de ces quatre prélats une véritable & abſolue obéiſſance, & vouloit qu'ils ſouſcriviſſent ſincérement au formulaire d'Alexandre VII, avoit réellement admis dans une affaire ſi importante quelque exception, lui qui proteſtoit qu'il n'en auroit jamais admis aucune : & comme ſi Innocent XII, en déclarant avec ſageſſe & précaution, que les cinq propoſitions extraites du livre de Janſenius, ont été condamnées dans le ſens naturel que le texte offre d'abord, avoit voulu parler, non du ſens qu'elles forment dans le livre, ou que Janſenius a exprimé, & qui a été condamné par Innocent X & Alexandre VII, mais de

quelque autre sens différent ; & comme s'il eût voulu tempérer, restreindre, ou en quelque façon changer les Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, dans le bref même où il déclaroit en termes formels qu'elles avoient été & qu'elles étoient en vigueur, & qu'il demeuroit fermement attaché à ces décisions.

Le Pontife ensuite attaque directement le silence respectueux. Il fait observer que, par ce subterfuge qui empêche de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansenius, on ne suit point l'erreur, mais on ne fait que la cacher ; qu'on entretient la plaie, au lieu de la guérir ; qu'on se joue de l'Eglise, loin de lui obéir ; qu'on ouvre aux enfans de rebellion un chemin large, pour fomenter l'hérésie. On en a même vu quelques-uns, ajoute le Pontife, se porter à un tel excès d'impudence, qu'oubliant les règles, non seulement de la sincérité chrétienne, mais encore de l'honnêteté naturelle, ils n'ont pas craint d'assurer qu'on peut licitement souscrire au formulaire prescrit par Alexandre VII, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le susdit livre de Jansenius contienne une doctrine hérétique. Après cela, Clément XI prononce en termes exprès,

que par le silence respectueux on ne satisfait nullement à l'obéissance qui est due aux Constitutions apostoliques.

Il seroit difficile d'ajouter à la clarté de cette bulle. Cependant, elle parut à peine, qu'on vit courir une lettre, sous le nom d'un Curé du diocèse de Paris, à un Docteur de Sorbonne. L'auteur y disoit, avec plus d'effronterie apparemment que d'assurance véritable, qu'ayant lu & relu la bulle, il n'y avoit rien trouvé qui décidât la contestation. Qui tenteroit encore de convaincre des gens si aguerris contre la vérité? La bulle ne parut pas toutefois aussi indifférente au Lovaniste With, autre Janséniste, qu'au Curé conciliant du diocèse de Paris. Il confessa franchement, que Rome ne laissoit plus ni ressource, ni refuge ou subterfuge aux Augustiniens. Mais il s'en fallut bien, que ce fut-là pour lui une raison de se rendre.

Plus la Constitution lui parut claire & nette, précise & décisive, plus il la jugea pernicieuse & détestable. Il en parla, il en écrivit, comme d'une œuvre de ténèbres à laquelle il ne manquoit plus rien, sinon d'être adoptée & prêchée par l'Antechrist; & il la dénonça solemnellement comme telle à toute l'Eglise,

qui frémit d'entendre de nouveau le langage de Luther.

Louis XIV ayant reçu cette bulle, la fit remettre à l'assemblée du Clergé qui se tenoit alors, puis à la Faculté de Théologie de Paris, qui l'une & l'autre la reçurent avec une soumission sincère. Sa Majesté fit ensuite expédier des lettres patentes pour l'enrégistrement. Elles furent présentées au Parlement, le 4 Septembre de cette année 1705; M. Portail, l'un des Avocats Généraux, donna dans son réquisitoire l'idée qu'on devoit prendre, tant de la Bulle, que de l'erreur qu'elle proscrivoit. Il dit entre autres choses, que la sagesse du Roi l'avoit engagé à demander au Souverain Pontife une dernière décision, capable de tarir la source d'une doctrine empoisonnée, qui se reproduisoit journellement sous des faces nouvelles, & de dissiper à jamais les restes misérables d'une erreur, qui n'osant plus paroître à découvert, se fortifioit avec d'autant plus de soin à l'ombre de ses malheureuses subtilités, que la Constitution dont on requéroit l'enrégistrement, décidoit que les enfans de l'Eglise doivent rejetter de cœur & d'esprit tout ce que l'Eglise condamne, & que jamais il ne

leur est permis d'approuver par leur signature ce que leur cœur désavoue ; qu'elle nous représentoit les principes contraires, comme le comble de l'illusion ou de l'imposture ; comme un tour artificieux, employé par une opiniâtreté rebelle pour imposer à la Religion ; comme le dernier retranchement de l'erreur proscrite & fugitive ; comme un asyle toujours ouvert à la plus fausse doctrine pour se sauver impunément en paroissant ne plus se défendre, pour échapper aux traits de la censure en cessant de combattre ; qu'en conséquence le S. Père condamnoit ce mystère frauduleux d'un silence purement extérieur, & souvent encore mal gardé ; qui ne va, ni jusqu'à toucher le cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit ; qui est plus propre à perpétuer l'erreur qu'à la réprimer ; qui n'en cache le venin que pour le répandre plus librement dans les conjonctures plus favorables ; & qui ne fait consister la Foi, qu'à ne pas contredire en public les décisions qu'on se réserve le droit de censurer en secret.

La Bulle fut enrégistrée, puis envoyée à tous les Evêques du Royaume, qui la publierent chacun dans son diocèse. Il n'y eut que l'Evêque de Saint-Pons,

qui osa se singulariser au point de justifier les vingt-trois Prélats, qui en 1665 s'étoient déclarés pour le silence respectueux. Son mandement fut condamné par le Chef de l'Eglise.

Quoique l'assemblée du Clergé eût accepté unanimement la Constitution, le Pape n'en parut d'abord que très-médiocrement satisfait. Dupin dit à ce sujet, que le Cardinal de Noailles qui la présidoit, avoit déclaré dans le discours qu'il y prononça, que l'Eglise Romaine ne prétend pas être infaillible dans la décision des faits, même dogmatiques, qui ne sont point révélés : mais comme ce discours, quel qu'il pût être, n'avoit point été inséré dans le procès-verbal, il ne pouvoit pas être censé avoir été adopté par les prélats, & par conséquent le Pape ne pouvoit pas en rendre l'assemblée comptable. Il paroît seulement par ce procès-verbal, que les prélats Commissaires, à la tête desquels se trouvoit l'Archevêque de Rouen, M. Colbert, établirent dans les séances du vingt-un & vingt-deux Août, que les Constitutions des Papes obligent toute l'Eglise lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des Pasteurs, & que cette acceptation des Pasteurs se fait par voie de jugement. Comme cette clause,

Fleur. Eccl. du XVII. siecle, T. IV, p. 499.

Actes de l'Assemblée de 1705.

qui avoit été approuvée par l'assemblée, pouvoit, dans les circonstances où on la mettoit en œuvre, s'interpréter d'une manière peu favorable à l'autorité du Souverain Pontife; Clément XI craignit qu'on ne l'ajoutât pas sans quelques vues obliques, à ce qu'avoient fait les assemblées précédentes en de pareilles rencontres. Là-dessus, il écrivit à Louis XIV, en des termes qui marquoient toutes ses appréhensions : il se plaignoit que les Evêques ne s'étoient pas tant assemblés pour recevoir sa Constitution, que pour resserrer ou plutôt anéantir l'autorité du S. Siège. Le Monarque, aussi prévenu que le Pontife contre la marche tortueuse de l'erreur, voulut que le Président de l'assemblée, six autres Archevêques & cinq Evêques, qui avoient eu la part principale aux délibérations, donnassent une explication signée de leurs mains, touchant la clause qui avoit choqué le S. Père.

En conséquence de cette explication, le Cardinal de Noailles dressa une lettre officielle, qu'il devoit adresser au Pape, & dont le Roi se fit préalablement rendre compte par Messieurs de Pont-Chartrain & d'Aguesseau. Il y disoit avoir appris avec douleur que Sa Sainteté pensoit, que sa Constitution contre les erreurs Jan-

ſéniennes n'avoit pas été reçue avec le reſpect & la ſoumiſſion qu'on lui doit ; mais qu'il déclaroit que l'aſſemblée avoit prétendu la recevoir avec le même reſpect, la même obéiſſance & la même ſoumiſſion qu'on avoit reçu les bulles de ſes prédéceſſeurs ſur la même matière ; que l'aſſemblée, en diſant que les Conſtitutions des Souverains Pontifes obligent toute l'Egliſe quand elles ont été acceptées des Paſteurs, n'a point voulu établir la néceſſité d'une acceptation ſolemnelle pour obliger tous les fidèles à les regarder comme des règles, tant de leur créance, que de la manière dont ils doivent s'expliquer ; qu'elle n'a uſé de ces expreſſions, que pour forcer les Janſéniſtes dans leur dernier retranchement, & faire ſervir une maxime dont ils conviennent eux-mêmes à leur fermer les faux-fuyans par leſquels ils tâchent de s'échapper ; qu'elle n'a point prétendu que les aſſemblées du Clergé euſſent droit d'examiner les déciſions des Papes, pour s'en rendre les juges, en les ſoumettant à leur tribunal ; qu'elle a ſeulement voulu y confronter les ſentimens qu'elle a ſur la Foi, & qu'elle a reconnu avec une joie extrême que les Evêques de France, ainſi qu'ils écrivoient autrefois à S. Léon,

avoient toujours cru & pensé de la même manière que Sa Sainteté s'exprime dans sa bulle ; enfin que l'assemblée avoit été très-persuadée qu'il ne manque rien aux décrets des Papes contre Jansenius, qu'on n'en peut appeller en aucune façon, & qu'on ne peut pas attendre qu'il s'y fasse aucun changement.

Quoiqu'il soit clair par cette lettre, avouée au moins équivalemment du Clergé, que son assemblée n'avoit pas prétendu juger le jugement du Souverain Pontife ; on ne doit pas conclure de là, que les Evêques ne soient pas les juges de la doctrine, & de la doctrine même sur laquelle auroit prononcé le premier Pasteur. Leur juridiction ne s'exerce pas sur son jugement même, mais sur les mêmes matières qu'il a jugées : ils consultent les mêmes règles que lui, l'écriture, la tradition, & spécialement la tradition de leurs propres Eglises, afin d'examiner & de prononcer selon la mesure d'autorité qu'ils ont chacun reçue de J. C. si la doctrine proposée lui est conforme ou contraire. La Bulle *Vineam Domini Sabaoth* est du 16 Juillet 1705.

Le 28 Décembre de l'année suivante, la mort délivra la république chrétienne du fameux Pierre Bayle, auquel furent

eurent malheureusement ses œuvres. Cet Aristarque fut pénétrant, écrivain laborieux, facile & poli, plein de finesse, de lumière & d'érudition, ayant lu tout ce qu'un homme peut lire, & retenu tout ce qui peut entrer dans une mémoire; le fruit principal de tant de talens & de travaux fut, sous le nom de dictionnaire, un répertoire universel, où le libertinage & l'impiété ont trouvé leurs matériaux tout prêts pour former le monstrueux système du philosophisme, qui dans notre malheureux siècle fait regarder comme peu de chose, tous les scandales donnés par ce déluge de sectes qui avoit infecté les siècles précédens. Les mécréans de toute classe & de tous les grades successifs, Théistes, Déistes, Athées, Matérialistes, impies, impudiques, tous ont tiré leurs premiers élémens du Dictionnaire historique & critique, ou plutôt sceptique, romanesque & burlesque; à quoi mit la dernière main ce prétendu poëte de la raison, qui n'excella que dans les raisonnemens propres à convaincre une jeunesse libertine, à qui le quolibet & le sarcasme tiennent lieu de démonstration.

Qu'on apprenne donc, & d'une bouche non suspecte, d'un Protestant plus décidé que Bayle qui fut d'abord Ca-

viuiste, Catholique ensuite, puis encore Huguenot ; qu'on voie ce qu'on peut accorder de confiance à ce Prothée sans forme & sans caractère, à cet oracle nébuleux qui donne à l'évidence même l'air du paradoxe. Bayle, dit le Ministre Saurin, étoit un de ces hommes contradictoires, que la plus grande pénétration ne sauroit concilier avec lui-même, & dont les qualités contraires l'une à l'autre laisseront toujours en suspens, entre les deux extrémités opposées, sur celle où l'on doit le placer. D'un côté, grand philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchaînure d'un principe, & suivre une conséquence : de l'autre, grand sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, & de renverser une conséquence. D'un côté, plein de lumières & de connoissances, sachant tout ce qu'on peut savoir : de l'autre, ignorant, ou feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois mises en poudre, & proposant des objections que les apprentis de l'école rougiroient d'alléguer. D'un côté, embarrassant les hommes les plus habiles, ouvrant un champ vaste à leurs travaux,

les conduisant par des routes pénibles, & par les détours les plus difficiles; & s'il ne les vainc pas, au moins leur donne-t-il beaucoup de peine à vaincre: d'un autre côté, s'étayant des plus minces esprits, leur prodiguant son encens, & souillant ces écrits de noms que des bouches savantes n'avoient jamais prononcés. D'un côté, exempt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'Evangile, chaste dans ses mœurs, grave dans ses entretiens, sobre dans ses alimens, austère dans son genre de vie: de l'autre, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus chrétiennes. D'un côté, appellant au tribunal de l'orthodoxie la plus sévère, puisant dans les sources les plus pures, & empruntant les argumens des Docteurs les moins suspects: de l'autre, suivant toutes les routes de l'hérésie, ramenant les objections des plus anciens & des plus odieux hérésiarques, leur prêtant des armes nouvelles, & réunissant dans notre siècle toutes les erreurs des siècles passés.

Bayle confirma lui-même en quelque sorte la vérité de ce portrait. En répondant au reproche que lui fit un savant

vant Religieux, de ce qu'il tournoit contre le Ciel les talens qu'il en avoit reçus avec tant d'abondance ; pour toute justification, il se compara au Jupiter d'Homère, au nom duquel ce poëte ajoute presque toujours l'épithète, *Nephele gueretes* ; c'est-à-dire qui amasse les nuages ; marquant par cet emblême, la propriété fatale de son génie aussi habile à répandre les ombres sur la vérité, qu'inhabile à les dissiper. Lettre de Bayle au P. Tournemine, Jés.

Un Protestant équivoque fournissoit des armes à l'incrédulité, contre les premiers principes de la Foi Chrétienne ; & une Académie entière de Protestans rigides rendoit à la Foi Romaine un témoignage de première importance. La Princesse de Brunswick, étant recherchée en mariage par l'Archiduc Charles d'Autriche, depuis Empereur sous le nom de Charles VI, voulut pour le repos de sa conscience, savoir des Docteurs de sa Religion, si elle pouvoit abandonner la confession d'Ausbourg, en considération de cette alliance. Les Docteurs Luthériens de l'Université d'Helmstad répondirent affirmativement ; & motivant leur décision, ils déclarerent qu'on peut se sauver dans la communion des Catholiques ; qu'ils ne sont pas dans l'erreur pour le

fond de la Religion ; qu'ils ont le même principe de la Foi que les Luthériens, croyant en Dieu le Père qui nous a créés, au Fils de Dieu qui nous a rachetés, & au S. Esprit qui nous a éclairés ; qu'ils ont encore le même décalogue, & font les mêmes prières ; que l'Eglise Catholique est véritable Eglise, puisqu'elle est une assemblée qui écoute la parole de Dieu, & reçoit les Sacremens institués par J. C. C'est ce que personne ne peut nier, ajoutoient ces Docteurs : autrement, il faudroit dire que tous ceux qui ont été, & qui sont encore dans l'Eglise Catholique, seroient damnés ; ce que nous n'avons jamais, ni dit, ni écrit.

Un assez grand nombre de Protestans, entre autres, Pictet, Ministre de Genève, parurent scandalisés de cette décision. Mais les consulteurs d'Helmstad, en déclarant que les Catholiques sont en voie de salut, n'avoient-ils pas autant de raison que les Calvinistes, qui avoient reconnu la même chose à l'égard des Luthériens, dans leur fameux synode de Charenton, où ils se dirent leurs frères ? Long-temps avant tout cela, Mélanchton, dans son ouvrage intitulé, *Abrégé de l'Examen*, que les Docteurs d'Helmstad ne manquerent pas de citer, avoit

soutenu & prouvé que l'Eglise Catholique a toujours été la véritable Eglise. L'Eglise Catholique, dit-il, enseigne qu'on ne peut être sauvé que par J. C. médiateur entre Dieu & les hommes, & que les péchés ne peuvent être remis que par ses mérites. A l'égard de la pénitence & des bonnes œuvres, poursuit-il, je crois que les Protestans & les Catholiques conviennent des choses, & ne different que dans les expressions. La consultation d'Helmstad pouvoit s'étayer de Luther même, qui s'exprime ainsi : Nous savons que dans le Papisme se trouve la vraie Ecriture Sainte, le vrai Baptême, les vrais Sacremens, le vrai pouvoir des clefs pour remettre les péchés, le vrai Ministère de la parole de Dieu, la vraie Mission pour l'annoncer, le vrai Catéchisme, le vrai Christianisme, & bien plus, le noyau du vrai Christianisme. Luther T. IV, p. 320.

Il est temps de revenir à la question fameuse des cérémonies Chinoises, qu'on a vu s'engager depuis long-temps, & dont l'on s'étonne peut-être de n'avoir pas encore vu la suite. Mais pour traiter cette matière avec intérêt, il étoit expédient de ne la point morceller, d'en rassembler toutes les parties sous un même coup d'œil ; & pour cela, de la

prendre à son dénouement, qui, par bien des cascades, arriva sous le Pontificat de Clément XI. On a vu en 1645, sous Innocent X, que sur le rapport du P. Moralès, Dominicain, la congrégation de la Propagande avoit défendu provisoirement quelques-unes des cérémonies Chinoises, jusqu'à ce que le S. Siège en eût autrement ordonné. En effet, sur les remontrances du Père Martini, Jésuite, il en fut ordonné autrement sous Alexandre VII, par un décret de la congrégation de l'Inquisition, qui permit en 1656 ces mêmes cérémonies; c'est-à-dire les honneurs que les Chinois se font un devoir capital de rendre au philosophe Confucius, ainsi qu'à leurs parens défunts. Ce réglement fut regardé comme un jugement contradictoire & définitif par la plûpart des Missionnaires, même Dominicains, qui se conformerent à la pratique des Jésuites. On n'incidenta pas davantage sur le mot Chinois dont ils usoient pour exprimer le nom de Dieu, & les choses demeurerent assez longtemps sur ce pied-là parmi les Missionnaires des différens Ordres, sans en excepter la plûpart de Jacobins.

L'uniformité de pratiques & d'opinions s'accrut même considérablement, avec

la concorde, durant la violente persécution de 1665, bien propre en effet à éteindre les divisions. Tous les Missionnaires que le Gouvernement put découvrir ayant été conduits à Canton, & renfermés dans la maison des Jésuites, prisonniers comme eux, résolurent d'écarter à jamais les troubles & les scandales qu'avoit occasionnés la diversité des sentimens.

Ils tinrent quantité de conférences, où la matière fut discutée avec tout le soin qu'elle demandoit. Le Père Sarpetri, Dominicain, qui s'y trouva avec le Père Navarète son Supérieur, & avec le Père Leonardi, autre Dominicain, proposa la question qui regarde les honneurs qu'on rend à Confucius & aux morts. On discourut & l'on disputa beaucoup. Le P. Sarpetri, prévenu d'abord dans l'ex-P. Martini avoit fait à Rome, mais doué d'une droiture incorruptible, revint de ses préventions, quand il eut approfondi les raisons des Jésuites: il en donna son attestation par écrit, le quatrième d'Août 1668. Le Père Navarete résista plus longtemps. Mais enfin, le vingt-neuf de Septembre 1669, convaincu & vivement touché par un écrit du Père Brancati, Jé-

suite, il alla trouver le vice-Provincial de la Compagnie, déclara qu'il étoit entièrement persuadé, & lui mit en main sa propre déclaration par écrit. Sur quoi les Provinciaux de l'Ordre de S. Dominique défendirent à leurs Religieux de plus rien mettre dans leurs écrits, qui fut contraire à ce qui se trouvoit dans ceux des Jésuites.

Voilà des faits incontestables, dont l'omission marque au moins une partialité suspecte, dans la plûpart des livres & des mémoires qu'on a publiés sur ce fameux différend. Qu'on ne puisse révoquer en doute l'accord & la déclaration du P. Navarète, non plus que les vrais sentimens du P. Sarpetri; c'est ce qui paroît en premier lieu par une lettre de ce Père Provincial adressée au P. de Govéa, vice-déclare qu'il a vû vas de la Chine. Il y la main du P. Navarete, & signé de autant de joie que d'édification, du parti qu'a pris ce Père; ce qui s'accorde parfaitement, ajouta-t-il, avec ce qui a été résolu à la pluralité des voix, dans l'assemblée que nous avons tenue à Lanki, tout ce que nous étions de Missionnaires de l'Ordre de S. Dominique.

Voici qui n'est pas moins positif. Dans

le cours de ces démêlés, les Jésuites ayant mis au jour un livre qui avoit pour titre, *Défense des nouveaux Chrétiens*; nombre de personnes qui s'y crurent offensées, leur intenterent à Rome un procès qui dura près de deux ans. Dans le cours de ce litige, leurs parties adverses sentant que l'acte du P. Navarete qu'ils avoient rapporté dans le livre de *la Défense* étoit pour eux une pièce décisive, prirent le parti de s'inscrire en faux, & demanderent qu'il en fût retranché. On les arrêta par la réponse suivante, à laquelle il n'y eut point de réplique: L'original de cet acte a été montré aux Pères Dominicains de la Chine; & l'un d'eux; savoir le P. Sarpetri, en a donné une attestation en forme que nous avons entre les mains, avec la copie de la lettre même, au bas de laquelle est l'approbation & le consentement dudit P. Sarpetri, signé de sa propre main, pour tout ce que contient cette lettre du P. Navarete. Voilà ce qui ferma la bouche à ceux qui vouloient faire passer cette lettre pour supposée. On s'offroit de montrer encore d'autres pièces originales du P. Navarete, à ceux qui souhaiteroient une conviction plus parfaite. Tout cela se trouve consigné dans un mémoire ita-

lien, qui fut présenté le 7 Janvier 1693 aux Commissaires du Pape, auxquels on fit voir en effet ces pièces.

Défense des nouv. Chrét. pag. 216.

Il est encore certain, par une lettre du P. Sarpetri, adressée à la congrégation de la Propagande, en date du 12 Novembre 1668, que le Père Prot, Vicaire-Provincial des Dominicains, avoit donné parole qu'on s'en tiendroit à l'accord du P. Navarete. Mais quelques-uns de ses inférieurs, entre autres le P. Leonardi, qui avoit déja résisté dans les conférences de Canton, refusa de se soumettre. Le P. Navarete fausse lui même tout ce qu'il avoit accordé. S'étant échappé de sa prison de Canton, il s'enfuit jusqu'en Europe, & fit imprimer à Madrid deux volumes, où il établit hardiment tout le contraire de ce qu'il avoit signé à la Chine. Le second volume fut supprimé par le Saint Office, avant la fin de l'impression; mais le premier étoit déja sorti, & avoit été porté jusqu'aux Indes: il se fit alors un changement entier dans l'esprit des Supérieurs & des Missionnaires de l'Ordre de S. Dominique. Cependant le P. Sarpetri ne consultant que droiture inviolable, composa un traité pour rendre compte à ses confrères des raisons qu'il avoit eues de signer l'accord

du P. Navarete avec les Missionnaires Jésuites, & pour les engager à le ratifier. Preuve nouvelle & bien complette, si les précédentes laissoient quelque chose à désirer, pour établir la vérité de cet accord. Il en marque le temps, le lieu, les causes & toutes les circonstances, dont la suivante sur-tout mérite attention. La plûpart des raisons, dit-il, sur lesquelles se fondent les Jésuites, sont tirées du livre Chinois, appellé Liki. Le P. Navarete les ayant vues dans le traité du P. Brancati, s'écria : Il m'a ouvert le chemin ; je suis fâché de n'avoir pas su cela plutôt. Ces passages, & bien d'autres semblables furent cités dans le livre de la Défense des nouveaux Chrétiens, sans que personne, durant dix années de contestation, eût osé s'inscrire en faux. Défense des nouveaux Chrét. page 279.

Il ne s'agit plus que de comparer entre eux les Pères Navarete & Sarpetri, pour voir à qui des deux on peut ajouter foi. On voit dans celui-ci, dont l'histoire de son Ordre parle d'ailleurs avec beaucoup d'éloge, on voit un honnête homme, prévenu d'accord, revenant de ses préventions dès qu'on lui montre le vrai, & marchant toujours depuis sur la même ligne, sans connoître, ni feinte, ni détour. Mais fût-il le plus faux des hom-

mes, comment se persuader qu'il ait fait un ouvrage exprès, pour engager ses confrères à souscrire, comme passé & signé par le P. Navarete leur Supérieur, un acte qu'ils auroient tous vu, dès qu'on le leur eût présenté, n'être pas de la main de ce Père Supérieur, dont ils connoissoient parfaitement l'écriture ? Comment leur eût-il allégué, que dans leur assemblée de Lanki, où ils s'étoient trouvés tous peu d'années auparavant, ils avoient conclu à la pluralité des voix en faveur du sentiment des Jésuites ? Comment, dis-je, à moins d'extravaguer, ce que son ouvrage ne témoigne certainement pas, comment auroit-il entrepris de leur persuader tous ces faits, s'ils n'avoient pas été constans, & de notoriété publique ? Pour ce qui est du P. Navarete, en s'abstenant de toucher à sa personne, on peut assez juger de la foi qu'il mérite, par sa conduite & par son livre. Quelle confiance d'abord peut inspirer un homme infidèle à ses propres engagemens, qui fait tout le contraire de ce qu'il avoit solemnellement promis ; qui nie en Europe ce qu'il a confessé à la Chine ; & qui dès-là est convaincu d'avoir fourbé, soit à la Chine, soit en Europe ? Si sa parole est en contradiction

avec sa signature, sa plume y est avec elle-même dans son livre, dans ce livre qui est la source principale & presque l'unique, où les auteurs de tant d'autres libelles ont ensuite puisé leurs imputations & leurs objections. On ne finiroit pas, si l'on vouloit rapporter toutes les contradictions qui se trouvent dans cet Ouvrage, même en matière de faits. Il suffira d'en rapporter une de telle nature, qu'on puisse par là présumer des autres. Il s'agit d'un point capital en cette affaire; de la cérémonie qu'on fait tous les six mois en l'honneur de Confucius, en lui présentant des viandes & des étoffes. Sur quoi le P. Navarete dit, dans la douzième page de son second tome, qu'à l'occasion des disputes élevées entre les Missionnaires, les Dominicains & les Franciscains avoient su, que jamais ceux de la Compagnie n'avoient permis à leurs Chrétiens d'assister aux sacrifices solemnels que les gens de lettres font à leur maître Confucius; quoique ces Pères, ou du moins la plûpart d'entre eux supposassent que ce n'étoient pas des sacrifices. Et à trois ou quatre endroits du même livre, il dit ensuite que les Jésuites avoient attendu trente & quarante ans à s'expliquer là-dessus. Silence, ajou-

*Ibid.* p. 369. 390. 453.

te-t-il, qui ne peut provenir que d'une conscience cautérisée, & de pure malice. Que l'on compare ces deux allégations : Ils n'ont jamais permis cette cérémonie à leurs Chrétiens, ou ce qui revient au même, ils en ont toujours détourné leurs Chrétiens ; & ils ont été quarante ans, sans l'improuver, ou sans s'expliquer. Si cette contradiction n'est pas assez formelle, en voici une autre qui l'est encore davantage.

Navarete reproche aux Jésuites un silence de trente ans, peu de lignes après avoir rapporté lui-même le texte d'une de leurs apologies, publiée plus de trente ans auparavant : texte qui porte en termes exprès, que jamais les Jésuites n'ont consenti que leurs Chrétiens offrissent à Confucius, ni des viandes, ni des étoffes. Voilà le P. Navarete, ou le fond qu'on peut faire sur son livre. Quand il importe à sa malignité, il est faux que ses antagonistes aient toujours détourné leurs néophytes des cérémonies solemnelles qu'on fait en l'honneur de Confucius ; & quand il importe à cette malignité de se démentir elle-même, c'est une vérité que leur conscience cautérisée a retenue captive, sans s'inquiéter du scandale que causoit leur silence.

Au reste, le Père Sarpetri n'est pas à beaucoup près le seul Dominicain qu'on ait à opposer au P. Navarete. On peut dire au contraire avec une exacte vérité, non seulement que la plus saine partie, mais que la plus nombreuse partie des Missionnaires de cet Ordre fut long-temps de même avis que les Jésuites, touchant les cérémonies Chinoises. Comme cette énumération seroit infinie, on se bornera au témoignage du Père de Paz qui peut équivaloir à tous les autres; puisqu'il parle, comme il l'assure, selon le commun rapport des Missionnaires de son Ordre qui étoient à la Chine. Ce Dominicain célèbre, l'oracle de l'Université de Manille & de toutes ces extrémités de l'Orient, ayant été consulté par ses confrères, Missionnaires au Tunquin, leur répondit qu'il tenoit pour constant, que dans ce Royaume Confucius n'étoit pas plus regardé comme un Dieu, que dans l'Empire de la Chine, d'où sa doctrine s'y étoit répandue; & qu'il avoit su avec certitude par plusieurs relations des Missionnaires de son Ordre, qu'à la Chine on n'attribue à Confucius, ni divinité, ni aucune puissance plus qu'humaine, suivant la créance commune de ceux du pays. Il raconte à ce propos, toujours

*Ibid.* p. 329.

sur la foi de ces relations, qu'un néophyte rendant à Confucius les honneurs d'usage, & protestant qu'il ne prétendoit lui rendre que ce qu'un disciple doit à son maître, & non pas l'honorer, comme si c'étoit un Dieu, ou qu'il en attendît quelque chose, les assistans infidèles lui répliquerent, en éclatant de rire : Pensez-vous donc qu'aucun de nous attribue rien de pareil à Confucius? Nous savons très-bien que c'étoit un homme comme nous : si nous lui rendons nos respects, c'est uniquement, comme des disciples à leur maître, en vue de la doctrine excellente qu'il nous a laissée.

Les lettrés Chinois, ajoute en confirmation le Père de Paz, font communément profession d'athéisme, & ne reconnoissent, ni substance, ni vertu qui ne tombe sous les sens ; comme autrefois les Saducéens n'admettoient ni anges, ni esprits. Il n'est donc pas possible qu'ils croient Confucius, ou son ame, en état de leur faire du bien, ni qu'ils en esperent aucun avantage. Il raisonne de même touchant le culte des ancêtres. Je suis convaincu, dit-il, que les Chinois païens ne croient pas plus que les Chrétiens, que les ames de leurs parens morts se trouvent dans les petits tableaux

employés à cette cérémonie. Au moins n'est-ce pas leur commune opinion; puisque la plûpart d'entre eux prétendent que les ames ne sont, ni des esprits, ni des êtres immortels. Cette attestation fut encore alléguée dans la Défense des Missionnaires Jésuites, sans qu'on y répondit autrement que par des injures.

Déf. des nouveaux Chrét. 2 part. pag. 324, 329, 362.

A ce témoignage qui pourroit suffire, puisqu'il en renferme tant d'autres, il ne sera pas hors de propos de joindre celui du vénérable Père Grégoire Lopez, aussi Dominicain, Evêque de Basilée, Vicaire Apostolique, puis Evêque titulaire de la capitale de la Chine. Sa qualité de Chinois naturel, de premier Religieux, premier Prêtre & premier Evêque de sa nation, & d'ailleurs mort en odeur de sainteté, mérite une attention particulière. Ministre Evangélique, le plus ancien de son temps à la Chine, il avoit étudié toute sa vie la matière dont il est question; & avec tous les avantages qu'il avoit pour cela, on doit croire sans peine que personne n'en fut mieux instruit. Or pour voir quel étoit son sentiment sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius & à leurs ancêtres défunts, il ne faut que parcourir les lettres qu'il en a écrites en grand nombre au Pape, à la

congrégation de la Propagande, & au Général de son Ordre. On peut même s'en tenir aux deux lettres qu'il écrivit, en date du onze Juin 1684, à Innocent XI & à la Propagande : elles contiennent en substance tout ce qui se trouve dans les autres sur l'affaire présente.

En voici quelques traits, traduits scrupuleusement sur l'original latin, qui se conserve dans les archives de la congrégation qu'on vient de nommer. Par sa lettre au Pape Innocent, le Père Lopez, nommé depuis peu Evêque de Basilée & Vicaire Apostolique, informe le Pontife des obstacles qu'il rencontre à l'exercice de son Ministère, de la part de son Supérieur Provincial, *persuadé*, dit-il, *que je suis opposé à certaines opinions des Pères de mon Ordre, touchant les points dont on dispute à la Chine, & qu'on examine à Rome; & que je suis attaché aux sentimens contraires, qui sont ceux des Pères de la Compagnie de Jésus.*

La lettre plus ample qu'il adressoit à la congrégation, donne à celle-ci tout l'éclaircissement qu'on peut désirer. Le Père Lopez y déclare, qu'encore qu'il n'ait consenti que par un ordre absolu du Souverain Pontife à être fait Evêque &

Vicaire Apostolique, le Père Calderon, son Supérieur Provincial, & le P. d'Alarcon, Vicaire Provincial à la Chine, faisoient tous leurs efforts pour empêcher qu'il ne fût sacré, par la raison qu'il étoit du sentiment des Jésuites sur certains points de controverse, concernant le culte civil, la Religion, l'idolâtrie & la secte des gens de lettres. Ces Religieux, par un faux zèle, dit-il en termes exprès, se sont mis dans l'esprit que c'étoit un affront & un déshonneur pour mon Ordre, que moi qui suis Chinois de naissance, & par conséquent plus intelligent dans les caractères du pays, plus savant dans la langue, & plus habile dans la lecture des livres Chinois, qu'aucun des Européens; qui sais déchiffrer le nombre presque infini des lettres Chinoises, & qui en connois mieux les significations hiéroglifiques, je ne fusse pas de leur sentiment, & que je suivisse en plusieurs choses celui des Pères de la Compagnie de Jésus; sans considérer que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toutes les autres considérations. Ils voudroient, ces bons Religieux, qu'un homme de soixante-dix ans comme moi, que le plus ancien Missionnaire de la Chine, qui s'applique depuis quarante ans à ce

genre de controverse, devint le disciple de quelques-uns qui ne sont encore que des écoliers, se laissant ainsi emporter à tout vent, au lieu de ne chercher que le bien des ames. Ce qui les a si fort animés contre moi, c'est apparemment un livre que j'ai composé depuis peu sur cette matière par les ordres réitérés de mon Supérieur, où j'ai fait voir que ces Pères Missionnaires de mon Ordre détournoient & anéantissoient le vrai sens des livres de la philosophie Chinoise, par la signification prétendue littérale qu'ils leur donnoient en les traduisant; & qu'ils se précipitoient par-là dans un abîme de difficultés d'où l'on ne peut sortir, se trompant eux-mêmes de gaîté de cœur, & jettant les autres dans l'erreur.

De ce témoignage du Père Lopez, ainsi que de tant d'autres, s'il ne s'ensuit pas évidemment que l'opinion de ceux de ses confrères qui pensoient autrement n'étoit pas la plus mal fondée, on est forcé d'en conclure que le sentiment de leurs antagonistes étoit au moins fort plausible, & leur conduite parfaitement irréprochable. Loin même d'y trouver à redire, on auroit sujet de se plaindre d'eux, si, avant les derniers décrets de Rome, ils en avoient usé autrement.

Car suivant la règle donnée par la sacrée Congrégation aux Missionnaires de ces pays-là, c'est assez que les coutumes n'en soient pas évidemment contraires à la Religion & aux bonnes mœurs, *Modò non sint apertissimè Religioni & bonis moribus contrariæ*, pour les tolérer dans les néophytes, pour ne tenter en aucune façon de les changer.

Instruct. S. Congreg. de P. F. ad Vicarios Apost. pag 148.

Considérons enfin ces usages en eux-mêmes, & voyons de nos propres yeux, qu'au moins la superstition & l'idolâtrie n'y sont pas évidentes. Pour ce qui est d'abord de la cérémonie instituée en l'honneur de Confucius, elle consiste selon la manière de saluer à la Chine les personnes de premier ordre; elle consiste à se prosterner & à battre la terre du front, devant le nom de ce philosophe, écrit en gros caractères dans un cartouche qui doit anciennement [illegible] exposé sur une table, avec des cassolettes [illegible] bougies allumées. On rendoit [illegible] honneurs à la statue de Confucius : mais [illegible] Empereurs s'appercevant que le peuple commençoit à la prendre pour une idole, y substituèrent le cartouche dans toutes les écoles de la Chine. Les Mandarins pratiquent cette cérémonie, quand ils prennent possession de leurs gouvernemens; & les ba-

cheliers, quand ils reçoivent les degrés, qui ne se conferent que tous les trois ans. Mais les Gouverneurs des villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation. Il y a une autre cérémonie, qui se fait avec plus d'éclat, au printemps & en automne. Comme les Missionnaires l'ont toujours interdite aux Chrétiens, parce qu'il n'y a point de loi qui oblige à s'y trouver; il est inutile de l'expliquer en particulier. D'ailleurs elle ne differe pas de celle que les Princes & les grands pratiquent tous les six mois en honneur de leurs ancêtres. D'où l'on peut juger de la vénération qu'ont les Chinois, pour un Docteur auquel ils rendent les mêmes devoirs qu'à leurs Souverains défunts.

Quant aux cérémonies qui regardent les morts, il y a trois temps & trois manières de les pratiquer. La première cérémonie se fait à la sépulture, en la manière suivante. Sur une table dressée devant le cercueil où est le corps, on place, ou son portrait, ou son nom écrit dans un cartouche; & de chaque côté, on met des fleurs, des parfums & des bougies allumées. Ceux qui viennent prendre part au deuil, saluent le défunt à la

manière du pays, en se prosternant & en frappant la terre du front, devant la table, sur laquelle ils mettent encore eux-mêmes quelques bougies & quelques parfums qu'ils ont apportés. La seconde cérémonie se fait chaque six mois. Sur une table rangée contre la muraille, & chargée de gradins, on voit l'image du plus considérable des ancêtres; & de part & d'autres, sont écrits sur de petites tablettes les noms de tous les autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge & le jour de la mort de chacun d'eux. Les Chrétiens ont coutume de mettre au dessus de ces figures, une croix ou quelque image de dévotion. Tous les parens s'assemblent dans cette salle deux fois l'année, au printemps & en automne. Chez les grands, il y a un appartement particulier, dit des ancêtres, réservé pour cet usage; & l'on met sur la table, du vin, des viandes, des parfums & des bougies, avec les mêmes saluts & les mêmes cérémonies que lorsqu'on fait des présens à un nouveau Gouverneur, aux premiers Mandarins le jour de leur naissance, & aux personnes de marque à qui l'on veut donner à manger. Pour le peuple, il se borne à conserver les noms de ses ancêtres, dans le lieu le plus pro-

pre de la maiſon, ſans autres obſervances.

La troiſième cérémonie ne ſe fait qu'une fois l'an, vers le commencement du mois de Mai. Le père & la mère, avec leurs enfans, ſe tranſportent alors dans les lieux écartés, où les Chinois ſont dans l'uſage de placer leurs tombeaux. Après avoir arraché les brouſſailles, ou les herbages qui environnent la tombe de leurs pères, ils réiterent les marques de douleur & de reſpect qu'ils leur avoient données au moment de leur mort, & mettent ſur le tombeau des viandes & du vin, dont ils font enſuite un repas.

Voilà les uſages qui s'obſervent à la Chine, depuis les premiers temps de la monarchie; & l'on ne pourroit s'en diſpenſer, à moins que de paſſer pour infâme. Comme la première des vertus à la Chine eſt la piété filiale, qu'on y prétend maintenir par ces pratiques; ceux qui ne les obſerveroient point, ſe feroient accuſer de la plus odieuſe ingratitude envers ceux dont ils ont reçu le jour, & ſeroient regardés comme des monſtres indignes de la vie dont ils méconnoiſſent les auteurs. Ils ont encore d'autres cérémonies, auxquelles les Chinois idolâtres ajoutent quelquefois de vraies ſuperſtitions: mais n'étant pas communes à

toute la nation, les Chrétiens peuvent s'en abstenir, & les Missionnaires ne leur ont jamais permis d'y participer. Bien plus, quand les Chrétiens se rencontrent par hasard avec des païens qui pratiquent ces superstitions, & qu'ils ne peuvent les arrêter; ils les désavouent hautement, & protestent qu'ils n'y prennent aucune part. Si quelques-uns n'ont pas toujours été fidèles à cette règle, c'est à ceux qui la violent, & non pas à ceux qui la proscrivent, qu'on doit s'en prendre.

Malgré toutes ces considérations, le parti du Père Navarete, ou de son livre, se grossissoit toujours sourdement à la Chine; & il acquit enfin, l'an 1684, par l'arrivée des Missionnaires du Séminaire de Paris, le degré de consistance nécessaire pour éclater. Ces François travaillerent d'abord à se rendre habiles dans la langue Chinoise, plus étendue elle seule & plus difficile que la plûpart de celles d'Europe toutes ensemble. Il n'y a qu'un talent extraordinaire pour les langues, joint à un travail opiniâtre, qui puisse faire, du plus docte Européen, un bon grammairien Chinois. Toutes les relations s'accordent en ce point; & l'on convenoit pareillement que plusieurs Jésuites, par une longue étude & un com-

merce assidu avec les lettrés du pays, étoient venus à bout d'écrire d'une manière à donner de la jalousie, même aux nationaux. Les livres écrits en Chinois par les Pères de la Compagnie de Jésus, dit le Père Navarete, dans le livre même où il les maltraite si fort, me paroissent, non seulement bien, mais très-bien faits. J'en loue le travail, j'en admire l'érudition, & j'ai pour eux une reconnoissance très-sincère, de ce que sans aucune peine de notre part, nous autres Franciscains & Dominicains, nous y trouvons de quoi profiter dans les occasions où nous en avons besoin. Si Messieurs des Missions étrangères souscrivirent d'abord à ce témoignage, ils ne furent pas longtemps sans le démentir. Au moins quelques-uns d'entre eux s'imaginerent bientôt en savoir assez, pour prononcer qu'aucun des Jésuites n'avoit vu goute dans les auteurs classiques de la Chine, que tous s'étoient mépris dans l'intelligence même des termes les plus essentiels.

Tom. II, p. 6. Col. 1, n. 1.

M. Maigrot, le plus vanté pour son érudition Chinoise, dont la juste mesure se fera connoître par la suite, fut le premier qui attaqua les plus anciens Missionnaires de la Chine, sûr du suffrage des Dominicains, dont il avoit observé

à

à loisir les dispositions. Son premier acte d'hostilité fut des plus étonnans. Simple Vicaire Apostolique dans la province de Fokien, il improuva & défendit ce qui avoit été permis & autorisé par le S. Siège. Le Pape Alexandre VII, & la congrégation du Saint Office avoient trouvé l'ancien exposé du Père Martini véritable : M. Maigrot le déclara faux en plusieurs points. Le Pape & la congrégation avoient cru, sur la foi de gens consommés dans l'étude de la langue Chinoise, que le mot *Tien* exprimoit suffisamment le nom de Dieu : M. Maigrot décida qu'il ne signifioit que le Ciel matériel, & donna un mandement qui défendoit de l'employer seul, en parlant du vrai Dieu. Il avoit consulté pour cela deux lettrés qu'il avoit à son service : l'un ne passoit pas à beaucoup près pour habile ; l'autre, plus instruit, étoit de mauvaises mœurs. Les Jésuites avoient refusé le Baptême à celui-ci, qui le reçut des mains de M. Maigrot, & apostasia peu après.

Ce mandement exposoit l'Eglise de Chine à des révolutions trop fâcheuses, pour qu'il fût goûté de ceux des Missionnaires de tout ordre, qui connoissoient les mœurs de la nation, & qui n'avoient pas entrepris de persuader à l'Europe,

que la pratique des Jésuites étoit mauvaise. Un écrivain qui paroît n'avoir lu, ou plutôt qui parle comme s'il n'avoit lu les pièces que de l'une des parties, avance que le mandement ne déplut qu'aux Jésuites : mais selon les pièces adverses, assez revêtues de vraisemblance, au moins pour mériter autre chose qu'un silence affecté, il paroît au contraire qu'il fut désapprouvé du plus grand nombre des Evêques & des ouvriers évangéliques, répandus dans les provinces diverses de la Chine ; sans compter les néophytes, beaucoup plus en état que leurs pasteurs de prononcer sur un point de cette nature. Un incident particulier ne contribua pas moins que cette diversité de disposition à rendre le mandement sans effet. Le Pape venoit de créer en Chine deux nouveaux Evêchés, dont le Fokien faisoit une partie du district ; & il en attribuoit la nomination au Roi de Portugal, comme au Souverain de Goa, métropole de toutes ces extrémités de l'Asie : les bulles d'érection y avoient été publiées ; & l'Archevêque de Goa, usant de son droit de métropolitain pendant la vacance de ces nouvelles Eglises, y avoit envoyé des grands-Vicaires. M. Maigrot soutint cependant

Dupin, Hist. Eccl. du XVII. siècle, Tom. IV. p. 139.

que la congrégation de la Propagande lui ayant donné ses pouvoirs, c'étoit à elle de les révoquer; & que jusqu'à cette révocation ils subsistoient tout entiers. Ce fut pendant ce conflit de juridiction, de la légitimité duquel chacun peut juger sur ce simple apperçu, que le Vicaire Apostolique, presque seul de son opinion, donna son mandement. Il se plaignit néanmoins fort haut du peu d'égard qu'on y avoit; & ses confrères le secondant avec chaleur en Europe, publierent de toute part, que les Jésuites avoient administré les Sacremens sans pouvoir, dans la province de Fokien.

Ces clameurs ayant produit tout l'effet qu'on en attendoit, M. Maigrot commença le procès qu'il méditoit au moins depuis un an : il fit partir pour Rome M. Charmot, son confrère, qui présenta, le dix-neuf de Mars 1697, à la congrégation du Saint Office, un mémoire pour la défense du mandement, qu'on avoit fait parvenir au Pape dès l'année précédente, avec une requête pour demander un nouveau réglement sur les cérémonies Chinoises. L'affaire se trama si secrétement à Rome même, que les Jésuites n'en furent instruits que vers la fin Octobre de l'année 1699, par un écrit

intitulé, *Quæsita in causa rituum Sinensium*, Questions sur les cérémonies Chinoises, que le Saint Père ordonna de leur communiquer. Cette pièce avoit été faite uniquement sur les mémoires de M. Maigrot & de M. de Léoniſſe, quoique Sa Sainteté la crût dreſſée de concert avec les Pères de la Compagnie. Ceux-ci préſenterent auſſi-tôt au Pontife un mémoire, où ils proteſtoient qu'ils n'avoient pu lire ſans horreur ce que portoit l'expoſé de Meſſieurs des Miſſions, & qu'ils auroient été les premiers à condamner les cérémonies en queſtion, ſi elles étoient telles qu'on s'efforçoit de le perſuader.

Il ſe fit cependant un ſoulévement effroyable contre la Société. Tout ce qu'elle avoit d'ennemis & de rivaux connus & couverts, entrerent ſans plus de feinte en lice. Qu'une ſecte foudroyée vingt fois, & furieuſe contre ceux qu'elle prétendoit avoir allumé la foudre, ait ſaiſi des conjonctures ſi propres à couvrir ſa noirceur, pour traduire en ſauteurs de l'idolâtrie & en corrupteurs du culte chrétien les plus ardens défenſeurs de la doctrine & des obſervances Romaines; il n'eſt rien là qui puiſſe étonner, & qui n'ait été pratiqué de tout temps par

les sectes diverses. Mais il n'y eut rien de plus violent que la lettre au Pape, qui fut publiée en 1700, au nom du Supérieur des Missions Etrangères de Paris. Le Ministre Jurieu n'auroit pas gardé moins de mesures; & le Docteur Arnaud n'a pas mis plus de fiel dans son sixième tome de la Morale Pratique, qui roule sur ce sujet. Cette lettre fut suivie d'un déluge de libelles, de toutes mains, & de toutes doctrines. L'erreur & l'orthodoxie parurent alors se liguer ensemble, & s'entreprêter la plume, pour diffamer à jamais la Société.

Les Jésuites ne s'abandonnerent point eux-mêmes. Ils firent face de tous côtés, & ne laisserent sans réplique aucune des charges, tant soit peu digne d'attention. Ils prirent leurs adversaires par leurs propres écrits, & montrerent que forcés par l'évidence, ils y avoient reconnu que Confucius & les ancêtres n'étoient pas honorés comme des divinités par les lettrés de la Chine. Ils citerent un mémoire latin de M. Charmot, agent de M. Maigrot à Rome, où cet aveu se trouve en termes formels: *Nusquam diximus Confucium à Sinis litteratis, ut Deum, majores, ut numina, coli.* Et par une conséquence

Dispunctio quorundam locorum.

bien naturelle de cet aveu, ils concluoient que les honneurs rendus à Confucius & aux ancêtres n'étoient pas idolatriques. En effet, il n'y a point d'idolâtrie sans idole, & point de culte religieux sans divinité. Car qui s'est imaginé, dit Saint Augustin, qu'on dût sacrifier qu'à celui, ou qu'on a su, ou qu'on a cru, ou qu'on a feint qui étoit Dieu? Si donc les Chinois n'attribuent aucune divinité à leur philosophe, ni à leurs ancêtres, les honneurs qu'ils leur rendent ne sont pas idolatriques. Bien plus, ces Pères établirent sur des faits bien articulés, & qui n'ont jamais été contredits, que leurs adversaires avoient permis & autorisé, qu'ils avoient pratiqué eux-mêmes à la Chine les cérémonies qu'ils faisoient passer en Europe pour idolatriques; qu'ils avoient employé de même les mots *Tien* & *Chamti*, pour signifier le Dieu du Ciel, ou le vrai Dieu.

Aug. de Civ. Dei, L. 1, c. 4.

Ils alléguerent l'exemple de quantité de Missionnaires de tous les Ordres, entre autres du Père François Varo, Dominicain, qui a tant écrit contre eux, & que toute la ville de Canton avoit néanmoins vu, avec ceux de son Ordre & de son opinion, pratiquer ces

cérémonies comme des devoirs de pure civilité, & ne s'en faire aucun scrupule, quand l'occasion s'en présentoit. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que M. Maigrot lui-même ne put se défendre de les avoir pratiquées dans la province de sa juridiction. Un Mandarin étant mort le dix-sept Novembre 1699, à Fortcheou, capitale du Fokien, sa famille lui rendit pendant sept jours les honneurs accoutumés. Le corps étoit exposé dans l'appartement réservé pour cet usage; on voyoit devant le cercueil le cartouche ou petit tableau, avec l'inscription ordinaire, posé sur une table, qui étoit ornée en forme d'autel, & sur un rétable, des chandeliers, des fleurs & des parfums. Le Vicaire Apostolique, en habit de deuil, alla par civilité dans cette maison le dernier jour de la cérémonie, s'approcha de la table, offrit devant le tableau des bougies & des pastilles, qu'il mit ensuite sur la table, puis fit quatre prosternemens, & frappa quatre fois la terre du front. Le fait est constaté par les reproches publics, & demeurés sans réplique, que lui firent ensuite les Chrétiens de Fortcheou, sur ce qu'il n'étoit pas d'accord avec lui-même. De ces faits incontesta-

bles, & qu'on n'a pas contestés, parce qu'ils étoient trop notoires, il s'ensuit au moins que M. Maigrot ne savoit pas trop à quoi s'en tenir sur la question des cérémonies; & que ceux à qui il en faisoit un crime, ou n'étoient pas véritablement coupables, ou qu'il l'étoit lui-même beaucoup plus qu'eux.

Ce furent apparemment ces inconséquences, qui engagerent M. de Benaventé, Evêque d'Ascalon, tiré de l'Ordre de S. Augustin, à écrire de Nanchánfou, le vingt Novembre 1700, aux Cardinaux de la Propagande, afin de les tenir en garde contre l'entreprise de Messieurs des Missions étrangères. Il les avertissoit entre autres choses, de ce que lui avoit dit l'Evêque de Pékin, quoique leur ami particulier; qu'il craignoit fort qu'en attaquant le sentiment des Jésuites, on ne se conduisit par des vues tout humaines. Plus conséquent que M. Maigrot, M. l'Abbé de Cicé, son confrère, se conforma invariablement à la pratique des Jésuites, pendant tout le temps qu'il fut à la Chine, sans jamais céder aux clameurs du grand nombre de ses compagnons, qui la traitoient de superstitieuse.

Le Pape Innocent XII, sans prenon-

cer sur le conflit de juriſdiction, élevé de ſon temps entre M. Maigrot & l'Archevêque de Goa, y mit fin, en démembrant des deux Evêchés nouveaux, qui d'ailleurs étoient d'une étendue immenſe, différentes provinces qu'il aſſigna aux Vicaires Apoſtoliques. Le Fokien reſta à M. Maigrot, qui fut peu après nommé Evêque de Conon. Son premier acte de juriſdiction certaine, fut d'interdire les Jéſuites Portugais, qui avoient tenu durant le conflit pour l'Archevêque de Goa. Un pareil uſage de la puiſſance eccléſiaſtique étoit tout nouveau pour la Chine : il ſcandaliſa, il irrita les peuples du Fokien, les plus fiers de la plus fière nation du monde; ils le tinrent à injure, autant & plus pour eux-mêmes, que pour leurs Paſteurs.

La ſemaine de Pâques arriva peu après. Il n'y avoit dans la capitale que quatre prêtres, M. Maigrot, un Dominicain, & deux Jéſuites Portugais. Les nouveaux Chrétiens s'aſſemblerent au nombre d'environ quarante, & allerent ſupplier le Vicaire Apoſtolique, de permettre à ceux qui les avoient enfantés en Jéſus-Chriſt, de leur adminiſtrer les Sacremens qui ſont de précepte au temps de Pâque; ils ne purent rien obtenir.

Très-irrités dès ce premier refus, ils se continrent cependant, revinrent le lendemain faire une seconde tentative, se prosternerent à la porte du Vicaire, qui se tenoit renfermé, & demanderent avec de grands cris, au nom de Jésus Crucifié, qu'il leur fût permis de se confesser aux Pères de leurs ames. M. de Conon ne parut enfin, que pour les traiter de gens grossiers, d'ignorans, & d'enfans sans raison. Ce dernier mot sur-tout, mit à bout la fierté Chinoise. Ils saillirent le Prélat, lui reprocherent de n'avoir pas salué le Crucifix que l'un d'eux tenoit à la main, jetterent son bonnet par terre, & le contraignirent de se mettre à genoux devant le Crucifix. Un Père Dominicain, nommé Croquer, étant survenu, un Bachelier le prit par la barbe & le menaça de la lui arracher, s'il ne faisoit accorder aux Chrétiens ce qu'ils demandoient. Le Dominicain payant de présence d'esprit, répondit qu'il venoit pour cela, & que si l'on se retiroit, il accommoderoit toutes choses. Il n'en fallut pas davantage, pour les faire retirer. Cependant M. de Conon publia qu'un de ces néophytes avoit tiré un couteau pour le tuer : mais la peur métamorphose étrangement

les objets. Il fut démontré que le prélat avoit pris un chapelet pour un couteau, que l'assassin prétendu n'avoit ni couteau, ni poignard, & qu'il étoit de l'ordre du peuple, qui n'en porte jamais. On avoit encore voulu faire tomber sur les Jésuites cet assassinat imaginaire; mais l'attestation de soixante-deux Chrétiens n'a pas permis à cette calomnie de faire fortune.

Dès le lendemain, le prélat s'éloigna de trois journées, & le Dominicain se cacha dans le voisinage. Les néophytes joués ainsi, reprirent leur première animosité, qu'un nouvel incident fit monter à son comble. Une femme chrétienne étant tombée malade, ces nouveaux fidèles ne sachant pas que les prêtres interdits pouvoient confesser dans un besoin pressant, avertirent du danger quelques domestiques de M. Maigrot & du Père Croquer. Le portier du prélat, & l'un de ses catéchistes répondirent, qu'il suffisoit dans le cas présent que la malade récitât cinq *Pater* & cinq *Ave*. La femme mourut en effet, sans Sacremens; & les néophytes ne se possédant plus, auroient traduit M. de Conon, comme perturbateur, aux tribunaux païens, si le Père Gozani, l'un des deux Jésuites Portu-

gais, ne les en avoit détournés avec des peines infinies.

Ce fut apparemment pour cela, ou, ce qui revient à peu près au même, pour prévenir des scandales pareils à celui qui étoit arrivé, que M. Maigrot rendit enfin ses pouvoirs aux Missionnaires interdits; comme il est dit dans l'approbation, que son Provicaire leur donna par son ordre. Nouvelle inconséquence, qui saute aux yeux du plus mince dialecticien. Le prélat croyoit les cérémonies Chinoises essentiellement mauvaises, ou il ne les jugeoit pas telles : s'il ne les croyoit pas mauvaises, pourquoi donc les avoit-il abrogées par son mandement, au péril évident de la Religion? Et s'il les jugeoit illicites, comment permit-il aux Jésuites d'exercer le ministère, sans les leur interdire? Comment a-t-il permis d'administrer & de recevoir les Sacremens, à des ministres & à des néophytes qu'il traitoit d'idolâtres?

Les choses n'en demeurerent point là. Le jugement qu'on poursuivoit à Rome avec la plus grande chaleur, fut enfin rendu le vingt Novembre 1704, par la congrégation de la Propagande : mais ceux qui l'avoient sollicité, n'en furent pas à beaucoup près aussi contens, qu'ils

affecterent de le paroître. Il déclaroit les cérémonies Chinoises, superstitieuses selon l'exposé des accusateurs ; & qu'on ne pouvoit user des mots *Tien* & *Chamti* pour signifier Dieu, supposé que dans la secte des lettrés Chinois, ils ne fissent entendre que le Ciel matériel, ou une certaine vertu qui s'y trouvât infuse. Il est visible que ce décret n'étoit que conditionnel, puisque les conditions, au moyen desquelles il devoit obliger, y sont énoncées en termes exprès. La congrégation déclaroit encore, que le S. Siège ne prononçoit point sur la vérité de l'exposé. Elle laissoit donc une liberté entière d'en révoquer la vérité en doute : vérité néanmoins supposée nécessaire par les termes formels du décret, pour qu'on fût obligé de s'abstenir, tant des cérémonies que du *Tien* & du *Chamti*. Ainsi le décret n'étoit absolu que pour ceux qui soutenoient la vérité de ce qu'avoient exposé Messieurs des Missions étrangères. Ce n'étoit pas-là sans doute ce qu'ils avoient prétendu ; & ce n'étoit pas le seul chagrin que leur donnât un jugement sollicité avec tant de chaleur.

Toutes les cérémonies, grandes & petites, ainsi qu'on les avoit désignées, étoient indistinctement déclarées supersti-

tieuſes ſelon l'expoſé ; & M. Maigrot avoit cru qu'on pouvoit tolérer les petites : par où il réſultoit manifeſtement du décret, que le prélat n'avoit pas ruiſonné conſéquemment. En effet, ſi les unes ſont idolatriques, les autres ne ſauroient être innocentes ; puiſqu'elles ſe pratiquent toutes dans le même eſprit. La congrégation défendoit encore de traiter de fauteurs d'idolâtrie, les Miſſionnaires qui avoient permis juſques-là les cérémonies à leurs néophytes : ce qui étoit foncièrement une cenſure des mémoires & des libelles farcis de ces reproches outrageans. Ce décret fut tenu long-temps fort ſecret à Rome, & ne devint public en Europe, qu'après les triſtes affaires qu'eut par la ſuite à la Chine M. Maillard de Tournon, Piémontois, iſſu d'une ancienne maiſon originaire de Savoie.

Clément XI le ſacra Patriarche d'Antioche en 1701, & le fit partir pour la Chine, en qualité de Légat apoſtolique, uniquement afin d'informer le S. Siège du véritable état des Miſſions ; comme il le déclara le cinq Décembre de la même année, dans le diſcours qu'il fit à ce ſujet aux Cardinaux. Ce Légat prit terre en 1703 à Pondichéri, paſſa delà aux

Philippines ; & par un vaisseau parti exprès de ces isles pour le conduire à la Chine, il y arriva le huit Avril 1705. Il ne fut pas plutôt à Canton, qu'il insinua aux différens Missionnaires qu'il falloit interdire aux néophytes l'usage des cérémonies, & qu'il se montra fort contraire aux Jésuites. Il disoit souvent que ces Pères n'avoient pas pris la vraie manière de planter la Foi, & que leur méthode n'étoit suivie que par ceux qui avoient quelque intérêt à le faire. Il n'avoit pas encore eu le temps de reconnoître par lui-même l'état des choses : mais il comptoit absolument sur la parole des Missionnaires de Paris, parmi lesquels il avoit trouvé un prêtre de sa nation, nommé Appiani, qui n'avoit pas peu contribué à leur gagner sa confiance.

Cependant, comme ces amis avoient un crédit médiocre à la Chine, il fallut s'adresser aux Jésuites, pour obtenir la permission d'aller à la capitale. Ces Pères la demandèrent, & furent refusés deux fois. L'Empereur leur dit même, qu'il étoit dangereux de faire venir à la Cour un homme à peine débarqué, qui n'avoit nulle connoissance des coutumes de l'Empire. Ils le sentoient aussi-bien que le Prince : mais ils voyoient aussi, qu'on

ne manqueroit pas de leur imputer le refus ; & ils firent tant d'instances, qu'il fut enfin permis au Légat de venir à Pékin. Il y reçut même des honneurs, qu'on ne faisoit pas aux Ambassadeurs des plus grands Princes.

Cet accueil distingué fit concevoir au Légat un projet admirable, à quoi rien n'eût manqué, si la justesse en eût égalé la grandeur : il ne se proposa rien de moins que d'établir à Pékin un Nonce permanent, pour y être le Supérieur de tous les Missionnaires, & former une correspondance habituelle entre le Chef de l'Eglise & le premier Potentat de l'Asie. Le Légat en ayant fait l'ouverture par le moyen de quelques gentilshommes, que l'Empereur avoit chargés de le visiter tous les jours, il fut sur le champ & très-sèchement refusé. Les plaintes qu'il fit à ce sujet, & quelques paroles indiscrètes, échappées à son chagrin, firent soupçonner qu'il y avoit du mystère dans son voyage. Il n'en falloit pas tant à une politique aussi ombrageuse que celle des Chinois, pour éclairer, comme on le fit dès-lors, toutes ses démarches. Cependant l'Empereur, très-habile dans l'art d'observer son monde, & fort modéré de son naturel, cacha son

mécontentement, & daigna même lui expliquer les causes de son refus. Ce fut dans une audience extraordinaire qu'il lui accorda le trente-un Décembre 1705, avec une marque de distinction & de condescendance, dont il n'y avoit point d'exemple à cette Cour. Une incommodité survenue au Patriarche le mettant hors d'état de faire les prosternemens & tout le cérémonial d'usage, il en fut dispensé pour cette fois.

Il eut enfin, le vingt-neuf Juin de l'année suivante, son [illegible]ence solemnelle, cette audience fame[illegible], & tournée en tant de façons par les partis divers. Il ne faut donc consulter ici, ni les écrits des accusateurs, d'un laconisme affecté en ce point, ni ceux des accusés plus diserts, mais toujours suspects. Heureusement, nous avons sur ce point capital, le témoignage impartial de l'Evêque d'Ascalon, que nous avons déja nommé, Don Alvare de Bénaventé, de l'Ordre de S. Augustin, & Vicaire Apostolique de la province de Kiangsi. C'est dans une lettre adressée à Sa Majesté Catholique, que ce vertueux & zélé prélat expose la manière dont M. de Tournon s'est conduit à la Chine, en déplorant avec amertume les malheurs que les préventions de ce Légat ont attirés sur les Missions de cet Empire.

Selon ce monument, le Légat marqua d'abord à l'Empereur, qu'il n'avoit entrepris un voyage si long, que pour remercier Sa Majesté, au nom du Chef de tous les Chrétiens, des graces dont elle combloit les Missionnaires, & de la protection qu'elle accordoit à notre sainte Religion. Ce compliment donna lieu au Prince de lui dire, que, nonobstant toute sa bonne volonté, il y auroit tout à craindre pour cette Religion, si son premier Chef instruit par des ignorans, venoit à faire quelque loi fondée sur des informations fausses; qu'il étoit impossible aux Européens de bien pénétrer le sens des livres & l'esprit des cérémonies de la Chine; que pour cela il vouloit revoir les informations qu'on enverroit en Europe, afin de corriger les erreurs qui pourroient s'y trouver. Là-dessus, le Patriarche qui croyoit l'Evêque de Conon très-habile dans les sciences Chinoises, le proposa comme plus capable que personne de se concerter avec Sa Majesté, qui l'agréa. L'Evêque de Pékin & la plûpart des Missionnaires, qui connoissoient la capacité Chinoise de M. Maigrot, furent effrayés quand ils apprirent cette résolution. Leurs alarmes ne se trouverent que trop fondées.

M. Maigrot ayant paru devant le Mo-

narque, on lui demanda l'explication de quatre caractères gravés au deſſus du trône : il n'en put lire que deux, qui étoient des plus ordinaires ; & il n'en put expliquer aucun. Il lui fallut même un interprète, pour expliquer un écrit Chinois, qu'il avoit à préſenter. L'Empereur marque une étrange ſurpriſe, de voir un homme dont on lui avoit tant vanté la capacité, ne pouvoir s'expliquer lui-même, & reſter muet, le livre à la main. Tout ce que le Vicaire eut à répliquer, c'eſt que ſi le ſeigneur Légat l'avoit dit ſi capable, il le connoiſſoit peu : il convint de plus, qu'il n'avoit jamais lu le traité du Père Ricci ſur les cérémonies Chinoiſes ; quoique dans ſon fameux mandement, où il en donnoit une idée affreuſe, il eût voulu paroître le réfuter pied à pied. L'Empereur daigna cependant tenter de le faire convaincre que *Tien*, autant que *Tien-chu*, ſignifie le Dieu du Ciel ; mais deux heures d'inſtruction ne ſervirent qu'à convaincre le Prince, qu'il eſt certain genre de préventions dont l'on ne revient jamais.

Dès que le Vicaire Apoſtolique eut été congédié, l'Empereur fit expédier deux reſcrits, l'un pour cet Evêque, & l'autre pour le Légat. Dans le premier, ſelon l'uſage de la Chine, où le Souverain ſe fait

un devoir de motiver tous ſes ordres, le Prince rappelloit à l'Evêque, outre ſon ignorance, ſon peu de ſincérité au ſujet d'une demande, à laquelle il avoit répondu qu'il ne ſavoit pas ſi les Chrétiens dont il avoit la conduite, pratiquoient les cérémonies accoutumées. D'où il eſt clair, concluoit le Prince, que vous uſez de déguiſement avec moi-même. Ainſi vous êtes moins venu à la Chine, pour y prêcher la loi chrétienne, que pour y brouiller. Juſqu'ici les Chinois ont embraſſé le Chriſtianiſme, parce qu'ils voyoient que tous les Prédicateurs penſoient & parloient de la même manière. A préſent qu'il en eſt parmi vous, qui par caprice, ou par le ſeul déſir de l'emporter ſur les autres, les accuſent témérairement de mal expliquer nos cérémonies; c'eſt chercher, non pas à étendre votre Religion, mais à la ruiner, & m'obliger à vous chaſſer de mon Empire.

Le ſecond reſcrit, motivé à peu près de la même manière, ordonnoit au Légat de penſer à ſon retour en Europe. Il lui fut ſignifié le vingt unième d'Août; & la manière peu meſurée dont il répondit, lui attira un commandement précis de ſortir de Pékin le vingt-huit. Au reſte, ce commandement n'avança point ſon

départ, qu'il avoit déja fixé à ce jour-là. Mais il partit, sans avoir fait la moindre démarche qui tendit à regagner les bonnes graces de l'Empereur. Ce Prince en fut si offensé, qu'il fit aussi-tôt revenir des présens magnifiques qu'il avoit destinés pour le Pape, & qu'il avoit déja fait transporter à Canton. Il ne prétendoit néanmoins mortifier que le Légat. Par toute la terre, dit-il à cette occasion, il est des Ministres qui se croient en quelque sorte Souverains, & qui aiment mieux suivre leur propre sens, que celui de leur maître.

Un nouvel incident acheva de gâter les affaires. M. Maigrot, qui étoit resté à Pékin, écrivoit souvent à un Missionnaire de sa confidence, nommé Guetti. L'Empereur en eut vent, & voulut voir les lettres, comme des pièces qui pourroient lui donner des lumières sur les desseins du Légat. Guetti eut d'abord le courage de les déchirer; mais ensuite il perdit la tête, & dès le commencement de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il éventa tout le mystère. Il se coupa même dans ses réponses : il déclara d'une part, que le Pape avoit envoyé le Légat, afin de réduire les Jésuites qui désobéissoient à ses ordres, en tolérant les cérémonies & l'usage du *Tien*; & de l'autre, que

M. Maigrot étoit chargé d'étudier à fond les livres Chinois, & d'envoyer ses extraits à Rome, afin d'ordonner là-dessus. Cette contradiction, toute palpable qu'elle étoit, ne fut pas le trait le plus honteux qui lui échappa. Il ne put cacher la jalousie, qu'il voulut bien prêter aux Religieux des Ordres divers, qui tous, dit-il, se plaignoient en Europe de ce que celui des Jésuites se faisoit appeller la Compagnie de Jésus. Enfin, il nomma les deux gradués Chinois, qui avoient instruit M. Maigrot dans les sciences du pays. On les fit comparoître : ils protestèrent que le Vicaire Apostolique n'avoit jamais voulu les écouter, sur les matières qui étoient en contestation ; & Guetti, bien corrigé de sa première bravoure, confirma leur déposition. On interrogea de même le Piémontois Appiani, interprète du Légat, & quelques autres personnes de sa suite. M. Maigrot fut cité à son tour : ne pouvant nier des faits, déjà si bien prouvés, il s'efforça de les adoucir. L'Empereur ne voulut pas qu'on le pressât trop, parce que suivant les loix de l'Empire, il n'auroit pu s'empêcher de le condamner à mort.

Sur ces procédures, le Prince rendit un arrêt, qui banniſſoit, avec M. Mai-

grot, les sieurs Mezza-Faicé & Guetti, comme des factieux, capables de mettre la division & de causer des troubles dans la Chine. Il étoit en même temps ordonné à tous les Européens qui voudroient rester dans l'Empire, de venir incessamment prendre des lettres-patentes de l'Empereur, qui examineroit leurs sentimens; faute de quoi ils seroient chassés par les Gouverneurs des provinces. Cet arrêt fut signifié aux Jésuites eux-mêmes; sans que leurs remontrances, ni toutes leurs instances pussent y rien faire changer. L'Empereur se plaignit même, de ce qu'ils lui avoient caché la conduite que le Vicaire Apostolique avoit tenue dans le Fokien, & qui n'étoit venue à sa connoissance que par l'indiscrétion de Guetti. Cependant le Légat étoit horriblement irrité contre eux: cette colère avoit éclaté, au moment qu'on lui avoit signifié l'ordre de sortir de Pékin. Il s'étoit alors emporté, jusqu'à dire que tous les démons de l'enfer ne sauroient faire pis que les Jésuites; & quand il fut à Nankin, il leur écrivit, en date du dix-huit Janvier 1707, une lettre qui assurément n'en fait pas des anges, & qui ne tient pas non plus du langage angélique. Mais avec du zèle & de la piété, on

combien d'écarts ne donne-t-on pas, quand l'une est trop crédule, & l'autre précipité? Pour remplir avec succès la charge de Légat à la Chine, sur-tout dans ces conjonctures, il ne falloit pas moins de sang-froid, ou plutôt de sens exquis & d'habileté, que de vertu.

M. de Tournon étant arrivé à Nankin, donna un mandement qui interdisoit aux Chrétiens de la Chine, la pratique des cérémonies en l'honneur de Confucius & de leurs ancêtres, avec défense d'user du mot *Kim-tien* pour signifier le vrai Dieu. Il étoit naturel de publier en cette occasion le décret du Saint Siège : le Légat n'en fit cependant aucune mention ; ce qui donna tout lieu de croire que ce fut parce que ce décret n'étoit que conditionnel ; c'est-à-dire qu'il ne proscrivoit les cérémonies que supposé qu'elles fussent, comme on l'avoit accusé, superstitieuses & idolatriques. Les partisans du Légat répandirent en Europe, qu'il avoit usé de cette réserve de peur d'irriter davantage le Monarque Chinois. Mais le mandement du Légat étoit beaucoup plus opposé que le décret de Rome aux déclarations de ce Prince, & par conséquent plus capable de l'irriter. En effet, l'Empereur se tint pour outragé par cette

cette publication ; & ſi-tôt qu'il en eut nouvelle, il dépêcha un de ſes Officiers à la pourſuite du Légat, qui déja étoit à deux cens lieues de diſtance, pour le faire conduire à Macao, & l'y mettre ſous la garde des Portugais, avec défenſe de le laiſſer partir.

Le mandement n'intrigua pas moins les Miſſionnaires, qu'il n'avoit offenſé la Cour. Evêques, prêtres, & religieux des Ordres divers, tous perſuadés, à un très-petit nombre près, qu'il alloit entraîner la ruine entière de l'Evangile à la Chine, & que le Légat s'étoit laiſſé ſurprendre, interjetterent appel au S. Siège, tant de l'exécution du mandement, que de l'excommunication dont ils y étoient menacés. Mais ſoit que le Souverain Pontife crût devoir ſoutenir l'honneur de ſa légation, avec les démarches de ſon Légat; ſoit qu'il eût véritablement donné au Légat quelque inſtruction ſecrète, d'après laquelle il avoit agi; ſoit bien plutôt qu'il eût jugé depuis ne pouvoir mieux faire dans les circonſtances, que de ſupprimer des uſages qui occaſionnoient tant de diviſion & tant de ſcandales; il approuva le mandement, ſans avoir égard à l'appel, en déclarant néanmoins qu'il ne prétendoit rien ajouter au dé-

cret du vingt Novembre 1704, portant que le S. Siège ne prononçoit point sur la vérité des exposés. Il fit écrire ensuite aux Généraux des Dominicains, des Franciscains, des Augustins & des Jésuites, qu'ils eussent à intimer à leurs Religieux de la Chine, que son intention étoit qu'ils obéissent à l'ordonnance du Cardinal de Tournon. On venoit de lui donner la pourpre; c'étoit la récompense de ses bonnes intentions, & la suite assez naturelle de l'approbation de son mandement.

Rome après tout ne pouvoit pas sagement procéder d'une autre manière; il ne lui étoit pas possible de juger la chose au fond. C'étoit une question purement historique, sur un fait qui se passoit à l'autre bout du monde, & qui tenoit à une langue inintelligible en Europe. Aussi Rome n'eut-elle pas grand égard à l'espèce d'autorisation que lui envoyerent signée de leur main, & datée du huit Mai 1700, le Père Alexandre, le Sieur Dupin & quelques autres Docteurs de Paris, qui prononçoient magistralement que le S. Siège pouvoit condamner en toute sûreté, & d'une manière absolue, les cérémonies Chinoises, comme fausses, erronées, favorisant l'idolâtrie, &c. Il est vrai

que l'autorité de ces Docteurs, très-connus à Rome par le catalogue des livres défendus, n'y étoit pas d'un grand poids. Mais indépendamment de tout préjugé, Rome avoit parfaitement connu, que sa propre autorité pouvoit bien porter une défense absolue, mais non pas prononcer absolument & doctrinalement sur le fond même des points contestés. La question rouloit, non pas sur des faits dogmatiques, ou sur le sens des écrits d'un théologien dont ses juges naturels entendissent la langue; mais sur un point d'histoire, ou plutôt de conjecture, sur l'esprit dans lequel des peuples éloignés de quatre à cinq mille lieues pratiquoient leurs cérémonies, & sur quelques mots dont le sens étoit inconnu à ceux qui avoient à prononcer: on ne pouvoit tirer ces lumières que du fond de l'Asie, par le moyen des Missionnaires qui avoient blanchi dans ces contrées; & ces Missionnaires, partagés de sentiment, autant que d'inclination & d'intérêts, demandoient eux-mêmes les lumières & les décisions de Rome. C'est pourquoi le S. Siège Apostolique, autant gouverné par l'esprit de sagesse que par l'esprit de vérité, s'est borné à régler le point de police, comme étant maître de

la discipline; sans toucher au fond de la question, où il ne pouvoit pénétrer. Au reste, la suppression des cérémonies, quoiqu'elle pût nuire au progrès de l'Evangile, fut ordonnée avec beaucoup de sagesse. Le moindre sujet de douter si elles étoient idolatriques, l'animosité que le partage de sentiment augmentoit de jour en jour parmi les Missionnaires, les qualifications de fauteurs de l'idolâtrie & d'adulateurs des Rois idolâtres, les infidèles témoins de ces divisions scandaleuses, & le Christianisme livré à leurs dérisions: c'étoit-là sans contredit le plus grand dommage qu'il pût souffrir; & pour y mettre fin, il n'y avoit point de considérations sur lesquelles on ne dût passer.

M. de Tournon, remis à Macao entre les mains des Portugais, n'eut pas à se féliciter d'être sorti de celles des Chinois. Outre la rivalité de juridiction entre ce Légat du S. Siège & le métropolitain Portugais de ces extrémités de l'Asie, tous les Portugais étant personnellement irrités contre le Légat, qui durant son séjour à Pékin avoit présenté une accusation qui tendoit à leur ôter Macao, & à faire chasser leur nation de toute la Chine, on conçoit qu'ils eurent peu de

ménagement pour lui, & pour les personnes de sa suite. Ils ne permettoient à aucune d'elles de sortir, sans être accompagnée de surveillans très-incommodes. Ils lui signifierent, de la part du vice-Roi des Indes Portugaises, de l'Archevêque de Goa & de l'Evêque de Macao, défense de faire aucun acte de juridiction, en qualité de Visiteur & de Légat *à latere*, dans tous les lieux dépendans du Portugal. Il riposta par des excommunications, qu'il fit afficher de nuit, contre l'Evêque de Macao, le Capitaine Général, & cinq ou six autres Portugais qualifiés. Cette conduite sans doute ne fit pas finir sa captivité, dans laquelle il mourut au mois de Juin, 1710, avec les sentimens de piété qu'il avoit toujours fait paroître. Les excès du zèle, dans les ames véritablement pieuses, ne proviennent que des bornes de leurs lumières; & Dieu ne les juge pas sur des lumières qu'ils ne sauroient avoir, mais sur la droiture de leurs intentions.

Les horreurs vomies, à l'occasion de la mort du Cardinal de Tournon, contre les Missionnaires qui n'étoient pas de son parti, sont trop connues, pour nous dispenser d'en toucher un mot. Le livre du Témoignage de la vérité, les anecdotes

Tém. de la Vérit. page 231.

de la Chine, & les faſtes du Janſéniſme, publiés de nos jours, ſous le titre d'Abrégé de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, repréſentent le Cardinal de Tournon comme un martyr, & les Miſſionnaires Jéſuites comme ſes bourreaux. Ce dernier auteur oſe même avancer, qu'avant la diſgrace du prélat, & lorſqu'il étoit encore à Pékin, dans l'attente d'une audience qu'il devoit avoir de l'Empereur, il ſe ſentit empoiſonné en ſoupant; que le Prince informé des circonſtances, ne douta point que les Jéſuites n'euſſent fait le coup; qu'il ordonna d'informer, & que le Cardinal arrêta les pourſuites par honneur pour la Religion. Fiction contradictoire, qui dès-là ſe détruit elle même. L'Empereur, ſelon cet écrivain, ne doute pas ſur les auteurs du crime; & ſelon cet écrivain auſſi, il n'a pas encore fait informer: le Cardinal a le crédit d'arrêter les pourſuites; & l'on a vu quel étoit ſon crédit dans cette Cour: on ſait tout ce qui s'y paſſe, tout ce qu'on y penſe, tout ce que le Prince même a dans l'ame; & ce ſont les calomniateurs attitrés de tous les orthodoxes de France, qui pénetrent ces myſtères à la Chine. Ils font même faire des révélations & des confidences aux ſectateurs ou fauteurs de leur héréſie, par un prélat vertueux qui a

Hiſt. Eccl. de Racine, T. XIV, p. 34 & 35.

Anecd. T. 3, p. 38, 39, 40, 41.

passé constamment pour la détester, qui a toujours eu en horreur leur rebellion contre les décisions de l'Eglise. Ainsi, l'honneur même du Cardinal de Tournon veut qu'on regarde ces prétendus confidens, comme des aventuriers & des faussaires. En voilà bien assez contre une imputation, regardée enfin comme calomnieuse par le monde entier, à la seule exception des hérétiques, & des simples abusés par les hérétiques.

Ils se flattoient, n'en doutons point, ces sectaires menteurs, de tourner, à force d'impostures, toute l'animadversion du Siège Apostolique contre les crimes supposés aux Missionnaires de la Chine, de se faire regarder comme les défenseurs de ses décrets de discipline, tandis qu'ils foulaient aux pieds les décisions dogmatiques qu'il avoit infiniment plus à cœur, & à la faveur de cette diversion, d'échapper aux foudres de Rome, ou du moins de sauver le *palladium* de la secte, si l'on peut s'exprimer ainsi; c'est-à-dire le livre des Réflexions Morales, qui en faisoit la dernière ressource. Leur espoir fut vain. La colonne de la vérité ne tire pas son appui des suppôts de l'erreur. L'Eglise rejette les services des sectes, ou du moins ils ne leur gagnent point sa faveur, & ne

leur en obtiennent même aucun ménagement. A la confusion des calomniateurs de l'Eglise de Chine & de ses fondateurs, Clément XI, durant le plus grand feu de la calomnie, prononça, le treize Juillet 1708, une première condamnation contre les Réflexions Morales; c'est-à-dire contre la traduction du Nouveau Testament, faite en François par le Père Quesnel, avec des Réflexions Morales sur chaque verset.

HISTOIRE

# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

## LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIEME.

*Depuis le premier Décret du S. Siège contre les Réflexions Morales en 1708, jusqu'à la publication de la Bulle* Unigenitus *en 1713.*

TOute la doctrine du vaſte livre de Janſenius avoit été habilement refondue dans les Réflexions Morales de Queſnel; ainſi l'on pouvoit abandonner Janſenius à ſon mauvais ſort, ſans que le Janſéniſme en ſouffrît, pourvu que le livre des Réflexions ſubſiſtât. Ce chef-d'œuvre d'artifice ne fut pas porté du premier coup à ſa perfection, ni à ce haut point de crédit que bien des mains différentes lui concilierent ſucceſſivement.

Dépoſit de l'imprim. du 7 Nov. 1713. Sentence du Baill. de Châl. 2 Mai 1717.

Ce n'étoit presque rien à sa naissance, lorsqu'il fut approuvé en 1671 par M. Vialart, Evêque de Châlons-sur-Marne. Tout consistoit en un petit volume, que ce prélat n'approuva même qu'après y avoir fait mettre plusieurs cartons. Les Docteurs Hideux & Dupin l'approuverent, sans tant de réserve, en 1687. Cette bonne fortune fit multiplier les éditions, & grossir l'ouvrage jusqu'à la concurrence de quatre volumes. Ils furent retouchés par la plume élégante de l'Abbé du Guet, & parurent avec éclat en 1693, dédiés à M. de Noailles, alors Evêque de Châlons, & revêtus de l'approbation la plus honorable qu'il pût leur donner. Pour les autoriser dans son diocèse, il publia un mandement, où parlant à ses Curés, il faisoit de ce livre funeste l'éloge suivant : On y trouve ramassé tout ce que les saints Pères ont écrit de plus beau & de plus touchant sur le Nouveau Testament; & l'on en fait un extrait plein d'onction & de lumières. Les plus sublimes vérités de la Religion y sont traitées avec cette force & cette douceur du S. Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y trouverez de quoi vous instruire & vous édifier : vous y apprendrez à en-

feigner les peuples que vous avez à conduire. Ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière.

On a vu qu'aussi-tôt qu'il eut acquis une certaine célébrité, tout le monde Chrétien en jugea bien différemment de son approbateur. Tous ceux qui n'étoient pas dans les mêmes dispositions que ce prélat à l'égard de l'auteur, prévoyoient que cet artificieux écrivain n'avoit eu pour but que d'insinuer en mille façons différentes les dogmes proscrits du Jansénisme, d'en accréditer la schismatique discipline, & d'en représenter les sectateurs, comme des Saints persécutés par toutes les puissances. Dans le fond, il ne falloit pas être bien clairvoyant, pour en prendre cette idée. Elle naît d'elle-même, à la première lecture de l'ouvrage, pour peu qu'on ait de connoissance des faits & des matières du temps. Les S. Cyran, les Arnaud, les Gilbert, & le fugitif Quesnel lui-même y sont peints des couleurs les plus reconnoissables, comme les Elie & les Jean-Baptiste de leur temps; & les personnages les plus respectables de l'Eglise & de l'Etat, comme les Scribes & les Pharisiens, comme les Caïphe, les Pilate & les Hérodes. Il n'étoit point

de lecteur, tant soit peu instruit des poursuites de Louis XIV contre le Jansénisme, qui ne trouvât ce Monarque représenté presque à chaque page, comme le persécuteur de la vérité. On y retrouvoit, d'une manière aussi visible, les principes schismatiques du Richérisme concernant l'excommunication. Il enseignoit de même, qu'on ne résiste jamais à la grace, & qu'on n'y peut pas même résister; ce qui renferme tout le Jansénisme : que la grace sans laquelle on ne peut rien, manque aux justes qui tombent dans le péché; que J. C. n'est mort & n'a prié son Père que pour le salut des prédestinés; que dans l'attrition, l'amour-propre & la cupidité sont les seuls principes de la crainte, dont le Concile de Trente dit néanmoins qu'elle procede du S. Esprit, & dispose à la grace de la justification. C'est ce que fit toucher au doigt un écrit publié en 1705, sous un titre assorti à l'audace qu'on avoit à confondre.

Quesnel, séditieux hérétique, 2. partie.

Un avertissement si énergique réveilla le zèle des premiers pasteurs. Ils examinerent l'ouvrage qui excitoit ce scandale, ils en reconnurent le venin sans peine; & deux d'entre eux, l'Archevêque de Besançon & l'Evêque de Nevers don-

nerent des mandemens exprès pour le condamner. Ce dernier marquoit plusieurs endroits, où l'on insinuoit des erreurs vingt fois proscrites, où l'on prenoit à tâche d'inspirer aux fidèles un esprit de révolte contre l'autorité des puissances, tant séculières qu'ecclésiastiques.

Au bruit des nouveaux scandales de la France, le Chef de toute l'Eglise ordonna qu'on reprit l'examen du livre qui les causoit, & qu'on lui avoit déja déféré, assez long-temps auparavant. Les Cardinaux & les Théologiens, chargés de cette commission, déclarerent, après toutes les discussions convenables, que l'esprit de schisme & d'erreur n'avoit pu dicter un ouvrage plus substantiellement mauvais; qu'il n'étoit pas susceptible de correction, & qu'il falloit en défendre absolument la lecture. Ils avoient reconnu, & rendoient pour raison de leur rigidité, que le texte des livres saints y étoit altéré en mille endroits, quelquefois entiérement corrompu, & tel que dans la version réprouvée de Mons; que tant les notes que les réflexions offroient à chaque page une doctrine séditieuse, téméraire, scandaleuse, erronée, & manifestement Jansénienne. Con-

formément à cette consultation, le Souverain Pontife, par un Bref du treize Juillet 1708, proscrivit cet ouvrage, avec une rigueur extraordinaire. Il ne se contenta point d'en défendre l'impression, le débit & la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait : mais pour anéantir, s'il étoit possible, jusqu'au dernier vestige d'une production si pernicieuse, il ordonna d'en rapporter tous les exemplaires aux Ordinaires des lieux, ou aux Inquisiteurs de la Foi, pour être brûlés sur le champ. C'est cette clause, contraire aux usages de la France, où ces exécutions temporelles sont réservées à la puissance du même ordre, qui empêcha que le bref ne fût reçu dans ce Royaume.

L'auteur & les approbateurs divers ne laisserent pas d'être fort mortifiés de cette condamnation. Le parti, à qui les fictions & les allégations hasardées ne coûtoient rien, publia qu'au moyen des éditions qui s'en étoient faites dans les Etats protestans, il avoit été falsifié en beaucoup d'articles; que ce que Rome avoit censuré n'étoit, ni la doctrine véritable de l'auteur, ni le sentiment des approbateurs. C'est ce qui fut inséré en particulier dans le Journal de Verdun,

intitulé, *La Clef du cabinet des Princes.* Mais la prudence demandoit au moins qu'en faisant un mensonge officieux, on fût assuré de n'être pas démenti par ceux qu'on prétendoit obliger. L'apologiste serviable, si toutefois il n'étoit pas vénal, fut très-mal payé de ses bons offices. Son détour déplut à un écrivain de la confraternité, & le mit de très-mauvaise humeur contre le Journal, qu'il appella *une rapsodie décorée d'un titre fanfaron*, & qu'il démentit de la manière la plus formelle, en déclarant qu'on n'avoit jamais imprimé les Réflexions Morales dans aucun pays hérétique. Il prend néanmoins un autre tour, pour arriver au même but : il pourroit être arrivé, dit-il, que les dénonciateurs ennemis de la personne du P. Quesnel, & même de la saine doctrine, pour rendre l'une & l'autre odieuses, auroient substitué des exemplaires falsifiés par eux-mêmes, à ceux qui sont imprimés par les ordres de M. l'Archevêque de Paris. Cet expédient vaut-il mieux que celui du Journaliste? Mais qu'importent les droits de la raison, & les intérêts même des frères, mis en concurrence avec ceux de l'amour-propre & de l'orgueil, divinité suprême des sectes?

Journal d'Octobre 1708.

Entrec. sur le décret de Rome contre le N. Test. tam. de Châlons.

Il ne paroît pas que ce nouveau défenseur espérât porter grande atteinte à la censure pontificale, dans l'esprit des Catholiques; puisqu'il attaque en furieux l'autorité même de cette censure. Elle n'est, ainsi a-t-il l'insolence de s'en expliquer, elle n'est qu'un ouvrage de ténèbres, & l'entreprise d'une horrible cabale. Tout s'y est fait furtivement; & l'on ne peut regarder une pareille conduite de la Cour de Rome, que comme un attentat scandaleux. Cette Cour, ajoute-t-il en schismatique absolument démasqué, est le théatre des passions humaines, autant & plus que les autres Cours; & ses décrets ne sont recevables, que lorsqu'on ne voit rien dans les circonstances du jugement, qui puisse faire soupçonner qu'il soit l'effet de l'intrigue & de la passion.

Comme le S. Père n'avoit condamné qu'en général le livre de Quesnel, sans noter aucune proposition en particulier; il parut à Paris une lettre adressée à Sa Sainteté, dont l'auteur prenoit le nom de Guillaume-François, prêtre en France. Ce prêtre en France supplioit humblement le Pontife Romain de considérer la plaie profonde que son décret faisoit à l'Eglise, de présider en personne au nou-

vel examen qu'on devoit faire des Réflexions Morales, de ne point toucher au corps de l'ouvrage, mais de censurer en particulier chaque proposition condamnable, s'il en trouvoit quelques-unes. Il paroît que le parti, au moyen de ce personnage, se proposoit moins d'obtenir grace que de faire injure, sentant fort bien que la voix du prêtre en France auroit le sort de celle qui retentit dans le désert, ou à l'oreille des sourds. C'est au moins ce que témoigna un de ses truchemens, le même qui s'en étoit déja expliqué contre le Journaliste Verdunois, & qui avertit le public, que ce n'est plus la mode à Rome de révoquer les jugemens injustes.

Entret. sur le Décret, &c. p. 176 & 177.

Dans la même année 1708, le S. Siège, par un autre décret du vingt-cinq de Septembre, proscrivit les Institutions Théologiques du Père Juénin de l'Oratoire. L'Evêque de Chartres les condamna le même jour; le Cardinal de Bissy, le seize Avril 1709. Elles ont encore été censurées depuis, par les évêques de Laon, d'Amiens, de Soissons & quantité d'autres. Ce qui marque encore mieux à quel point elles sont infectées du Jansénisme, c'est que, malgré tous les voiles dont l'auteur a tâché de se couvrir, le Car-

dinal de Noailles en ordonna la correction, l'an 1706.

Ni les décrets, ni les bulles du S. Siège ne purent cependant réduire l'opiniâtreté du parti. Ce n'étoient pas seulement les Docteurs qui résistoient à la voix de Pierre, & de tous les successeurs des Apôtres : mais des laïcs, mais de simples femmes, & sur-tout les vierges de Port-Royal des Champs ne reconnoissoient plus que leurs séducteurs pour Pape & pour Evêques. Le monastère de la ville avoit changé de doctrine, ainsi que de régime : mais celui des champs n'en étoit devenu qu'un arsenal mieux fourni, qui sans fin & sans jamais s'épuiser, fournissoit des armes à la séduction. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* ayant proscrit si nettement le silence respectueux, dans lequel se retranchoient ces vierges abusées; on les pressa d'abandonner enfin ce réfuge ruineux, qui ne pouvoit plus que les accabler de ses ruines. Elles signalerent contre cette Constitution la revolte qui leur en avoit fait mépriser tant d'autres. Jamais il n'y eut moyen de les engager à l'accepter purement & simplement. Elles persisterent avec la même opiniâtreté à ne vouloir point reconnoître pour leur

Supérieure, l'Abbeſſe de Port-Royal de Paris; quoique le Souverain Pontife y eut réuni leur maiſon par ſa bulle en bonne forme, & que le Roi, par ſes lettres patentes, eût autoriſé la réunion.

Une obſtination ſi long-temps invincible, fit juger, que pour les réduire ſous l'obéiſſance, tant de leur Abbeſſe que de l'Egliſe, il n'y avoit plus d'autre moyen que de détruire une maiſon d'anathême, dont les voutes ſeules leur retraçoient les leçons des ſuborneurs qu'elles avoient recélés, & ſous leſquelles ces anges de ténèbres, par leurs apparitions furtives, ranimoient encore les germes de la ſéduction, au moins dans le cœur de quelques-unes, qui ne manquoient pas de les communiquer aux autres. On prit donc le parti de diſſoudre la communauté : on ſépara ces filles les unes des autres; & on les diſtribua en différens monaſtères. Le Cardinal de Noailles conçut, avec tous les Catholiques de bon ſens, la néceſſité de cette exécution, comme de la ſeule efficace; & il y prêta ſon miniſtère, comme Ordinaire du lieu : ce qui lui attira des torrens d'injures, & inſpira au parti un reſſentiment, que la rupture du prélat avec le S. Siège put ſeule étouffer.

Il eut cependant tout lieu de s'applaudir de ſa ſévérité, à raiſon des fruits ſalutaires qu'en recueillirent les perſonnes mêmes qui en étoient l'objet direct. Quelque ſoin que leurs ſéducteurs euſſent pris de les munir d'argumens & d'érudition, d'oraiſons, de litanies, d'images & de reliques des Saints de la nouvelle Egliſe; la plûpart d'entre elles rentrerent en fort peu de temps dans le ſein de la Mère véritable des fidèles. Quatre ans après la diſperſion, il n'y en avoit plus qu'une, qui n'eût pas abjuré ſes erreurs. En un mot, Port-Royal des Champs fut à peine raſé, que toute la contagion s'en évapora. Nous paſſons ſous ſilence les lamentations des Jérémies du temps, ſur les ruines de cette étrange Sion. Qu'on revoie celles des prophètes Huguenots ſur la chûte de Charenton : il n'y aura que les noms à changer; & chacun peut le faire ſans peine.

Pour nous, au contraire, empreſſons-nous à faire perdre de vue ces monumens de ſcandale. Mais dans un temps où l'on peut douter que le Fils de l'homme revenant en ce monde, y trouve une Foi qui en mérite le nom, allons chercher ce phénomène ſous un autre Ciel, au delà des routes du ſoleil. Dans le ſein

de l'Amérique ſauvage, eſt une Egliſe encore dans ſon enfance, & qui déja nous retrace les plus beaux jours de la primitive Egliſe. Des hommes qui, juſqu'au milieu du ſiècle dernier, n'avoient d'humain que la figure, des hommes qui dévoroient les autres hommes, & n'étoient occupés qu'à ſatisfaire en tout leurs appétits brutaux, furent avant la fin de ce même ſiècle des modèles de charité, de douceur, de pudeur, de piété, de toutes les vertus chrétiennes. Leurs terres étendues de quatre à cinq cens lieues, depuis le lac des Carayes, où le Paraguai prend ſa ſource, juſqu'au confluent de ce fleuve avec l'Uraguai, avoient été arroſées du ſang de plus de vingt Apôtres & de cent néophytes, martyriſés avec leurs Paſteurs : les fruits du ſalut auſſitôt après y abonderent, en proportion du ſang qui venoit de les féconder. Dans les commencemens de ce ſiècle, la Chrétienté merveilleuſe qui porte le nom général de Paraguai, comprenoit au moins quarante groſſes bourgades, de quatre à ſix mille ames chacune; ſans toutefois les confondre avec celles qui en ſont comme les capitales, & qui comptent quinze à vingt mille fidèles. C'eſt-à-dire, que la Miſſion des Guaranis, ou du Paraguai

proprement dit, à l'orient de ce fleuve, entre l'Uraguai & le Parana, jointe à celles des Moxes & des Chiquites, qui ſont à l'occident, & remontent plus au nord, comprenoit environ trois cens mille Indiens, ſoumis aux loix de l'Evangile.

Et comment ſe pratiquent-ils? c'eſt une merveille ſi éloignée des obſervances & des idées communes, qu'elle ſeroit incroyable, ſi nous n'avions là-deſſus les témoignages les moins ſuſpects, les plus déſintéreſſés, les plus authentiques & les plus auguſtes. Ici, l'on ne s'en tient pas à la parole, ni aux lettres des hommes apoſtoliques, qui ont converti ces peuples. Quelque dignes de foi que ſoient des Apôtres, & de quelque manière que leur modeſtie préſente le tableau de cette œuvre divine; toujours eſt-il ſi honorable pour eux, qu'on pourroit craindre qu'ils ne l'euſſent flatté. On ne fera fond que ſur les rapports des Evêques & des Gouverneurs de ces provinces Eſpagnoles; ſur les œuvres parlantes & bien motivées de différens ſeigneurs de la même nation, qui ont fondé des hoſpices, des réſidences, des colléges pour le ſoutien & l'avancement d'une Miſſion, ſi capable d'intéreſſer leur généroſité religieuſe; ſur les lettres & les décrets des Rois

Lettre de D. Pierre Facardo à Sa M. C. du 20 Mai 1721.

Lettre de D. Bruno de Zabala à S. M. C. du 28 Mai 1724

d'Espagne, adressés à leurs Officiers, en faveur de ces vertueux & fidèles néophytes; enfin, sur les recherches & les discussions des critiques les mieux instruits, les plus pénétrans, & les plus circonspects.

Décret de Sa M. C. du 12 Nov. 1716. Relat. des Miss. du Par. par Muratori.

Le pieux Evêque de Buenos-Ayres, Don Pedre de Facardo, en faisant la visite des Missions de l'Uraguai, dans l'étendue de son diocèse, moins pour y rien corriger que pour y porter l'encouragement & s'édifier lui-même, fut si touché de la piété, de la concorde, de l'innocence de mœurs qui regnoient dans cette terre de bénédictions, que ravi hors de lui-même; non, dit-il écrivant à son Roi, je ne crois pas qu'il se commette ici un seul péché mortel. Je me trouvai, ajoute-t-il, un jour de fête, dans l'une de ces peuplades; & je vis plus de huit cens personnes manger, comme des anges, le pain du Ciel. Les premiers Officiers du Roi d'Espagne lui faisoient les mêmes rapports, en lui protestant qu'ils n'avoient garde d'exagérer en parlant à Sa Majesté, mais qu'ils lui rendoient un compte sincère & précis, tel qu'elle avoit droit de l'attendre de sujets fidèles qu'elle honoroit de sa confiance. Le P. Florentin, Missionnaire Capucin mémorable à jamais par l'intrépidité de son zèle, qui lui fit

Voyage du P. Florentin, Capucin.

traverser, le bâton à la main, sans guide & sans compagnon, un désert de cinq cens lieues, où, à quelques Missions près, l'on ne rencontre que des tigres & des anthropophages : cet homme apostolique voyant par lui-même l'état de ces Missions, dont il avoit entendu faire les plus grands éloges; non, s'écria-t-il, tout ce qu'on en publie, n'approche point de la réalité. Je ne sache pas qu'il y ait dans l'univers une Chrétienté plus sainte. La modestie, la douceur, la foi & la charité, le désintéressement & l'union qui regnent parmi ces nouveaux fidèles, me rappellent sans cesse les heureux temps, où les Chrétiens détachés de la terre, n'avoient tous qu'un cœur & qu'une ame, & par la sainteté de leur vie, rendoient le Christianisme respectable à ses ènnemis les plus animés.

Mais il n'y a que les traits particuliers, & les circonstances bien articulées, qui fassent une certaine impression; & quelque longueur dans une matière si belle, se pardonnera sans peine. Il y a tout lieu de croire, dit le savant & judicieux observateur que nous suivons principalement dans ces détails, que si les malheureux peuples de l'Amérique, avant leur conversion, parurent n'avoir que la férocité

Relation de Muratori, chap. 7, p. 94 & suiv.

rocité en partage; c'étoit moins l'effet du naturel, que d'une éducation mauvaise. L'expérience a montré qu'ils sont pour la plûpart d'un esprit doux & traitable, sensibles à l'amitié, généreux & reconnoissans. Dès qu'ils ont eu de bons exemples sous les yeux, la probité, la candeur, la retenue & la bienfaisance ont pris parmi eux la place des passions effrénées, & des plus anciennes habitudes. On peut dire aujourd'hui, qu'ils sont généralement de bons & fervens Chrétiens. S'ils ne sont pas exempts de tout défaut, c'est que depuis la corruption de la nature humaine par le péché du premier homme, il n'est pas possible de trouver sur la terre une société nombreuse, où personne ne s'écarte jamais des sentiers étroits de la vertu. Mais les Réductions du Paraguai n'en sont pas moins une image fidèle de la primitive Eglise, où nous voyons par les épîtres de S. Paul, que les premiers Chrétiens n'étoient pas tous irréprochables. Que si l'on n'y a pu prévenir toutes les fautes, on en a du moins empêché les suites funestes.

Pour maintenir le bon ordre, on choisit dans chaque Réduction ou peuplade, quelques anciens néophytes, qui, sous le nom de Régidors, sont à peu près le

personnage des censeurs de l'ancienne Rome : mais ils veillent tout autrement sur la conduite & les mœurs. S'ils découvrent quelqu'un qui soit tombé dans une faute scandaleuse, telle qu'une action contraire à la pudeur, ou un transport de colère préjudiciable au prochain ; ils arrêtent le coupable, lui font prendre un habit de pénitent, & le menent d'abord à l'Eglise, pour demander publiquement pardon au Seigneur. De là, on le conduit sur la place publique, où il reçoit en présence de tout le monde, un châtiment proportionné à la griéveté de sa faute. Il baise ordinairement avec reconnoissance la main qui l'a frappé, en disant : Dieu vous récompense de m'avoir soustrait par cette légère punition, aux peines éternelles que j'avois méritées ! Il est rare qu'on retombe ensuite, & plus encore que l'exemple d'une faute ainsi corrigée soit contagieux. Ce qu'il y a de plus admirable & de plus ressemblant à la ferveur de la primitive Eglise, c'est que des Indiens & même des Indiennes, qui avoient commis secrétement le même péché qu'on venoit de punir à leurs yeux, couroient s'accuser eux-mêmes, & prioient instamment qu'on leur imposât la même pénitence.

Des hommes qui jusques-là ne s'étoient gouvernés que par les sens, avoient besoin de ces observances extérieures, pour être instruits par les yeux des règles de la conscience. Afin de leur imprimer en même temps un profond respect pour tout ce qui est du saint culte, leurs sages pasteurs ont pris soin que les Eglises fussent bâties & entretenues avec la plus grande propreté, & toute la magnificence possible. Elles ne furent d'abord que de bois, & d'une structure assez grossière; quoique déja bien capables de frapper des sauvages, qui n'avoient jamais rien vu de comparable. Mais on leur apprit dans la suite à faire la brique & la chaux, & on mit à leur tête des frères Jésuites, qui avoient quelque connoissance de l'architecture. On voit aujourd'hui dans la plûpart des Réductions, des Eglises bâties de briques ou de pierres, & assez belles pour plaire aux Européens même, sur-tout dans le pays des Moxes, dont les établissemens sont les plus modernes. Elles ont, avec la nef, des bas-côtés, quelquefois doubles, & un chœur extraordinairement propre, surmonté communément d'une coupole. Les autels sont ornés de tableaux encadrés proprement, de colonnes & de corniches bien travaillées,

Murat. C. VII, p 97 & suiv.

de ſtatues même, & de bas-reliefs. Les murs ſont ordinairement revêtus de toiles peintes, garnies de franches, ou enchaſſées dans une boiſerie. On y a repréſenté nos premiers myſtères, & les traits principaux de l'Hiſtoire ſainte, afin de les graver profondément dans l'eſprit de ces bons peuples, ſur qui ces objets ſenſibles font plus d'effet que tous les raiſonnemens.

Tous ces ornemens ſont aujourd'hui l'ouvrage des naturels du pays. Ces hommes, qui n'avoient manié auparavant que l'arc & la maſſue, gouvernent aujourd'hui le pinceau & le ciſeau, avec une dextérité, une légéreté & une préciſion, qui le diſpute au moins à nos copiſtes les plus fidèles. On voit en Europe quelques tableaux faits par ces Indiens avec tant de perfection, que des amateurs de premier ordre les ont placés dans leurs cabinets, comme des curioſités précieuſes. Ils n'ont pas moins de talent pour la muſique.

Ce fut même l'attrait ſingulier qu'ils marquoient pour l'harmonie, dont le zèle induſtrieux des Miſſionnaires ſe ſervit en bien des rencontres pour les attirer à la Religion. Les effets de cet art enchanteur, que les anciens poëtes nous re-

tracent sous l'emblême des tigres & des rochers attendris ; on les a vus renouveller sur les peuples encore farouches du Paraguai. A peine un Missionnaire avoit-il entonné quelque cantique au bord de ces forêts, que leurs habitans sauvages sortoient en foule à sa rencontre avec des transports inexprimables, & le suivoient bien souvent jusqu'à la Réduction Chrétienne, où plusieurs d'entre eux ne manquoient pas de se fixer. Il est ordinaire de trouver parmi eux de très-belles voix, qu'ils doivent, dit-on, aux eaux pures du Parana & de l'Uraguai, & qu'on forme sans peine aux règles de l'art. Outre le chant, on leur apprend à toucher les instrumens de toute espèce, avec tant de grace & de justesse, que la symphonie de leurs Eglises, au rapport des Espagnols, ne le cede point à celle des Cathédrales d'Espagne. On a établi dans chaque Réduction une compagnie de musiciens, qui exécutent avec agrément les pièces les plus composées. L'estime qu'ils ont pour la musique, & plus encore pour le service des autels, fait que les enfans même des capitaines & des caciques tiennent à grand honneur d'être choisis pour remplir une place de chantre. Ils jouent des orgues, du

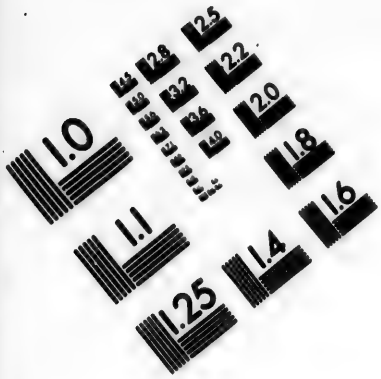


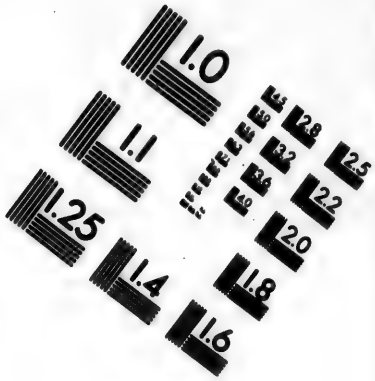


# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

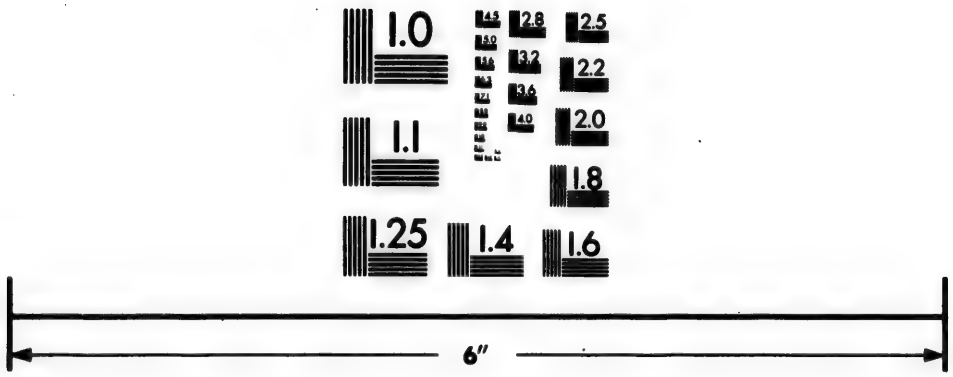

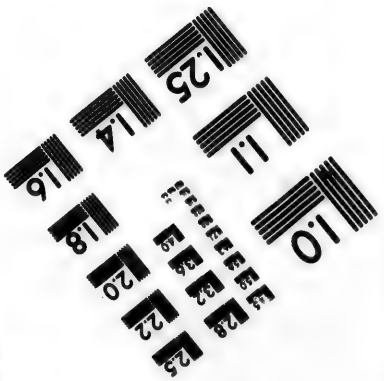


Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

nette, de l'épinette, du violon, du violoncelle, de la trompette, en un mot, de tous les instrumens connus en Europe. Et ces instrumens très-multipliés aujourd'hui parmi eux, sont presque tous l'ouvrage de leurs mains.

On représente assez communément ces Américains, ou comme des gens sans génie pour les sciences, ou du moins incapables de toute invention. Mais n'est-il pas à croire qu'on juge de leur capacité, avec la même injustice qu'on a disputé de leurs forces? La facilité bien avérée avec laquelle ils ont appris, non-seulement tous les métiers, mais les plus beaux arts, la musique, l'architecture, la gravure, la peinture, ne deviendroit-elle pas un paradoxe absurde, si leur esprit étoit tellement renfermé dans ces limites, qu'il ne pût jamais les franchir?

Qu'imposent après tout ces qualités naturelles à la vraie gloire de l'Eglise du Paraguai, ainsi qu'à notre édification? Ce qui mérite incontestablement nos hommages, c'est leur innocence & leur piété, & d'abord leur assiduité dans le lieu saint. Outre leur fidélité à tous les mêmes exercices que ceux des paroisses les mieux réglées de l'Europe, tous les

matins, dès que le jour commence à paroître, les enfans vont à l'Eglise, où les garçons se placent d'un côté, & les filles de l'autre. Ils récitent à deux chœurs les prières du matin, & un abrégé de la doctrine chrétienne, jusqu'au lever du soleil. Alors on dit la Messe, à laquelle doivent assister tous les habitans de la Réduction, à moins qu'ils n'aient des causes légitimes pour s'en dispenser. Après la Messe, chacun se rend à son travail. Au déclin du jour, on fait le catéchisme aux enfans. La cloche appelle ensuite tous les fidèles à l'Eglise, pour y réciter le rosaire & les prières du soir. Tous les Samedis, on chante en musique la Messe de la Vierge; & le soir après le rosaire, on chante les litanies, qui sont suivies d'une prière pour les morts.

Le Dimanche, tout le monde se rend de grand matin à l'Eglise, pour y chanter les élémens de la doctrine chrétienne, rédigés pour cela. On célèbre ensuite les fiançailles & les mariages; ce qui demande beaucoup de temps, parce qu'on remet tous les mariages au Dimanche, afin de les rendre plus solemnels, & d'en inspirer plus de respect aux nouveaux convertis. On célèbre en-

suite la Messe, avec beaucoup de solemnité. Après l'Evangile, un Missionnaire monte en chaire pour l'expliquer au peuple, & lui faire une exhortation appropriée au sujet. Quand la Messe est finie, on examine si quelqu'un ne s'en est point absenté sans cause légitime, s'il n'a point assisté à la récitation de la doctrine chrétienne, & s'il ne seroit point arrivé quelque désordre au dedans ou au dehors de la Réduction. On ne manque pas d'imposer des pénitences à ceux qu'on auroit trouvés en faute.

Après les dîner, on baptise les enfans & les Catéchumènes, qui sont presque toujours en grand nombre; l'Evangile faisant chaque jour de plus grands progrès dans ces heureuses contrées. Ce Sacrement s'administre avec le plus d'appareil qu'il est possible, afin de ranimer sans cesse la grace de [illegible]génération dans le cœur des fidèles. Les congrégations particulières à chaque sexe, & qui sont établies dans chaque Réduction pour y entretenir la ferveur, s'assemblent pour les exercices qui leur sont propres, & qui sont toujours accompagnés d'une exhortation. A l'issue des vêpres, tout le monde à l'ordinaire récite le chapelet; après quoi, chacun va

se reposer dans la maison, & se disposer au travail du lendemain.

Pour fournir à la solemnité du saint office, & à la majesté du culte divin, il y a dans chaque Eglise un premier sacristain, deux autres qui lui sont subordonnés, & six clercs, tous en rabat & en habit long; sans compter les musiciens qui sont en plus grand nombre. Toutes ces places sont extrêmement recherchées; & ceux qui les obtiennent, en rempliſſent les devoirs avec toute l'exactitude que peut inſpirer l'eſtime qu'on en fait. Les novices des ordres les plus fervens n'ont pas l'air plus modeſte, ni plus recueilli. Tout ce qui ſert au ſaint culte, le pavé même des Egliſes eſt entretenu avec la plus grande propreté. Aux jours les plus ſolemnels, on l'arroſe d'eaux de ſenteur, on le jonche d'herbes & de fleurs odoriférantes, que le pays fournit abondamment en toute ſaiſon; on brûle des parfums ſur les autels, on y ſuſpend de toute part des feſtons de fleurs arrangés avec goût, & l'on entoure même l'Egliſe de guirlandes, ſoit de fleurs, ſoit de rameaux odoriférans.

Il ſeroit difficile d'exprimer les ſentimens de Religion, que ces fêtes réveil-

leur dans les néophytes. Mais la dévotion se rend sur-tout sensible dans ceux qui doivent s'approcher de la sainte table, & qui sont toujours en grand nombre ; le pain des anges ayant le plus grand attrait pour ces ames innocentes. Presque tous communient chaque mois, plusieurs chaque semaine ; & quelques-uns, plus souvent encore. Comme les Missionnaires finissent toujours leurs instructions par un acte de contrition, qui présente les motifs les plus capables d'exciter le repentir ; l'Eglise retentit alors de soupirs, de gémissemens, de sanglots. Remplis d'une sainte colère contre eux, les néophytes se portent souvent à des austérités & à des macérations qui ruineroient leur tempérament, tout robuste qu'il est, si l'on n'étoit pas attentif à les modérer. C'est sur-tout au moment de la confession, que l'on connoit jusqu'où va la délicatesse de leur conscience. Ils versent des torrens de larmes, en s'accusant de fautes si légères, qu'on doute souvent si elles peuvent être matière d'absolution. Hors même du tribunal, ils interrogent en toute rencontre leurs pasteurs, pour savoir si telle ou telle chose ne seroit pas un péché. Et s'ils reconnoissent

qu'ils en aient commis quelqu'un, même par inadvertance, ils quittent sur le champ leurs occupations les plus pressantes, ils courent à l'Eglise, ils n'ont point de repos, qu'ils n'aient déchargé leur conscience, avec des regrets & des larmes auxquelles le confesseur ne peut s'empêcher de mêler les siennes. Aussi la rechute n'est elle pas moins rare parmi eux, qu'elle est commune chez nous. Ils portent communément au tombeau l'innocence de leur Baptême.

On leur représente sans cesse l'excellence de ce premier Sacrement, aussi bien que le prix inestimable de la grace qu'il nous confere, avec la qualité d'enfans de Dieu, héritiers de son Royaume. Pour retracer journellement ces leçons à leurs yeux, chaque Eglise a son baptistère près de la grande porte, dans une chapelle ornée avec un soin tout particulier. Dans les mêmes vues, on a placé le cimetière près de l'Eglise, & l'on n'y a rien oublié de tout ce qui peut inspirer du respect pour les cendres de ceux qui sont morts après avoir été sanctifiés par le Baptême, & qui doivent revivre un jour pour ne plus mourir. C'est ordinairement un espace quarré, fermé de murs à hauteur d'appui, & environné par dehors de

palmiers & de cyprès. Au dedans, sont plusieurs rangs d'orangers, que la température du climat fait monter en pleine terre à la hauteur de nos belles futaies. Du côté qui regarde la campagne, est une grande allée d'orangers & de citroniers, qui conduit à une chapelle, où l'on va tous les lundis en procession chanter la Messe des morts; sur la longueur de l'allée, on a dressé, de distance en distance, de grandes croix, où la procession fait des pauses, pour chanter quelque prière convenable à la cérémonie.

Outre cela, on a bâti hors des Réductions, à une juste distance, plusieurs petites chapelles, bien ornées & bien entretenues. C'est-là que se rend la procession aux jours de S. Marc, des Rogations, du Titulaire de l'Eglise, & du Jubilé, que le Pape accorde annuellement à ces Eglises naissantes. Elle passe par les rues de la Réduction, qui sont toutes tirées au cordeau, & ont à leur extrémité une grande & belle croix. A chacune des croix, la procession s'arrête, les enfans chantent en musique quelque partie de la doctrine chrétienne, & le peuple répond par des cantiques. De la peuplade aux chapelles, les routes sont autant de

belles avenues, formées de lauriers, d'orangers, de myrthes, & d'autres arbres toujours verds & bien alignés. Ainſi la proceſſion eſt toujours à l'abri, ſoit des vents d'hiver, ſoit des ardeurs du ſoleil, & de tout ce qui pourroit diſtraire la piété.

Quelle que ſoit en tout temps la piété de ces nouveaux Chrétiens, elle redouble encore à certaines fêtes de l'année, qu'ils ſolemniſent avec toute la magnificence qui leur eſt poſſible, & avec un goût dont on ne les croiroit pas capables. A la Fête-Dieu, par exemple, ils ornent extraordinairement, non ſeulement l'Egliſe, mais toutes les places & les rues par où la proceſſion doit paſſer. La ſimplicité où ils vivent ne leur permet d'employer que des ornemens champêtres : mais ils les diſpoſent avec un aſſortiment & une variété, qui offrent un ſpectacle pour le moins auſſi majeſtueux que nos tapiſſeries, nos peintures & notre argenterie. D'eſpace en eſpace, on dreſſe en bois, dans les rues, des arcs de triomphe qui en occupent toute la largeur. On revêt cette charpente de branches de palmiers, de lauriers, de myrthes, d'orangers, entrelaſſées les unes dans les autres, avec des bordures

& des festons formés des fleurs & des fruits les plus agréables à la vue. Les caciques sont chargés de fournir quantité de paons, de perroquets & d'autres oiseaux en vie, dont le plumage a le plus d'éclat. Il s'en trouve sans nombre aux environs des grands fleuves, & principalement du Paraguai, dont le nom qu'il prend de là signifie *Fleuve des Plumes*. Ces oiseaux sont attachés par le pied aux arcs de triomphe, avec une corde assez longue pour qu'ils puissent voltiger de branche en branche, & faire ainsi briller leur riche plumage. On place au bas, mais de telle manière qu'il ne puisse en arriver mal à personne, des cerfs, des tigres, des lions, & d'autres bêtes sauvages qu'on a prises vivantes dans des pièges. On veut que toutes les espèces de créatures réunies rendent hommage à leur Créateur.

Le devant des maisons est orné à peu près dans le même goût; c'est-à-dire d'herbes odoriférantes, de fleurs, de fruits, d'oiseaux; & de plus, de pains & de gâteaux destinés à l'hospitalité. On y voit aussi quelques pièces de toile extrêmement blanches, & garnies de plumes, qui par la diversité de leurs couleurs, & par l'artifice de leur assorti-

ment, plaisent pour le moins autant que nos plus riches tentures. La terre est par-tout jonchée de feuillages, de fleurs & d'herbes odoriférantes.

Après la Messe, où presque tout le monde communie, la procession s'arrange à peu près comme en Europe. Quelques compagnies de gens de guerre ouvrent la marche, au son des tambours, des fifres, des timbales & de plusieurs autres instrumens qui nous sont inconnus. Ils sont armés de fusils, dont ils font de temps en temps des décharges. Les hommes & les femmes, séparés ainsi que dans l'Eglise, marchent en ordre, les hommes en avant, & les femmes ensuite. Le corrégidor royal, les caciques, les capitaines, les alcaldes, les procureurs du peuple & les autres officiers se placent autour du dais. Quelques zélateurs des plus vénérables sont répandus de côté & d'autre, pour maintenir l'ordre & la modestie. Mais tout le monde est pénétré d'une foi si vive, que ni homme, ni femme, ni grand, ni petit n'ouvre la bouche; si ce n'est pour chanter les louanges de J. C. qui leur est aussi présent, que s'ils le voyoient des yeux du corps. Les musiciens partagés en différens chœurs, font retentir l'air de leur pieuse symphonie, durant tout le cours de la procession.

Quand elle eſt rentrée dans l'Egliſe, quelques fidèles des plus vertueux vont ramaſſer toutes les choſes comeſtibles, qui ont ſervi à décorer les maiſons & les arcs de triomphe. On les diſtribue aux malades, & aux étrangers. Ceux-ci ſont d'ailleurs fêtés, avec tous les témoignages de la tendreſſe fraternelle, par les particuliers qui les ont invités, & qui les logent chez eux. On invite même des infidèles, que la curioſité ne manque pas d'attirer en grand nombre; & il eſt rare qu'un ſpectacle ſi propre à les édifier, n'en gagne pluſieurs à l'Evangile. Quelques autres fêtes, & ſpécialement celle du patron de la peuplade, ſe célebrent, chacune dans ſon genre, avec autant de ſolemnité.

Toutes ſalutaires que ſont ces pratiques, ce ſeroit peu néanmoins ſi les Chrétiens du Paraguai ſe bornoient à une dévotion d'appareil, & au corps plutôt qu'à l'ame des vertus. Mais la mortification du cœur, mais cette partie eſſentielle de la vie chrétienne qui conſiſte à réprimer les paſſions, c'eſt en quoi ſe diſtingue principalement ce ſaint peuple. On ſait que la cruauté, l'incontinence & l'ivrognerie étoient des vices comme inhérens à la conſtitution de ces barba-

Muratori. C. VIII.

res. Quant à ce dernier, les Miſſionnaires en ont inſpiré tant d'horreur aux néophytes, que l'eſpèce de bierre qu'ils nomment *chica*, & qui leur fut autrefois ſi funeſte, n'eſt plus enfin qu'un breuvage innocent, & préciſément propre à les ſoutenir dans leurs travaux. Les loix ſévères qu'on avoit portées contre ceux qui s'enivreroient, ſont en quelque ſorte devenues inutiles. Si on leur offre du vin quand ils vont dans les villes Eſpagnoles, ils n'en veulent pas même ſentir l'odeur; & plus d'une fois ils ont reproché à ceux qui les railloient, ou qui les preſſoient trop d'en boire, que leurs mains convertiſſoient en poiſon les dons du Créateur, & les choſes les meilleures de leur nature.

L'incontinence eſt également bannie des Réductions. S'il arrivoit quelque ſcandale en ce genre, le châtiment ſuivroit de près la faute. On a pris d'ailleurs toutes les précautions imaginables, pour obvier au dérangement des mœurs. Preſque tous les Indiens ſe marient, dès qu'ils ont atteint l'âge de puberté; la jeuneſſe, & l'inexpérience de ces chefs de famille n'eſt ſujette à aucun inconvénient, ſous un gouvernement paternel qui pourvoit, ſur des fonds communs, aux be-

soins des enfans & des pères mêmes. Il n'y a dans chaque maison que le père, la mère & les enfans. Dans les lieux communaux, les hommes & les femmes ne se trouvent jamais ensemble; les puits, les fontaines, les lavoirs sont toujours exposés à la vue de tout le monde, dans un lieu découvert de tous les côtés. De plus, quelques vieillards respectables par leur vertu, autant que par leur âge, sont chargés d'y veiller depuis le matin jusqu'à la nuit. La vigilance est encore plus grande, pour que le lieu saint ne soit pas une occasion de chûte. Chaque Eglise est divisée en deux parties, l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes. On laisse entre deux un espace vide, qui s'étend depuis le sanctuaire jusqu'à la grande porte de l'Eglise, outre laquelle il y a deux portes latérales, par où l'on entre & l'on sort d'ordinaire; les hommes par celle qui est de leur côté, & les femmes par l'autre. Chaque côté se divise encore en trois quartiers. Le premier est occupé par les enfans, qui se placent près de la balustrade du sanctuaire. Derrière eux, sont deux ou trois de ces surveillans, qu'on nomme zélateurs. La seconde classe est celle des jeunes gens, placés derrière les enfans, & surveillés par d'autres zéla-

teurs, d'un âge plus avancé. La troisième comprend les hommes de tout âge, qui ont aussi leurs zélateurs, choisis entre les vieillards les plus respectables. Ainsi les pasteurs, soit par eux-mêmes, soit par des lieutenans sûrs, veillent par-tout sur les mœurs.

Durant la nuit, ils ont de secrets émissaires, qui les avertissent sur le champ de tout ce qui pourroit demander un remède prompt. La nuit est partagée en trois veilles. On relève à chaque veille ces espèces de sentinelles, qui ne paroissent occupées que de la sûreté du pays, comme à prévenir toute surprise de la part des sauvages infidèles, ou des Mammelus. Ces attentions, jointes aux fréquentes exhortations des Missionnaires, ont inspiré aux néophytes une horreur extrême du vice. Les pères & mères répetent sans cesse à leurs enfans les leçons de leurs pasteurs, s'efforcent en toute manière de leur inspirer une Religion solide, & leur servent continuellement de modèles. Aussi a-t-on vu souvent les plus jeunes vierges se laisser égorger par des sauvages infidèles, ou mal convertis, plutôt que de se prêter à la moindre privauté. Dans l'intérieur des familles, tout rappelle la jeunesse à la crainte de Dieu, & aux de-

voirs de la Religion. Leur mémoire eſt remplie de pieux cantiques, qu'on leur apprend dès la plus tendre enfance : ils en font retentir les champs & les bois, lorſqu'ils y travaillent. C'eſt un ſujet continuel d'admiration pour les Eſpagnols, quand ils parcourent ces cantons. On n'entend preſque ſortir de la bouche de ces néophytes, que des chants & des diſcours de piété. Jamais ils ne proferent, ni parole libre, ni jurement, ni aucun de ces mots groſſiers qui tiennent de l'un ou de l'autre. Ils ſavent même ſe préſerver de la contagion du mauvais exemple, quand les Européens, ce qui n'arrive que trop, s'échappent en leur préſence.

Mais pour leur épargner un danger, qui tôt ou tard leur deviendroit funeſte, les Rois Catholiques ont fait défenſe aux Eſpagnols, & à tout autre Européen, d'aller dans les Réductions ſans une néceſſité manifeſte. Alors même, il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'entre eux de reſter dans chacune au delà de trois jours, pendant leſquels il reçoit tous les ſecours d'une hoſpitalité généreuſe, dans une maiſon deſtinée à cet uſage. Encore un Indien ſûr, ſous prétexte de lui faire honneur, l'accompagne par-tout, pour veiller de plus près ſur ſa conduite. Précau-

tion si bien justifiée par les effets, que les peuplades les plus éloignées du commerce des Européens sont aussi les plus distinguées par leur innocence & par leur ferveur.

Pour ce qui est de la cruauté & de la vengeance, qui faisoit autrefois toute la gloire, & pour ainsi dire, la première vertu de ces barbares, il n'en reste plus aucun vestige parmi les néophytes. Ils vivent tous entre eux, comme de véritables & tendres frères : le trait le plus marqué de leur ressemblance avec les premiers fidèles, est celui qu'expriment ces paroles de l'Ecriture : *Tous ceux qui croyoient en J. C. n'avoient qu'un cœur & qu'une ame.* Un homicide, au temps que nous décrivons, étoit une chose encore inouie dans les bourgades chrétiennes du Paraguai. La discorde a tenté rarement de s'y introduire; & les procès, très rares aussi, s'y terminent avec une promptitude & une sagesse, qui ne laissent aucun germe d'inimitié.

Ces sauvages enfin, si farouches autrefois, sont affables, affectueux & compatissans, si charitables & si généreux, qu'ils se priveroient des choses les plus nécessaires à la vie, soit pour secourir un malheureux, soit pour contribuer à la décoration d'une Eglise, si l'on ne met-

soit pas des bornes à leurs pieuses libéralités. Leur charité semble redoubler encore à l'égard des idolâtres, qu'ils s'efforcent en toute manière, & au mépris de tout péril, d'attirer à la connoissance du vrai Dieu. Quand il s'en rencontre quelqu'un dans la Réduction, fut-il de la nation la plus odieuse, & dont on a le plus à se plaindre, il est accueilli avec tous les témoignages d'une amitié sincère, & avec mille acclamations de joie. On s'empresse à le loger, à l'habiller, à le régaler. Chacun lui donne ce qu'il a de meilleur. On le retient le plus longtemps qu'il est possible, sans toutefois le contraindre; & s'il prend le parti de se fixer dans la peuplade & d'embrasser la Foi, c'est une fête publique; après laquelle tout le monde à l'envi contribue à lui faire un établissement commode.

Pour le maintien d'un si bel ordre, pour la conservation de cette espèce de république, qui fait comme un petit Etat à part, sous la protection & la dépen-

*Ibid.* C. XIV. dance du Roi d'Espagne; il falloit sans doute une forme de gouvernement, & un régime des mieux conçus. Pour ce qui est d'abord du gouvernement ecclésiastique, les Chrétiens du Paraguai sont soumis, comme tous les autres fidèles,

à la juridiction des Evêques dans les diocèses desquels se trouvent les Réductions. Tels sont principalement ceux de l'Assomption, de Buenos-Ayres, de Cordoue & du Tucuman. Comme ces diocèses sont immenses, presque par-tout incultes & inhabités ; la visite épiscopale ne peut se faire souvent dans les Réductions. Mais cette partie fervente du troupeau ne donne pas grand souci au premier Pasteur. Chaque Eglise est communément desservie par deux Missionnaires, présentés par leur Supérieur Provincial au Gouverneur de la province, qui, au nom du Roi, les présente ensuite à l'Evêque dont ils reçoivent la Mission, avec ses pouvoirs.

Cependant les Evêques ne laissent pas de visiter quelquefois ces peuplades, soit pour administrer la Confirmation, soit pour concerter quelque entreprise extraordinaire ; mais toujours pour s'édifier, plutôt que pour exercer les droits de leur siège. Ils ne sont néanmoins plus désirés nulle part, que dans ces pieuses habitations. Les Missionnaires & les néophytes les invitent avec un empressement égal. Ces bons Indiens ne connoissent point de plus grand bonheur, que de voir, au moins une fois dans leur vie, leur pas-

mier Pasteur. Les Missionnaires, de leur côté, sont charmés que le prélat voie par lui-même la piété de ces fidèles, & le respect qu'ils ont pour son autorité.

Dès que sa visite est annoncée, on se prépare à lui faire le meilleur accueil qu'il est possible. Tout le monde recherche, avec une sorte d'ambition, l'honneur de le servir. Les uns se chargent d'applanir les chemins par où il doit passer; les autres lui veulent servir de guides ou d'escorte contre les sauvages ennemis, & les bêtes féroces. Quelques-uns transportent des provisions & des rafraîchissemens dans les lieux les plus déserts; & afin que tout soit bien exécuté, on met à leur tête quelques-uns des habitans principaux & les plus entendus. Jamais aucun Evêque n'a fait ces visites, sans verser des larmes de tendresse, tant sur ces religieux témoignages de leur respect & de leur affection pour le père même de leurs pères en J. C. que sur leur innocence, leur régularité, leur ferveur, & le zèle infatigable de ceux qui les y maintiennent. C'est ce qu'on peut voir dans les lettres, écrites à ce sujet par ces Prélats aux Souverains Pontifes & aux Rois Catholiques.

*Ibid.* C. XV. Le Gouvernement civil du Paraguai a été si bien conçu, mais sur-tout il est si

si bien conduit, que du plus pauvre des peuples on a fait une nation véritablement riche, puisqu'elle est sans besoin, & aussi heureuse qu'on le puisse être ici-bas. Les Européens accoutumés au faste, & à ce qu'ils appellent plaisirs, ne la réputeront point telle : mais son sort considéré suivant les principes de la nature saine, est vraiment préférable à celui des plus florissantes nations de l'Europe. Une liberté qui n'a d'autres bornes que les loix, des provisions abondantes de toutes les choses nécessaires à la vie, tout l'ameublement utile & dont on peut sentir la commodité, dans un logement propre & sain, où regne l'union, la paix, l'amitié ; n'est-ce pas là ce qui fait le vrai bonheur en ce monde ? Les Chrétiens du Paraguai sont sujets du Roi d'Espagne : mais le poids de cette sujettion est si léger, qu'ils ne sentent que les avantages d'une protection puissante qui le compense. Chaque peuplade se gouverne comme une vraie république, sur le modèle des nations rangées autrefois sous l'obéissance des Romains, afin d'en être protégées.

Il n'y a dans les Réductions du Paraguai que le Corrégidor royal, qui soit nommé par le Roi, ou par le Gouver-

neur de la province. Encore cette place, occupée autrefois par des Espagnols, l'est toujours à présent par les naturels du pays. Ce Corrégidor est comme le Lieutenant-Général de la province, avec toute l'autorité nécessaire pour y maintenir le bon ordre. Les autres Officiers sont choisis par les Indiens mêmes, le premier jour de chaque année. Ils créent en même temps deux Alcaldes, qui sont des juges en matière criminelle, & d'autres Magistrats, tant pour la police que pour le jugement des affaires civiles; tous les Officiers militaires sont tirés de même du corps de la nation. Non seulement aucun Espagnol n'y peut exercer aucune autorité; mais il ne lui est pas permis d'y fixer sa demeure. Le Gouverneur de la province est seul excepté de cette loi. On lui présente chaque année la liste de ceux qu'on a élus pour les charges; & il ne manque pas de confirmer l'élection, quand elle a été régulière. Les Alcaldes, joints au Corrégidor royal, ont tout pouvoir pour infliger des peines à ceux qui en ont mérité; pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un crime capital & digne du dernier supplice: chose dont on auroit peine à citer un exemple. L'affaire seroit alors

portée au Gouverneur de la province, qui seul a droit de condamner à mort un Indien. Pour les fautes même qui se punissent dans les Réductions, on n'use jamais de toute la rigueur des loix; mais on allie si bien la douceur avec la sévérité, qu'on arrête les désordres, sans rendre le séjour des habitations odieux.

C'est le même ménagement pour les tributs, que tire la Cour d'Espagne. Elle n'exige annuellement qu'une piastre ou un écu par tête; encore cette capitation ne regarde, ni les femmes, ni la jeunesse au dessous de vingt ans, ni ceux qui en ont passé cinquante, & jamais les sauvages qui se sont faits Chrétiens dans un âge avancé. Tous les caciques, à titre de noblesse, & douze Indiens employés dans chaque Réduction au service des autels, sont encore exempts de cette taxe. Du reste, ils n'ont point d'autre obligation onéreuse, que celle de marcher au service du Roi, lorsqu'ils sont commandés pour la guerre, ou pour la fortification des places. Ce qu'ils font d'autant plus volontiers, qu'ils travaillent en cela pour leur propre sûreté; sans compter les gratifications, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'ils reçoivent des Rois Catholiques.

Pour ce qui eſt de la ſubſiſtance, on aſſigne à chaque famille une portion de terre, plus que ſuffiſante pour l'entretien de toutes les perſonnes qui la compoſent. Les fleuves, auſſi bien que les lacs, ſont remplis d'excellent poiſſon de toute eſpèce. Le gibier abonde pareillement dans les bois, & dans les campagnes. Ce qui eſt beaucoup plus avantageux encore, quelques bêtes à corne, échappées des troupeaux qu'on avoit tirés d'Europe, ſe ſont tellement multipliées, ainſi que les chevaux, dans les grands pâturages du Paraguai, que ces immenſes prairies en ſont quelquefois entiérement couvertes. On trouve encore dans les bois quantité de bons fruits, qui viennent ſans culture. Des abeilles de pluſieurs eſpèces y font un miel exquis, & de très-belle cire. Les cannes à ſucre croiſſent d'elles-mêmes, dans les lieux humides. Quant aux vêtemens & aux commodités de la vie, les peuplades ſont toutes fournies aujourd'hui de tiſſerands, de maçons, de charpentiers, de menuiſiers, de ſerruriers, de peintres même & de ſculpteurs, de graveurs & de doreurs. Les femmes ont appris à filer, à coudre, à broder, à faire les robes & les habits. Mais quels furent

les premiers maîtres de tant d'apprentis divers? Leurs Apôtres mêmes, & les Pères de leurs ames, qui se faisant tout à tous dans les choses les plus contraires au préjugé, à l'habitude, à la nature, s'adonnoient aux métiers les plus vils & les plus pénibles, afin d'inspirer aux sauvages le goût de la vie sociale. Ils mériteroient qu'on leur érigeât des statues, quand ils n'en auroient fait qu'une société régie par la raison; & ils en ont fait une société presque angélique.

C'eût été peu que d'assigner à chaque famille la portion de terre, qui pouvoit fournir à la subsistance. Soit par les temps contraires & par tous les accidens qui peuvent nuire à la récolte, soit bien plus souvent par la négligence des cultivateurs & l'insouciance naturelle aux Américains, qui ne pensent guère à l'avenir, plusieurs d'entre eux se fussent encore trouvés en risque de manquer du nécessaire. Mais au milieu de ces sociétés naissantes, les Missionnaires se regardent comme des pères de famille, chargés d'un grand nombre d'enfans, qui n'ont pas encore assez d'usage pour le maniement de leurs propres intérêts. C'est pourquoi, outre la portion de terre qui se remet en bon état à chaque famille, on lui donne la quan-

*Ibid.* Chap. XVI.

tité de grains nécessaire pour l'ensemencer; à condition qu'après la récolte elle en rapportera la même quantité dans un magasin public, qui est destiné pour cet usage, & qui, au moyen de cette règle observée ponctuellement, ne manque jamais. On prête aussi à chaque famille une ou deux paires de bœufs, selon l'étendue de son champ, pour le labourer. Si ces animaux leur appartenoient en propre, il seroit fort à craindre qu'ils ne les missent bientôt hors d'état de servir. Mais comme ils sont obligés de les rendre, ou du moins de les représenter au bout d'un certain temps, ils les ménagent, & les conservent avec soin. On a de plus établi des inspecteurs, d'une vigilance & d'une activité reconnue, avec charge de parcourir les campagnes, & d'examiner si chacun travaille; si l'on seme, & si l'on moissonne à temps; si les bestiaux sont bien soignés; & si l'on prend des mesures, pour faire durer les grains recueillis jusqu'à la récolte suivante.

Malgré toutes ces précautions, les vivres manquent toujours à plusieurs, avant la fin de l'année; soit qu'ils aient été malades, ou qu'ils aient essuyé quelque calamité particulière; soit plutôt encore par le défaut d'économie & de prévoyance.

Pour parer à la mendicité, qui de là pourroit prendre naissance, & qu'on ne souffre point dans les Réductions; pour ne pas mettre non plus les pauvres dans le cas de voler, voici les mesures qu'on a prises, & en même temps le procédé le plus admirable de ce Gouvernement vraiment théocratique. On n'y a pas tellement partagé les terres entre les particuliers, qu'il n'en reste une partie considérable, la meilleure même & la plus fertile, qui se cultive en commun, & qu'on appelle *Tupambaé*; c'est-à-dire la possession de Dieu. La direction en est commise à des Indiens intelligens & très-fidèles, qui la font cultiver par les jeunes gens de la Réduction: cette jeunesse, durant ces travaux, est nourrie sur les fonds publics.

Tout ce qui se recueille de grains, de légumes, de fruits de toute espèce, dans le *Tupambaé*, avec tout le coton qui se récolte même dans les terres des particuliers, est mis en dépôt dans les magasins publics, pour être ensuite distribué aux infirmes, aux orphelins, & à ceux qui par accident, ou par négligence, trouvent la fin de leurs provisions avant celle de l'année. Ce fonds commun fournit encore à la nourriture & à l'entretien des artisans, lesquels ne tirent point

d'autre salaire de leur travail, & généralement de tous ceux qui sont dispensés de cultiver la terre, à raison de leurs charges, de leurs occupations & de leurs voyages pour le service public. C'est encore de là qu'on tire, & le tribut que la plûpart des particuliers ne penseroient guère à payer, & les vivres pour cinq & six mille guerriers, qui partent quelquefois pour le service du Roi d'Espagne, à qui ces troupes ne coûtent pas une piastre.

On voit du premier coup d'œil les avantages inestimables, que cette communauté de biens procure aux néophytes. Par là ils conservent entre eux cette égalité parfaite, qui est le plus ferme appui de la tranquillité publique. Tous les principes de discorde sont bannis avec ces différences de condition, de fortune, de priviléges odieux, qui partagent une même nation en deux parties contraires, dont l'une est pour l'autre un objet éternel de mépris, ou d'envie. Tous les Chrétiens du Paraguai sont pauvres, & chacun d'eux ne manquent de rien. Ils n'ont, ni or, ni argent, aucun usage des monnoies : ces dangereux métaux ne germent pas dans leurs champs heureux; mais ils ont en abondance les choses nécessaires, uti-

les, & même commodes, relativement à leur manière d'être. Les commodités que ne leur fournissent point les productions de leur sol, tels que les outils de fer ou d'airain; ils se les procurent par un commerce analogue à leurs mœurs, & semblable à celui des premiers peuples, qui ne connoissoient en ce genre que l'échange. Ils n'ont rien, ou presque rien en propre; & ils sont assez opulens en commun, pour faire des actes de bienfaisance, qui passent le pouvoir, ou du moins la générosité des Etats les plus floriſſans. Si quelqu'une de ces petites républiques se trouve dans la disette, soit par l'intempérie des saisons, soit par la mortalité des bestiaux, soit par quelqu'un de ces fléaux, à quoi tous les soins de l'homme ne sauroient parer; les Réductions voisines ne manquent point de réparer ces pertes, sans exiger autre chose qu'un pareil secours dans un besoin pareil.

L'article du vêtement ne demande pas moins d'attention, que celui des vivres, attendu l'indifférence qu'ont à cet égard des peuples qui autrefois alloient nuds. On a construit des boutiques & des ateliers de toute espèce, dans une grande cour qui est au milieu de la peuplade, près de la maison & sous les yeux des

Missionnaires. Là se trouvent des artisans de tous métiers, & sur-tout grand nombre de tisserands, qui nourris & entretenus aux dépens du public, font continuellement des toiles de coton, pour habiller gratuitement les Indiens. Au commencement de la semaine, on distribue aux femmes & aux filles une certaine quantité de coton, qu'elles rapportent le samedi suivant, tout filé & prêt à être mis en œuvre. Par-là, on vient à bout d'avoir chaque année beaucoup plus de toile qu'il n'en faut pour habiller tout le monde : le sur-plus fait partie des fonds du commerce. Au centre du Paraguai, est encore une apothicairerie, entretenue à frais communs par toutes les Reductions, qui tirent de là tous les médicamens dont elles peuvent avoir besoin. Ces heureuses inventions, & beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de rapporter, rendent le séjour de ces bourgades extrêmement cher aux Indiens, & engagent de jour en jour un grand nombre d'infidèles à venir s'y fixer.

Elles n'ont plus rien à craindre aujourd'hui de la férocité des idolâtres, & assez peu même de la part des Mammelus, ennemis beaucoup plus formidables,

à raison de leurs armes à feu, & de la discipline Européenne qu'ils ont conservée. Ils désoloient autrefois ces habitations; & ils en ruinerent absolument quelques-unes, dont les restes échappés au fer, furent réduits à s'aller transplanter au loin, & à pratiquer avec des peines infinies, de nouveaux défrichemens. C'est pour prévenir de si funestes révolutions, qu'il s'est formé dans chaque peuplade des compagnies d'infanterie & de cavalerie, sur le modèle des troupes Espagnoles. Les premiers chevaux que virent les Indiens, leur firent tant de peur, qu'ils grimpoient sur les arbres; comme s'il étoit venu à leur rencontre des tigres, ou des lions. Mais ils sont aujourd'hui si bons cavaliers, que c'est leur cavalerie sur-tout qui fait la terreur de leurs ennemis. On leur apprend de bonne heure à manier l'épée, la pique & le mousquet, sans abandonner l'arc & la fronde; & l'on donne des prix à ceux qui se distinguent dans ces exercices. Chaque semaine, le Corrégidor royal, tant par lui que par ses Lieutenans, passe en revue les troupes de chaque Réduction, & leur fait faire l'exercice, dans la grande place qui forme un carré environné de maisons d'une égale hauteur, à l'exception du

Murat. Ch. xviij.

côté où est l'Eglise, avec la maison des Missionnaires, un peu plus élevée que les autres.

Comme les surprises sont principalement, & aujourd'hui presque uniquement à craindre; durant tout l'été, on entretient des coureurs qui battent continuellement la campagne, & qui s'avancent jusqu'à cinquante & soixante lieues, pour observer si rien n'annonce quelque irruption. Ils viennent tous les mois réglément faire leur rapport; & plutôt, s'il y a quelque juste sujet de craindre. On arme à l'instant les troupes de la Réduction. Bientôt après, on marche à l'ennemi, qui ne tient pas, au moins en rase campagne, devant les néophytes, invincibles quand ils peuvent faire usage de leurs chevaux & de leurs armes à feu.

Les Mammelus eux-mêmes ont appris plus d'une fois à les respecter, & notamment par la défaite qu'ils essuyerent, il y a quelques années, auprès de la Réduction de Sainte-Croix. Leur armée, formidable pour ces cantons, étoit composée de huit cens Mammelus, & de quatre mille Indiens. Elle fut hachée, & la plûpart demeurerent sur le champ de bataille. Les autres ne durent la vie qu'à la clémence des vainqueurs, qui leur per-

mirent de retourner au Bréſil, & leur donnerent même des vivres, en leur faiſant jurer une paix, que leur terreur aſſuroit beaucoup mieux que leurs ſermens. Comme les infidèles qui ſe trouvent dans le voiſinage des Réductions, ne ſont pas en état de meſurer leurs forces avec elles; ils ſe gardent bien de les inſulter. Ceux qui ne veulent pas vivre en paix, prennent le parti de s'en éloigner.

Ce n'eſt pas ſeulement pour la défenſe de leur propre pays, que les nouveaux Chrétiens du Paraguai ont ſignalé leur bravoure; ils ont rendu & rendent ſans ceſſe les ſervices de la plus grande importance à la couronne d'Eſpagne. On peut ajouter, que ſa domination ſur ce continent immenſe; c'eſt-à-dire depuis le Pérou & le Chili juſqu'au Bréſil, n'a point de plus ferme appui que les peuplades Chrétiennes qui en occupent le centre. Le peu de villes, ou de bourgades Eſpagnoles, éparſes dans ces déſerts à cent & deux cens lieues de diſtance les unes des autres, auroient ſuccombé cent fois ſous les nuées de barbares qui les environnent, s'il n'y en avoit eu parmi eux, qui attachés à l'Eſpagne par les liens de l'Evangile, continſſent & réprimaſſent les autres. Ainſi la poſſeſſion

tranquille d'une si vaste étendue de terres non maritimes, où par une espèce de miracle elle se maintient depuis si longtemps, est visiblement le prodige, non pas de sa politique, ni de sa bravoure, mais de la Religion.

Dès l'an 1662, Don Alfonse de Sarmiento, Gouverneur de l'Assomption, capitale du Paraguai, visitant les places de son Gouvernement, fut tout à coup investi dans un château, par un essaim de Sauvages infidèles : il ne pouvoit que succomber, c'est son propre aveu, si la première des Réductions qui fut avertie, n'eût envoyé sur le champ ses troupes, qui firent en vingt-quatre heures le chemin qui demande ordinairement quatre jours, défirent ces barbares, les meilleurs guerriers de cette contrée, délivrerent le Gouverneur, & le reconduisirent sain & sauf jusques dans la capitale. L'an 1680, ces néophytes, au nombre de trois mille, firent des prodiges de valeur contre les Portugais, qui avoient enlevé aux Espagnols le poste où est aujourd'hui la colonie du S. Sacrement, & qui après un grand carnage furent chassés du fort qu'ils y avoient bâti. Il est mille autres exemples semblables, dont plusieurs sont consignés dans le décret, aussi honora-

ble qu'avantageux, que le Roi Philippe V rendit en 1716, en faveur de ces braves & fidèles Indiens. En général, il ne s'eſt paſſé au Paraguai, depuis l'établiſſement des Réductions, aucune action d'importance, où ils n'aient donné des preuves auſſi éclatantes de leur courage, que de leur attachement au ſervice de leur Souverain; & il ne s'y eſt remporté aucune victoire, à laquelle ils n'aient eu la meilleure part.

Il eſt vrai que pour combattre contre les Européens, on a la précaution de mettre à leur tête des Officiers Eſpagnols; non pas pour animer leur bravoure, en quoi ils pourroient eux-mêmes faire la leçon à beaucoup de nos militaires, mais pour les rompre aux procédés de notre tactique. On leur envoie donc en temps de guerre des chefs expérimentés & de bon exemple, qui les rappellent & les façonnent quelque temps à nos manœuvres, avant de les mener à l'ennemi.

Ils ſe battent enſuite comme des lions, & manquent rarement de faire des merveilles. Un avantage ſingulier pour l'Eſpagne, c'eſt que les troupes des Réductions font ces guerres à leurs propres frais, ſans recevoir aucune ſolde, ni même les vivres, dont elles arrivent

pourvues pour toute la campagne. Bien plus, ces généreux Chrétiens refusent toute gratification pour eux-mêmes : ils reçoivent tout au plus quelque présent pour leurs Eglises.

Il est à croire que si des institutions si intéressantes pour l'Espagne, & si bien commencées, sont également bien suivies, tout l'intérieur de l'Amérique méridionale, avec le temps, se rangera sous les loix de cette couronne, & tout ensemble sous celles de l'Evangile. Peu contens de les avoir portées au point de perfection qu'on a vu, les Missionnaires n'ont pas moins travaillé depuis, pour affermir & pour étendre de plus en plus la Foi chrétienne dans ces contrées ; & comme les plus grands obstacles étoient applanis, les progrès furent aussi plus rapides. Ils ont sans doute aujourd'hui beaucoup moins de périls à courir qu'autrefois, & moins de traverses à essuyer. Les Réductions établies de tous côtés, l'état florissant où elles se trouvent, l'abondance & la félicité dont elles jouissent, ont fait impression sur l'esprit des barbares ; ils ont conçu de l'estime pour les instituteurs de ces sociétés heureuses, dont la renommée a porté la connoissance de proche en proche jusques dans

Murat. Ch. XI.

les hordes les plus écartées. Ceux même qui ne veulent point embraſſer l'Evangile, en reſpectent les miniſtres. Il eſt rare enfin qu'ils oſent les maltraiter, & plus rare encore qu'ils attentent à leur vie. D'ailleurs, les nouveaux Chrétiens ſe ſont rendus formidables par leur grand nombre, & par leurs victoires ſur ceux qui les ont contraints de prendre les armes. On craindroit qu'ils n'entrepriſſent de venger la mort de leurs paſteurs, & l'on ne doute pas que, s'ils l'entreprenoient, ils n'y réuſſiſſent.

Il reſte néanmoins encore des dangers, capables d'étonner tout autre courage que celui de ces Apôtres, ſans compter le ſurcroît de travaux & de fatigues, ajoutés à la tâche qu'on a journellement à remplir dans les Réductions. Car ce ſont les mêmes ouvriers, qui n'y trouvant point aſſez de travail dans le gouvernement paſtoral & paternel de cinq à ſix mille, & quelquefois huit & dix mille néophytes à la charge de deux Miſſionnaires; dans les exercices journaliers du ſoir & du matin; dans le catéchiſme, qui ſe fait auſſi chaque jour à plus de mille enfans; dans celui qui ſe fait pour tout le monde les Dimanches & les Jeudis; dans l'inſtruction des catéchumènes, Chap. XII.

toujours fort nombreux ; dans celles que l'on va faire au milieu des campagnes, aux Indiens chargés de la garde des moissons & des troupeaux ; dans les confessions fréquentes & universelles, au moins à toutes les bonnes fêtes de l'année, ainsi qu'au Jubilé qui revient tous les ans ; dans le soulagement spirituel & corporel des malades ; dans le gouvernement des congrégations : ce sont, dis-je, ces mêmes pasteurs qui font encore des excursions fréquentes dans les terres infidèles, afin d'y recueillir les brebis à qui le Pasteur éternel a marqué une place dans son bercail ; de telle sorte néanmoins, que l'un d'eux reste toujours dans la Réduction, pour les exercices habituels.

Lorsqu'on a conçu l'espérance de gagner quelque horde infidèle à J. C. l'un des Missionnaires se met en chemin, le bréviaire sous le bras, & à la main un bâton surmonté d'une croix. Il se fait ordinairement accompagner d'une trentaine de néophytes, tant pour lui servir d'interprètes, que pour l'aider à passer les marais, les lacs, des fleuves impétueux, & pour ouvrir un passage à travers les forêts. On est quelquefois obligé de faire trente & quarante lieues, toujours la hache à la main, avant d'ar-

river à une habitation d'infidèles. Souvent le travail eſt plus long qu'on ne l'avoit prévu; les vivres manquent, & l'on n'a pour toute reſſource, que le haſard de la chaſſe, ou quelques racines & quelques fruits ſauvages.

Quand on rencontre des idolâtres, toujours ils ſe préſentent armés, & chargent ſouvent, avant qu'on ſe ſoit reconnu. Ils craignent que ce ne ſoient des Mammelus déguiſés en Miſſionnaires & en néophytes; parce que ces bandits ont uſé bien des fois de cet artifice infernal, pour les ſurprendre. Ils ne craignent pas moins qu'on ne cherche à les faire eſclaves des Eſpagnols, pour leſquels ils ont une averſion que le temps ne ſauroit affoiblir. S'ils ſoupçonnent ſeulement que le Miſſionnaire vienne de quelque ville qui appartient à cette nation, ſon arrivée ne manque pas d'exciter un ſoulévement général, dont il eſt encore aſſez ſouvent la victime. La crainte du danger préſent, & la précipitation de la fureur leur font oublier la vengeance qu'on pourra tirer d'eux par la ſuite.

Si l'on vient à bout de calmer leur première alarme, ſi l'on peut leur perſuader que c'eſt un véritable Miſſion-

naire qui vient à eux, cela suffit aujourd'hui pour les tranquilliser entièrement. Le cacique alors s'approche des voyageurs, les salue à sa façon, & leur demande quel motif les amene. Le Missionnaire, répond, par lui, ou par ses truchemens, qu'il vient de la part du Dieu suprême, Créateur & Sauveur de tous les hommes, afin de leur apprendre le chemin du Ciel & du souverain bonheur. Il leur distribue ensuite quelques petits présens, afin de gagner leur bienveillance. Les néophytes qui l'accompagnent se répendent aussi-tôt parmi ces infidèles, & leur assurent que, bien loin de penser à les rendre esclaves, on ne cherche qu'à leur rendre la vie plus douce & plus commode. Ils se citent eux-mêmes pour exemple du bonheur dont on jouit dans l'observance de la loi chrétienne. Une expérience si propre à convaincre, jointe à la grace qui parle en même temps au cœur, fait communément de vives impressions. Les barbares se déterminent, ou à se rendre à l'invitation qu'on leur fait, ou du moins à permettre au Missionnaire de rester parmi eux, & d'annoncer l'Evangile à ceux qui voudront l'embrasser. Quand ils se sont montrés dociles aux instructions du Mission-

naire, il prend ſes meſures, ſelon le nombre de ceux qu'il a pu gagner. Si la quantité en eſt conſidérable, on établit une nouvelle Réduction : ſi l'on n'en a converti que deux ou trois cens, on les invite à venir fixer leur demeure dans quelques-unes des Réductions établies. Là, reconnoiſſant par eux-mêmes la vérité de tout ce qu'on leur a dit, & recevant un accueil qui paſſe encore ce qu'ils avoient eſpéré, ils ne tardent point à demander le Baptême; & bientôt ils le diſputent en ferveur aux anciens fidèles.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt que les néophytes eux-mêmes, & ſans leur paſteur, ſont ſouvent les fonctions de prédicateurs & d'Apôtres. Suppléant, autant qu'il eſt en eux, à la diſette d'ouvriers évangéliques, où ne ſe trouvent que trop ces déſerts; des troupes d'Apôtres Indiens, les caciques à leur tête parcourent les terres voiſines & quelquefois très-éloignées, afin d'annoncer J. C. aux infidèles. Tout ſe fait néanmoins dans le meilleur ordre. Avant de partir, ils ſe confeſſent tous, & reçoivent la ſainte Euchariſtie, prennent les conſeils du Miſſionnaire, avec ſa bénédiction, puis ſe mettent gaîment en chemin. Les fatigues & les dangers inſéparables de ces

*Ibid.* Chap. XIII.

courses, loin de leur faire peur, sont ce qui leur donne le plus d'attrait. Le plus doux objet de leurs vœux est la couronne du martyre, qu'ils savent avoir été gagnée souvent par ces sortes d'expéditions. Le Ciel ne manque pas de répandre ses bénédictions sur un genre si divin d'Apostolat; & la caravane apostolique revient rarement à la Réduction, sans y ramener un grand nombre de prosélytes.

Entre bien d'autres moyens usités parmi ces fervens Chrétiens, pour multiplier les adorateurs de J. C. en voici un qui mérite encore d'être rapporté. On sait que les nations sauvages sont presque toujours en guerre les unes contre les autres. Le principal avantage de la victoire, dans leur opinion, consiste à faire beaucoup de prisonniers : mais implacables dans leur vengeance, ils ne font jamais grace de la vie à ceux qui en ont voulu à leur. Ils égorgent impitoyablement tous les prisonniers pris armés, & les mangent dans les festins qui terminent toutes leurs expéditions. Pour ce qui est des enfans qu'ils ont pu saisir, ils ont coutume de les vendre à d'autres peuples, afin de se procurer les choses qui manquent chez eux. C'est-

là pour les bourgades chrétiennes une occasion précieuse de gagner des sujets à J. C. en donnant les productions de leurs terres & de leurs fabriques, pour racheter ces jeunes esclaves. Le cacique & les principaux de la bourgade prennent soin des garçons. Les filles sont placées chez les femmes les plus instruites & les plus exemplaires. Tous sont élevés avec les enfans chrétiens, nourris, vêtus, instruits comme eux. On les admette au Baptême, quand on les y trouve suffisamment disposés; & le jour où ils sont affranchis de la servitude infernale, termine aussi leur esclavage temporel: alors, ils ne different plus en rien des autres fidèles. Ainsi la sévérité miséricordieuse du Seigneur fait-elle trouver le salut aux enfans dans le malheur même de leurs pères, & dans la ruine de leur nation.

Enfin la générosité des néophytes rend plus facile que jamais la propagation de l'Evangile, en facilitant par l'abondance de leurs largesses l'établissement des nouvelles Réductions. Lorsqu'on en veut fonder une, les anciennes se chargent de fournir aux Indiens nouvellement rassemblés, tout ce qui leur est nécessaire, jusqu'à ce qu'ils puissent recueillir les fruits

de leurs propres travaux. Elles leur donnent des grains en abondance, tant pour se nourrir, que pour ensemencer. Elles leur envoyent des animaux de labourage, avec des conducteurs intelligens dans l'art de l'agriculture des troupeaux, des artisans & des ouvriers de toute espèce; de sorte qu'en peu d'années, le nouvel établissement se trouve sur le même pied que les anciens.

Voilà quel est, ou du moins quel étoit, il y a vingt ou vingt-cinq ans, l'état des Missions du Paraguai, conduites encore par les mêmes pasteurs qui les avoient établies. Des sauvages qu'on avoit eu peine à croire des hommes, se trouvoient, par la plus étrange des métamorphoses, ou plutôt par le plus grand des miracles de la grace, se trouvoient les Chrétiens les plus parfaits de l'univers, & les portraits fidèles des premiers Chrétiens. Il s'est néanmoins rencontré des aventuriers outrageux, qui les ont peints de couleurs bien différentes; & plus encore leurs instituteurs, ou pour user du terme propre, leurs véritables Apôtres: Apôtres d'office & de fait, sans l'être de nom, ni de caractère, Apôtres de fatigue, & non pas d'honneur, qui enfantoient les Chrétiens

&

& les Chrétientés, ſans en devenir les Peres en titre, qui formoient les évêchés, ſans jamais vouloir être Evéques, & qui s'en réſervant les travaux, en abandonnoient à d'autres les diſtinctions & les jouiſſances. Tel eſt ſans doute l'Apoſtolat le plus digne de ce nom; & telles ſont les inſtitutions apoſtoliques, les plus glorieuſes pour l'Egliſe. C'eſt par-là, auſſi bien que par leur célébrité plus grande & l'authenticité plus certaine de leurs monumens, qu'on s'eſt étendu à leur ſujet avec une ſorte de complaiſance, & ſi l'on veut, de préférence, attendu l'impoſſibilité où l'on étoit de préſenter ainſi toutes les Miſſions des Ordres & des Inſtituts divers.

C'eſt donc à ces monumens que nous renvoyons, pour confondre les diffamateurs des Miſſions & des Miſſionnaires, du Paraguai principalement. Il n'eſt pas de notre office, il ne ſiéroit pas même à la dignité de l'hiſtoire, de relever les fictions puériles & toutes les pauvretés dont ils ont farci leurs libelles. Quel homme ſenſé ne nous blâmeroit, par exemple, de combattre ſérieuſement la chimère du Royaume de Paraguai, & de ſon Roi Nicolas, avec ſes mines inépuiſables d'or & d'argent, dans une région où il eſt

notoire qu'on n'a pu jusqu'ici découvrir aucun minéral? Il suffira, n'en doutons point, aux personnes de bon sens & de probité, que nous n'ayons emprunté nos renseignemens, que d'observateurs impartiaux, d'une exactitude & d'un discernement égal à leur impartialité; que nous ne fassions fond, après eux, que sur les pièces de première authenticité, sur les attestations qu'envoient annuellement d'Amérique en Espagne les Evêques & les Gouverneurs de provinces; & en particulier, sur le témoignage rendu immédiatement au savant Muratori, par le Prince de Santo-Bueno qui avoit été long-temps vice-Roi du Pérou, & qui satisfit à toutes les demandes que la sagacité & la circonspection purent suggérer à l'un des plus habiles critiques. Et que nous importe de n'en pas être crus par des gens qui ne croient point à l'Eglise! Car enfin, puisqu'il le faut dire, il n'y a que les novateurs révoltés contre les décisions du saint Siège Apostolique, qui s'acharnent à dénigrer, comme attachée le plus fortement à ce centre de l'unité sainte, la compagnie la plus zélée pour soumettre les infidèles au joug de J. C.; il n'y a que des hérétiques, & quelques déclamateurs, gagés

ou ameutés par des hérétiques, qui s'obstinent à déchirer la plus parfaite image de l'Eglise primitive, la fervente Eglise du Paraguai.

Ils ont prévalu néanmoins, & ont su faire détruire l'apostolique société, dont ils n'avoient pas le courage d'imiter le zèle héroïque: mais son extinction même, autant que son existence, a fait leur confusion. Car enfin sa destination, digne au moins, lorsqu'à son égard il est permis d'être juste, que l'on répande quelques fleurs tardives sur son tombeau; la destination de cette société célèbre n'est pas mieux marquée par le concours de ses commencemens avec le point extrême des périls de l'Eglise, que par l'époque de sa catastrophe. Les progrès du Luthéranisme, du Calvinisme, & des rejetons plus obscurs de ces hérésies fameuses étant arrêtés; les pertes faites en Europe par l'Eglise, ayant été réparées par les Apôtres du nouveau monde; l'art de l'éducation publique étant parvenu au degré suffisant, pour soutenir ces œuvres de salut; l'ordre suscité pour les opérer, avoit rempli sa Mission: il tomba sans avoir paru chanceler; & seul entre les ordres éteints, qui tous, avant d'expirer avoient traîné une vieillesse lan-

guiſſante, & ſouvent honteuſe; celui-ci, ſans avoir été jamais, ni réformé, ni relâché, tomba ou ceſſa d'être; comme toujours il étoit, tel qu'une fois il avoit été.

On l'a pourſuivi au delà du tombeau: après la diſſolution du corps, on s'eſt acharné ſur ſes membres épars; & dans la nation très-chrétienne, dans la nation la plus humaine & la plus ſenſible, toute la grace que leur fiſſent des juges qui n'en avoient, ni condamné, ni jugé aucun, c'étoit de leur aſſigner une ſubſiſtance, qu'à peine ils auroient trouvée ſortable pour leurs valets. Encore ne l'obtenoit-on qu'au prix de l'apoſtaſie; ce qui ne la rendit pas moins illuſoire que honteuſe. Mais la nation ne s'eſt pas crue plutôt libre, qu'improuvant par ſes œuvres cette iniquité barbare, elle les a traités en frères, & leur a fai un ſort, que des citoyens honnête puſſent au moins goûter ſans rougir. E Miniſtre de la divine juſtice, en n'aya peut être que la politique en vûe, el a briſé l'inſtrument qui avoit immolé c innocentes victimes. Tant l'atteinte po tée à toute eſpèce de propriété, d'exiſtence, eſt un exemple funeſte po ceux même qui le donnent!

Mais encore, pour qui s'intéreſſoit-on, contre des Religieux, les plus irréprochables dans leur Foi, & d'une pureté de mœurs hors d'atteinte à la malignité même de leurs oppreſſeurs? Je ne parlerai point du reſſentiment d'une Laïs ſuperbe & humiliée, ni des trames ruineuſes d'un Miniſtre deſpotique & diſſipateur : laiſſons repoſer leurs cendres odieuſes dans le profond oubli où elles ſont tombées. On ne ſervoit néanmoins d'ailleurs, que des ſectaires brouillons, qui introduiſoient le ſchiſme dans toutes les Egliſes, mettoient la zizanie, l'inſubordination, la révolte dans toutes les Communautés, & cauſoient des alarmes perpétuelles aux premiers Paſteurs.

Comme ces novateurs intrigans uſoient de plus d'artifice, pour répandre & accréditer le livre fatal auquel ils attachoient tous les deſtins de leur ſecte; deux Prélats diſtingués par leur zèle & par leurs lumières, les Evêques de Luçon & de la Rochelle, firent imprimer de concert, dans cette dernière ville, une Inſtruction paſtorale qui portoit condamnation de ce malheureux ouvrage. Cette Inſtruction, méditée depuis deux ou trois ans, formoit une eſpèce de traité ſur la grace, & par conſéquent un aſſez gros volume

diviſé en deux parties. On montroit dans la première, que les cinq fameuſes propoſitions étoient clairement contenues dans le livre de Janſenius, & renouvellées dans celui de Queſnel. Et comme ces deux novateurs s'appuyoient également des paſſages de S. Auguſtin, torturés à la manière de tous les hérétiques; on faiſoit voir dans la ſeconde partie, que les dogmes de Queſnel & de Janſenius étoient pareillement oppoſés à la doctrine de ce Père.

Les grands événemens ont quelquefois de très-petites cauſes. C'eſt l'ouvrage de ces deux Prélats, dont les vues aſſurément ne ſe portoient pas ſi loin, qui, par une multitude d'incidens minutieux, entraîna la publication de la bulle qui eſt encore ſi fameuſe aujourd'hui. Si-tôt que les exemplaires de l'Inſtruction paſtorale furent tirés, l'imprimeur de la Rochelle, ſuivant l'uſage des provinces, en envoya une bonne partie dans la capitale du Royaume, afin de s'en procurer un débit plus facile. Elle fut annoncée par des affiches, qu'on placarda au coin des rues, dans les places publiques, aux portes des Egliſes, & à celle du palais archiépiſcopal. C'eſt encore l'uſage. Mais ſi l'on avoit fait attention aux circonſtances, ou du

' Hiſt. de la Conſt. l. 1, p. 90 & ſuiv. Edit. de 1791.

moins si l'on avoit prévu ce qui arriva, on auroit sans doute usé de plus de circonspection. L'Instruction pastorale condamnoit un livre que l'Archevêque de Paris avoit approuvé dans les termes les plus honorables, qu'il avoit proposé aux fidèles, comme le pain des forts & le lait des foibles : il regarda comme une insulte faite à sa personne, l'affiche placardée aux portes de son palais.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que plusieurs de ses confrères entrerent dans ses sentimens, & que tout occupés de l'injure prétendue faite à l'Episcopat, ils perdirent de vue l'intérêt de l'Eglise, & le péril que couroit la Foi. La face des affaires changea dès lors entiérement : la défense des Réflexions Morales, qui jusques-là n'avoit intéressé que des particuliers décriés par leur attachement notoire au Jansénisme, devint une affaire d'honneur pour des prélats, qui avoient toujours passé pour orthodoxes, & même pour vertueux. Mais que la vertu doit être éminente, dans le premier ordre de la hiérarchie ! Si elle y est encore susceptible des petitesses de l'amour-propre, en combien de rencontres n'est-elle pas exposée aux plus lourdes chûtes ? Voilà pourquoi sans doute l'Ange de l'école en-

ſeigne formellement, & très-décidément, qu'un Evêque, pour être en ſûreté de conſcience, doit être parfait, ou d'une éminente vertu. Une vertu médiocre n'eſt pas vertu pour un état ſi ſaint : c'eſt un véritable crime ; puiſque c'eſt une juſte cauſe de réprobation. Ce qui nous reſte à dire des derniers troubles de l'Egliſe, ne fera que trop ſentir la vérité de ces principes.

Et d'abord, une vertu parfaite n'eût-elle pas élevé tous nos prélats au deſſus d'un faux point d'honneur, d'un excès de ſenſibilité, d'une molle complaiſance, ou plutôt d'une lâche politique, & de tout intérêt humain ? Dès-là, le livre inconſidérément approuvé étoit abandonné à ſon mauvais ſort ; & l'héréſie qu'on s'efforçoit de ranimer, demeuroit ſans patron. Mais on perſuada, ou on laiſſa croire à l'Archevêque de Paris, que les Evêques de Luçon & de la Rochelle n'avoient pu, ſans lui faire injure, condamner un livre honoré de ſon approbation, ni répandre leur mandement dans Paris, ſans violer, outre les loix de la bienſéance, celles du droit canonique. En vain des perſonnes bien intentionnées s'efforcerent de lui faire entendre que les Réflexions Morales étoient véritablement

condamnables ; que sa bonne foi avoit été surprise par les Docteurs mêmes qu'il avoit chargés de leur correction, depuis qu'elles avoient donné du scandale ; & que les Evêques de France, de temps immémorial, étoient en possession de faire distribuer leurs mandemens dans la capitale du Royaume. Une délicatesse excessive ferma, dans son esprit, tout accès à ces raisons péremptoires : toujours il se persuada qu'on n'avoit censuré le livre, que parce qu'il l'avoit approuvé, & il fit éclater son ressentiment contre les auteurs de la censure.

L'amour-propre, dans tous les rangs, est sujet à d'étranges petitesses. Messieurs de Luçon & de la Rochelle avoient chacun au Séminaire de S. Sulpice un de leurs neveux. Le premier effet du ressentiment tomba sur ces jeunes abbés. M. l'Archevêque voulut croire, qu'ils avoient affiché aux portes de son palais le mandement de leurs oncles. Rien n'étoit plus faux que cette imputation, dénuée de toute apparence même de preuve. Ces abbés vivoient au Séminaire avec édification, dans toute la régularité & l'esprit de retraite, qu'on a toujours maintenu avec tant de soin dans cette pieuse maison. N'importe : le Supérieur eut ordre

de les renvoyer, sur l'unique raison qu'on étoit mécontent de leurs oncles. Surpris & vivement piqués d'une pareille insulte, ces prélats porterent directement leurs plaintes au Roi, par une lettre commune, & bien propre à faire impression sur un Monarque si religieux. Après lui avoir protesté qu'ils auroient gardé le silence, si l'injure n'avoit touché qu'eux & leurs proches, ils lui représentoient l'Evêque de sa capitale, comme le fauteur des hérétiques & de l'hérésie. Ce qui mettoit la Foi dans le plus grand péril, ajoutoient-ils; puisque c'est par le moyen des Evêques puissans, & redoutables à leurs confrères, que les nouveautés en matière de Religion ont toujours prévalu dans les Etats, & que dès le temps des anciens Empereurs, les plus grands maux de l'Eglise ont eu pour auteurs les Evêques des villes impériales.

La lettre devint bientôt publique; & l'Archevêque si fortement inculpé se plaignit à son tour au Monarque. Sa Majesté, qui dans cette division de l'épiscopat ne voyoit rien que de funeste à l'Eglise, promit d'engager les deux Evêques à faire satisfaction sur la dureté de leur lettre; non pas qu'il trouvât leur plainte injuste quant au fond, mais parce

qu'il l'auroit voulu plus mesurée dans les termes. Il leur fit connoître ses dispositions à ce sujet; & les deux prélats, sans attendre, ni menaces, ni promesses, ni aucune instance, promirent qu'en matière de démarches & de sacrifices personnels, ils déféreroient toujours aux désirs de Sa Majesté, comme à des ordres formels. Mais à peine se furent-ils exécutés de si bonne grace, que l'Archevêque, sans nul égard, ni pour eux, ni pour ses propres engagemens, ni pour l'auguste médiation qu'il avoit sollicitée, rompit tout avec éclat, publia une ordonnance qui flétrissoit le mandement des deux Evêques, & en défendit expressément la lecture dans son diocèse. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'étant accusé par ces prélats de favoriser les nouveautés, ou les novateurs, il les accusoit eux-mêmes par son ordonnance, de renouveller dans leur mandement quelques erreurs de Baius & de Jansenius. Cette récrimination, vraiment originale, ne servit qu'à divertir le public, qui crut voir un plaideur embarrassé des témoins qu'on doit produire contre lui, les mettre eux-mêmes en cause, afin d'éluder leurs témoignages. Il eût été plaisant en effet, qu'un ouvrage fait exprès contre le Jansénisme, par deux

prélats éclairés, qui n'étoient rien moins que Jansénistes, en eût renouvellé les erreurs. Voilà néanmoins ce qu'en jugerent, ou en publierent plusieurs Curés & Docteurs de Paris : mais Rome, qui avoit d'autres yeux, en jugea différemment, & applaudit à la doctrine des deux Evêques.

La Cour prit la chose plus sérieusement que le public. Il n'étoit pas concevable, qu'un prélat tel que M. de Noailles, sage, modéré, circonspect, eût manqué au Roi jusqu'à dédaigner sa médiation, après l'avoir demandée. Déja le Monarque étoit indisposé contre ce Cardinal, pour la manière peu franche dont Son Eminence s'étoit conduite, au sujet de l'explication que le Souverain Pontife avoit eue avec le Clergé de France, lors de la réception de la bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Le Cardinal, en qualité de Président de l'assemblée, avoit été chargé de faire passer au Pape la lettre explicative du Clergé. Au bout de trois ans, il étoit encore à s'acquitter de ce devoir. Le Pape s'en plaignit au Roi, qui croyant à peine ce que Sa Sainteté lui marquoit de la manière la plus positive, en témoigna toute sa surprise au Cardinal. Son Eminence fort embarrassée assura

*Ibid.* p. 96 & suiv.

d'abord qu'il avoit envoyé la lettre. Il dit ensuite, qu'il croyoit l'avoir envoyée. Enfin, il fut réduit à confesser, qu'elle n'étoit pas partie. Il fallut bien sans doute la faire partir incessamment : mais si la négligence finit, la bonne foi ne lui succéda point. Clément XI venoit de publier son décret contre les Réflexions Morales. M. de Noailles, qui portoit loin ses prétentions sur les égards, n'avoit jamais cru, & il ne put s'en taire, que le Pape fit cette démarche sans l'avoir consulté, ou du moins sans l'en avoir prévenu. Piqué jusqu'au vif, il fut si peu maître de sa sensibilité, qu'il la signala au préjudice de la sincérité, de la loyauté, de la considération publique, & du point d'honneur pour lequel il étoit si passionné. Il fit passer la lettre au Pape : mais au lieu de copier le modèle qui en avoit été envoyé de Rome, & agréé du Roi, ainsi que du Clergé; il y ajouta, il en retrancha; en un mot, il l'altéra en six endroits différens.

Le Pontife ne manqua point de s'en plaindre au Roi. Le Cardinal nia qu'il eût rien changé au modèle qu'on lui avoit remis, & dit du ton le plus affirmatif, que la plainte du Pape étoit très-mal fondée. Le Pape revint à la charge,

& le Cardinal soutint sa première réponse. Le Saint Père alors, indigné d'une persévérance qui alloit à le faire soupçonner lui-même d'imposture, récrivit au Roi qu'il falloit absolument vérifier, qui des deux avoit le front de mentir à Sa Majesté, ou de lui-même qui accusoit le Cardinal d'avoir falsifié la lettre, ou du Cardinal qui le nioit si obstinément : la chose étoit facile. Le Pape envoya au Roi une copie fidèle de la lettre que le Cardinal lui avoit adressée, en priant Sa Majesté de se faire remettre l'original du modèle dont cette lettre ne devoit être que la copie. Le Roi ayant reçue la copie de Rome, demanda le modèle au Cardinal, qui d'abord s'excusa de le donner sous différens prétextes : mais toutes ses défaites ne servirent qu'à fortifier les soupçons du Monarque, qui prit enfin le ton qui ne fut jamais inefficace dans la bouche de Louis XIV. La peur fit évanouir tous les prétextes, toutes les excuses, toutes les défaites. Le modèle fut mieux recherché, fut retrouvé, fut remis entre les mains du Roi, qui le fit confronter, sous les yeux du Cardinal, avec la lettre accusée de faux, & qui par ses yeux se convainquit de la falsification. On peut se figurer quelle

fut l'indignation du Prince, & la consternation du prélat. Sa Majesté lui ordonna de réparer sa faute ; & pour le coup on ne s'émancipa point à lui désobéir. Le Cardinal copia fidélement le modèle, le signa, comme Président de l'assemblée de 1705, & l'envoya au Pape en 1711. Ainsi l'entière exécution de cette affaire traîna près de six ans. Mais ce qui fit le plus de peine au religieux Monarque, ce fut l'entêtement avec lequel il prévit que le Cardinal soutiendroit le livre pernicieux qu'il avoit eu l'imprudence d'approuver.

Après cette faute, le Cardinal dans son différend avec les Evêques de Luçon & de la Rochelle, ayant manqué de nouveau à S. M., & méprisé en quelque sorte sa médiation ; le Roi lui fit écrire par un Secrétaire d'Etat, que puisqu'il prenoit le parti de se faire lui-même justice, il étoit inutile qu'il vînt désormais à la Cour, & qu'on lui défendoit d'y paroître jusqu'à nouvel ordre. Le prélat eut recours aux amis puissans de sa maison ; & voulut cependant justifier sa conduite. Madame de Maintenon lui répondit, que sa conduite avec Messieurs de Luçon & de la Rochelle n'étoit qu'une pure vengeance, & qu'à la Cour,

on lui portoit compaſſion d'être livré à des conſeils pernicieux. Elle pria néanmoins M. l'Evêque de Chartres & le Curé de S. Sulpice, M. de la Chétardie qui étoit en grande réputation d'eſprit & de vertu, de s'employer aux moyens d'aſſoupir une diſpute qui devenoit chaque jour plus ſérieuſe. En effet, il ne s'agiſſoit plus ſimplement d'une querelle particulière à deux Evêques: bien d'autres prélats commençoient à prendre leur parti, qu'ils regardoient comme celui de l'Egliſe; & déja l'Evêque de Gap, à leur exemple, avoit condamné les Réflexions Morales.

Les deux médiateurs entrerent parfaitement dans ces vues; & allant droit au fait, ils dirent nettement à M. de Noailles, que le ſeul moyen de ſatisfaire à ſon devoir, auſſi bien qu'au Roi, c'étoit de ſe laver du ſoupçon de Janſéniſme; & que le ſeul moyen de diſſiper ce ſoupçon, c'étoit d'abandonner le livre des Réflexions Morales: mais c'étoit le plus grand malheur pour lui, que la honte de reculer. A tout ce qu'on put lui dire, il répondit que ſes ennemis n'avoient attaqué ce livre que pour faire de ſa perſonne l'objet de la riſée publique; & que s'il l'abandonnoit, ce ſeroit leur donner gain de cauſe. Madame de Maintenon

prenant toujours pitié d'une pusillanimité bien pitoyable en effet, inspira le même sentiment au Roi, en lui faisant espérer, que s'il daignoit encore marquer quelque intérêt pour la conciliation des esprits, le Cardinal de Noailles ne refuseroit pas de s'y prêter. Là-dessus, Sa Majesté leva la défense qu'avoit eue le Cardinal de paroître à la Cour, & nomma quelques Seigneurs, ecclésiastiques & laïcs, du premier ordre, M. le Dauphin à la tête, pour terminer d'abord ce qu'il y avoit de personnel entre M. de Noailles & les Evêques de Luçon & de la Rochelle. Cette espérance fut encore trompée : le Cardinal ne voulut rien faire de ce qu'avoient concerté les médiateurs. Le Roi permit alors aux deux Evêques de se pourvoir à Rome ; ce qu'il avoit empêché jusques-là. Ils y envoyerent aussi-tôt leurs dépêches. Le Cardinal y écrivit de son côté : mais il eut le chagrin de voir leur mandement, qu'il avoit accusé de Jansénisme, confirmé par les éloges du Souverain Pontife ; & la lettre qu'il lui avoit écrite, demeura sans réponse.

A la marche inexplicable du Cardinal, le Roi crut néanmoins appercevoir qu'il y avoit autant de dessein que de pusillanimité, dans ses répugnances à se déclarer contre les Réflexions Morales. Plus il

craignoit pour la Religion, plus il s'indignoit de la réſiſtance de ce prélat ; & le mécontentement du Monarque étoit manifeſte à toute la Cour. Sur quoi M. Voiſin, Chancelier de France, & ami du Cardinal, entreprit de l'engager une bonne fois à faire de ſérieuſes réflexions. Il parut quelque temps y avoir réuſſi : le prélat prit la réſolution d'abandonner un livre qui lui attiroit chaque jour de nouvelles diſgraces ; & il écrivit au Roi, pour lui promettre en termes formels, qu'il agiroit dans peu contre cet ouvrage. Il y a toute apparence que cette promeſſe, faite par le prélat laiſſé à lui même, étoit ſincère. Elle étoit trop bien articulée, pour la pouvoir contredire avec honneur ; & en trop bonnes mains, pour qu'on pût l'en retirer. Mais la difficulté étoit de l'accomplir, quand le Cardinal retomberoit dans les mains des novateurs qui l'obſédoient, des tentateurs qui s'appliquoient ſans ceſſe à corrompre la candeur naturelle de ſon caractère.

Lorſqu'on lui parla de procéder contre le livre, il demanda du temps, pour ne rien précipiter dans une affaire qui exigeoit la plus grande attention. On applaudit à ſa prudence, & on lui accorda tout le loiſir qu'il jugea néceſſaire. Le Roi cependant lui recommanda fortement

de prendre si bien ses mesures, qu'au terme convenu il ne manquât point de donner au public des marques effectives de son changement, à l'égard des Réflexions Morales. Il le promit de nouveau ; mais à l'expiration du terme, si convenable à une affaire de cette nature ; c'est-à-dire au temps de l'assemblée du Clergé de 1711, il déclara qu'un si grand travail n'avoit pu se faire dans l'espace de temps qu'il avoit cru d'abord pouvoir y suffire : ainsi l'assemblée commença, continua & finit, sans que les Evêques vissent rien accomplir des espérances qu'ils avoient conçues. Le Roi, de son côté, comprit combien il seroit difficile de faire jamais condamner les Réflexions à M. de Noailles, & conçut le premier dessein de les déférer à un tribunal où elles seroient tout autrement traitées. Un petit tour du parti donna lieu de suivre ce projet, & bientôt après de l'exécuter.

L'Abbé Bochard, orthodoxe instruit & zélé, écrivit à l'Evêque de Clermont, son oncle, pour l'engager, non seulement à condamner lui-même le livre qui causoit tant de scandales, mais à supplier Sa Majesté de le faire proscrire par tous les Evêques de son Royaume. Les rigoristes qui avoient tant crié à la scélé-

rateſſe contre le faux Arnaud, jugeoient ſans doute que le crime ſe convertiſſoit en vertu dès qu'il leur devenoit utile ; puiſqu'ils le renouvelloient en chaque rencontre intéreſſante. Ils réuſſirent dans celle-ci à intercepter la lettre ; & partant de là pour faire oublier que la cauſe de Queſnel étoit une affaire de Religion, ils en repréſenterent la pourſuite, comme un pur ouvrage de cabale, qu'ils attribuerent au Père le Tellier. Ils en prirent auſſi occaſion d'inſinuer plus malignement que jamais à M. de Noailles, que le Père Queſnel n'étoit pas le principal objet de la paſſion de ſes ennemis ; mais que, ſous ombre d'en vouloir à ſon livre, ils en vouloient ſur-tout à ſon approbateur, & que pour parvenir de maniére ou d'autre à déshonorer Son Eminence ; ils cherchoient à la mettre dans la néceſſité, ou de révoquer honteuſement ſon approbation, ou de voir un livre honoré de ſon approbation, injurieuſement flétri par les Evêques.

Déja le Cardinal n'étoit que trop perſuadé de ces chimères. Il ſe figura de même, que tout ce que le Gouvernement ordonnoit contre les Queſnelliſtes, ne ſe faiſoit qu'en vue de le chagriner. Il attribuoit à ce motif la deſtruction de Port-

Royal des Champs, à laquelle on l'avoit comme forcé de concourir. Les lettres de cachet que s'attiroient ces perturbateurs schismatiques, leur banniſſement de la Cour, le mépris qu'en faiſoit le Roi, leur excluſion des bénéfices, en un mot toutes les punitions ordonnées contre eux pour l'exemple, lui paroiſſoient autant d'affronts qu'on prétendoit faire indirectement à ſa perſonne. Attache pitoyable à une ombre d'honneur, dans un Evêque qui ne doit tenir qu'à Dieu & à l'Egliſe! mais pratiques abominables, de la part des ſuborneurs qui profitoient du ſeul foible peut-être qu'eût ce prélat pieux, exemplaire, & naturellement ingénu, mais un peu vain; qui abuſoient, dis-je, de cette candeur même, pour le façonner à la duplicité & à la ſupercherie; pour l'engager dans un labyrinthe d'affaires & d'intrigues, qui ne pouvoit aboutir qu'à ſa perte éternelle, ſi Dieu, qui ſeul put l'en tirer, n'eût eu pitié d'une ame, moins dépravée que ſurpriſe.

Cependant la lettre de l'Abbé Bochard fut enregiſtré au greffe de l'Officialité de Paris, & affichée dans la ville, avec des notes flétriſſantes. A cette annonce de ce que le parti étoit réſolu de faire pour la défenſe d'un livre qui mettoit l'Egliſe en

feu, quelques pieux prélats, vivement alarmés, allerent trouver M. le Dauphin, auparavant Duc de Bourgogne, élève de Fénélon, aux leçons duquel il ne faiſoit pas moins d'honneur par ſa capacité que par ſes vertus. Ils lui propoſerent de s'intéreſſer auprès du Roi, afin d'obtenir du S. Siège une bulle ſi bien minutée, qu'il ne reſtât plus aucun ſubterfuge à la mauvaiſe foi. Ce Prince prit quelque délai, tant pour s'inſtruire à fond des matières conteſtées, que pour aviſer à la conduite d'une affaire ſi grave : mais dans l'intervalle, M. de Biſſy, Evêque de Meaux, & depuis Cardinal, eut avec M. de Paris une entrevûe, qui pour le moment épargna au Prince de plus longs ſoucis.

M. de Meaux preſſant M. de Paris de condamner les Réflexions Morales, lui dit que s'il ne ſe hâtoit de le faire, on pourroit bien avoir recours au Pape. Sur quoi M. de Noailles, loin de paroître appréhender une conſtitution apoſtolique, témoigna la déſirer. Il déclara même que, ſi l'on pouvoit engager Sa Sainteté à condamner ce livre dans les formes, il ne balanceroit pas un moment à recevoir cette déciſion, & qu'il ſeroit des premiers à joindre ſa cenſure à celle du S. Père. M. de Meaux ne manqua point

de rapporter au Roi des dispositions si conformes aux vœux les plus ardens de ce Monarque. Surpris cependant d'un changement si subit & si peu espéré, le Roi voulut s'en assurer par lui-même, & attendit avec impatience le jour des audiences ordinaires qu'il donnoit à l'Archevêque. Le prélat s'étant présenté, le Roi, qui n'avoit qu'une confiance médiocre, prit le parti, non pas de l'interroger, mais de le féliciter sur ce qu'il avoit témoigné désirer une constitution. M. de Noailles, depuis son entretien avec M. de Meaux, avoit réfléchi, ou entendu les réflexions de ses malheureux confidens, sur les fuites de ce qu'il avoit avancé. Au seul mot de constitution, il témoigna la plus étrange surprise, & dit, fort ému, que c'étoit-là un piège que lui tendoient ses ennemis. Le Roi plus indigné que surpris, fit part de ses sentimens à M. le Dauphin, qui saisit ce moment pour dire à Sa Majesté, qu'il croyoit nécessaire de recourir au S. Siège. Le Roi, qui pensoit de même, eut néanmoins la bonté, avant de rien faire du côté de Rome, de parler encore à M. de Noailles, qu'il pressa fort de s'adresser lui-même au Pape, & de soumettre sans délai au jugement apostolique

le livre des Réflexions. Il ne faut point chercher de suite dans les résolutions d'une ame honnête, mais foible, qui tantôt agit de son chef, & tantôt par instigation. Le Cardinal s'excusa d'invoquer lui-même l'intervention du S. Siège, disant que c'étoit au Roi à faire cette démarche : mais il promit de nouveau, que de sa part la décision pontificale seroit suivie d'une prompte obéissance.

Bien plus, il témoigna souhaiter que le Roi prît en effet le parti de solliciter la bulle. Il s'en expliqua nettement à M. le Dauphin, ainsi qu'à Sa Majesté; il en parla généralement à tous ses amis; & il en écrivit à M. l'Evêque d'Agen, une lettre qu'il permit de rendre publique. Voici comment il s'y exprimoit.

Lettre du 20 Déc. 1711. » Non je n'ai point balancé de dire à tous ceux qui l'ont voulu entendre, qu'on ne me verroit jamais, ni mettre, ni souffrir la division dans l'Eglise, pour un livre dont la Religion peut se passer; que si notre S. Père le Pape jugeoit à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrois sa Constitution & sa censure avec tout le respect possible, & que je serois le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit & de cœur". Il est clair par-là que ce fut du consen-

consentement, & même à la prière de M. le Cardinal de Noailles, que le livre du Père Quesnel fût porté au tribunal du S. Siège. Il est donc clair aussi, que c'est une iniquité, dans les défenseurs de cet ouvrage, de traduire à ce sujet en violateurs des libertés Gallicanes, les orthodoxes qui ont eu recours à Rome, pour l'y faire juger en première instance. Le prélat qui s'y trouvoit intéressé principalement, avoit consenti, & même demandé que Rome jugeât avant les Evêques de France. Les murmurateurs ne pouvoient pas l'ignorer. La lettre du Cardinal à l'Evêque d'Agen, ne fut jamais un mystère; & dès-lors elle avoit été traduite en latin, imprimée, publiée, envoyée dans presque toutes les Cours Catholiques. Le Cardinal s'en étoit même servi, à son avantage : voici comment.

Le Roi n'employoit qu'à regret la voie du recours à Rome, tant pour ses lenteurs inévitables, & si dangereuses dans un mal urgent, que par la crainte de ne pouvoir étouffer la querelle, ou qu'elle ne fût toujours prête à se renouveller, tandis que le nom du Cardinal de Noailles demeureroit à la tête du livre qui en faisoit le sujet. Ce sage

Monarque voulut donc épuiſer toutes les voies de la douceur. On ſuggéra au Cardinal des expédiens de toute eſpèce, afin de le tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé. Il n'en agréa aucun, & demeura inébranlable dans ſa réſiſtance. Enfin, le Roi voulut ſavoir à quoi ce prélat avoit réſolu de s'en tenir, & lui ordonna de s'expliquer nettement. Ce fut alors, que partant de ce qu'il avoit écrit à M. d'Agen, il donna pour dernière réponſe, qu'il craignoit de condamner dans les Réflexions Morales, quelques-uns des ſentimens que le Pape y pourroit approuver, ou d'y approuver ce que pourroit y condamner le S. Père. D'où il concluoit, que pour agir avec plus de ſûreté dans une affaire ſi délicate, le Pape devoit prononcer le premier. Il alla juſqu'à ſupplier le Monarque de preſſer le S. Père de porter ſon jugement; & il promit de nouveau qu'au cas que Sa Sainteté condamnât le livre dans les formes, il ſeroit des premiers à ſouſcrire à cette déciſion. Il eſt donc prouvé, confirmé, & de la plus grande authenticité, que M. le Cardinal de Noailles a conſenti, & demandé même que la cauſe du Queſnelliſme fût portée en premier lieu au tribunal du S. Siège.

Il eſt vrai, d'un autre côté, comme on le découvrit par la ſuite, que ce prélat ne croyoit pas courir grand riſque, en priant le Roi de ſolliciter le jugement pontifical. Il s'étoit perſuadé, & il s'en expliqua ſouvent auſſi par la ſuite, que le Pape ne ſe détermineroit jamais à porter pour la France une conſtitution, contre un livre déja condamné par un bref qui n'avoit pas été reçu en France. Mais ou la Cour ignoroit alors que le Cardinal ne vouloit pas ce qu'il témoignoit déſirer, ou elle jugea que cette duplicité étoit une raiſon de ne plus uſer de ménagement pour lui.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi prit enfin la réſolution de ſolliciter un jugement ſolemnel du S. Siège. Il fit preſſentir qu'il en alloit faire la demande, & pluſieurs Evêques du Royaume ſe mirent en devoir de concourir au même but. M. le Cardinal de la Trémouille, Ambaſſadeur à Rome, fut chargé de cette négociation. Dans la ſupplique qu'on lui envoya, pour être préſentée au S. Père, on eut ſoin de faire obſerver, qu'on ne demandoit que ce qu'avoit déja fait Sa Sainteté, par ſon bref du treize Juillet 1708. Mais comme ce bref n'avoit pas été reçu en France, pour des claus-

ſes contraires aux maximes du Royaume ; on conjuroit le Chef de l'Egliſe, par les plus chers intérêts de l'Egliſe même, de ne rien inſérer dans ſa bulle, qui pût ſervir de prétexte aux eſprits mal intentionnés, pour s'élever contre elle. On lui ſpécifioit ce qui avoit fait rejetter le bref de 1708, & on le faiſoit ſouvenir que les termes de *pleine puiſſance*, *de ſcience certaine*, & ſurtout de *propre mouvement*, ne ſe toléroient point dans l'Egliſe Gallicane. Quant à ce dernier terme en particulier, Sa Majeſté demandoit que le S. Père marquât expreſſément dans ſa bulle, qu'il l'accordoit aux inſtances du Roi, & à la ſollicitation de pluſieurs Evêques du Royaume. Sur quoi il lui citoit pour exemple la Conſtitution donnée par Alexandre VII, en 1665.

Il le prévenoit auſſi, que dans la bulle il ne devoit être queſtion que du livre ſeul des Réflexions Morales ; & pour en faire mieux ſentir le venin, qu'il étoit à propos d'en articuler les propoſitions les plus dignes de cenſure ; ſauf à déclarer, ſelon l'uſage, qu'on ne prétendoit point en approuver les autres. Le Roi ſe diſoit encore autoriſé à faire cette demande, non ſeulement par la bulle d'In-

nocent XII, contre le livre des Maximes des Saints, où l'on avoit spécifié vingt-trois propositions; mais par l'exemple de Clément XI lui-même, dans sa bulle *Vineam Domini Sabaoth*. Bulle, ajoutoit-on, si sagement minutée, qu'on le prioit uniquemen. d'en donner une semblable. Et quand la nouvelle bulle seroit dressée, on demandoit qu'elle fût communiquée au Cardinal de la Trémouille, qui s'assureroit de l'agrément du Roi, avant qu'on la publiât.

C'étoit là faire en quelque sorte la leçon à la Cour de Rome; ce qui n'en pouvoit guère accommoder la délicatesse: mais voilà où l'on étoit réduit par des novateurs inépuisables en chicanes, à qui l'on vouloit ôter, s'il étoit possible, toutes les défaites qu'ils pourroient alléguer pour cacher le vrai motif de leur résistance. Rome eut peine, sans doute, à goûter cette manière de sollicitation; & la suppression des vieilles clauses, qu'elle a toujours fort à cœur, lui sembloit ne pouvoir se faire dans la nouvelle bulle, sans préjudicier, soit aux droits, soit à la dignité du S. Siège. Mais le Roi, qui connoissoit la haute vertu de Clément XI, & son zèle aussi pur qu'ardent pour le maintien de la Foi, le pria de considérer

lui-même, si pour des préjugés & des formalités, il convenoit d'exposer plus longtemps l'Eglise de France & bien d'autres peut-être avec elle, à des maux qui demandoient le plus prompt remède. Il lui ajoutoit, que c'étoit avec une confiance vraiment filiale qu'il avoit eu recours au Père commun des fidèles; qu'il lui avoit découvert avec ingénuité les plaies que la Religion avoit reçues dans le Royaume; qu'il en attendoit la guérison de sa tendresse paternelle, & en même temps l'exécution de la parole qu'il avoit autrefois donnée au Cardinal de Janson, d'agir invariablement de concert avec le Roi très-chrétien. Du reste, le Monarque engageoit sa parole au S. Père, que la bulle conçue comme on la demandoit, seroit reçue dans le Royaume avec tout le respect & la soumission convenable; qu'il en autoriseroit l'exécution par des lettres patentes enrégistrées en son Parlement; & qu'il ne permettroit pas que les Evêques missent rien dans leurs mandemens, qui pût offenser le Saint Siège.

Le Pontife charmé du zèle & de la piété du Roi, ne pensa qu'à le seconder. Il ne considéra plus que le besoin pressant de la Religion, agréa toutes les conditions proposées, & donna parole au Cardinal de la Trémouille, de ne point

publier la nouvelle bulle, que le Roi n'en eût vu la minute, & n'eût répondu qu'il en étoit content. Bientôt il eut établi une congrégation distinguée pour cette affaire majeure. Elle étoit composée des Cardinaux Spada, Ferrari, Fabroni, Caffini & Tolomei, prélats hors d'atteinte à tout autres langues, qu'à celles d'une secte qui ne peut subsister qu'au moyen de l'imposture & de la calomnie. On leur joignit des consulteurs, théologiens & jurisconsultes, choisis de même entre les plus recommandables par leur probité & par leurs lumières. Et pour épargner aux chefs de cette compagnie la tentation de l'amour-propre, en jugeant d'un livre approuvé par un Cardinal, le S. Père leur fit part de la parole que M. de Noailles avoit donnée d'être le premier à confirmer le jugement de Rome, & leur communiqua la piéce où elle étoit consignée par écrit, d'une manière à écarter tous les doutes; c'est-à-dire la lettre que ce prélat avoit écrite à l'Evêque d'Agen.

Persuadé avant cela que Rome ne se hasarderoit point à donner une constitution, M. de Noailles ne parut plus à beaucoup près si assuré, quand il sût qu'il y avoit déja une congrégation établie à cette fin, & que sa lettre à M.

d'Agen, si propre à fortifier le zèle des Cardinaux Commissaires, leur avoit été communiquée. Il ne voyoit qu'un moyen de prévenir l'affront qu'il redoutoit sur toute chose, & il n'y en avoit point d'autre en effet, que de condamner lui-même le livre qu'il avoit approuvé & de soustraire ainsi son approbation à la flétrissure, qui sans cela ne pouvoit manquer de rejaillir de l'auteur sur l'approbateur. Après bien des soucis & des incertitudes, il conclut que c'étoit-là le seul parti qu'il eût à prendre; il en écrivit au Cardinal de la Trémouille, qui n'omit rien pour le confirmer dans cette résolution; & il procéda effectivement à la condamnation des Réflexions Morales: mais un moine intrigant & un expéditionnaire imposteur, tous deux François résidans à Rome, l'empêcherent d'exécuter son dessein.

Hist. de la Constit. t. 1, p. 122 & suiv. Edit. de 1791.

Le Père Rollet, Général des Minimes, & le banquier la Chausse, attachés l'un & l'autre au parti, & correspondans de M. de Noailles, se mirent en tête, contre le sentiment de tous les Romains, que la constitution projettée n'étoit qu'un épouvantail. En vain leur démontra-t-on qu'on procédoit très-sérieusement à la condamnation du livre: on leur nomma

les commissaires & les consulteurs ; on leur marqua l'heure & le lieu de leurs conférences, on leur en fit observer les démarches, & on leur rapporta plusieurs de leurs propos : rien ne fit, ou ne parut faire impression sur ces deux têtes brouillonnes. Ils communiquerent leurs fictions à M. de Noailles. Ils lui écrivoient réglement chaque semaine, & lui garantissoient que le S. Père étoit fort éloigné de donner une constitution ; qu'il s'en étoit souvent expliqué dans les termes les plus forts & les plus précis ; que tout ce qui se faisoit de public pour persuader le contraire, n'étoit qu'un stratagême Romain pour attirer Son Eminence dans l'embuscade, & l'engager par la crainte d'une constitution à condamner elle-même les Réflexions Morales. Rien n'est difficile à croire, quand on ne croit que ce qu[illegible] désire. M. le Cardinal de Noailles crut si bien ces deux hommes, quoique d'un mérite & d'une considération très-médiocres, qu'il écrivit au Cardinal de la Trémouille, qu'on l'avoit convaincu à n'en pouvoir plus douter, qu'il n'y auroit point de constitution que tous les bruits du contraire n'étoient qu'un piège pour lui faire condamner le livre du Père Quesnel ; mais qu'il se gar-

deroit bien de donner contre cet ouvrage le mandement dont il lui avoit parlé dans ſes lettres précédentes. Il fut aiſé au Cardinal Ambaſſadeur, de ſavoir d'où provenoit ce changement. Les deux brouillons, fiers de la docilité de leur illuſtre dupe, ne s'en cachoient point. L'Ambaſſadeur s'efforça d'abord de les détromper: ils lui ſoutinrent qu'il étoit lui-même dans l'erreur; & leur aveuglement, ou leur malignité fut incurable. Ceux-ci demeurant inflexibles, tout ce qu'il put faire du côté de M. de Noailles, fut pareillement inutile.

Le moine & le banquier n'en demeurerent point là. Après avoir bien affermi le crédule Archevêque, ils entreprirent d'intimider le Souverain Pontife. A cette fin, ils répandirent dans Rome, qu'on avoit une certitude entière, que s'il paroiſſoit une bulle contre les Réflexions Morales, elle ne ſeroit point reçue en France. Entre les impoſtures qu'ils répandirent en grand nombre pour donner quelque couleur à cette ſuppoſition, ils eurent l'impudence de publier que M. le Dauphin étoit tout entier dans les intérêts des Queſnelliſtes; & que s'il paroiſſoit une conſtitution contre le livre du Père Queſnel, ce Prince étoit réſolu de s'éle-

ver contre elle, avec tout l'avantage que lui donnoit, tant sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, que la supériorité de son génie & la connoissance profonde qu'il avoit des Pères, & sur-tout de S. Augustin. N'eût-on que ce faux seul à reprocher au Calvinisme écourté, encore devroit-il passer pour la plus fourbe des sectes. Ici la manie du mensonge étoit poussée jusqu'au délire; puisque l'horreur de ce Prince pour les erreurs du temps étoit aussi notoire, que son attachement à la personne & aux principes de son immortel précepteur. Cependant les assurances que donnoient & rebattoient continuellement les sectaires pouvant encore faire quelques dupes, au moins parmi le peuple & les étrangers; le Prince, avec l'agrément du Roi, prit le parti de faire un mémoire, pour le répandre jusqu'en Italie. Voici en substance comment il s'y expliquoit.

Quoique je ne sois pas théologien, je sais très-bien que la doctrine de Jansenius rend quelques commandemens impossibles aux justes; qu'elle établit une nécessité d'agir selon la domination, soit de la grace, soit de la concupiscence, sans qu'il soit possible d'y résister, réduisant la liberté de l'homme à la seule exemp-

tion de contrainte; qu'elle fait Dieu injuſte, en lui faiſant, contre la déciſion formelle du Concile de Trente, abandonner le premier les juſtes, en conſéquence du péché originel, quoiqu'effacé par le Baptême; qu'elle détruit entiérement la liberté & la coopération de l'homme à l'œuvre de ſon ſalut, puiſqu'il ne peut dans ce ſyſtême réſiſter à la grace, lorſqu'elle lui eſt donnée, & qu'alors Dieu agit dans l'homme, ſans que l'homme y ait d'autre part que de faire volontairement ce qu'il fait néceſſairement; enfin que Dieu, ſelon cette doctrine, ne veut le ſalut que des ſeuls prédeſtinés, & que J. C. en répandant ſon ſang, n'a prétendu ſauver qu'eux ſeuls. Je ſais que tout ce ſyſtême porte l'homme au libertinage, par la ſuppreſſion de ſa liberté. Je ſais encore que les Janſéniſtes, après avoir ſoutenu hautement la véritable doctrine des cinq propoſitions quant au droit, & ayant été condamnés, ſe ſont rejetés ſur la queſtion de fait; qu'ayant encore perdu ce point, ils en ſont venus à la ſuffiſance du ſilence reſpectueux; & que forcés dans ce retranchement par la dernière conſtitution de N. S. P. le Pape, ils ont recours à mille ſubtilités ſcholaſtiques, afin de paroître ſimples Thomiſ-

tes : mais qu'ils gardent dans le fond tous les mêmes sentimens ; & soit qu'ils soutiennent ouvertement la doctrine, soit qu'ils se retranchent sur le fait, soit qu'ils s'en tiennent au silence respectueux, ou à un prétendu Thomisme, que c'est toujours une cabale des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu, & qu'il y aura peut-être jamais. Je crois, dit le Prince en finissant, qu'en voilà bien assez pour dissiper les faux bruits qu'on a répandus si mal à propos sur mon compte, & pour manifester mes vrais sentimens, qu'on me verra soutenir à jamais, non seulement par mes discours, mais par toute ma conduite.

Le Prince étoit sur le point d'envoyer cet écrit à Rome, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Après sa mort, les Quesnellistes, qui n'avoient encore aucune connoissance de cette déclaration, & qui pensoient ne plus courir aucun risque d'être démentis, publierent effrontément qu'ils venoient de perdre en lui leur plus ferme soutien. La confusion suivit de près l'impudence. On trouva le mémoire dans le porte-feuille du Prince : il étoit tout entier écrit de sa main avec des renvois & des ratures, qui ne permettoient pas de douter qu'il

n'en fût l'auteur. Le Roi fit imprimer une pièce si propre à convaincre les sectaires d'imposture, la fit répandre dans Paris, & en envoya plusieurs exemplaires au Cardinal de la Trémouille, pour être distribués à Rome, en commençant par le Souverain Pontife.

Les Jansénistes & leurs partisans à Rome, mandoit-il à ce Cardinal, cherchant quelque appui auprès du Pape, lui ont fait entendre que les sentimens de M. le Dauphin à leur égard étoient si différens des miens, qu'ils se flattoient d'en être un jour protégés. Pour confondre cette imputation calomnieuse, M. le Dauphin a cru devoir à la vérité & au bien de la Religion, une déclaration de ses sentimens. C'est lui qui avant sa mort a dressé l'écrit que je vous envoie, pour le présenter au Pape. Sa Majesté ajoutoit, que l'original qu'il avoit du mémoire étoit écrit de la propre main du Dauphin; & pour en appuyer le contenu, il me conste, poursuivoit-il, que jamais personne ne fût plus zélé que lui pour la saine doctrine, ni plus éloigné de tout esprit de nouveauté. Sa perte en est une pour l'Eglise, qui eût toujours trouvé en lui un ardent défenseur de la Foi.

Le S. Père reçut le mémoire, ainsi qu'il s'en expliqua au Cardinal de la Trémouille, avec toute la satisfaction & l'attendrissement imaginable. Sa Sainteté répondit aussi tôt au Monarque par un bref, du quatre Mai de cette année 1712, qu'elle l'avoit reçu avec plaisir, lu avec empressement, & qu'en versant des larmes de joie, elle avoit rendu graces au Très-Haut, d'avoir inspiré au Prince de si religieux & de si beaux sentimens; qu'on devoit lui appliquer ce qui a été dit autrefois d'un illustre Monarque : Il s'est expliqué comme l'auroit pu faire, non pas un Empereur, mais un Evêque. Elle ajoutoit que jamais Prince n'avoit eu moins besoin de se justifier sur sa croyance; qu'elle l'avoit toujours regardé comme un des plus zélés défenseurs de la Religion; que sa déclaration étoit néanmoins infiniment avantageuse à la Foi, en ce qu'elle dissipoit jusqu'aux moindres nuages, & découvroit les supercheries de ceux qui semoient des discours pleins d'imposture.

Ce fut un coup atterrant pour les imposteurs, que la publication de ce mémoire, faite sur-tout d'une maniere si authentique, par les soins mêmes de Sa Majesté. Cependant l'infamie ne déconcerta point la fourbe. Dès que le mémoire

parut, le parti mit tout en usage pour le faire tomber. On osa même l'attaquer publiquement, par un libelle qui avoit pour titre : Réflexions sur un écrit intitulé, Mémoire de M. le Dauphin, avec une déclaration du P. Quesnel. Comme il n'étoit plus possible de déprimer le Prince, après toutes les louanges qu'on lui avoit données, on le combloit de nouveaux éloges ; mais uniquement pour en conclure qu'il n'étoit point l'auteur du mémoire, qu'on supposoit indigne de lui. C'étoit, disoit-on, le pur ouvrage de la cabale Molinienne qu'il n'avoit fait que transcrire, encore d'une manière à faire voir qu'il n'entendoit pas ce qu'il écrivoit ; en sorte qu'il seroit à désirer pour son honneur, que cet écrit n'eût jamais vu le jour. Voilà comment, après avoir toujours parlé, & en parlant même encore du Dauphin, comme d'une ame forte, & d'un esprit transcendant, on le représente comme un imbécille, qui ne sait ce qu'il dit, ni ce qu'il fait. C'est que l'imposture outrée se prend pour l'ordinaire dans ses propres lacs ; & c'est ce que M. Joli de Fleuri ne manqua point de faire sentir, en requérant, comme Avocat Général, l'arrêt qui condamna ce libelle à être lacéré & brûlé par la main du bourreau.

L'imputation faite au Dauphin ayant échouée à Rome, auſſi bien qu'en France, la ſecte artificieuſe eut recours à un nouveau ſtratagême. On venoit de ſupprimer à Paris l'hiſtoire de la Compagnie de Jéſus, compoſée par le P. Jouvenci, qui parloit avec eſtime d'un ouvrage de Suarez, où il eſt traité, ſuivant les principes ultramontains, de la puiſſance des Papes ſur le temporel des princes. Sur quoi le Parlement avoit obligé les Supérieurs des Jéſuites de Paris, à donner par écrit une déclaration, par laquelle ils s'engageoient à ſe conformer dans l'enſeignement aux maximes autoriſées par l'aſſemblée du Clergé de 1682. Cependant, comme les quatre fameux articles ont toujours fait ombrage à la Cour de Rome, que le Roi avoit laiſſé agir le Parlement contre les Jéſuites, & que ceux-ci tout dévoués qu'ils ſembloient au Pape, avoient obéi aux Magiſtrats; le parti qui avoit principalement ſuſcité cette affaire aux Jéſuites, mit tout en œuvre pour faire regarder leur ſoumiſſion à l'ordre du Parlement, & le conſentement au moins tacite du Roi, comme autant de ſignes manifeſtes qu'on étoit peu diſpoſé dans le Royaume à ménager le S. Père, & ſa conſtitution, s'il en donnoit une. Ainſi l'équitable ſac-

tion faiſoit-elle à Rome un crime aux Jéſuites, de ce qu'elle faiſoit exiger d'eux à Paris, comme un devoir capital. Le Pape, comme elle le prétendoit, conçut cependant d'aſſez vives alarmes. Il craignoit de compromettre l'autorité du S. Siège ; & il témoigna au Cardinal de la Trémouille bien des appréhenſions & des incertitudes, que ſa confiance dans la parole réitérée & la probité reconnue de Louis XIV, put ſeule diſſiper enfin.

A peine fut-il tranquilliſé, que le parti revint à la charge, ſur un objet tout ſemblable. L'Abbé de S. Agnan, nommé à l'évêché de Beauvais, alla demander ſes bulles à Rome. Les novateurs, qui ne pouvoient échapper à leur condamnation qu'en brouillant cette Cour avec celle de France, informerent le Pape que cet Abbé avoit depuis peu ſoutenu en Sorbonne les articles de 1682 ; ce qui toutefois n'étoit vrai que pour le quatrième, concernant le temporel des Princes. Mais c'en fut aſſez, pour qu'ils repréſentaſſent dans la perſonne de cet Eccléſiaſtique, tous ceux que le Roi nommoit aux évêchés, comme des ennemis du S. Siège. Cette manœuvre fut aſſez bien conduite, pour faire encore quelque impreſſion. L'expédition des bulles fut ſuſpendue pour un

temps. Cependant le Pape fit observer de près ces faux zélateurs, & se convainquit bientôt qu'ils ne cherchoient qu'à brouiller les deux Cours, afin de faire échouer le projet de la constitution. Ainsi la batterie dressée contre la bulle, ne servit qu'à en accélérer l'expédition. Mais que peut-on penser de tant d'efforts & d'artifices, employés pour empêcher que le Pape ne prononçât, sinon que ceux qui les employoient étoient déja condamnés par leur propre conscience, & ne doutoient point que ce jugement ne fût confirmé par celui du S. Siège ?

Clément XI ayant enfin dissipé ces nuages, ne pensa plus qu'à presser l'expédition de la bulle ; ce qui ne laissa pas d'emporter deux ans du travail le plus assidu & le plus sérieux. Jamais peut-être on n'apporta plus d'application à l'examen d'aucune matière. La connoissance qu'on avoit des détours du Jansénisme, & l'expérience de son opiniâtreté, que tant de bulles précédentes n'avoient encore pu réduire, fit pousser pour celle-ci les précautions & la circonspection jusqu'au scrupule & à une sorte d'excès. Dès le commencement on avoit choisi, dans les écoles diverses, les théologiens les plus gens de bien & les

plus éclairés. Ils eurent enſemble un nombre infini de conférences. Ils conſidérerent les propoſitions du livre dénoncé dans tous les ſens, & ſous tous les jours dont elles étoient ſuſceptibles; les confrontant ſous tous les rapports, avec les dogmes de la Foi. Le Pontife ordonna congrégation ſur congrégation, & fit faire toutes les diſcuſſions en ſa préſence. Il prit l'avis de pluſieurs autres Cardinaux que ceux des congrégations. Il conſulta de plus un grand nombre d'Evêques. Il conduiſit tout Rome en proceſſion au tombeau des SS. Apôtres, & y célébra très-ſouvent lui-même les ſaints myſtères, ordonna des prières fréquentes, & en ſon particulier prioit nuit & jour avec toute la ferveur dont il étoit capable, afin d'obtenir la pleine effuſion des lumières du S. Eſprit. Quand la bulle fut minutée, il en communiqua le diſpoſitif, ſelon ſa promeſſe, au Cardinal de la Trémouille, qui crut y voir quelques termes contraires aux uſages de France, & pria de les ſupprimer. Sa Sainteté les ſupprima ſur le champ, & tint en tout, avec la fidélité la plus ponctuelle, ce qu'elle avoit promis au Roi.

Enfin toutes les conditions étant rem-

plies, toutes les précautions prises, tous les suffrages réunis, & le saint nom de Dieu invoqué de nouveau, le pieux Pape Clément XI porta, le huit Septembre 1713, la célèbre Constitution qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*. Le même jour, elle parut affichée au champ de Flore, à la porte de l'Eglise de S. Pierre, & dans les autres lieux accoutumés. L'ouvrage du P. Quesnel, qui a pour titre, le nouveau Testament en françois, avec des Réflexions Morales, &c. y est condamné, comme contenant cent & une propositions, respectivement fausses, captieuses, mal sonnantes, offensant les oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses à l'Eglise & à ses usages, outrageantes, non seulement pour l'Eglise, mais encore pour les puissances séculières; séditieuses, impies, blasphématoires, suspectes d'hérésie, sentant l'hérésie, favorables aux hérétiques, aux hérésies & au schisme; erronées, approchant de l'hérésie & souvent condamnées; hérétiques enfin, & renouvellant diverses hérésies principalement celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansenius, prises dans les sens où elles ont été condamnées.

Il y eſt défendu à tous les fidèles de l'un & de l'autre ſexe, de penſer, d'enſeigner, de s'expliquer ſur leſdites propoſitions, autrement qu'il n'eſt porté dans cette conſtitution ; en ſorte que quiconque enſeigneroit, ſoutiendroit, mettroit au jour ces propoſitions, ou quelques-unes d'entre elles, ſoit conjointement, ſoit ſéparément, ou qui en traiteroit, même par maniere de diſpute, en public, ou en particulier, ſi ce n'eſt pour les combattre, encoure par le ſeul fait, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre déclaration, les cenſures eccléſiaſtiques, & les autres peines portées de droit contre des cas ſemblables. Au reſte, ajoute le S. Pere, par la condamnation expreſſe & particuliere que nous faiſons des propoſitions ſuſdites, nous ne prétendons nullement approuver ce qui eſt contenu dans le reſte du même livre ; attendu ſur-tout que dans le cours de l'examen que nous en avons fait ; nous y avons remarqué pluſieurs autres propoſitions, qui ont beaucoup de reſſemblance & d'affinité avec celles que nous venons de condamner, & qui ſont remplies des mêmes erreurs. De plus, nous y en avons trouvé beaucoup d'autres, qui ſont propres à fomenter la déſobéiſſance & la rebellion, qu'el-

les insinuent sous le faux nom de patience chrétienne, par l'idée chimérique d'une persécution qui regne aujourd'hui. Enfin, ce qui est plus intolérable dans cet ouvrage, nous y avons vu le texte sacré du nouveau Testament, altéré d'une manière souverainement condamnable, & conforme en beaucoup d'endroits à la traduction françoise de Mons, condamnée depuis long-temps. Et l'on a porté la mauvaise foi jusqu'à détourner le sens naturel du texte, pour y substituer un sens étranger & souvent dangereux.

A ces causes, conclud le Pontife, en vertu de l'autorité apostolique, nous défendons & condamnons ledit livre, sous quelque titre & en quelque langue qu'il ait été, ou soit jamais imprimé, en quelque édition & en quelque version qu'il ait paru ou puisse paroître, comme étant très-propre à séduire les ames innocentes par des paroles pleines de douceur, & comme dit l'Apôtre, par des bénédictions; c'est-à-dire par la fausse image d'une instruction remplie de piété. Nous condamnons de même tous les autres livres ou libelles, manuscrits, ou imprimés, &, ce qu'à Dieu ne plaise! qui s'imprimeroient dans la suite pour la défense dudit livre. Nous défendons à tout

fidèle de les lire, de les copier, de les retenir, d'en faire uſage, ſous peine d'excommunication qui s'encourra par le ſeul fait.

Clément XI, comme autrefois le Concile de Conſtance en condamnant les erreurs nombreuſes de Wiclef & de Jean Hus, n'entreprit pas d'aſſigner à chacune des cent une propoſitions de Queſnel, ſa qualification ou cenſure particulière; ce qui n'eût pas eu de fin: mais ce qui ſuffiſoit pour paître ſûrement le troupeau du Seigneur, & lui faire éviter les pâturages empoiſonnés, il comprit les cent une propoſitions en général ſous les mêmes qualifications; non pas que chacune des qualifications ſe puiſſe appliquer à chaque propoſition en particulier; mais en ce ſens, qu'il n'y a aucune de ces propoſitions cenſurées, qui ne mérite au moins l'une des qualifications portées par la cenſure, & aucune des qualifications portées par la cenſure, qui ne convienne à quelqu'une des propoſitions cenſurées.

Nous n'entrerons point dans les détails infinis de ces propoſitions; & moins encore entreprendrons-nous d'en juſtifier la cenſure. Les jugemens de l'Egliſe, comme ceux de Dieu qui les dicte, ſont droits, & ſe juſtifient par eux-mêmes.

Il

Il suffit au fidèle qu'elle ait prononcé : quiconque exige davantage, doit être regardé comme un infidèle. Il peut toutefois être utile aux simples, de connoître en particulier le venin de quelques-unes de ces propositions, au moins de celle qui est la plus capable de leur imposer. C'est la quatre-vingt-onzième, suffisante elle seule pour tenir en garde contre les autres. Quoi de plus innocent au premier coup-d'œil, que cette proposition isolée, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir?* Mais qu'on observe comment elle est amenée, ce qui la suit, ce qui la précede, ce qui en fixe le sens; & l'on reconnoîtra sans peine, qu'elle est injurieuse aux puissances ecclésiastiques, qu'elle inspire le schisme & la rebellion, en faisant naître, selon les termes de la bulle, l'idée chimérique d'une persécution exercée au sein même de l'Eglise, contre les fidèles qui marquent le plus de courage dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans les principes du P. Quesnel & de son livre, toute excommunication portée, suivant l'usage de l'Eglise, par le Pape ou les Evêques, est radicalement injuste, à raison du pouvoir qu'ils

s'arrogent injuſtement d'en uſer ainſi. C'eſt ce qui ſuit clairement de la quatre-vingt-dixième de ſes propoſitions condamnées, portant que c'eſt à l'Egliſe qu'appartient l'autorité de l'excommunication, pour l'exercer par les premiers Paſteurs, *du conſentement au moins préſumé de tout le corps*, & par conſéquent des ſimples fidèles. Si donc les premiers Paſteurs n'ont ce conſentement, & ils n'ont certainement pas celui des Janſéniſtes qu'ils excommunient, & qui prétendent bien faire partie du corps de l'Egliſe; il eſt clair en ce ſens, qu'alors ils uſurpent le pouvoir d'excommunier, qu'ils n'ont pas la juriſdiction néceſſaire pour cela, que ces excommunications ſont injuſtes. On peut remarquer en paſſant l'oppoſition de ces principes avec ceux du Concile de Trente, qui traite d'erreur pernicieuſe, celle qui étend le pouvoir des clefs à tous les membres de l'Egliſe en général. Clément XI, dans ſes déciſions, pouvoit-il ſuivre un meilleur guide?

Conc. Trid. Seſſ. XIV, cap. 3 de Pœnit.

Nous ne pouſſerons pas plus loin nos réflexions. Plus on confondroit les chicanes d'obſtinés & artificieux novateurs, plus on leur donneroit lieu d'en former de nouvelles. Nous avons préſenté ce

qui étoit nécessaire pour diriger la Foi des fidèles, en usant même de toute la réserve, compatible avec les intérêts essentiels de l'Eglise. Mais dès-là nous avons rempli au moins notre objet capital. Du reste, on doit craindre de [illegible] un feu, peut-être mal éteint, & [illegible] des contentions, qui déjà [illegible] que trop de scandale.

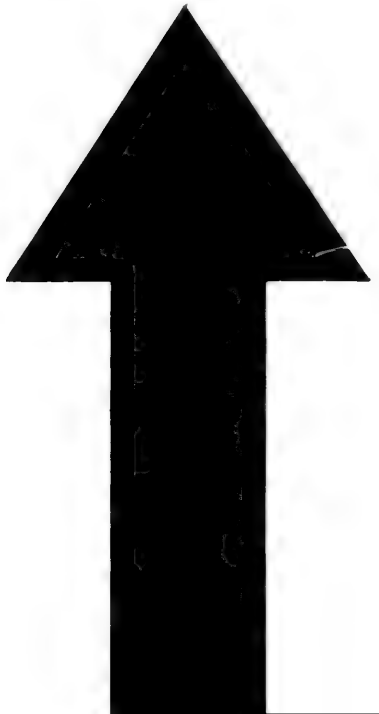

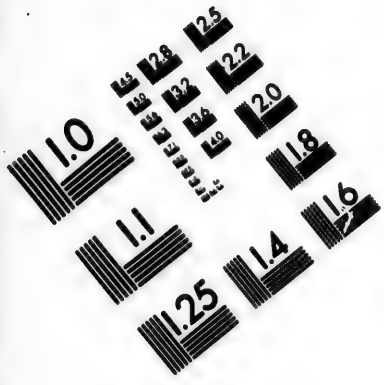


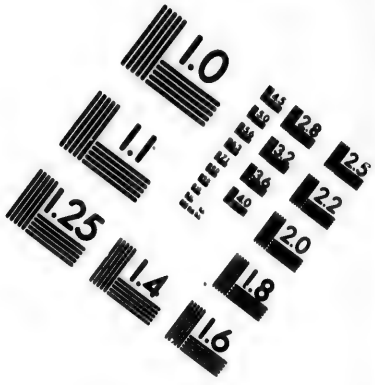


**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

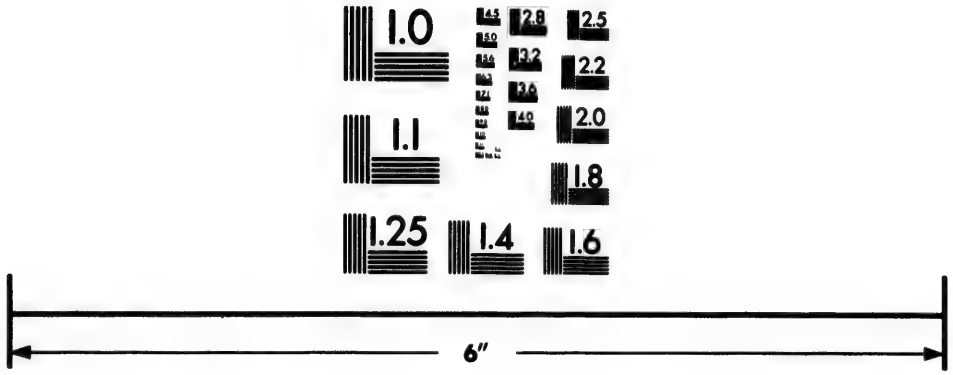

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

## LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIEME.

*DEPUIS la publication de la Bulle* Unigenitus *en* 1713, *jusqu'à la mort de Clément XI en* 1721.

AU premier bruit d'une Bulle fulminée contre un livre, auquel étoit comme attaché le deſtin du Janſéniſme, tout le parti fut dans la conſternation. Mais rien ne fut égal à la ſurpriſe, & au chagrin de l'Archevêque de Paris. Alors, mais trop tard, il ſe repentit d'avoir pris moins de confiance au Cardinal de la Trémouille, qu'aux vils brouillons qui lui avoient aſſuré qu'on ne parloit de bulle que pour lui faire peur. Ses regrets redoublèrent encore, lorſqu'il apprit de

ce Cardinal, que par un mandement contre le livre condamné, il auroit arrêté la bulle. Il fit alors, sans gloire & sans fruit, ce qu'il auroit pu faire un peu plutôt avec autant de mérite que d'avantage. Avant qu'on eût reçu en France aucun exemplaire de la Constitution, il publia un mandement, où il déclaroit que, pour tenir sa parole, il condamnoit le livre des Réflexions Morales. Cependant la peur, ou l'étonnement qui l'engageoit à cette démarche, perçoit par bien des endroits. Il n'attribuoit aucune erreur à cet ouvrage, il n'imposoit aucune peine à ceux qui contreviendroient au mandement, il n'ordonnoit pas même qu'on le lût au prône, ni qu'on le publiât en aucune des formes accoutumées. Tel est le fruit ordinaire des incertitudes & des tergiversations en matière de devoir, c'est-à-dire un surcroît de honte, ajouté à ce qu'une fausse délicatesse avoit prétendu s'en épargner. Combien ne surviendra-t-il pas encore d'incidens, qui donneront lieu à la même réflexion sur le même prélat!

Quand la Constitution fut parvenue entre les mains du Roi, qui en reçut quatre exemplaires, avec un bref de Sa Sainteté; son premier soin fut de vé-

Hist. de la Const. Liv. I, pag. 137 & suiv. Edit. de 1791.

rifier, si ce qu'il avoit requis par rapport aux usages du Royaume se trouvoit ponctuellement observé. Après un examen très-exact, on reconnut qu'il n'y avoit pas un seul terme qui pût faire ombrage. Ainsi le Monarque, en répondant au bref du S. Père, lui témoigna toute la satisfaction avec laquelle il s'étoit convaincu, que jamais Rome n'avoit plus judicieusement ménagé ses termes. Le Marquis de Torcy, Ministre des affaires étrangères, s'empressa, de son côté, à féliciter le Cardinal de la Trémouille, *de l'honneur qu'il s'étoit acquis dans la manière dont la bulle avoit été dressée.*

La Cour ensuite ne songea plus qu'à procéder à l'acceptation d'une bulle si désirée. Il fut d'abord question de l'envoyer à tous les métropolitains du Royaume, avec injonction de former, chacun avec ses suffragans, des assemblées provinciales, où ils conviendroient entre eux de la manière dont se feroit l'acceptation: mais en faisant ainsi procéder chaque province séparément, sans être auparavant convenu dans l'épiscopat d'une formule d'acceptation commune pour tous les Evêques, il étoit à craindre que tant de formules différentes ne fournissent quel-

ques subterfuges à l'erreur, dans un parti qu'on savoit attentif à s'accrocher à tout. Dans cette appréhension, le Roi fit rassembler à Paris, le 16 Octobre 1713, un grand nombre d'Evêques : on établit le Cardinal de Noailles Président de cette assemblée, & on lui laissa de plus le choix des commissaires, en lui marquant simplement le désir du Prince, pour que le Cardinal de Rohan fût le chef de la commission. Comme la plûpart des prélats étoient fort unis de sentimens, l'affaire eût été bientôt amenée à une heureuse conclusion, si le prélat qui avoit dit autrefois pour la condamnation des Maximes des Saints, *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent*, eût voulu dire encore : Pierre a parlé par la bouche de Clément. Mais soit suggestions nouvelles, soit nouvel intérêt, M. de Noailles ne jugea point à propos de s'en tenir au jugement de ses collègues. Il reconnut toute fois dans quelques-unes des conférences, *que sa simplicité avoit été surprise dans l'approbation qu'il avoit donnée aux Réflexions Morales.* Ce fut encore là, que parcourant les propositions condamnées dans cet ouvrage, il s'écria en parlant de l'auteur : *Le misérable ! il veut être hérétique à toute force !*

Avec tout cela, il ne put vaincre sa répugnance à revenir sur ses pas; & il fut absolument impossible pour lors de le ramener à l'unanimité, ainsi que Messieurs de Tours, de S. Malo, de Sénez, de Bayone, de Boulogne, de Châlons-sur-Marne, & de Verdun. Tous ces prélats lui demeurerent constamment attachés; & avant l'acceptation de la bulle par l'assemblée, ils signerent, le douze Janvier 1714, un projet de protestation contre ce qu'elle alloit faire, en déclarant néanmoins qu'ils étoient fort éloignés de vouloir favoriser le livre des Réflexions, & qu'ils étoient au contraire résolus de le proscrire dans leurs diocèses.

Depuis l'ouverture de l'assemblée jusqu'à ce qu'elle souscrivit la constitution; c'est-à-dire pendant plus de trois mois, il n'est point de machines que ne fit jouer le Cardinal de Noailles, ou son parti, pour éluder, & même pour faire tomber dans le décri la décision du Siège apostolique. Comme ils n'osoient pas la dire ouvertement contraire à la vérité, ils vouloient du moins donner à entendre qu'elle étoit ambiguë, captieuse, & capable d'induire en erreur. A cette fin, sous prétexte de prémunir les fidèles contre les fausses interprétations que des per-

sonnes mal intentionnées pourroient lui donner; ils proposerent de mettre à la formule d'acceptation un préambule, qui répondit aux principales difficultés qu'on pourroit élever contre la bulle. Cette proposition se fit avec tant de fineſſe, avec tant de marques d'égard pour le Pape, & des modifications ſi ſpécieuſes, que le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux, depuis Cardinal de Biſſy, Catholiques des plus renommés dans cette affaire, y furent pris pour quelques momens. Mais M. le Normand, Evêque d'Evreux, fut d'avis, & fit même avertir le Roi, qu'en plaçant l'acceptation à la ſuite d'un préambule, on auroit tout l'air d'établir une relation entre l'un & l'autre, de reſtreindre le ſens de la conſtitution à celui du préambule, & qu'ainſi rien ne devoit précéder l'acceptation. On ſuivit ce ſage conſeil. *Ibid.* p. 152.

M. de Noailles en fut mortifié: mais il retourna, ou on lui fit retourner le leurre dans un autre ſens. Le parti vouloit abſolument, que dans le mandement de publication qui devoit être commun aux Evêques de l'aſſemblée, on mît avant l'acceptation de la bulle quelque eſpèce de préliminaire, qui eût l'air d'explications, & qui marquât, ou du moins

supposât de l'obscurité dans la décision pontificale. Au défaut du préambule qui fut rejetté, M. de Noailles demanda qu'on mît à la tête du mandement le rapport que les commissaires devoient faire à l'assemblée de leurs observations sur la bulle. Il supposoit que dans ce rapport on expliqueroit quelques endroits de la bulle, afin de prévenir les interprétations des personnes mal intentionnées; d'où l'on pourroit conclure, que la bulle ayant besoin de ces éclaircissemens, il falloit qu'elle fût ambigue par elle-même. Ce n'étoit-là qu'abandonner un piège pour en tendre un autre. Celui-ci ayant encore été reconnu, on en tendit un troisième. M. de Noailles demanda qu'on fît au moins un précis du rapport, & qu'on insérât dans ce précis les sens bons & mauvais des propositions condamnées. C'eût été convenir que ces propositions avoient un sens orthodoxe, comme elles en avoient un mauvais. Aussi le Cardinal de Noailles prétendoit-il, non seulement qu'elles comportoient ces deux sens, mais qu'elles étoient moins susceptibles du mauvais sens que du sens catholique. Bien éloignés de penser ainsi, les commissaires ne voulurent jamais entendre à rien qui pût justifier les propositions

tions en aucun sens. Ils voyoient trop, qu'en accordant que les propositions condamnées avoient un bon sens & un mauvais, le parti ne manqueroit pas d'en conclure que le Pape n'avoit pu les proscrire, sans confondre par ses censures la vérité avec l'erreur. D'où l'on concluroit à plus forte raison, que la bulle avoit besoin d'être expliquée, qu'elle étoit ambiguë, & jettoit les fidèles dans la perplexité.

L'assemblée usa néanmoins de toute la condescendance possible, & chercha, autant qu'il se pouvoit sans blesser la Foi, à satisfaire le Cardinal. On crut pouvoir y réussir, en dressant une Instruction pastorale, où l'on expliqueroit les propositions contestées par les Quesnelliste. Elle devoit être commune à tous les prélats de l'assemblée; & ceux-ci devoient l'envoyer, avec le résultat de leurs délibérations, à tous les Evêques restés dans les provinces. Ce projet causa d'abord quelque alarme à une partie des prélats décidés pour la bonne cause : ils craignoient de paroître vouloir juger le jugement même du Pape; & pour mieux marquer une acceptation pure & simple, ils vouloient qu'on rejettât sans exception toute sorte d'éclaircissement. On leur fit néanmoins

sentir, que pourvu qu'on acceptât la bulle avant de l'expliquer, il n'y avoit personne qui pût les soupçonner de ne l'avoir pas acceptée purement & simplement. Quant aux partisans de l'Archevêque de Paris, ils s'assemblerent chez ce prélat, au nombre de huit ou neuf, & résolurent de n'acquiescer à l'Instruction pastorale, comme à l'acceptation de la bulle, qu'aux deux conditions suivantes: la première, que l'Instruction n'attribueroit aucune erreur au livre, ni aux propositions condamnées; la seconde, que l'acceptation seroit visiblement relative à l'Instruction, & restrictive aux seuls sens qu'on y auroit expliqués: ce qui formoit un piège nouveau, ou plutôt une nouvelle manière de déguiser le premier. Par là, ils auroient limité leur acceptation, ou à quelques uns seulement des sens de la bulle, ou même à des sens étrangers qu'ils auroient tâché de substituer à ses vrais sens. Ainsi en revenoit-on à la distinction, tant de fois anathématisée, du fait & du droit, au moyen de laquelle on eût soustrait à l'anathême, le livre & l'hérésie de Quesnel.

Pour couvrir cependant leurs vues, ils parurent goûter le projet d'une Instruction pastorale; & l'un d'entre eux;

avoir M. de Clermont-Tonnerre, Evêque de Langres, du consentement de M. de Paris, travailla de concert avec M. le Cardinal de Rohan & les autres Commissaires à dresser l'Instruction pastorale. Cette pièce est un monument à jamais mémorable de la foi pure, du zèle éclairé & de la pénétration des prélats qui l'ont donnée. Leur soin fut d'expliquer les principes de théologie, que le livre des Réflexions Morales attaquoit principalement. Ils examinerent, ils approfondirent les sentimens de son auteur, sur la grace & la liberté, sur l'amour de Dieu, sur les autres vertus théologales & chrétiennes, sur les maximes de la morale, sur l'administration des Sacremens, & sur les observances de la discipline. Ils y opposerent la vraie doctrine de l'Eglise, établirent solidement son autorité, sa visibilité, l'obéissance qui est dûe à ses commandemens, & la juste crainte qu'on doit avoir de ses anathêmes. Et suivant la bulle pied à pied, ils montrerent qu'il n'y avoit pas une proposition condamnée dans les Réflexions, qui ne fût, ou hérétique, ou erronée, ou captieuse, & qui par conséquent ne méritât quelqu'une des censures prononcées. Ils déclaroient enfin, que leur but,

en donnant cette Instruction, étoit uniquement de *faciliter aux fidèles l'intelligence de la bulle, & de les prémunir contre les mauvaises interprétations, par lesquelles des personnes mal intentionnées tâchoient d'en obscurcir le vrai sens.* C'est ainsi que l'assemblée s'en expliqua, dans la lettre circulaire qu'elle écrivit ensuite aux Evêques du Royaume.

Quand l'Instruction fut en état; avant de la présenter à l'assemblée, on eut la déférence de la communiquer à M. de Paris: il demanda qu'elle fût examinée par quelques-uns de ses théologiens. Sa demande fut encore agréée, & on laissa la pièce trois jours entre ses mains. Lui & ses conseils y firent toutes les remarques qu'ils voulurent: on y eut égard, on fit plusieurs changemens, & ils s'en déclarerent satisfaits. M. de Langres en particulier se déclara aussi content de l'Instruction pastorale, qu'il étoit charmé de la condescendance des commissaires, & du rétablissement de la concorde, qu'il croyoit infaillible. Mais quel fut son étonnement, & celui de tous les prélats orthodoxes, quand il apprit que les opposans rassemblés sans lui chez M. de Noailles, avoient arrêté de déclarer aux agens du Clergé, que leurs sentimens étoient

entiérement contraires à ceux de l'assemblée, & qu'ils pensoient ne pouvoir plus assister à ses délibérations? Indigné de tous les jeux & les détours qui avoient précédé ce dénouement, M. de Langres abandonna pour toujours ce factieux parti.

D'un autre côté, M. de Caylus, Evêque d'Auxerre, qui avoit été du complot, & qui en avoit ébruité la résolution, disparut sans prendre congé de personne, & s'enfuit dans son diocèse, apparemment dans la crainte de faire plus honteusement ce voyage. Le Roi n'ordonna cependant aucune peine contre les prélats, qui mettoient ainsi le trouble dans l'Eglise : il leur fit enjoindre au contraire d'assister comme auparavant aux assemblées, & aux délibérations, où ils auroient une pleine liberté d'exposer leurs sentimens. Particularité si notoire, malgré tous les mensonges contraires, qui se firent depuis, que M. de Noailles, en reparoissant à l'assemblée, dit en termes exprès, que Sa Majesté étoit fort éloignée de prévenir les suffrages, & qu'elle laissoit une entière liberté d'opiner. On rappella même M. d'Auxerre, qui pour lors se détacha du parti aussi ouvertement que M. de Langres, mais qui malheureusement n'eut pas la même constance.

Tous les prélats, orthodoxes & oppoſans, ſe trouvant raſſemblés, les Commiſſaires firent le rapport de leurs diſcuſſions, ſur les matières touchées dans la bulle. Ils démontrerent, non pas ſeulement par les propoſitions condamnées, & les ſens du livre dont elles étoient extraites, mais par les aveux même de ceux qui avoient écrit en ſa faveur, qu'il renfermoit tout le ſyſtême de Janſenius, & qu'ainſi la condamnation en avoit été néceſſaire. Ils montroient avec la même évidence, qu'il n'y avoit pas une ſeule des cent une propoſitions condamnées, qui ne méritât au moins quelqu'une des qualifications énoncées dans la bulle, & qu'il n'y avoit aucune de ces qualifications, qui ne tombât ſur quelqu'une des cent une propoſitions. Ils faiſoient encore voir, que le livre n'avoit pas été condamné d'une manière vague & incapable de diriger la Foi; puiſque le Pape y avoit cenſuré un ſi grand nombre de propoſitions comme contraires à la croyance de l'Egliſe, & que par-là il faiſoit parfaitement ſentir le danger du livre d'où elles étoient tirées. L'aſſemblée ſe montra extrêmement ſatisfaite de ce rapport: ſur quoi le Cardinal de Rohan, chef de la commiſſion, pria ſes coopérateurs de for-

mer leurs avis ; puis portant la parole en leur nom, il dit que leur sentiment étoit que l'assemblée déclarât ce qui suit.

Qu'elle avoit reconnu avec beaucoup de joie la doctrine de l'Eglise, dans la constitution du Pape. Qu'elle acceptoit avec respect & soumission la bulle *Unigenitus*, portant condamnation du livre intitulé *Nouveau Testament, &c.* Qu'elle condamnoit ce même livre, & les cent une propositions qui en sont extraites, de la même manière & avec les mêmes qualifications que le S. Père les avoit condamnées. Qu'avant de se séparer, l'assemblée arrêteroit un modèle d'Instruction pastorale que tous les Evêques qui la composoient feroient publier dans leurs diocèses, avec la bulle traduite en françois. Qu'elle écriroit à tous les Evêques du Royaume, & leur enverroit le résultat de ses délibérations, avec la copie de son Instruction pastorale.

C'étoit M. d'Evreux qui avoit dressé cette formule d'acceptation, dans le bureau qui se tenoit chez le Cardinal de Rohan, en présence des treize Evêques qui le composoient. Ainsi en avoit-on sagement usé, afin que l'acceptation de la bulle devint uniforme dans tout le Clergé de France. L'Archevêque de Tours, M.

d'Herveau, l'un des principaux oppoſans, fut prié des premiers de donner ſon avis ſur cette formule. Il dit que, ſi l'on perſiſtoit à vouloir faire une Inſtruction paſtorale, il falloit commencer par la préſenter à l'aſſemblée, & l'y approuver, *avant que de prononcer ſur l'acceptation de la bulle.* Les autres oppoſans ne manquerent pas d'applaudir à une ouverture qui ramenoit leur premier ſtratagême: ils vouloient qu'au moins une explication quelconque précédât l'acceptation, afin d'établir quelque relation entre l'une & l'autre, & s'il étoit poſſible, quelque reſtriction à l'égard de la bulle. Mais ce piège étoit uſé: il n'excita plus que le mépris; & il fut arrêté, à la très-grande pluralité des voix, que l'on commenceroit par l'acceptation. Il n'y eut ici d'oppoſans, que MM. de Paris, de Tours, de Châlons-ſur-Marne, de Verdun, de Boulogne, de S. Malo, de Bayonne, de Sénez, & M. de Laon, pour quelques jours. Tous les autres, au nombre de quarante, accepterent la bulle dans la forme propoſée.

Depuis cette acceptation juſqu'à la publication de l'Inſtruction paſtorale, différens prélats de l'aſſemblée uſerent de tout leur zèle, afin de ramener à l'unanimité

le Cardinal de Noailles, dont ils plaignoient la vertu surprise, & qui vraisemblablement ne prévoyoit pas les suites de sa fausse démarche. Toutes les sollicitations, toutes les prières & les déférences furent inutiles. Il ne voulut pas même consentir, qu'aucun Evêque de son parti prît part à l'examen & à la rédaction de l'Instruction pastorale : il se ressouvenoit trop bien, qu'une aggrégation semblable lui avoit enlevé M. de Langres. Tout ce qu'on put obtenir de Son Eminence, fut qu'on pouvoit travailler avec le Docteur Léger, dont les sentimens étoient conformes aux siens. On fit toutefois à l'Instruction les changemens que demandoit le parti ; le Docteur en parut content, & le Cardinal ne le fut point. Voici quelle étoit sa difficulté. Le Cardinal, ou son parti vouloit absolument séparer du livre & des propositions de Quesnel, les erreurs que le Pape y avoit condamnées. Il consentoit bien qu'on parlât du livre & des propositions, qu'on les condamnât même en général : mais ce qu'il ne vouloit aucunement, c'est qu'on attribuât au livre, ou aux propositions, les erreurs qui s'y trouvoient. Par-là, il restoit maître de se retrancher dans la vieille question du fait & du droit ;

d'avouer qu'un livre, ou des textes qui contiendroient des erreurs, seroient eux-mêmes condamnables; & de nier cependant que le livre & les propositions de Quesnel continssent les erreurs anathématisées par la bulle. Ainsi ménageoit-il un faux-fuyant, pour sauver le livre & les propositions, non seulement de Quesnel, mais de Jansenius, & toute l'hérésie du Jansénisme. Sur cette manœuvre, qui en entraîna tant d'autres, qu'on juge s'il y a de l'injustice & de l'hyperbole à donner la fourbe pour l'attribut de cette faction. Au reste, on ne juge point ici d'intentions qui n'aient été manifestées. L'unique réponse que j'aie pu tirer de M. de Paris, dit sur ce sujet le Cardinal de Rohan en pleine assemblée, réponse encore donnée en termes vagues, sans qu'il ait jamais voulu s'expliquer d'une manière précise, c'est qu'il y a dans notre Instruction pastorale une *question de fait* que nous devons éviter.

Quand on eut lu l'Instruction à l'assemblée, l'Archevêque de Paris dit, qu'heureusement la division des Evêques sur la bulle n'intéressoit pas la substance de la Foi, & qu'il prenoit le parti, avec ses adhérens, de demander des explications au Pape. L'Evêque de Laon, qui étoit

encore du nombre des oppoſans, fut étrangement ſurpris de ce propos. Jamais les prélats du parti ne lui avoient parlé ſur ce ton-là. Quand ils avoient réſolu de ne plus aſſiſter à l'aſſemblée, ils étoient convenus tout au contraire, & ils étoient même partis du principe, qu'on ne pouvoit accepter la bulle, ſans porter atteinte aux dogmes de la Foi. Scandaliſé d'une duplicité, ou d'une variation ſi étrange, alors il rompit avec eux, reçut la bulle, & porta ſon acceptation chez les agens du Clergé.

Malgré l'extrême attention des prélats acceptans à éviter toute apparence de relation entre leur acceptation & leur Inſtruction paſtorale, les oppoſans ne laiſſerent pas de publier, que l'aſſemblée n'avoit accepté la bulle que relativement aux explications contenues dans l'Inſtruction. En quoi ils avoient plus d'une vue: ils vouloient donner à entendre, que la bulle étoit obſcure; que les Evêques acceptans avoient été contraints d'en éclaircir l'ambiguité, d'en fixer le ſens; & qu'ils avoient limité, ou du moins rapporté leur acceptation aux ſens que propoſoit l'Inſtruction paſtorale. En donnant pour certain que l'aſſemblée reſtreignoit ainſi le ſens de la bulle, ils avoient ſur-

tout en vue, que le Pape n'admît point leur acceptation, qu'il réprouvât même l'Instruction pastorale, qu'il improuvât au moins la conduite de ceux qui l'avoient donnée, & que la division s'introduisît entre le Chef & les membres de l'Eglise enseignante; ce qui ne pouvoit arriver qu'au préjudice de la bulle. Dessein, ou du moins espoir aussi chimérique qu'il étoit odieux; puisque c'étoit un fait de la plus grande notoriété, qu'on avoit commencé par accepter la bulle purement & simplement; qu'on n'avoit adopté l'Instruction pastorale que plusieurs jours après cette acceptation; que pour éviter toute ombre de relation entre l'une & l'autre, on avoit constamment rejetté tout préambule en acceptant; & qu'on avoit mieux aimé consentir à la séparation des Evêques opposans, que de se relâcher en rien dans cette manière de procéder. Aussi le Pape fut-il parfaitement satisfait. Il ne trouva l'acceptation, ni restrictive, ni même conditionelle, & combla d'éloges les Evêques de l'assemblée: il marqua même que, s'il ne donnoit pas une approbation formelle, ou spéciale, à l'Instruction pastorale de l'assemblée, c'étoit uniquement parce que Rome, inviolablement assujettie à ses usages, n'avoit pas

coutume d'approuver ainsi ces sortes d'actes.

On n'avoit pas attendu jusques-là, pour éluder l'autorité de la bulle, pour entraîner les fidèles, ou du moins les simples & les faux dévots dans la séduction. Dès le commencement de l'assemblée, on répandit de toutes parts de schismatiques & séditieux libelles. Le chef de la faction en adressa même à l'assemblée, sous le titre de mémoires; & il osa dire, que le temps étoit venu où l'on devoit, à l'exemple des Apôtres, *s'élever au dessus de toutes les craintes, au dessus des menaces du Grand-Prêtre, & de toute la race sacerdotale*; que le Pape, dans les cent une propositions, avoit frappé d'un seul coup cent une vérités, dont plusieurs sont essentielles à la Religion, des vérités qu'on ne peut nier sans renoncer à la Foi, des vérités clairement établies dans l'écriture & la tradition. Les satellites de Quesnel tenoient le même langage que lui; & tous de concert se déchaînoient contre le Pontife & le Siège Romain, avec une fureur qui n'auroit point d'exemple, sans l'insurrection forcenée de Luther contre la bulle de Léon X.

Comme l'assemblée avoit écrit au Pape, pour lui rendre compte de ses procédés

& de ſon acceptation ſincère ; les prélats oppoſans voulurent auſſi écrire au Chef de l'Egliſe, & ils concerterent leur lettre tous enſemble. Ils y firent beaucoup valoir leur zèle pour combattre les erreurs, & celles de Janſenius en particulier, pour l'honneur du Siège Apoſtolique, & la conſervation de l'unité ; en quoi ils ſe diſoient ſupérieurs à leurs collègues, tout inférieurs qu'ils leur étoient en nombre. Ils témoignoient encore, qu'ils étoient diſpoſés à condamner le livre de Queſnel : mais ils avançoient que la bulle donnoit de l'audace aux hérétiques, qu'elle ébranloit la Foi des nouveaux convertis, qu'elle alarmoit beaucoup de perſonnes d'une grande piété, qu'elle troubloit les conſciences délicates, & que tous les corps, tant de l'Egliſe que de l'Etat, s'en offenſoient plus qu'ils ne ſe diſpoſoient à y obéir. Ils marquoient enſuite, qu'ils alloient donner une liſte des points qui faiſoient difficulté, & rédiger par ordre toute la diſcipline de leurs Egliſes, avec la doctrine qui leur avoit été tranſmiſe par leurs prédéceſſeurs. Ils n'oſoient pas encore dire, qu'ils ne vouloient point de la conſtitution : le temps de parler ſi haut n'étoit pas venu ; ils ſe contentoient d'inſinuer que la bulle avoit beſoin d'explications,

plications, sans même les demander. Ils sentoient parfaitement qu'on ne leur en donneroit point; & dans le cours de l'assemblée, M. de Noailles, entouré chez lui de ses partisans qui lui proposoient le recours au Pape, afin d'en tirer des explications, leur avoit répondu en termes exprès : *Il est inutile & il y auroit de la mauvaise foi de l'employer.* Mais la bonne, ou la mauvaise foi, ne varie que trop souvent au gré de l'intérêt. Ils feignoient de souhaiter des explications, bien persuadés qu'on ne leur en donneroit point, ou du moins qu'elles ne seroient jamais si précises, qu'ils n'en pussent demander de nouvelles, & prolonger les différends à l'infini.

Le Roi ne voulut pas que cette lettre fût envoyée. Il consentoit bien qu'ils écrivissent au Pape, chacun en particulier, & même pour lui demander des explications : mais craignant avec raison, que s'ils écrivoient en commun, ils ne prétendissent, malgré leur petit nombre, faire un corps à part dans le Clergé du Royaume, ou même représenter l'assemblée avec laquelle ils avoient rompu, il tint ferme pour qu'ils n'écrivissent que séparément; ce qui ne fut pas de leur goût. Si toutefois ils n'avoient cherché que les éclair-

ciſſemens qu'ils ſembloient déſirer ; que leur importoit, ou d'écrire en commun, ou d'écrire ſéparément ? Puiſque chacun d'eux avoit la liberté d'écrire, la demande qu'ils auroient faite, n'en auroit pas été moins commune à eux tous, ni la réponſe différente. Sans égard à cette mutinerie, Sa Majeſté ne ſongea plus qu'à donner ſes lettres patentes pour la publication de la bulle, & la ſuppreſſion, tant du livre condamné, que des libelles compoſés pour ſa défenſe.

Dans la minute qu'on fit auſſi-tôt des lettres patentes, Sa Majeſté enjoignoit la publication de la bulle. Sur quoi M. de Bezons, Archevêque de Bourdeaux, réclama pour le droit des Evêques, qui lui paroiſſoit lézé par cette injonction. Il trouvoit, qu'enjoindre aux Evêques abſens de publier la bulle dans leurs diocèſes en vertu de l'acceptation faite par l'aſſemblée, c'étoit vouloir que quarante Evêques fiſſent la loi à plus de quatre-vingts ; qu'ainſi le plus grand nombre, par une déférence aveugle, ſe privaſſent du droit qu'ils avoient de juger. A la première remontrance, le Roi ſuſpendit l'expédition des lettres. Il répondit cependant, que le plus grand nombre des prélats reſtés dans leurs diocèſes s'étoient déja expli-

qués suffisamment, qu'au moins on l'en avoit assuré, & qu'il ne s'agissoit que de s'en éclaircir. Il chargea de cette vérification M. de Bezons même; ce qui ne lui fut pas difficile, puisque ces Evêques, au nombre de plus de soixante, avoient déja écrit à divers prélats de l'assemblée, qu'ils reconnoissoient la doctrine de l'Eglise dans la constitution. Ainsi les lettres patentes ne furent plus retardées.

Leur enrégistrement ne souffrit pas plus de difficulté. M. Joly de Fleury, Avocat Général, qui porta la parole au Parlement, loua d'abord le zèle du Roi, *toujours attentif à détruire les anciennes erreurs, & à arrêter le progrès des nouvelles.* Il dit ensuite, qu'encore qu'on ne trouvât point dans la constitution les clauses contre lesquelles on avoit été souvent obligé de s'élever, on pourroit néanmoins abuser encore de quelques expressions générales; & il requéroit qu'on employât dans l'enrégistrement la réserve ordinaire des droits de la couronne & des libertés de l'Eglise Gallicane. Il ajouta qu'on pourroit en particulier abuser des paroles qui regardent l'excommunication, si l'on vouloit sous ce prétexte, ou refuser aux Evêques le pouvoir des clefs, ou soutenir que les excommunications in-

justes doivent suspendre l'accomplissement des devoirs même les plus indispensables. En effet, de quoi ne peut-on pas abuser ? & quel abus n'a-t-on pas fait de la condamnation prononcée contre cette proposition, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir* ? Il est visible qu'elle tombe directement & uniquement sur la doctrine des sectaires, qui ne cherchant qu'à rassurer les fidèles contre la crainte des anathèmes, dont l'Eglise menace ceux qui refusent de se soumettre à ses décisions, parce qu'une fausse conscience leur fait un devoir de l'opiniâtreté. Mais par le cri de *Libertés Gallicanes & de droits du Royaume*, qui fut toujours depuis celui de la cabale, elle n'a donné le change qu'à ceux qui l'ont bien voulu prendre. Nos usages & nos maximes sont assez connus, au moins pour distinguer nos libertés de la licence à tout oser contre le Pape & les Evêques, à calomnier leur doctrine, à s'élever contre leurs décisions, à mépriser leurs censures & leurs personnes.

L'Instruction pastorale de l'assemblée, aussi bien que les lettres patentes du Roi, fut envoyée dans les provinces à tous les Evêques. On y joignit les délibérations

& tous les actes de l'assemblée, & l'on pria ces prélats d'user des moyens que leurs quarante confrères avoient jugé les plus propres à conserver, tant la vérité que l'unité sainte. Il ne se trouva dans toute l'étendue de la France que sept Evêques; savoir de Metz, d'Arras, de Tréguier, d'Angoulême, de Montpellier, de Pamiers & de Mirepoix, qui se montrerent favorables, & presque tous simplement par leur silence, aux huit opposans déclarés. Encore proscrivirent-ils le livre de Quesnel; & la plûpart d'entre eux le condamnerent même, comme renfermant des erreurs, & nommément celles de Jansenius. D'où il est clair, qu'en poursuivant les Réflexions Morales, on s'est élevé contre un livre aussi pernicieux, qu'il étoit fameux; puisque de l'aveu même des Evêques opposés à la bulle, il renouvelloit les erreurs du Jansénisme. Si les jugemens de l'Eglise, comme ceux de Dieu, ne se justifioient pas par eux-mêmes; faudroit-il autre chose que ce fait, pour faire sentir la sagesse aussi bien que l'équité d'une bulle, qui coupoit par la racine une erreur si féconde en rejettons? Tous les autres Evêques du Royaume, persuadés qu'ils ne pouvoient mieux faire que de se conformer à ceux de l'assemblée, en

adopterent la formule d'acceptation, & le diſpoſitif de leurs mandemens, ſans y changer un mot.

On vit donc paroître une foule de mandemens, tous d'un accord parfait en faveur de la Conſtitution. L'Archevêque de Cambrai fut l'un des premiers qui ſignala ſon zèle & ſon éloquence. Animé tout à la fois par les inſultes qu'on faiſoit chaque jour au S. Siège Romain, & par l'obſtination avec laquelle on défendoit les erreurs proſcrites; ô Egliſe Romaine, s'y écrioit-il, ô cité ſainte, ô chère & commune patrie de tous les vrais Chrétiens! Il n'eſt en Jéſus-Chriſt, ni Grec, ni Scyte, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. Tout eſt fait un ſeul peuple dans votre ſein, tous ſont concitoyens de Rome, tout Catholique eſt Romain. Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés méconnoiſſent leur mère, & la regardent comme une marâtre? O Egliſe, d'où Pierre confirmera ſes frères à jamais, ô ſi jamais je vous oublie, que ma main droite s'oublie elle-même! que ma langue ſe ſeche en mon palais, ſi vous n'êtes pas juſqu'au dernier ſoupir de ma vie l'objet de mes cantiques! Et joignant à ces tendres effuſions de zèle & de piété la force des preuves & la juſteſſe du rai

sonnement, il démontra que les partisans de la nouveauté ne pouvoient sans inconséquence se récrier contre la bulle, acceptée par le plus grand nombre incomparablement des Evêques de France, & non contredite par les autres Eglises; puisque leur propre Chef a établi pour principe incontestable, que tout jugement dogmatique du S. Siège, accompagné de l'acquiescement positif d'une partie notable des Eglises de sa communion, avec l'acquiescement tacite des autres, est censé le jugement de l'Eglise entière.

Trad. d. l'Egl. Rom. Tom. I. p. 217.

Ce mandement fut la dernière œuvre d'éclat d'un Evêque célèbre par tant d'autres endroits. Il mourut le sept Janvier de l'année suivante 1715, entre les mains de ses ouailles dont il fit les délices, autant que l'édification, jusqu'à son dernier moment. Il a plu à l'auteur du Témoignage de la Vérité, de dire sans nulle autre preuve que son ton tranchant, que le dernier trait du mandement que nous venons de présenter n'est qu'un misérable sophisme : mais il n'en sera cru apparemment, que par ceux qui se persuaderont encore sur sa parole, que Fénélon, en consacrant sa plume à la défense de l'autorité de l'Eglise, commençoit à devenir dans la république

des lettres un auteur ſans conſéquence, à qui déſormais il ſeroit permis de tout écrire. Qu'on en eût parlé différemment, s'il eût ſeulement voulu demeurer neutre entre l'Egliſe Romaine & celle d'Utrecht!

Les prélats oppoſans donnerent des mandemens à leur tour, contre le livre de Queſnel. Tous, ſans en excepter un ſeul, le condamnerent. Ils furent même des premiers à le condamner; & la plûpart le proſcrivirent, comme contenant les erreurs de Janſenius. Meſſieurs de Tours & de Boulogne donnerent la condamnation qu'ils en faiſoient, comme une nouvelle preuve de leur zèle à extirper le Janſéniſme. M. de Baïonne aſſuroit que tous les Evêques animés d'un zèle égal contre la doctrine de Janſenius, & contre les écrits qui en renouvelloient les erreurs, n'avoient pas balancé à proſcrire les Réflexions Morales. M. de Châlons en parloit, comme d'un ouvrage qui favoriſoit des erreurs condamnées. L'Evêque de Saint-Malo le mit au nombre des livres qui appuyoient des opinions contraires aux déciſions de l'Egliſe. Celui de Verdun dit, qu'après l'avoir examiné avec beaucoup de ſoin, il y avoit trouvé pluſieurs propoſitions qui

tendoient à induire les peuples en erreur, principalement sur les cinq propositions de Jansenius. Le Cardinal de Noailles peu satisfait d'avoir déclaré dans un premier mandement contre les Réflexions Morales, qu'il ne pouvoit plus souffrir son nom à la tête d'un ouvrage condamné par le Souverain Pontife, en publia un second, où il parloit du même ouvrage, comme d'un livre absolument proscrit dans son diocèse.

Ce mandement fameux, donné le vingt-cinq Février 1714, fut toutefois comme le tocsin de la révolte contre la plus authentique décision qu'ait faite l'Eglise hors des Conciles. L'Archevêque de Paris, comme tous ses adhérens, loin de joindre à la condamnation du livre une acceptation sincère de la bulle, l'attaquoit par des détours & des faux-semblans de déférence, infiniment plus dangereux que le langage peu mesuré de quelques autres des opposans. Il ne s'étoit déterminé, disoit-il, au parti qu'il avoit pris à l'égard de la bulle, qu'après s'être convaincu que c'étoit le plus respectueux pour le S. Siège, le plus propre à maintenir la vérité, & à donner à ses diocésains une paix qu'il voudroit leur procurer aux dépens de sa vie; qu'après

tout ils ne doivent point se laisser abattre par les apparences de division, ou plutôt par la diversité de sentiment qui se trouve entre les Evêques ; que cette diversité ne touche point à la substance de la Foi, & ne rompt pas les saints nœuds de la charité ; qu'aucun Evêque de l'assemblée n'a pris le parti de l'erreur ; qu'aucun ne s'est départi de la vérité. Il ajoute qu'il a cru que le parti le plus sage étoit de recourir au Pape, pour lui proposer ses difficultés & ses peines, & pour le supplier de remettre le calme dans les consciences alarmées, de soutenir la liberté des écoles catholiques, & de conserver la paix dans les Eglises. Après tout cela, il défend à toutes personnes ecclésiastiques, sous peine de suspense encourue par le seul fait, d'exercer, ni acte de juridiction, ni fonction quelconque à l'égard de la bulle, & de la recevoir indépendamment de son autorité. Entreprise encore inouie dans l'Eglise Gallicane, & dans le monde entier peut-être. C'est le premier exemple d'un prélat, qui ait défendu sous peine de censure de recevoir une bulle dogmatique, acceptée par la foule des Evêques, promulguée légalement, & appuyée de l'autorité souveraine.

Ce qui fit paroître cette entrepriſe encore plus hardie, c'eſt la circonſtance du temps où elle éclata. On prit le moment, où le Roi faiſoit aſſembler la Sorbonne, afin qu'elle ſe conformât à l'acceptation des Evêques, & enrégiſtrât la Conſtitution. Ainſi vit-on d'une part le Roi ordonner aux Docteurs d'accépter la bulle, & de l'autre l'Archevêque leur défendre de la recevoir. Le prélat jugea lui-même ſa démarche ſi haſardeuſe, qu'à la veille de la faire, il pria le Cardinal de Rohan de lui prêter la main, pour l'aider à ſortir du mauvais pas où on l'avoit engagé : mais c'étoit un de ces pas gliſſans, où l'on ſe prend à tout ſans tenir à rien. Pour le raſſurer cependant, ou plutôt pour l'amuſer, ceux qui l'obſédoient lui ſuggérerent l'heureux expédient des antidates, ſi familier à leurs Pères. Les Docteurs devoient s'aſſembler, & s'aſſemblerent en effet le premier jour de Mars. On imprima le mandement la nuit précédente ; & à l'ouverture de l'aſſemblée, il parut, daté du vingt-cinq Février. Un colporteur placé à la porte de la ſalle en diſtribua gratuitement des exemplaires aux Docteurs, à meſure qu'ils entroient ; mais ces exemplaires étoient encore ſi frais, ou plutôt ſi mouillés, que ſans le ſecours

des yeux, ils annonçoient à la main qu'ils sortoient de la presse. On en eut depuis des témoignages positifs, & absolument inconteſtables.

L'Archevêque, ou son parti, pensoit-il sérieusement que la suspense dont le mandement menaçoit ceux qui accepteroient la bulle, en devoit empêcher l'acceptation & l'enrégistrement dans la Faculté? Outre que le mandement ne lui avoit pas été signifié, il étoit bien constant qu'elle ne relevoit dans ses fonctions que du S. Siège, & nullement de l'ordinaire, par l'entremise duquel jamais elle n'avoit reçu aucune bulle. L'Archevêque avouoit si bien cette prérogative, qu'à la nouvelle de ce qui se passoit en Sorbonne, il déclara qu'il n'avoit pas prétendu la comprendre dans son mandement. Que dire là-dessus, sinon qu'une inconséquence ne va jamais seule? Ici néanmoins la faction raisonnoit conséquemment à d'autres égards. Elle n'ignoroit pas que le livre proscrit par la bulle avoit ses partisans parmi les Docteurs de Sorbonne; que le Docteur Louis Habert en particulier, dont la théologie venoit d'être censurée par quelques Evêques, comme favorisant le Jansénisme, marqueroit autant de soumission pour le mandement que d'oppo-

sition pour la bulle ; sans compter les Docteurs qui avoient signé autrefois le fameux Cas de Conscience. En effet, différens Docteurs, par la raison qu'ils étoient voués au parti, & sous le prétexte qu'ils craignoient la suspense, peine très-sensible, disoient-ils pieusement à une compagnie toute composée de prêtres, opinerent à ne rien statuer sur la bulle. En effet, on ne statua rien ce jour-là ; mais quelques jours après, sur de nouveaux ordres du Roi, la Faculté se rassembla ; & après quelques débats, & bien des incertitudes de la part de plusieurs opposans, qui changerent trois & quatre fois d'avis, la pluralité des suffrages décida le 5 Mars l'enrégistrement & l'acceptation. Le dix du même mois, on relut la conclusion : elle fut confirmée sans la moindre opposition ; & dès lors, selon les loix de la Faculté, l'affaire fut regardée comme terminée sans retour. Le quatorze, la Faculté députa vers le Roi, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Différens Docteurs, & d'avis différens, se joignirent aux députés, pour être témoins de leur rapport. Celui qui portoit la parole assura le Prince, que la Faculté avoit reçu la bulle avec respect, & veilleroit soigneusement à ce qu'on n'avançât rien

de contraire à la soumission qui lui est due. Aucun des autres ne se plaignit que ce rapport altérât en rien la vérité, & que le décret de la Faculté n'y fût pas parfaitement conforme.

On a toutefois attaqué ce décret par la suite, & on l'a déclaré faux, corrompu, & même supposé. Mais rien de plus facile que d'en établir l'authenticité ; ou, ce qui revient au même, que la Faculté consentit à l'acceptation & à l'enrégistrement de la bulle. Le plumitif, ou la feuille volante sur laquelle on écrit les suffrages, fait encore foi que la pluralité fut pour l'acceptation, & que le Doyen prononça la conclusion en ces termes : La Faculté est d'avis de recevoir la Constitution avec respect, & de l'inférer dans les régistres. *Censet Facultas Constitutionem suscipiendam cum reverentia, & commentariis inscribendam.* Sur quoi le Quesnelliste Hydeux répond, sans autre preuve que sa parole inconsidérée, que la pluralité des voix avoit été pour mettre seulement *inscribendam*, & non pas *suscipiendam* ; c'est-à dire pour enrégistrer, sans parler d'acceptation. Parole inconsidérée, disons-nous, & allégation honteuse ; puisque celui qui la donne se déclare par-là même prévaricateur. Le Docteur Hydeux

étant chargé de vérifier les suffrages en qualité de conscripteur, en auroit donc imposé à ses confrères, en laissant passer une conclusion contraire à la vérité : car enfin la conclusion porte, comme on est forcé d'en convenir, le terme d'acceptation, aussi bien que celui d'enrégistrement, *suscipiendam & inscribendam*. Objection futile d'ailleurs, puisqu'au fond le terme d'enrégistrement suffiroit sans celui d'acceptation. Dans l'usage ordinaire, enrégistrer une loi, c'est consentir à son acceptation, à moins qu'on n'en fasse une exception formelle. Aussi l'auteur du Témoignage de la Vérité n'en pouvant disconvenir, avance dans la préface de son livre, que la Faculté a fait cette exception : mais il est démontré par la teneur de la conclusion, que le témoin prétendu de la vérité n'est en ce point, comme en tant d'autres, que le garant du mensonge. Au reste, il fait si peu de fond lui-même sur cette allégation, que s'accrochant aussi tôt à une autre difficulté, il prétend qu'on a violenté les suffrages, & conclud que le décret est nul, faute de liberté dans les opinions. Réponse misérable, & diffamante même pour la compagnie qu'on veut justifier. Les Docteurs font serment sur les reliques des Martyrs,

de soutenir la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang ; & l'on veut qu'une terreur panique leur ait fait souscrire un acte qui, à leur sens, *renversoit de fond en comble la foi & les mœurs.* Mais une justification qui fait la honte des coupables mêmes qu'on veut justifier, fait en même temps la conviction de leur crime. Il est donc aussi constant que la Faculté reçut & enrégistra la bulle du vivant de Louis XIV, qu'il fut scandaleux, quelques mois seulement après la mort de ce Prince, de lui entendre désavouer son acceptation.

Entre les mandemens que les prélats opposans avoient publiés contre les Réflexions Morales, qui portoient même que ce livre devoit être ôté aux fidèles & qui leur en interdisoient en effet la lecture, il s'en trouva néanmoins quelques-uns si peu modérés d'ailleurs, que loin de contribuer à la paix de l'Eglise, ils ne pouvoient servir qu'à y augmenter le trouble & la scission. Le Vicaire de J. C. crut ne pouvoir dissimuler un désordre si pernicieux. Le mandement de Tours, donné dès le quinze Février, fut des premiers flétris. Cependant, comme il n'infligeoit point de peines à ceux qui recevroient la bulle, il fut proscrit seulement comme captieux, scandaleux, téméraire

& injurieux au S. Siège. Celui de Paris fut de plus qualifié sentant le schisme & portant au schisme. On donna des qualifications encore plus fortes à celui de Châlons-sur-Marne; on le déclaroit erroné & sentant l'hérésie. Autorisé par la voix du Vicaire de J. C., & prêtant la main pour l'exécution à cette autorité sainte, le Roi ordonna la suppression de tous ces mandemens, plus ou moins dangereux, enjoignit à leurs auteurs de se retirer au plutôt dans leurs diocèses, & fit défendre à l'Archevêque de Paris de paroître désormais à la Cour.

Occupé sans fin par les trames toujours renouées du parti, le Chef de l'Eglise & le Roi Très-Chrétien avoient cependant bien d'autres affaires sur les bras, tant pour leur domination temporelle, que pour les intérêts généraux de la Religion, également chers à l'un & à l'autre. Avant qu'on donnât la bulle, & tandis qu'on la préparoit avec la plus sérieuse attention, le traité qui devoit rendre la paix à tout le monde chrétien, & dont plusieurs articles intéressoient souverainement la vraie Foi, se négocioit à Utrecht. Les Protestans y faisoient tous leurs efforts, non seulement pour maintenir, mais pour augmenter ce qu'ils avoient obtenu autre-

fois en faveur de leur Religion. Ils vouloient sur-tout faire révoquer l'article quatrième du traité de Ryswick, par lequel il avoit été statué, nonobstant les pacifications ou conventions antérieures de l'Empire Germanique, que la Religion catholique seroit maintenue dans tous les pays que le Roi de France auroit occupés à titre de réunions & de dépendances, & qu'il n'auroit voulu rendre que sous cette condition. Ils demandoient encore, que les Calvinistes de France fussent remis sur le pied où ils étoient avant la révocation de l'édit de Nantes, & que ceux qui étoient détenus dans les galères, pour cause de Religion, ou plutôt comme perturbateurs & séditieux, fussent mis en liberté.

Si le Roi s'étoit rendu inflexible à ce sujet, au milieu des revers les plus accablans, & dans un état de foiblesse qui l'avoit réduit à demander la paix comme une grace; il étoit bien plus éloigné de mollir, depuis que le Ciel, touché de cette magnanimité religieuse, avoit rendu aux armes Françoises leur ancien ascendant, & que le Maréchal de Villars, déconcertant à Dénain toute l'habilité du Prince Eugène, avoit réparé par un seul combat ous les échecs précédens. Alors il trouv

si mauvais qu'on prétendit en aucune manière lui dicter des loix pour ses sujets naturels, & comprendre ces mutins obscurs dans un traité public, qu'il ne daigna pas seulement répondre aux instances de leurs protecteurs. Cette noble fierté réduisit tous les solliciteurs au silence.

Le Pape, de son côté, avoit envoyé au congrès le Comte Passionei, depuis Cardinal, homme de génie supérieur, de caractère insinuant, & d'une dextérité infinie dans les affaires. Il avoit encore adressé au Confesseur de Louis XIV un bref très-honorable, où il le conjuroit de s'employer de tout son pouvoir dans une affaire si propre & si digne de son ministère, afin d'engager ce Prince & ses ministres à s'opposer avec vigueur aux adversaires des Catholiques. Les sollicitations du Pontife & du Confesseur eurent peu à faire auprès d'un Roi qui, dans le temps de ses égaremens mêmes, avoit toujours protégé puissamment la vraie Foi, & qui revenu sincérement au Seigneur, n'omettoit plus rien de ce qui pouvoit contribuer à la gloire, aussi bien qu'à l'avancement de la Foi qu'il professoit. Ainsi, l'article fameux & très-contesté de Ryswick fut néanmoins maintenu. Cependant Passionei eut encore be-

Actes & Mémoires concernant la Paix d'Utrecht, 1.

ſoin de ſes talens, pour la Valteline & quelques autres contrées qui appartiennent aux Griſons. Il avoit été ſtatué autrefois, que les hérétiques n'y pourroient faire aucun exercice public de leur ſecte; & les Proteſtans vouloient qu'on dérogeât à ce réglement. Paſſionei repouſſa d'abord la demande avec autant d'éloquence que de vigueur; puis agiſſant auprès de tous les miniſtres des Princes catholiques, en homme qui ſavoit manier les eſprits, il leur fit ſentir parfaitement qu'il avoit le droit de ſon côté; & il obtint tout ce qu'il voulut.

Nonobſtant ces accords les Princes proteſtans d'Allemagne avoient toujours ſur le cœur le quatrième article du traité de Ryſwick. Ils ne pouvoient ſouffrir que la Religion Romaine fût rétablie dans les lieux d'où elle avoit été bannie, par ce qu'ils appeloient Pacification de l'Empire, & qu'ils regardoient comme y faiſant loi fondamentale. Ils revinrent encore là-deſſus dans le traité de paix qui ſe fit en 1714, entre l'Empire & la France, au château de Raſtad, ancienne demeure des Princes de Bade. Mais Clément XI, qui connoiſſoit toute l'opiniâtreté des zélateurs hérétiques, s'y étoit bien attendu; & pour parer à leurs artifices, il envoya

de nouveau l'habile Paſſionei, qui ne démentit point à Raſtad l'idée qu'il avoit donnée de lui à Utrecht. L'article ne fut pas ſeulement maintenu dans toute ſon intégrité; mais on ordonna de plus, relativement à l'exécution, que s'il y avoit quelque état, quelque ville, ou tout autre lieu dans lequel il ne ſeroit pas encore exécuté, ou ne le ſeroit qu'imparfaitement, on eût à s'y conformer ſans délai, & ſans aucune ſorte d'altération, quelque prétexte qu'on pût alléguer. L'Archevêque de Cologne, Joſeph-Clément de Bavière, qui avoit eſſuyé des violences contraires à tous les Canons, fut rétabli dans ſes droits, comme auſſi dans les biens & les prérogatives de l'Egliſe d'Hildesheim, malgré toutes les entrepriſes faites ſur elle trois ans auparavant par le Duc d'Hanovre. Quant aux lieux cédés par Louis XIV, on arrêta que tout ce qui a rapport à la Religion, y ſeroit remis dans l'état où il y étoit avant la guerre; qu'ainſi, dans les villes catholiques à cette époque, on ne donneroit les Magiſtratures qu'à des Catholiques; que les Evêques & le reſte du Clergé, les Religieux, les Religieuſes, les Chevaliers de Malthe jouiroient de tous les droits & revenus dont ils jouiſſoient

sous la domination Françoise ; que si en quelques endroits on les en avoit dépouillés, en quelque manière & sous quelque prétexte qu'on l'eût fait, on les y rétabliroit sans retard ; & qu'on en feroit la restitution, si elle étoit différée, à compter du jour où on l'ordonnoit.

Le traité conclu, Passionei fit encore plusieurs démarches très-heureuses. Les biens d'une abbaye d'Allemagne, trop opulente pour ne pas exciter la convoitise hérétique, avoient été saisis par un Prince protestant, qui, sans autre procédure, en avoit chassé l'Abbé. Le ministre du zélé Pontife obtint un rescrit de l'Empereur, qui obligea le ravisseur à remettre le monastère à l'Abbé, & les biens au monastère. Il rendit un service pareil à quelques Eglises de Trèves & de Liège, qui gémissoient sous une pareille oppression. Par les ordres & sur les erremens du Pontife, il entreprit de convertir la famille des Ducs de Brunswick & de Lunebourg. Le Pape en même temps écrivit à ces Princes les lettres les plus touchantes & les plus pressantes. Henriette-Christine, fille du Duc Ulric, Princesse accomplie, & de mœurs très-pures, se rendit sans peine. Le Duc, son père, permit aussi-tôt le libre exercice de

la Religion catholique, dans toutes les terres de son obéissance. Il détestoit lui-même au fond de son cœur l'hérésie qu'il avoit malheureusement sucée avec le lait, & qui le retenoit encore. Enfin, pressé depuis près de quatre ans par les tendres sollicitations du Pape, & par les remords de sa conscience, il céda aux recherches du céleste Pasteur & de son Vicaire. Dès qu'il se vit Catholique, la joie qu'il en eut fut si grande, & sa Foi si vive, qu'à chaque rencontre il disoit qu'il ne manquoit à son bonheur que de mourir bientôt. Il mourut en effet peu après sa conversion, & avec tous les sentimens qui accompagnent la mort des justes. La Princesse Eléonore de Schwartzenbourg, autre fille de ce Prince, déja ébranlée par la conversion de sa sœur Christine, le fut encore davantage par celle de son père. Elle délibéroit néanmoins encore, lorsque le Pape la conjura de lui exposer tous ses doutes. Elle le fit avec une entière confiance, & fut si satisfaite des réponses, qu'elle condamna sur le champ ses délais, & ne balança plus à professer la Foi catholique. Elle abjura de même toutes les pompes du siècle, tous les attraits du plaisir, & ne fut pas moins utile à la Religion par

sa vie constamment exemplaire, que par son crédit & son zèle.

L'hérésie frémit des triomphes de la Foi Romaine, & fit les plus grands efforts auprès du jeune Duc de Brunswick, pour qu'au moins il révoquât la concession de son père en faveur du culte catholique. Elle cabala sur-tout à Brunswick, & à Wolfenbuttel, pour soulever les peuples contre cette concession. Mais la vigilance de Clément XI ne lui laissoit jamais perdre de vue, ce qu'il avoit une fois ménagé pour le bien de la Religion. Il recourut à l'Impératrice Elisabeth, nièce du feu Duc Ulric; & par l'entremise de cette Princesse, il obtint du nouveau Duc que les volontés de son père seroient exécutées religieusement. Jamais le jeune Duc ne voulut souffrir qu'on y donnât la plus légère atteinte.

Au milieu de tant d'occupations si dignes du Chef de l'Apostolat, le Pape étoit fortement inquiété par des Princes de sa propre communion. Les Rois de Sicile prétendoient, qu'en vertu d'une bulle accordée jadis au Comte Roger par le Pape Urbain II, ils avoient à perpétuité toute la puissance pontificale à peu près dans les terres de leur domination. Le savant Cardinal Baronius avoit

avoit attaqué l'authenticité de cette bulle, par des argumens assez solides, pour qu'ils lui répondissent en antagonistes mieux pourvus de force que de raisons; c'est-à-dire, en le faisant exclure du Pontificat, dans le conclave suivant. Mais les Romains, & tous les critiques censés, n'en ont pas moins soutenu que cette bulle est supposée, ou du moins qu'elle a été révoquée dans la suite. Quoi de plus étrange en effet, qu'un Prince séculier, & ses descendans à perpétuité, exerçant les fonctions spirituelles de Légat apostolique, & leurs Officiers également laïcs, relevant des censures, comme il s'est pratiqué en ce différend?

L'Evêque de Lipari, pour un sujet bien léger à la vérité, avoit excommunié quelques Magistrats de juridiction subalterne. Ils s'adressèrent au tribunal de la Monarchie; c'est-à-dire, aux dépositaires du pouvoir accordé par la prétendue concession d'Urbain II, & ils en obtinrent l'absolution que nous appellons *Ad cautelam*. L'Evêque se rendit à Rome, & l'année suivante 1712, il obtint de la congrégation de l'Immunité, une lettre circulaire pour tous les Evêques de Sicile, portant que les Légats mêmes n'avoient pas le pouvoir de donner ces for-

tes d'absolutions, ou de connoître des censures décernées par les ordinaires, & que ce droit étoit réservé au Pape. Trois de ces prélats renvoyerent la lettre circulaire au ministre du Roi; trois autres représenterent à la Cour de Rome les suites que pouvoit avoir sa publication: mais les Evêques de Mazare, de Catane & d'Agrigente, jugerent à propos de la publier, & prétendoient que traitant de matières dogmatiques, elle n'étoit pas sujette au *Pareatis* royal. Le Vice-Roi, pressentant qu'on en vouloit au tribunal de la Monarchie, ordonna aux trois Evêques de révoquer leur publication, & déclara, tant la lettre publiée que toutes celles qu'on pourroit publier à l'avenir, nulles & de nul effet. Cette déclaration ayant été publiée à son tour dans la ville de Catane, l'Evêque du lieu en donna une toute contraire; ce qui lui attira un ordre de sortir du Royaume. Il obéit; mais en partant, il interdit son diocèse, & prononça l'excommunication contre les deux Officiers qui lui avoient signifié l'ordre du Vice-Roi. L'Evêque d'Agrigente, & de plus l'Archevêque de Messine furent aussi obligés de se retirer peu après. Le premier fit en partant ce qu'avoit fait l'Evêque de Catane; & les Vi

caires Généraux qu'il avoit nommés pour gouverner le diocèse en son absence, furent empriſonnés, parce qu'ils se montroient disposés à suivre ses intentions.

L'affaire en étoit là, quand le Duc de Savoie acquit, en 1713, le Royaume & le titre de Roi de Sicile. Les opinions changerent avec le Gouvernement. On a vu ce que pensoient ou faisoient les Officiers du tribunal de la Monarchie, tandis que la Sicile étoit sous la domination de l'Espagne. Quand elle eut été cédée au Duc de Savoie, ces mêmes Officiers dirent hautement, que ce tribunal n'étoit qu'une chimère. Ils se confessoient inexcusables de l'avoir soutenu avec tant de scandales, & protestoient ne pouvoir en conscience évacuer la Sicile qu'après les avoir réparés autant qu'il étoit en eux, par un désaveu public de leurs procédés. En effet, le Marquis de Los-Balbazès, ancien Vice-Roi pour l'Espagne, le Président de la Monarchie & plusieurs autres de ses Officiers ne partirent qu'après avoir blâmé leurs erreurs par des actes authentiques, & obtenu du Pape l'absolution de leurs censures. Cet éclat émut fortement les peuples, contre les abus qu'on reprenoit. Ce ne fut qu'un cri d'un bout à l'autre de l'isle, pour terminer cette mal-

heureuse affaire à la satisfaction du Saint Siège. Le Pape, qui gémissoit, tant de l'indécence que des abus de cette juridiction monstrueuse, crut se trouver dans les conjonctures favorables pour l'abolir. Il publia d'abord une bulle, contre la sentence qui avoit déclaré nul l'interdit fulminé par l'Evêque de Catane; & l'on trouva moyen de l'afficher dans cette ville, presque aussi-tôt que le Duc de Savoie arriva dans son nouveau Royaume. Peu après, on vit paroître deux monitoires dans la capitale; l'un contre ceux qui avoient signifié le banniſſement à l'Archevêque de Messine & à l'Evêque d'Agrigente; l'autre, contre le juge même de la Monarchie. La congrégation des Immunités fit ordonner ensuite aux Religieux divers de Sicile d'observer l'interdit, sous peine de suspense & de privation de toute dignité. Un grand nombre crut devoir obéir, & fut obligé de passer en Italie, où le Pape pourvut à leur subsistance.

Dans les petits Etats tous les droits paroissent fort grands. Les Ministres Savoyards, ou Piémontois de Sicile, attachant la plus grande importance à ce que les Espagnols commençoient à traiter de chimère, prirent leurs mesures pour contenir les peuples, & allerent leur chemi

roide. Le dix-sept Avril 1714, on rendit, au nom du nouveau Roi, un édit, dont la Cour de Rome se tint fort offensée. On négocia cependant, & l'on employa le Cardinal de la Trémouille auprès du S. Père : mais ses sollicitations, ses mémoires, tous ses bons offices furent inefficaces. Le dix-neuf de Février 1715, le Pape, attaquant de front le tribunal de la Monarchie, abolit par une bulle expresse le droit de légation des Rois de Sicile, puis excommunia, tant le Juge & les Officiers de ce tribunal, que les Ecclésiastiques séculiers & réguliers qui n'avoient pas observé l'interdit. Le Procureur-Général du Roi de Sicile interjetta, le vingt Mars suivant, appel du Pape mal informé au Pape mieux informé, au S. Siège apostolique & à tous ceux à qui l'on peut recourir suivant les Canons. Grands mots & petits moyens, qui ne servirent qu'à donner matière à une foule d'écrits contradictoires, où vingt rhéteurs animés ne firent distiller de leur plume que la diversité de leurs humeurs & de leurs préventions.

L'affaire en étoit là, quand le Duc de Savoie songeant à troquer son Royaume pour quelque équivalent avec l'Empereur, le Roi d'Espagne y envoya des

troupes qui en conquirent d'abord la plûpart des villes, avec d'autant plus de facilité, que les Siciliens désiroient ardemment de vivre sous la domination de cette couronne. Presque aussi-tôt que ces villes eurent ouvert leurs portes aux Espagnols, elles demanderent qu'on mit fin aux troubles qu'avoit excités le tribunal de la Monarchie. Le Roi d'Espagne chargea son ministre à Rome, d'en traiter avec le Pontife. Il fut réglé d'un commun accord, qu'on rappelleroit tous ceux qui avoient été contraints de quitter l'isle pour avoir observé l'interdit ; qu'on rendroit les charges & l'on restitueroit les biens à tous ceux que les ministres royaux en avoient dépouillés ; que ceux au contraire qui avoient été punis par le Pape pour avoir violé l'interdit, y demeureroient soumis jusqu'à ce qu'il les en relevât lui-même ; que ceux auxquels il avoit conféré des charges ou des honneurs pour avoir exécuté ses décrets, en demeureroient revêtus ; & que ceux qui auroient encouru l'excommunication, demeureroient privés de la communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à résipiscence, & qu'ils eussent été absous de leurs censures ; enfin que les corps des Evêques de Catane & d'Agrigente, morts

à Rome durant leur exil, seroient rapportés & inhumés avec honneur dans leurs Eglises; & que les Grands-Vicaires qu'ils avoient nommés pour gouverner leurs diocèses, en reprendroient & en conserveroient le gouvernement jusqu'au temps où ils en seroient dépossédés de droit, suivant l'usage & les Canons. Quand tous ces articles auroient été ponctuellement exécutés, le Pape devoit donner pouvoir de lever l'interdit, aux Vicaires-Généraux des Evêques qui l'avoient prononcé. Ainsi fut terminé en effet cette longue & bizarre querelle.

Si le tribunal de la Monarchie ne fut pas supprimé formellement, on voit que par le fait il fut très-fortement, & on peut le dire, très-sagement ébranlé. Car, quoi de plus irrégulier & de plus ridicule même, qu'un représentant tout séculier du Vicaire de J. C. & combien de risées, sans parler des abus, n'occasionnoit pas cette prélature séculière, personnage burlesque, & vraiment monstrueux dans l'Eglise! Comment donc se persuader qu'il y ait été jamais introduit par un Pape tel qu'Urbain II, ou par tout autre Pape pourvu du simple bon sens? Mais les chiffons sur lesquels on l'avoit établi, fussent-ils des titres

inconteſtables, & n'euſſent-ils pas encore été mis au néant par l'acte paſſé entre le Roi Frédéric Roger & le Pape Innocent III, qui s'y réſerve, avec les appellations, la liberté d'envoyer des Légats en Sicile; ne reſteroit-il pas pour conſtant que Clément XI avoit autant d'autorité dans l'Egliſe qu'Urbain II, & qu'ainſi un privilège accordé par Urbain II pouvoit être révoqué par Clément XI? Les Souverains ne dérogent-ils pas tous les jours, ſous prétexte d'abus ou d'inconſidération, à ce que leurs prédéceſſeurs ont fait en faveur même de l'Egliſe? Les Papes auroient-ils ſeuls les mains liées à jamais par les conceſſions des Papes précédens, & par des conceſſions inconſidérées autant qu'abuſives? En fût-il même ainſi, & la conceſſion d'Urbain II ne fût-elle pas ſuppoſée; encore ſeroit-elle révocable, ou plutôt révoquée par elle-même en cas d'abus, puiſqu'elle ne devoit ſubſiſter, comme il y eſt dit, qu'autant que vivroit le Comte Roger, zélé pour l'Egliſe, ou qu'il reſteroit quelqu'un de ſes héritiers, ſucceſſeur de ſon zèle.

Fleury, Hiſt. Eccl. ann. 1098.

Durant ces embarras, cauſés à Clément XI par la chicane de Sicile, & avant même qu'ils euſſent pris fin, toutes les

Universités de France, sans exception, avoient suivi l'exemple de la Sorbonne, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*; & à l'exemple du Parlement de la capitale, tous les Parlemens de provinces l'avoient enrégistrée. Peu satisfaits de la recevoir eux-mêmes purement & simplement, sans aucune distinction, ni explication, en déclarant que tous les fidèles étoient obligés de s'unir dans cette même Foi sous peine de schisme & d'hérésie, les théologiens de Douay avoient écrit en corps, le vingt-deux Juin 1714, à la Faculté de Louvain, pour l'exhorter à confondre les novateurs qui publioient en France qu'elle avoit rejetté la Constitution. Le huit du mois suivant, les Lovanistes répondirent qu'ils étoient persuadés que tout s'étoit fait selon le droit & l'ordre légitime, dans la poursuite du livre des Réflexions Morales; que toutes & chacune des propositions condamnées y étoient vraiment condamnables, & avoient été légitimement proscrites. Quoique ce témoignage public fût bien suffisant, ils acceptèrent ensuite la bulle, d'une manière formelle & la plus authentique.

Tous les Docteurs & les Prélats étrangers, qui pouvoient s'en tenir à une ac-

ceptation tacite, ou se borner à ne point réclamer, crurent néanmoins qu'eu égard à l'éclat qu'on faisoit en France, ils devoient l'accepter d'une manière expresse; & ils le firent sous un terme plus ou moins bref, selon qu'ils étoient plus ou moins à portée d'apprendre ce qui s'y passoit. L'Evêque de Namur en ordonna la publication, dès le cinq de Février 1714; & avant la fin du mois de Juillet suivant, elle fut publiée dans tous les Pays-Bas, excepté le diocèse d'Arras, & dans les trois Electorats Ecclésiastiques. La Faculté de théologie de Cologne, en son particulier, la reçut authentiquement le 11 Janvier 1715. Quoique les erreurs du temps n'eussent jamais pénétré en Lorraine, l'Université de cette province ne se contenta point de la recevoir le 16 Juillet 1716; mais elle déclara que c'étoit un jugement irréfragable de l'Eglise, une règle dogmatique absolument immuable, & dressa un formulaire de soumission, que devoient souscrire tous les Docteurs & les membres de la Faculté. Déja elle avoit été reçue dans les évêchés de Liège, d'Hildesheim, de Spire, de Wirtzbourg, de Ratisbonne, & bien d'autres de la même région; le Sénat de Chambéry avoit enrégistré le mandement de l'Evêque de

Grenoble, qui publioit la même décision; & le Vicaire-Général du S. Office de Turin avoit donné son ordonnance, pour la notifier à tous les fidèles. L'Université de Conimbre en Portugal, après l'avoir reçue avec la soumission la plus religieuse, le 4 Février 1717, établit, pour la maintenir, un serment que devoient prêter les Professeurs & tous les membres des Facultés de théologie, de droit, de médecine, & les collèges divers qui lui sont aggrégés. Il étoit conçu en ces termes: Je me soumets en tout à la Constitution apostolique du huit Septembre 1713. Je rejette, condamne, anathématise toutes les propositions qui y sont condamnées, & dans le sens qu'elles sont condamnées. Ce formulaire fut juré & souscrit par cent trois Docteurs ou Professeurs en théologie, douze Professeurs en droit canon, dix Professeurs en droit civil, sept Professeurs en médecine, & neuf députés des collèges; sans qu'on vît là, comme chez nous, quelque maître de syntaxe s'élever contre les théologiens. L'acceptation fut unanime, & la docilité universelle.

Avec le temps, il n'y eut pas une seule Université en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, en un mot

hors de France, où l'on ne pensât de même sur la bulle. On ne sauroit trop inculquer ce point de fait, honteux, il est vrai, pour le Royaume très-chrétien, mais qui lui peut être salutaire. Une autre observation qui peut encore devenir utile, c'est que la Constitution trouva beaucoup plus de contradicteurs, que les Réflexions Morales n'avoient de partisans; puisque les prélats opposans eux mêmes se déclarerent tous contre cet ouvrage. C'est néanmoins sur le préjugé contraire, qu'est fondée l'estime que bien des personnes font encore de ce malheureux livre; & ceux qui en veulent perpétuer les erreurs, ont grand soin d'entretenir une prévention si favorable à leurs vues.

Quoique la bulle ne fût contredite qu'en France, & par le plus petit nombre assurément des François, quoique toute l'Europe catholique, ou l'eût déja reçue, ou se montrât sincérement disposée à la recevoir; on la vit attaquer par un sophiste inconséquent, mais éblouissant, qui dans son livre pompeux du Témoignage de la vérité, osoit alléguer contre elle le cri public, ou la réclamation des peuples. Jamais on ne trouva plus de feu & d'imagination que dans

cet ouvrage ; jamais auſſi, moins de ſuite, moins de ſolidité & moins de jugement. Sans examiner le fond du ſyſtême de l'auteur, qui n'eſt autre que le principe de Marc-Antoine de Dominis, & originairement celui de Luther & de Calvin, qui ſubordonne les jugemens des Evêques à celui du corps des fidèles, & rend le peuple arbitre ſouverain de la vraie croyance ; qu'on voie du premier coup d'œil ſi l'application en eſt plus heureuſe. On a déja vu que la bulle n'avoit point rencontré de contradicteurs hors de France, & qu'en France même elle avoit pour elle preſque tous les Evêques & les Docteurs, les Curés, les Communautés ſéculières & régulières, & la plus grande partie des peuples. Il faut donc que notre raiſonneur reſtreigne le terme de fidèles à ceux de ſon parti ; & alors à quoi ſe réduit ſon raiſonnement, ſinon à ce parallogiſme pitoyable : Le cri du peuple eſt la règle de la Foi ; or nous crions, nous autres Quefnelliſtes, contre la Conſtitution ; donc la Conſtitution eſt contraire à la règle de la Foi. Mais eſt-il une ſecte, quelques impiétés qu'elle profeſſe, qui ne puiſſe tourner ainſi le cri public en ſa faveur, & ſe mettre à l'abri de tous les anathêmes ?

Voilà ce qui saute aux yeux de tous ceux qui lisent avec un œil sain le prétendu Témoignage de la vérité, & ce qui les convainc que l'auteur n'est pas meilleur logicien dans ses ouvrages de parti, qu'il n'est théologien dans la plûpart des autres. Ce qu'il y avance encore, avec une hardiesse qui lui tient lieu de raison, c'est que les Evêques, en acceptant la bulle, y ont été forcés par la crainte qu'ils avoient du Roi. Mais ici pour convaincre de mensonge ce témoin soi-disant de la vérité, on n'a besoin que du témoignage plus sincère des Protestans. Il faut dire les choses comme elles sont, dit le savant Basnage dans un écrit publié contre la Constitution même : on n'a point vu à Paris l'autorité royale, plus dominante qu'à Nicée.... Si l'on veut que le Roi, en déclarant ses intentions, a fait un excès de violence, qui a ôté si visiblement la liberté aux prélats, qu'ils ne pouvoient se soutenir sans miracle ; on pourra dire la même chose de Constantin à Nicée. Au reste, l'auteur du *Témoignage* prête aux premiers prélats de son parti, une plainte qu'aucun d'eux n'a jamais formée. On sait que le Cardinal de Noailles, dans le cours des délibérations, assura tout le contraire ; & ce n'étoit pas

L'Eglise & la Vérité renversées par la Constit. pag. 78.

un propos de pure honnêteté. Le Cardinal étoit fondé dans cette assurance, sur une lettre où le Chancelier Voisin la lui donnoit ministériellement par ordre de Sa Majesté, & qu'on peut encore voir dans la préface des Exaples, autre ouvrage du parti. Aussi Son Eminence & ses adhérans n'ont jamais dit qu'on les eût contraints, pas même dans la protestation secrète qu'ils firent peu après; & dans laquelle il étoit si naturel d'inférer un article de cette importance, s'il n'eût pas été chimérique. Enfin, après la mort de Louis XIV, on fut libre sans doute; & on ne le montra que trop. Cependant les prélats qui avoient accepté la bulle, sollicités de s'expliquer en faveur de M. de Noailles, devenu maître des graces, ont soutenu, ont confirmé leur acceptation, malgré les contradictions de toute espèce, & les outrages même que plusieurs d'entre eux eurent à essuyer.

On s'étonne avec raison, & si l'on ne réfléchissoit à quel point le zèle de secte peut dépraver le meilleur esprit, il seroit impossible de croire que l'auteur de l'Ouvrage des six jours, des Caractères de la charité, & de plusieurs autres livres semblables, le fût aussi du Témoignage de la vérité. Là, c'est l'amé-

nité & la Religion de concert, qui semblent parler; ici, c'eſt la plus violente paſſion, qui s'exhale en termes injurieux & en reproches outrageans. Là, c'eſt le fidèle écho du diſciple bien-aimé, qui retrace les plus touchantes leçons de la charité, de la douceur & de la patience chrétienne; ici, c'eſt un lion rugiſſant, qui déchire & met en pièces tout ce qu'il rencontre. Là, c'eſt un confeſſeur compatiſſant & humble à l'excès, qui proſterné aux pieds de ſa dévote en lui écrivant, proteſte qu'il aime mieux lui découvrir la lèpre dont il eſt dévoré, que de laiſſer la moindre tache ſur le viſage de ſa chère fille en Dieu, lui confeſſe ſes foibleſſes en général, & l'aſſure que ſon ingénuité iroit beaucoup plus loin, ſi pour ſon bonheur elle avoit, comme lui, le pouvoir des clefs; ici, c'eſt un factieux ſoulevé contre toutes les puiſſances, contre le Pape & les Evêques qu'il attaque, tantôt par les plus piquantes railleries, & tantôt par les imputations les plus infamantes.

Lettres ſur différens ſujets de morale & de piété, pag. 191, 213, 214, 258.

Voici un ſuffrage qui, mieux que tout ce qu'on vient de lire, fera convenir certaines perſonnes du venin que renferme le Témoignage de la vérité. L'infailliblilité de l'Egliſe, dit l'Avocat Géné-

ral, M. Joly de Fleury, en requérant la suppression de cet ouvrage, l'infaillibilité de l'Eglise, reconnue par l'auteur comme un des principaux fondemens de la Religion, comme la base, l'appui & la colonne de la vérité, ne seroit plus dans son effet, qu'un fondement incertain & toujours prêt à s'ébranler, dès qu'elle dépendroit d'une certitude appuyée sur le sentiment des peuples, sur une notoriété qui paroît souvent évidente aux uns, tandis que le contraire paroît évident aux autres; dès que pour décider en faveur du plus grand ou du plus petit nombre, il faudra consulter, comme la règle la plus sûre de la vérité, la notoriété des circonstances extérieures, que la disposition des différens esprits envisage presque toujours si différemment. Ainsi ce que chaque particulier trouveroit notoire & évident, décideroit de ce qui devroit être la règle de sa Foi; & le témoignage infaillible de la vérité, qui doit être une dans l'Eglise, seroit soumis au jugement si faillible & si différent de chacun des fidèles. Par-là, notre Foi, dont le caractère est d'être établie sur la soumission, ne seroit plus fondée que sur une évidence arbitraire; par-là nous n'aurions plus de règle sûre & invariable; & les peuples di-

visés dans leurs sentimens, suite presque inévitable de la division des Evêques, quelque inégalité qu'il y ait dans le nombre de leurs suffrages, ne nous fourniroient plus rien qui pût nous déterminer. L'Avocat Général ajouta que, s'il s'agissoit d'un point de doctrine susceptible du moindre doute, les Magistrats avant de prononcer devroient attendre que l'Eglise l'eût fait la première ; mais que le système de l'auteur étant si ouvertement contraire à la doctrine de l'Eglise en général, & de l'Eglise de France en particulier, il ne restoit rien à désirer pour proscrire un ouvrage également contraire à la paix de l'Eglise & à la tranquillité de l'Etat. Le Parlement défendit, le vingt-trois Février 1715, & le dédit de ce libelle, & de rien écrire contre la Constitution, ni en faveur des propositions qu'elle condamnoit.

Le Clergé de France en corps porta le dernier coup à ce livre, l'année suivante. Cependant Louis XIV n'étoit plus alors ; grand nombre de personnes puissantes s'intéressoient pour l'auteur, & pour sa doctrine. Un plus grand nombre encore d'intrigans & de cabaleurs firent jouer en sa faveur toutes les machines imaginables, avec un artifice & une persé-

vérance que rien ne déconcertoit. Tout fut inutile. Enfin la censure fut prononcée au mois d'Octobre, non seulement contre le Témoignage de la vérité, mais contre les Exapies, autre ouvrage de même aloi, & presque aussi malheureusement célèbre. Celui-ci fut encore flétri par le Parlement de Dijon, comme le premier l'avoit été par le Parlement de Paris. L'auteur s'y étoit principalement étudié à mettre la bulle en opposition avec l'Ecriture & les Pères, à faire des apostilles propres à étouffer le respect & la soumission qui sont dus à la Chaire de S. Pierre, enfin à justifier l'erreur aux dépens de tous ceux qui avoient contribué à sa proscription.

La publication de ces libelles, & bien d'autres sujets de scandale, joints aux exhortations du Pape, firent prendre au Roi la résolution de soumettre par autorité, ceux que les voies de douceur & de persuasion ne pouvoient ramener au devoir. Quantité d'Evêques uniquement zélés pour le bien de l'Eglise, furent de cet avis, & demanderent qu'on procédât sans retard, par les voies canoniques, contre les opposans. Mais il se rencontra aussi des prélats attentifs aux intérêts de l'homme, trop suscep-

tibles d'attache naturelle & de reſpect humain, & d'ailleurs aſſez jaloux du renom d'habileté dans les négociations, pour qu'on ait appellé cette ſourde ligue, le parti des Négociateurs. De tout temps, & dans les affaires de premier intérêt pour l'Egliſe, ces ſortes d'entremetteurs lui ont été plus nuiſibles que ſes ennemis déclarés. Ainſi commencerent ces négociations funeſtes, où le ménagement d'une part, & de l'autre le patelinage traînerent en longueur juſqu'à la mort de Louis XIV, exercerent encore à pure perte la patience du Régent & groſſirent aſſez le parti de l'erreur, ou du ſchiſme, pour qu'on n'y voie point encore de terme. On devoit bien ſentir néanmoins par l'expérience de ce qui s'étoit paſſé, que les oppoſans ne recevroient jamais la bulle ſans l'avoir expliquée à leur manière; c'eſt-à-dire ſans l'avoir aſſez reſtreinte, pour ſouſtraire à la cenſure les propoſitions qu'elle condamne, & ne leur attribuer aucune erreur. En effet, ce fut toujours-là comme un retranchement, d'où il fut impoſſible de les tirer. Il eſt inutile, il ſeroit de mauvaiſe grace, après avoir fait connoître ſuffiſamment leur marche, d'expoſer toute la ſuite de leurs détours & de leurs

artifices : supprimons tout ce qu'il est possible de ces honteux détails ; autrement, nous ne finirions point.

Clément XI jugeant avec raison que les prélats opposans résisteroient peu, si une fois l'on avoit réduit le Cardinal de Noailles, ordonna particulièrement à M. le Nonce d'engager Louis XIV de consentir qu'il l'appellât à Rome, & le citât à son tribunal, comme membre du sacré collège. Le Cardinal eut vent de ce projet, & trembla. Il promit de donner un mandement d'acceptation ; il demanda du temps pour le faire, & on lui en accorda tout ce qu'il en voulut. Durant cet intervalle, les médiateurs interposerent leurs bons offices ; la négociation entraîna des longueurs nouvelles, & n'aboutit à rien. Le mandement parut néanmoins ; mais toujours explicatif, & même restrictif de la bulle : les prélats qui avoient charge de l'examiner, le trouverent insuffisant, & de plus insidieux. Le Roi indigné s'expliqua d'une manière à redoubler la crainte. Le Nonce pressa de nouveau Sa Majesté, pour qu'elle permît de traduire le Cardinal à Rome. On suscita de nouvelles difficultés contre l'exécution de ce dessein ; on en revint aux conférences, & à des négociations qui n'eurent pas un meilleur succès que

les premières. Il fut toutefois arrêté, que le Cardinal feroit encore un mandement, dont jugeroit le Pape même ; & Sa Majesté lui assigna un temps pour le faire, en ajoutant, avec cet air d'empire qu'elle savoit si bien prendre, que s'il ne satisfaisoit enfin, elle prendroit contre lui les mesures qu'elle jugeroit convenables. Le mandement, qui ne vint que bien du temps après le terme donné, pécholt toujours, quoique moins visiblement, par le même endroit que le premier; & les prélats éclairés à qui le Monarque voulut sagement le communiquer, avant de l'envoyer à Rome, ne le trouverent pas tel à beaucoup près, que le Chef de l'Eglise dût s'en contenter. Sur ce rapport, Sa Majesté prit la résolution de convenir avec le S. Père, des moyens canoniques qu'on pourroit employer pour réduire les opposans, & envoya le sieur Amelot à Rome, pour traiter cette affaire.

Ce ministre avoit quelques projets à proposer, & plusieurs à discuter & à combattre. De ce dernier nombre étoit ce que le Pape désiroit sur toute chose, ce que le Roi lui-même avoit goûté d'abord, mais qu'on lui avoit peint depuis de couleurs odieuses; savoir de citer le Cardinal

au tribunal apostolique. Telle étoit encore la proposition de nommer des commissaires en France, pour instruire & faire le procès des Evêques opposans ; comme aussi d'autoriser le Nonce à les sommer de recevoir la bulle, & à les déclarer, en cas de refus, dépossés de leurs sièges. Mais la seule chose que devoit poursuivre sérieusement le ministre du Roi, c'étoit l'agrément du Pontife pour la célébration d'un Concile national en France ; & pour l'y amener, on alloit au devant de toutes ses appréhensions. On devoit l'assurer que ses Légats y seroient reçus avec toute la distinction possible ; que ce seroient eux qui proposeroient les matières ; qu'il marqueroit lui-même le nombre des sessions ; qu'il prescriroit les points qu'on y pourroit discuter ; & qu'il lui seroit parfaitement libre de refuser son approbation à tout ce qu'on auroit pu y entreprendre sans son consentement. Le Roi promettoit de tenir la main à l'exécution, & d'y employer au besoin toute son autorité.

Clément XI qui connoissoit la Religion & toute la probité de Louis XIV, avec qui d'ailleurs il étoit & fut toujours lié d'une amitié qui alloit jusqu'à la tendresse, n'eût certainement aucune appréhension sur la franchise de ce Prince : il

ne put toutefois goûter le projet d'un Concile. Outre bien des inconvéniens indépendans du Monarque, il voyoit les longueurs qu'alloit entraîner la voie du Concile ; & il craignit que l'âge avancé du Roi ne lui en laissât pas voir la fin. Sans toucher ce motif, toujours dur à l'oreille des Princes, il répondit généralement, qu'il trouvoit la voie du Concile trop longue, & dès-là sujette aux inconvéniens les plus fâcheux. Il ajouta, que puisque les autorités pontificale & royale suffisoient pour soumettre les opposans, il voudroit qu'on se servît de cette voie beaucoup plus expéditive ; que voulant bien cependant user de condescendance, il offroit d'envoyer pour le Cardinal deux brefs, l'un de douceur & l'autre de rigueur, dont l'on feroit usage selon les circonstances. Il devoit, par le premier, l'exhorter avec bonté à se réunir à ses confrères en acceptant la bulle ; mais on ne devoit le lui remettre que dans le cas où on le trouveroit disposé à cette acceptation, & qu'il en donneroit des assurances positives. Par l'autre bref, il lui enjoignoit d'accepter la bulle purement & simplement, sous peine d'être dégradé du Cardinalat, & traité ensuite selon toute la rigueur des Canons ; & l'on devoit

voit le lui présenter, au cas qu'il fût toujours opposé à l'acceptation. Ces différens projets du Pape & du Roi occuperent long-temps les deux Cours : le Monarque revenoit toujours à la convocation du Concile, & le Pontife y marquoit d'autant plus de répugnance, que le Sieur Amelot qui la sollicitoit à Rome, s'étoit rendu suspect à Sa Sainteté. Elle avoit lieu de croire que ce solliciteur, en apparence très-vif, ne la vouloit pas lui-même ; parce qu'il ne tendoit qu'à épargner au Cardinal de Noailles tous les coups d'autorité, & qu'à cette fin il étoit entré dans le projet du Lazariste Philopald, qui conseilloit au Cardinal d'accepter la bulle en conséquence du bref de douceur, où l'on pourroit dire avec quelque apparence de raison que la bulle se trouvoit expliquée : ce qui favorisoit l'obstination des opposans à vouloir infirmer la bulle, par des explications & des restrictions. Aussi Philopald fut-il chassé de Rome dans les vingt-quatre heures, & toutes les sollicitations d'Amelot devinrent suspectes.

Cependant le S. Père fut si fortement pressé par le Roi pour la convocation du Concile, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y

donnât son consentement absolu : il ne paroissoit plus que demander un peu de temps, pour faire ses dernières réflexions. Mais à la nouvelle des dispositions que prenoit le Pontife, les prélats opposans ne furent plus les maîtres de cacher les leurs. Jusques-là ils avoient fait bonne contenance; ils s'étoient montrés les plus ardens à désirer le Concile ; & quand la convocation leur en parut certaine, par les mesures que le Prince & le Clergé prenoient tout publiquement, quand ils se virent à la veille d'être jugés, ils se crurent perdus, & ne purent dissimuler leur consternation. Les prélats acceptans en tirerent un bon augure pour le succès du Concile ; & quelques-uns en donnerent avis au Pape, afin de l'engager à y donner les mains. Mais que les desseins du Ciel sont impénétrables à l'homme! que la paix de l'Eglise, en apparence si prochaine, étoit encore éloignée ! Le S. Père eut avis, que depuis trois semaines la santé du Roi se trouvoit considérablement altérée. A soixante-dix-sept ans, tout est à craindre pour la vie. Le Pontife en fit la réflexion avec amertume, & regrettant le temps qu'on avoit perdu en pour-parlers & en contradictions ; tout seroit fini présentement, ajouta-t-il,

l'on avoit suivi mes idées, & je doute fort que le Roi soit à temps pour exécuter les siennes. Mais il croit ses vues les meilleures, & j'y vais concourir de toutes mes forces. Sa Majesté reçut ensuite un courier de Rome, & ne songea plus qu'à convoquer le Concile national, comptant avec raison, comme on vient de le voir, que le Pape y alloit donner son consentement.

Elle commença par faire dresser une déclaration, où il étoit enjoint aux Evêques opposans de se conformer à leurs collègues dans l'épiscopat, & d'accepter la Constitution de la même manière qu'ils l'avoient acceptée. Les principaux Magistrats s'éleverent hautement contre cette injonction: ils prétendoient, qu'avant de regarder la bulle comme règle de Foi, & loi dans l'Etat, il falloit attendre un certain cours d'années, pour juger du consentement au moins tacite de l'Eglise universelle; qu'il pouvoit se faire que la Constitution ne fût point encore parvenue à la connoissance de bien des Eglises; & que jusqu'à ce que le temps eût appris qu'elles la connoissoient, & qu'elles ne réclamoient point, il seroit imprudent de le présumer. Les mêmes Magistrats, quelques années auparavant, n'avoient rien

opposé de semblable à la bulle qui condamnoit le livre des Maximes des Saints. Si-tôt qu'elle avoit paru, M. d'Agueſſeau, pour lors Avocat Général, assuré des sentimens de sa compagnie, avoit dit sans balancer : Nous adhérons à cette doctrine si pure, que le Chef de l'Egliſe, le ſucceſſeur de S. Pierre, le Vicaire de J. C., le Père commun des fidèles vient de confirmer par sa déciſion. Cette variation de principes, ou de conduite, fit ſoupçonner au Roi qu'on ne cherchoit qu'à éluder ses ordres. Pour obvier à toutes les manœuvres d'une partialité si ſuſpecte, il réſolut d'aller faire enrégiſtrer lui-même sa déclaration, & marqua le jour auquel il tiendroit son lit de juſtice. Tout étoit diſpoſé pour cela, il devoit le lendemain se rendre au Parlement, lorſqu'il fut arrêté par la maladie dont il ne releva point. Alors, mais en vain, ceux des politiques & des temporiſeurs à qui la paix de l'Egliſe n'étoit pas indifférente, gémirent de la voir déſeſpérée ; & le cœur de tous les fidèles ſincères, pour peu qu'ils euſſent d'inſtruction, fut inondé d'amertume.

Toujours les bruits funeſtes ſe répandent avec célérité. En peu de temps, l'état du Monarque Très-Chrétien fut

connu de tout Rome; & tout y fut dans le même état, que si chaque famille y eût tremblé pour la vie de son père. On courut aux Eglises, de tous les quartiers. Le concours fut prodigieux sur-tout dans l'Eglise nationale de S. Louis, où le saint Sacrement étoit exposé nuit & jour. Le sacré collège s'y trouva rassemblé presque tout entier; & le Souverain Pontife, au milieu d'eux, fondoit en larmes, & ne pouvoit contenir ses sanglots. Des gens de toute condition, de tout âge, & de tout climat, mêloient leurs vœux & leurs pleurs à ceux du Père commun: mais, ô profondeur des conseils éternels! des vœux qui redemandoient un protecteur si nécessaire à l'Eglise, ne devoient pas être exaucés.

Louis, dit le Grand à tant de titres divers, parut tel sur-tout au lit de la mort. Jamais Prince peut-être ne vit la fin de sa vie & de son empire, avec plus de grandeur d'ame. Les grands sentimens de Religion qu'il avoit conservés, dans l'emportement des passions même qui créent de nos jours les blasphémateurs & les impies, & la piété solide qu'il signala dans un âge plus avancé, furent la base principale de cette force d'ame, qui n'eut jamais rien de l'ostentation, ni du flot-

cisme, & qui se déploya tout entière à l'heure de la mort. Les faits en vont présenter la preuve complette : la matière est trop édifiante, pour que le précis exact en puisse paroître long.

Journal Hist. de la dernière maladie de Louis XIV. Mém. de l'Abbé de Choisy.

Le vingt-quatrième d'Août, après le souper du Prince, le danger de sa maladie se déclara par de grandes douleurs qu'il sentit dans tout le corps, & par une foiblesse extrême. On reconnut peu après, qu'une de ses jambes n'avoit presque plus de sensibilité ; sur quoi il demanda son Confesseur, vers les onze heures du soir. Le lendemain, jour de S. Louis, il se trouva mieux, & voulut que les courtisans assistassent au dîner qui lui fut servi dans sa chambre. Comme c'étoit le jour de sa fête, les instrumens militaires vinrent le saluer sous ses fenêtres, & se tinrent néanmoins à une certaine distance, de peur que le bruit ne l'incomm[illegible] ; mais il voulut qu'on les fît approcher. Le soir, on alloit encore donner dans sa chambre un concert, qui ne manqua que parce qu'il s'endormit. Mais quand il fut éveillé, on lui trouva le pouls fort mauvais, avec une absence d'esprit, qui dura peu. Revenu à lui, & se jugeant lui-même dans un état dangereux, il demanda le Viatique qu'il reçut, aussi bien qu

l'Extrême-Onction, avec les plus grands sentimens de piété, & la plus parfaite liberté d'esprit. Il produisoit de lui-même les actes des vertus chrétiennes, & répondoit à toutes les prières de l'Eglise.

Peu après on regarda ses jambes, & l'on y trouva plusieurs taches, qui annonçoient une gangrène intérieure. Comme il n'avoit pas souffert qu'on lui cachât rien, il comprit qu'il lui restoit peu de temps à vivre. Alors il donna ses derniers ordres, non pas comme un homme qui va mourir, mais comme s'il eût en pleine santé ordonné une expédition militaire, ou donné une instruction politique. Il communiqua ses vues aux différens ministres, mit ordre à son porte-feuille avec le Chancelier, fit la revision lui seul de papiers secrets, renfermés dans une cassette à part, brûla les inutiles, sans en oublier quelques-uns qui étoient restés dans ses poches, & qui pouvoient brouiller deux de ses ministres. Le Duc d'Orléans qu'il avoit appellé, étant entré dans sa chambre, il lui parla un bon quart d'heure en particulier, & lui dit à voix haute : Mon neveu, je vous ai conservé par mon testament tous les droits que vous donne votre naissance ; servez le Dauphin, aussi fidélement que vous m'avez servi. J'ai fait

les dispositions que j'ai cru les plus sages ; mais comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque article qui ne soit pas bien, on le pourra changer. Puis l'embrassant avec tendresse ; sur toute chose, lui dit-il, aimez & protégez la Religion, il n'y a que cela de solide. Il reçut ensuite les autres Princes du sang. On ne sut pas ce qu'il leur avoit dit : mais il leur parla d'une manière si touchante & si noble, que tous sortirent de sa chambre les yeux en larmes, & avec autant de signes d'admiration que d'affliction.

Le lendemain, on jugea à propos de lui faire des incisions dans une jambe. L'opération fut longue ; & comme on travailloit dans les chairs vives, en plongeant jusqu'à l'os, il dut prodigieusement souffrir. Cependant sa fermeté fut telle, que le médecin qui tenoit le pouls n'y trouva pas la moindre altération. On reconnut, à n'en pouvoir plus douter, que la gangrène provenoit de l'intérieur, & que la maladie étoit incurable. L'auguste malade avoit exigé que les médecins s'expliquassent clairement. Tous ceux qui étoient présens, fondoient en larmes : lui seul n'étoit point du tout ému ; il parloit de son état, comme s'il eût été question de toute autre personne, mais

sans aucun air de contrainte, & avec toute la justesse qui lui étoit ordinaire.

Après l'opération, il demanda le Dauphin. On le lui amena ; il ne put le regarder sans attendrissement, le caressa, & lui dit : Mon fils, vous allez être un grand Roi ; mais vous n'aurez de bonheur qu'autant que vous serez soumis à Dieu, & que vous procurerez le bien de vos peuples. Evitez la guerre, autant qu'il vous sera possible ; c'est la ruine des peuples. Je reconnois avec douleur, que je l'ai plusieurs fois entreprise légérement, & soutenue par vanité. Ne suivez pas mon exemple. Après ces mots il l'embrassa tendrement, à deux repriſes différentes ; & comme le jeune Prince se retiroit, le Roi leva les yeux au Ciel, & lui donna sa bénédiction. Après la Messe qu'on lui dit dans sa chambre, & qu'il entendit avec autant d'attention que s'il n'eût pas été malade, il fit approcher de son lit les Seigneurs & tous les Officiers qui étoient présens, éleva la voix & leur dit : Messieurs, je vous remercie de la fidélité & de l'affection avec lesquelles vous m'avez servi. Je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. Je vous quitte avec regret, & suis bien fâché que les derniers temps

ne m'aient pas permis de vous récompenser comme vous le méritiez. Ayez pour le Dauphin le même attachement que vous avez eu pour moi. C'eſt un enfant de cinq ans, qui peut eſſuyer bien des traverſes ; & combien n'en ai-je pas eſſuyé moi-même dans mon jeune âge ! Je m'en vais, mais l'Etat demeure : demeurez lui fidélement attachés, & que votre exemple maintienne dans le devoir mes autres ſujets. Soyez tous bien unis, l'union eſt la force d'un Etat. Mais je ſens que je m'attendris, & que je vous attendris vous-mêmes. Adieu, Meſſieurs, ſouvenez vous quelquefois de moi.

Tous ceux à qui ces paroles avoient été adreſſées fondoient en larmes, quand les Princeſſes du ſang ſurvinrent, plus éplorées que perſonne. Elles éclatoient en gémiſſemens & en ſanglots, elles pouſſoient des cris pénétrans. Le Roi, loin de perdre ſa tranquillité, ſourit & leur dit : Il ne faut pas crier comme des enfans. Elles s'approcherent de ſon lit, & il fit à chacune la petite inſtruction qui lui convenoit : il y en avoit deux qui étoient mal enſemble : il les exhorta à ſe réconcilier, & ſur le champ elles le firent.

Le mal empirant toujours, depuis

vingt-six du mois, le malade eut des mouvemens convulsifs, & sa tête parut affoiblie: mais il revenoit toujours, quand on lui parloit de Dieu; & afin de lui en parler de temps en temps, le Père le Tellier, son Confesseur, ne le quittoit point. Comme ce Prince clair-voyant & ferme, malgré toutes les clameurs de l'hérésie & de l'impiété, avoit constamment honoré les Jésuites de son estime, il leur en voulut donner un dernier témoignage. Le vingt-sept, il fit appeller le Marquis de Pontchartrain, & lui dit: Aussi-tôt que je serai mort, vous expédierez un brevet pour faire porter mon cœur à la maison professe des Jésuites, & vous l'y ferez placer de la même manière que celui du Roi mon père. En toute rencontre, il parloit de ce qui devoit se faire après sa mort; il s'entretenoit souvent de son successeur, le nommoit le jeune Roi; & comme à ce mot, loin d'en user après lui, on paroissoit frémir; hé pourquoi cette délicatesse, disoit-il? Cela ne me fait aucune peine. Il dit à Madame de Maintenon: J'ai toujours ouï dire qu'il étoit difficile de mourir; cependant me voici parvenu à ce moment si redoutable aux hommes, & je ne trouve pas que cela soit si diffi-

cile. Je ſuis fâché de vous quitter, ajouta-t-il avec tous les témoignages d'une amitié fondée ſûr l'eſtime; mais j'eſpere que bientôt nous nous reverrons.

Le lendemain il tomba dans un affaiſſement, qui le fit croire à l'extrémité. Comme il revenoit de cet état, il apperçut, au moyen des glaces, deux garçons de ſa chambre qui pleuroient au pied de ſon lit. Pourquoi pleurez-vous, leur dit-il? avez-vous donc penſé que j'étois immortel? Pour moi, je n'ai jamais cru l'être; & depuis long-temps vous avez dû vous préparer à me perdre. Après avoir encore entendu la Meſſe avec ſon attention accoutumée, il fit appeller le Cardinal de Rohan, & l'Evêque de Meaux qui venoit de recevoir la barette, & il leur tint ce diſcours: J'aurois ſouhaité de mettre fin aux troubles de l'Egliſe; mais Dieu ne l'a pas permis. Il fait tout pour ſa gloire: il y veut ſans doute employer une main, qui lui ſoit plus agréable que la mienne. Quelques pures qu'aient été mes vues, le public a pû croire que j'agiſſois par prévention, ou pour ſignaler mon autorité. Dieu ſait ce qui en eſt. Continuez, il vous l'ordonne, à ſoutenir la cauſe de ſon Egliſe, avec le zèle que vous avez toujours fait paroître, & ſouvenez-

vous quelquefois de moi, dans la célébration du saint Sacrifice. Je meurs dans la Foi catholique, apostolique & Romaine. Toute ma vie, j'ai professé de cœur & d'affection la Religion de mes pères: je ne changerai point à la mort. J'aimerois mieux perdre mille fois la vie. On lui demanda cependant, s'il n'avoit rien sur le cœur contre le Cardinal de Noailles. Qu'il vienne s'il veut tout à l'heure, répondit-il, & je l'embrasserai de tout mon cœur, pourvu qu'il veuille se soumettre au S. Siège; car je veux, ajouta-t-il en répétant sa profession de Foi, je veux mourir catholique, apostolique & Romain.

Enfin les trois ou quatre jours qu'il vécut encore, ne furent qu'une matière d'édification, qui malgré sa foiblesse extrême parut s'accroître, à mesure qu'il approchoit de sa fin. Comme on lui proposoit de prendre un bouillon, ce n'est pas là ce qu'il me faut, dit-il, nous n'avons qu'une chose à faire, qui est notre salut, faites approcher mon Confesseur; & il voulut encore recevoir l'absolution. On lui apporta néanmoins un peu de vin d'Alicante, mêlé d'un élixir qui sembloit lui donner des forces. Il le prit, & dit: Ce n'est, ni dans l'espérance, ni par le désir de guérir; mais je sais que dans l'é-

tat où je suis, je dois obéir au médecin. Son Confesseur lui expliqua ces mots de la Salutation Angélique, *Nunc & in hora mortis nostræ*. Le Prince ne se lassoit point de répéter, avec un air de consolation sensible : Oui, maintenant, présentement, & à l'heure de ma mort. On lui demanda s'il souffroit beaucoup ; & dans un sentiment vraiment héroïque de pénitence, il répondit : Non, c'est ce qui m'afflige. Comme on cherchoit à le rassurer contre les terreurs de la mort ; je suis en paix, dit-il, & je suis bien aise de mourir, parce que j'espere en Dieu ; mais je ne me console point de l'avoir offensé. Le Curé de Versailles lui ayant dit, que tout le monde faisoit des vœux pour sa conservation ; il est question de mon salut, répliqua-t-il, c'est là ce que je vous prie de bien demander à Dieu.

Le vingt-huit, sa tête se trouva fort embarrassée ; & il dit lui-même qu'il n'en pouvoit plus. En effet, la gangrène se propageoit avec rapidité, & l'enflure étoit considérable. Il vit ce dépérissement avec une résignation parfaite aux ordres du Ciel, & il renouvelloit à chaque moment les actes des vertus chrétiennes. Le vendredi soir, trentième du mois, il tomba dans un assoupissement léthargique,

qui dura tout le samedi, & parut finir, quand on lui récita les prières des agonisans. L'agonie ne lui ôta point la connoissance ; il dit ces dernières paroles : Mon Dieu, faites-moi miséricorde, venez à mon aide, & hâtez-vous de me secourir ; puis il expira tranquillement le dimanche, premier jour de Septembre 1715, sur les huit heures & demie du matin. Il étoit dans la soixante-dix-septième année de son âge, & la soixante-douzième de son regne, le plus long qu'on ait jamais vu en Europe, & malgré tous les paradoxes de l'irréligion, l'un des plus glorieux.

Il n'est pas de notre objet de relever ses qualités militaires, politiques, sociales, étrangères en un mot à la Religion, ou plutôt qui n'y ont qu'un rapport indirect. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est que le caractère même de ceux qui outragent ce grand homme fait en tout point son éloge : il n'a pour ennemis que les ennemis de Dieu même ; & s'il avoit fait contre la Religion ce qu'il a fait pour elle, il auroit autant de panégyristes & d'admirateurs, que le siècle où l'on fait gloire de l'outrager, que ce siècle infatué de ses chimériques lumières compte de Pyrrhoniens & de blasphémateurs.

Pour ce qui eſt des vertus chrétiennes, on les lui a toutes vu ſignaler, au moment où l'homme ne déploie, que ce qui tient véritablement à ſon cœur & à la ſubſtance même de ſon ame. On avoit d'ailleurs remarqué en lui, depuis ſa première jeuneſſe, le plus profond reſpect pour la Religion. Son zèle conſtant à bannir de ſes états le vice en général, & en particulier le duel, le blaſphême, & l'impiété, à ramener au giron de l'Egliſe ceux de ſes ſujets qui s'en étoient ſéparés, à ſoutenir ce nombre prodigieux des Miſſionnaires qui évangéliſoient en Turquie, en Perſe, dans les Indes, à la Chine, dans l'ancien & le nouveau monde, ſera une preuve éternelle de ſon amour pour la Religion. Et pour les devoirs propres de ſon état, l'ordre qu'il rétablit dans le barreau, dans les armées, dans la marine, dans les finances, eſt la preuve de ſon aſſiduité laborieuſe à remplir les obligations de la Royauté. Grand dans les ſuccès, il le fut encore davantage dans la fortune contraire. C'eſt-là qu'il parut tout ce qu'il étoit, qu'il parut ſupérieur en quelque ſorte à lui-même, & grand ſur-tout par ſa Religion. Accablé de revers dans la guerre la plus juſte qu'il ait eu à ſoutenir; frappé coup ſur

coup dans ce qu'il avoit de plus cher, lorsque la mort portant sa faulx sur tous les soutiens du trône, moissonna le Dauphin, le Duc & la Duchesse de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Duc de Berry, & de la famille royale la plus florissante à peine elle épargna le plus foible rejetton; comme un roc immuable au sein de la tourmente, sa Foi ne chancela point, & loin de murmurer, Dieu me frappe, dit-il, mais je l'ai bien mérité, mais puisqu'il me punit en ce monde, j'espere qu'il me pardonnera dans l'autre.

On lui a reproché deux défauts surtout, l'incontinence & l'ambition. Il seroit difficile de le justifier sur le premier: mais on peut encore dire, qu'il en épargna le scandale à ses sujets, autant qu'il lui étoit possible; qu'il le couvrit du voile de cette décence & de cette dignité même qui accompagnoit toutes ses démarches: au moins réussit-il à sauver l'honnêteté publique. Mais autant il avoit scandalisé la France par cette aveugle passion, autant il l'édifia par la pénitence qu'il ne rougit point d'en faire sur le trône, & & qui eut plus de publicité que n'en avoient eu ses désordres. Quant au reproche d'ambition, il suffira, pour le faire

tomber, de se rappeller le vrai motif, qui lui fit entreprendre, ou soutenir la plûpart de ses guerres. Avant lui, Louis XIII, ou Richelieu, avoit entrepris d'abaisser la maison d'Autriche, qui, maîtresse de l'Empire Germanique, de l'Espagne & de l'Italie, tenoit la France comme bloquée, & menaçoit de la subjuguer tôt ou tard. Louis XIV, engagé dans cette entreprise avant l'âge de gouverner, la suivit sans doute quand il en eut senti l'importance, & la poussa du moins autant qu'il étoit nécessaire pour assurer le repos de son Royaume. Mais loin de rien outrer, il usa d'une modération marquée en bien des rencontres. Qu'on se rappelle tout ce qu'il fit pour prévenir la guerre de 1667, toute sa condescendance à offrir & réoffrir d'abandonner à l'Espagne la meilleure partie de ses prétentions; tout ce qu'il céda effectivement de bonnes places à cette couronne, pour l'engager à conclure la paix de Nimegue; sa générosité religieuse à lever le blocus de Luxembourg, aussitôt qu'il eut vent de l'irruption des Turcs en Autriche, & à suspendre toute hostilité jusqu'à ce que ces infidèles eussent levé le siège de Vienne; l'abandon qu'après une longue suite de victoires il fit

de toutes ſes conquêtes à Ryſwick; enfin les facilités qu'il apporta par deux fois au traité de partage de la Monarchie d'Eſpagne. Il eut néanmoins à ſe reprocher, ſinon des vues ambitieuſes ou intéreſſées en faiſant la guerre, au moins trop de facilité à l'entreprendre, & quelque vanité à la ſoutenir. Mais avec quelle édification ne la lui-a-t-on pas entendu confeſſer lui-même au milieu de ſa Cour, & avec quelle réſignation n'a-t-il pas accepté, en eſprit de pénitence, les revers terribles de ſes dernières années! Louis, malgré ſes péchés, auſſi bien que David, fut un Roi ſelon le cœur de Dieu; il mérita ſans doute, autant que Clovis, le titre de défenſeur de la Foi, que S. Remi donnoit au premier Roi très-chrétien; & il peut être qualifié d'Evêque Extérieur, auſſi juſtement que le grand Conſtantin, ainſi nommé par Euſèbe.

Dans les conjonctures où ſe trouvoit l'Egliſe de France, ce fut un vrai malheur pour elle, que la mort d'un Roi qui avoit au ſouverain degré le premier talent du trône; c'eſt-à-dire cette dignité naturelle & cet aſcendant inexplicable, qui, ſans effort & comme irréſiſtiblement, ſe fait révérer & obéir. Il n'eut

pas les yeux fermés, que ces lâches novateurs qu'un seul de ses regards atterroit, marquerent une insolence d'autant plus forcenée, qu'elle s'étoit plus forcément contenue. Ils insulterent hautement à sa mémoire, ils formerent & firent éclater des projets séditieux; ils braverent toutes les personnes en place, & s'efforcerent de brouiller tous les ordres de l'Etat. Un déluge de libelles inonda le Royaume. On excitoit les peuples à juger leurs pasteurs. La division qui régnoit dans l'épiscopat, on l'étendit à la plûpart des autres corps. On mit la scission dans quelques Universités. Des Prêtres & des Religieux secouerent ouvertement l'obéissance. La licence en un mot fut si grande, qu'elle alarma tous les fidèles sincères, & qu'ils se crurent à deux doigts du schisme.

La circonstance d'une minorité contredite, le danger d'une guerre civile, surtout si le prétexte de la Religion venoit à s'y mêler, l'audace de quelques têtes échauffées, leur manège pour attirer les simples dans leur cause, & l'assurance avec laquelle ils vantoient leurs forces, tout cela parut exiger qu'on usât d'un ménagement extrême. Le Régent prit le parti de dissimuler pour un temps, ce

qu'il jugeoit dangereux de punir si-tôt ; disposé qu'il étoit, comme il s'en expliqua dès-lors, ou à faire rougir les mutins eux-mêmes de leurs égaremens, ou à les contraindre un jour d'en réparer les désordres. Il entreprit d'abord de gagner, à force de faveurs, le Cardinal de Noailles. Il fit quitter la Cour & Paris même, au Père le Tellier, nommé Confesseur du jeune Roi par son auguste aïeul ; il rappella d'exil différens Docteurs attachés au Cardinal ; il laissa quantité de bénéfices à la disposition de Son Eminence ; il poussa les marques de considération jusqu'à la mettre à la tête du conseil de conscience.

L'un de ses premiers soins cependant fut d'écrire au S. Père, pour l'assurer des mêmes égards & du même respect, qu'avoit constamment signalés le feu Roi à l'égard du Siège apostolique. Et justifiant en quelque sorte ses procédés à l'égard du Cardinal, il marquoit à Sa Sainteté qu'il espéroit couper au moins la source des troubles dans l'espace d'un mois. Le Cardinal lui avoit en effet donné sa parole, que dans un mois au plus tard il lui remettroit en main son mandement d'acceptation.

Il en fut de cette promesse, comme il en avoit été de tant d'autres. Le mois s'é-

coula, & le mandement ne parut point : il n'en fut pas plus question, que s'il n'eût jamais été promis. Bien plus, les graces accordées en vue de la réunion, furent tournées contre elle. On les annonça dans les gazettes jansénistes, comme la récompense de la fermeté du Cardinal à rejetter la bulle. On publia de tous côtés, qu'il avoit trouvé dans le Prince Régent un puissant appui contre les violences du Pape ; qu'afin de le venger sûrement de la Cour de Rome, l'examen de la bulle étoit renvoyé au conseil de conscience dont il étoit Président, & que pour lui fournir les moyens de grossir son parti, les bénéfices étoient laissés à sa disposition. Ces impostures firent tant de bruit, & se répandirent si loin, que le Pape en fut alarmé ; comme on le voit par le bref qu'il en écrivit au Régent, en date du premier Octobre de cette année 1715.

Ce fut dans l'assemblée qui se tint cette année-là, que le Clergé condamna les Exaples & le Témoignage de la Vérité. A cette occasion, on tendit mille pièges nouveaux, tant à la sagacité qu'à la Religion de nos prélats ; ce qui rendit cette assemblée fort orageuse. On publioit fort haut que les temps étoient bien changés,

& que les constitutionnaires avoient désormais tout à craindre du crédit de M. de Noailles. Les menaces ne servant qu'à irriter les esprits, on en revint aux promesses, & l'on assura que ce Cardinal alloit accepter la Constitution, pourvu néanmoins que la censure des livres en question ne fût pas prononcée auparavant. L'amorce étoit séduisante, & le Président de l'assemblée, l'Archevêque de Narbonne y fut pris. Mais trop souvent leurrés par cette fausse promesse, les autres acceptans ne voulurent jamais entendre à différer cette censure. Sur quoi les opposans se retrancherent à demander, qu'au moins on n'y fît pas mention de la bulle. C'étoit un coup de partie pour eux, d'empêcher ainsi que l'acceptation de la bulle ne fût ratifiée dans une conjoncture ou il n'y auroit plus à prétexter, comme sous le feu Roi, le défaut de liberté dans les suffrages. D'un autre côté, prononcer sur des livres souverainement injurieux à la bulle sans faire mention d'elle, c'étoit passer condamnation sur tout ce que le parti lui reprochoit. On en fit donc mention, & l'on en fit une ratification expresse, malgré toutes les réclamations & les démarches de l'Archevêque de Narbonne, qui, quoiqu'orthodoxe au fond,

eut encore l'imprudence de figurer en fauteur de la nouveauté. Il s'en repentit amérement, quand il vit enfin où aboutit, avec les promeſſes des réfractaires, ſa condeſcendance exceſſive. Quand la cenſure fut prononcée, ils firent encore jouer toutes ſortes de machines, afin d'en empêcher l'impreſſion, afin même que la minute en fût dépoſée dans un lieu où ils puſſent porter la main, & qu'on n'en délivrât pas des copies aux différens membres de l'aſſemblée. Au moins leurs intrigues furent-elles inutiles quant à ce dernier point, dont la néceſſité parut tout entière par la ſuite; puiſqu'en effet l'original de l'une des deux cenſures fut enlevé des archives, & que ſans les copies délivrées aux prélats, on n'eût pas manqué de faire paſſer la condamnation pour imaginaire.

Sous des prétextes beaucoup plus foibles encore, on engagea la Sorbonne à déclarer apocryphe l'acceptation formelle qu'elle avoit faite de la bulle, & à ternir en un jour la ſplendeur qu'elle avoit acquiſe pendant cinq à ſix ſiècles, par ſon attachement inviolable à la Foi & à la Chaire de S. Pierre. En vain les Docteurs dont la doctrine & la ſageſſe faiſoient la gloire principale de leur compagnie, lui voulu-

voulurent épargner la honte de démentir le titre d'Ecole Chrétienne la plus distinguée de l'univers. On se moqua de leurs alarmes, on mépriſa leurs conſeils, on s'irrita de leurs remontrances. Des troupes de jeunes inſol[illegible], pouſſés par quelques vieux-ſubor[illegible] ouffoient la voix des autres par d[illegible] & des huées de carrefours. Si [illegible] ſe récrioient contre une conduite ſi indécente, on leur répondoit par des cris & des geſtes de fureur ; s'ils vouloient proteſter, on paſſoit à la violence, on les traitoit indignement, on les déclaroit au moins exclus du corps de la Faculté.

Pour tout dire en un mot, il ſe trouva des Docteurs qui, en opinant ſur la bulle, dirent effrontément que ce m[illegible]ſtrueux décret ne reſpiroit que l'infidelité, que c'étoit une pièce exécrable, & l'une de ces portes de l'Enfer qu'il falloit empêcher de prévaloir contre l'Egliſe. Pour en détruire, s'il étoit poſſible, juſqu'au moindre veſtige, ils ſoutinrent que la Faculté ne l'avoit point acceptée par ſa concluſion du 5 Mars 1714 ; parce que jamais elle n'avoit été capable de trahir ainſi la Religion, de renverſer la hiérarchie, les libertés de l'Egliſe Gallicane, & les droits de la couronne.

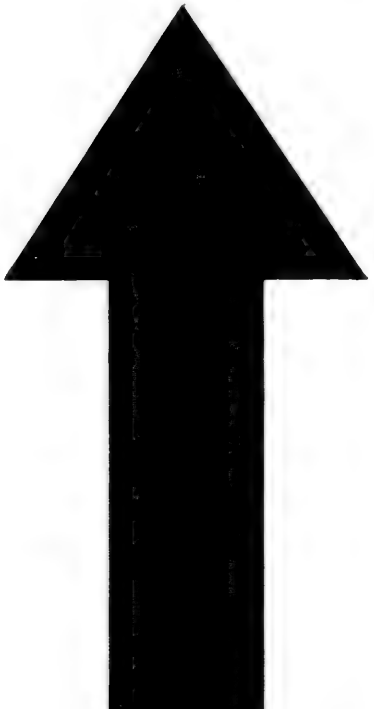

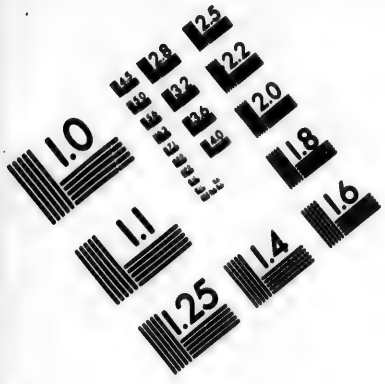

**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

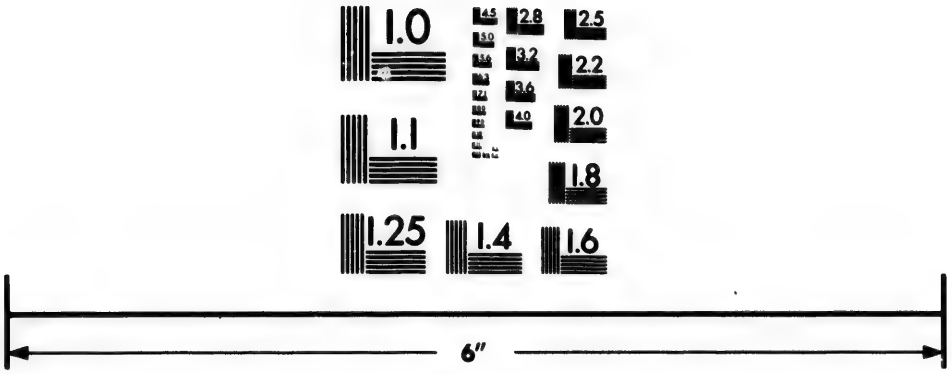

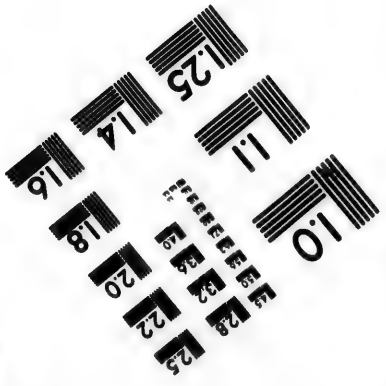


Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Et par un subterfuge jusqu'alors inouï, distinguant entre l'enrégistrement & l'acceptation, ils convinrent que la compagnie avoit enrégistrée la bulle, mais ils nierent qu'elle l'eût acceptée. On en vint aux voix, & le résultat fut qu'il étoit faux que la Faculté eût jamais reçu la bulle. Il restoit néanmoins une difficulté assez embarrassante, pour ceux qui avoient tant soit peu à cœur de conserver quelque réputation de droiture & de probité; puisque le plumitif des conclusions portoit, comme on l'a vu, le terme d'acceptation aussi bien que celui d'enrégistrement. Mais que n'ose pas franchir l'esprit de vertige & de mensonge? Pour lever cet obstacle, on déclara fausse & supposée la conclusion de l'enrégistrement; & comme telle, on la biffa des régistres. On n'en fut pas plus avancé. Tout le public étoit instruit, par l'auteur même des Exaples, si favorable à la schismatique faction, que la Faculté avoit reçu la bulle en 1714, à la pluralité de cinq cent vingt-cinq voix contre vingt-deux, & que cinq jours après elle avoit confirmé sa conclusion par les termes bien marqués d'acceptation & d'obéissance.

Le Régent indigné d'un faux si ré-

voltant, & de bien d'autres excès qu'en vain il s'étoit efforcé de prévenir, prit le parti d'interdire pour un temps à la Faculté ſes aſſemblées même ordinaires. Différens Evêques crurent auſſi devoir interdire ces écoles à leurs diocéſains, comme des ſources d'une doctrine corrompue. L'Evêque de Toulon en particulier déclara qu'il n'admettroit, ni aux ordres ſacrés, ni à l'état eccléſiaſtique, aucun de ceux qui étudieroient dans une école qui n'auroit pas reçu la bulle, ou qui reviendroit contre l'acceptation qu'elle en auroit faite. La Faculté dénonça cette déclaration, comme une pièce calomnieuſe, ſcandaleuſe, ſchiſmatique, & fit imprimer ſa dénonciation. L'Evêque à ſon tour condamna la dénonciation, comme un écrit injurieux, non-ſeulement aux Evêques de France, mais au corps entier de l'Epiſcopat, & comme hérétique, ſi on l'entendoit dans un ſens contraire à l'autorité de la Conſtitution. Le Pape vouloit encore ſévir contre cette inſolence de ſimples prêtres, qui s'érigeoient en juges & en cenſeurs des juges même de la Foi; mais on lui fit obſerver, que ce ſeroit prendre le change, & remplir peut-être le vœu de ces prêtres audacieux, ſuſcités vraiſemblablement pour

faire diverſion à la pourſuite plus ſérieuſe des Evêques réfractaires. Il ne marqua donc alors que du mépris pour cet attentat impuiſſant ; ce ne fut qu'après ſept à huit mois, que le dix-huit de Novembre 1716, il déclara ces Docteurs déchus, juſqu'au temps de leur réſipiſcence de tous les privilèges accordés à la Sorbonne par les Papes précédens, avec défenſe à la Faculté d'admettre perſonne aux grades, à peine de nullité prononcée d'avance.

Les prélats pourſuivis recourant à leurs faux-fuyans accoutumés, renouerent les négociations, & engagerent quelques acceptans à chercher les moyens de concilier les eſprits. On propoſa une infinité de projets : mais toujours ils en revinrent aux explications qu'ils vouloient que le Pape donnât de ſa bulle, & qu'on ne pouvoit guère attendre d'un Pape auſſi clairvoyant & auſſi ferme que Clément XI. On ſe rappella cependant que ce Pontife, indulgent autant qu'il pouvoit ſagement l'être, après avoir déclaré qu'il ne donneroit pas cette ſatisfaction aux oppoſans, avoit ajouté : A moins qu'ils ne ſe fuſſent préalablement ſoumis. D'où l'on préſuma, que ſi les éclairciſſemens lui étoient démandés par des Evêques

qui eussent déja reçu la bulle, il pourroit bien les accorder à leurs instances. Les opposans saisirent avidement cette ouverture; & voici le honteux usage qu'ils en firent.

Ils prierent quelques prélats acceptans de leur prêter la main, & de se joindre à eux, afin d'obtenir du Pape des éclaircissemens propres à leur faciliter la soumission. Les acceptans pleins d'ardeur pour le rétablissement de l'unité catholique, & persuadés que les autres n'attendoient que les explications du Pape pour se soumettre à la bulle, leur promirent d'appuyer leurs instances auprès du S. Père. Sur quoi l'on résolut d'écrire à Sa Sainteté, sous le nom de tous les prélats qui goûtoient cette ouverture. La lettre fut composée par les opposans, & présentée à ceux des acceptans qui avoient promis de la signer. Ceux-ci exigerent qu'on y fît des changemens; & à l'instant on raya sous leurs yeux ce qu'ils y avoient trouvé de répréhensible, avec promesse de ne plus revenir sur ces corrections; après quoi on leur fit signer la lettre, sur l'exemplaire même qu'on venoit de raturer. Comme ils ne doutoient nullement qu'on n'en fît l'usage pour lequel on avoit demandé leur signature, ils

demeurèrent tranquilles en attendant la réponse de Rome. Plusieurs mois s'écoulerent dans cette vaine attente. Enfin, ils apprirent par une gazette de Hollande, que leur lettre avoit été imprimée, telle qu'elle étoit avant les corrections qu'ils avoient exigées, & qu'on avoit faites en leur présence. Ils reconnurent alors avec indignation, & tout le monde avec eux, qu'en sollicitant leur signature, le parti n'avoit cherché qu'à persuader au public qu'eux-mêmes jugeoient insuffisantes les explications données à la bulle par l'assemblée où ils l'avoient reçue, & qu'ils tenoient comme en suspens cette acceptation, jusqu'à ce qu'il plût au Pape d'expliquer sa Constitution lui-même. Ils eurent quelque honte sans doute de se voir joués en pareille cause : Mais si ce tour perfide en humilia les victimes, il en couvrit les auteurs d'une infamie véritable.

La cabale avoit un grand soin de soustraire aux yeux du public, la minute raturée de la lettre qu'elle avoit dit vouloir adresser au Pape. Quelques mouvemens qu'on se donnât, on ne put jamais la tirer des ténèbres où elle l'avoit ensevelie. Heureusement, il s'en étoit répandu quelques copies, par lesquelles

il étoit clair que ceux des Evêques acceptans qui l'avoient signée, loin de varier sur leur adhésion à la bulle, persistoient invariablement dans leur acceptation, & la confirmoient en termes formels. Bien plus, on trouva dans les copies mêmes que la cabale avoit semées dans Paris, que de trente Evêques qu'on assuroit avoir signé la lettre, il n'y en avoit que dix-sept ou dix-huit, y compris les opposans, qui eussent véritablement apposé leur signature. Encore y en eut-il plusieurs, dans ce petit nombre, qui s'inscrivirent en faux contre le rapport qu'on en donnoit au public.

Les Evêques de Poitiers & de Lavaur protestèrent contre leur prétendue signature, & affirmerent qu'elle étoit supposée. M. de Poitiers dit bien qu'on l'avoit sollicité de souscrire; mais il nia fortement, qu'il eût jamais cédé à ces sollicitations. Quoique j'eusse remarqué, dit-il, dans le projet de lettre qui me fut communiqué, que ceux des acceptans qui l'avoient déja signé ne se départoient pas de l'acceptation sincère qu'ils ont faite de la bulle; quoique je visse qu'ils n'avoient usé de cette condescendance envers leurs confrères, que pour les engager à s'y soumettre comme eux: dès-

lors néanmoins j'étois si persuadé, que les Evêques opposans n'en deviendroient pas plus soumis ; j'étois même si convaincu, qu'on ne trouveroit pas en eux plus de docilité pour les explications qu'ils n'en avoient eu pour la bulle, que je ne voulus jamais m'unir à ceux qui avoient résolu de demander des éclaircissemens. M. de Lavaur déclara, qu'à l'exception de la bulle & de l'instruction du Clergé qu'il avoit reçues dans l'assemblée de 1714, il n'avoit jamais signé aucun autre acte qui eût rapport à cette affaire. Ainsi, ajouta-t-il, si mon nom se trouve parmi ceux des dix-huit Evêques, dont la lettre qui a couru dans Paris portoit les signatures, c'est à tort & très-mal à propos qu'on l'y a inséré.

L'Evêque du Mans avouoit l'avoir signée chez l'Evêque d'Auxerre : mais loin de convenir qu'en la signant, il eût prétendu donner la plus légère atteinte à son acceptation, il en appelloit à la lecture de la lettre même, pour démontrer que rien n'avoit été plus contraire à ses vues. L'Evêque de Noyon n'eut pas plutôt appris qu'on abusoit de sa signature pour attaquer ses sentimens sur la Constitution, qu'il écrivit aux Eccl-

fiastiques de son diocèse, afin de les prémunir contre le scandale de cette calomnie. Soyez sûrs, leur marquoit-il, qu'aucun de nous qui sommes entrés dans ce tempérament, & qui avons accepté la bulle, n'a eu d'autre dessein que d'engager les opposans à recevoir la Constitution. Pas un de nous n'a pensé à varier sur son acceptation. En nous prêtant à cet expédient, nous n'avons jamais eu en vue de préjudicier, ni à l'Instruction pastorale que nous avons signée dans l'assemblée, ni à l'exécution des mandemens que nous avons publiés dans nos diocèses pour la Constitution.

M. l'Evêque d'Agde fit quelque chose de plus que des réclamations; il donna l'histoire de cette lettre infidieuse, & en dévoila tout le mystère. Il ne l'avoit signée, à la pressante sollicitation du Cardinal de Noailles & de l'Archevêque de Tours, qu'après y avoir fait changer beaucoup de choses. La raison qui le retenoit, c'est, dit-il, que l'usage qu'on vouloit faire de cette lettre me paroissoit suspect. Dans cette défiance, j'assurai Messieurs les opposans que je n'avois pas besoin d'explications, & que je ne les demandois que pour eux seuls. Je leur déclarai que, si dans leur lettre il eût

été question de restrictions, de modifications, ou de fixations de sens, je ne l'aurois jamais signée. Je voulus que la clause préliminaire de ma signature fût, que je persistois toujours dans ma première acceptation. Enfin, je me plaignis dans la suite, que contre la parole donnée, on eût osé imprimer la lettre, avec les mêmes choses dont j'avois demandé & obtenu la suppression.

Un des prélats opposans ayant demandé par lettre à M. d'Agde, s'il voudroit déclarer qu'il n'avoit reçu la bulle que *relativement* à ses explications; la réponse fut, que ne sachant, ni le sens qu'on attachoit à ce terme, ni l'usage qu'on en vouloit faire, il n'avoit rien à déclarer-là-dessus, ni de vive voix, ni par écrit. En effet, ce terme pris en général étoit vraiment équivoque, pouvant signifier une relation naturelle & nécessaire entre la bulle & son explication, ou une relation conditionelle & même restrictive. L'Evêque opposant connoissoit trop bien M. d'Agde, pour lui parler d'une acceptation restrictive, ou conditionelle: c'est pourquoi il usoit du terme général de relation, afin de le surprendre, au moyen de l'équivoque. Mais l'Evêque d'Agde étoit aussi clair-

voyant, que son tentateur étoit artificieux. Il vit qu'en engageant dix-huit Evêques à signer la lettre dressée en apparence pour le Pape, & en sollicitant ensuite de nouveaux prélats de se déclarer pour l'acceptation *relative*, on ne s'étoit proposé que de faire un seul ouvrage de ces deux pièces, afin de donner à entendre que les acceptans avoient jugé nécessaire d'expliquer les obscurités prétendues de la Constitution, & qu'ils ne l'avoient reçue que *relativement* aux sens qu'ils avoient exposés. Tel est le but & la triste issue de tous ces traités de conciliation proposés par des novateurs.

Ils vouloient encore faire croire en cette rencontre, que le nombre de leurs partisans s'étoit considérablement accru dans l'épiscopat. Ils furent démentis par les Evêques mêmes qu'ils se vantoient d'avoir entraînés, dont les uns s'indignoient de la surprise faite à leur candeur, les autres protestoient que leur signature n'avoit pu être apposée que par des faussaires, & tous affirmoient qu'ils n'avoient prétendu déroger en rien à leur première acceptation. Cependant l'imposture alla son train. Au lieu de dix-huit Evêques, elle en porta le nom-

bre jusqu'à trente, qu'elle assuroit s'être tous déclarés pour l'acceptation relative. On ne montroit pas un seul exemplaire de cette prétendue déclaration des trente Evêques ; il n'y avoit pas un seul Evêque acceptant qui convînt de l'avoir signée, ni même d'en avoir eu connoissance : mais l'invraisemblance fit-elle jamais obstacle à l'imposture ? Malgré tous les démentis des témoins allégués & les mépris du public, elle fit sonner si haut, & répéta si opiniâtrément le nom de trente Evêques, que bien des personnes à qui le ton confiant tient lieu de démonstration, rangent encore cette fiction parmi les faits incontestables.

A la nouvelle d'une trame si odieuse, & si visiblement ourdie pour éterniser l'erreur, Clément XI auroit bien voulu pouvoir en marquer son ressentiment, d'une manière à déconcerter une bonne fois tous ces complots d'iniquité. On lui suggéroit pour cela des moyens de toute espèce. Les uns vouloient qu'il fît recueillir par ses Nonces divers, des preuves authentiques de la réception de sa bulle dans toutes les Eglises ; qu'il ordonnât ensuite aux opposans de se soumettre à une règle de Foi reçue du corps des pasteurs ; & que sur leurs refus,

ou leurs défaites accoutumées, il les déclarât nommément privés de la communion catholique. Les autres allerent jusqu'à lui conseiller de convoquer un Concile général, & d'y citer une poignée de réfractaires, qui seroient traités enfin comme ils le méritoient, par le corps des pasteurs indignés de leur foi punique & de leur résistance indomptable. Cette idée réveilla celle du Concile national, qui fut discutée à fond, & ne présenta guère moins de difficultés que le Concile œcuménique. Il fut encore question de nommer des commissaires, pour faire le procès aux opposans. Mais les formalités infinies du Royaume, & les entraves où les Parlemens y tenoient la puissance ecclésiastique, rendoient ce procédé presque aussi long que le Concile, & incomparablement plus hasardeux. L'appel comme d'abus pouvoit seul empêcher l'exécution la plus juste; & la seule jalousie d'autorité suffisoit pour faire qualifier d'abus tous les jugemens ecclésiastiques, sur-tout par une compagnie dont plusieurs membres des plus accrédités & des plus intrigans, favorisoient au moins sourdement les nouveaux sectaires.

Réduit donc à gémir sur la plaie pres-

que incurable de l'Eglise de France, le Pontife Romain voulut au moins laver de toute tache l'Eglise propre de Rome, en retranchant du sacré collège le chef des réfractaires François. Il n'avoit pour cela, ni Parlement à flatter, ni appel d'abus à craindre, ni obstacle, ni lenteur à essuyer : tout dépendoit de sa volonté, l'exécution suivoit le premier ordre; & il se montra tout prêt à le donner. Un malheureux amour propre, un point d'honneur pitoyable faisoient le principe des plus grands troubles de l'Eglise de France. C'étoit le livre de Quesnel qui la mettoit en feu, & c'étoit l'approbation donnée par l'imprudence & soutenue par la vanité du Cardinal de Noailles, qui servoit de sauve-garde à ce livre incendiaire. Un mot de rétractation prononcé par le Cardinal, enlevoit au livre tous ses protecteurs distingués, & le laissoit avec ses défenseurs obscurs, à la merci des deux puissances, également intéressées à l'extinction de ce flambeau de discorde. Mais que ce mot est difficile à lâcher, quand la vanité qui en dissuade, emprunte la voix de l'honneur! Cependant l'amour-propre donnoit tout à la fois deux impressions contraires à l'approbateur ob-

ſtiné : s'il trouvoit la rétractation honteuſe, la honte d'être dépouillé de la pourpre, ne lui paroiſſoit pas moins terrible. Mais reſſerré, pour ainſi dire, ſans iſſue entre deux écueils, comment éviter l'un, ſans donner dans l'autre? Louvoyer ou temporiſer, donner des eſpérances, rentrer en négociation, c'étoient des expédiens uſés, & déſeſpérés dans le cours ordinaire des choſes. Il parut bien en cette rencontre, que rarement on déſeſpere, quand on déſire ardemment. Le Cardinal imagina, que ſi la négociation étoit propoſée de nouveau par le Prince Régent, que le Pape avoit tout intérêt à ménager, elle pourroit être admiſe. Il alla voir ce Prince, l'aſſura qu'on avoit enfin trouvé des tempéramens propres à concilier les eſprits, qu'il ne s'agiſſoit plus que de les faire parvenir à Rome ſous un nom reſpectable; & il ſupplia ſon Alteſſe Royale d'y envoyer en ſon nom l'Abbé Chevalier, dont la ſageſſe & la capacité feroient honneur à ſes commettans. Le Prince que le ſeul eſpoir de ſuſpendre les troubles flattoit infiniment, donna les mains à cette nouvelle tentative, ſans y prendre beaucoup d'intérêt.

Le Cardinal de Biſſy, à qui cet Abbé Che-

valier, l'un de ſes Grands Vicaires, s'étoit rendu ſuſpect depuis quelque temps en matière de doctrine, crut qu'il étoit de ſon honneur de prévenir le Prince, & lui dit ingénument qu'il n'approuvoit point cette commiſſion ; & comme le Régent n'y vouloit rien changer, il le pria de ne pas trouver mauvais qu'il s'en expliquât dans le même goût avec le Pape. Le Régent, qui ne regardoit pas le choix de Chevalier comme ſon ouvrage, laiſſa au Cardinal de Biſſy une entière liberté d'en parler & d'en écrire comme il jugeroit à propos. Ainſi, le Cardinal ne manqua point d'avertir le S. Père, à qui d'ailleurs on avoit déja mandé que l'Abbé Chevalier emmenoit avec lui le Père Laborde, l'un des Oratoriens les plus échauffés contre la Conſtitution. Sa Sainteté eut encore nouvelle, que le médiateur devoit lui préſenter un recueil de difficultés qu'on élevoit contre la bulle, puis un corps de doctrine où l'on tâchoit d'affoiblir l'impreſſion défavorable que ces difficultés auroient faites ; & qu'enfin il devoit ſolliciter une bulle, qui approuvât tous les articles de ce corps de doctrine. C'étoit en ſubſtance lui demander d'abroger la Conſtitution : mais cet attentat étoit ſi bien couvert, ou

plutôt lié à tant d'objets délicats, qu'il falloit une circonspection infinie, & un temps fort long pour le déconcerter. Or c'est tout pour une secte, en détresse comme on s'y trouvoit, que de gagner du temps.

Le Pape vivement offensé qu'on pensât à le jouer lui-même, à le rendre complice de la révolte contre sa propre bulle, résolut d'appesantir tout le poids de son autorité sur les auteurs de ce complot outrageant. Deux ou trois jours après l'arrivée de l'agent du parti, il convoqua une assemblée extraordinaire de Cardinaux, & leur parla près de trois heures, avec cette éloquence touchante, cette noblesse d'élocution, cette grace & cette dignité, qui l'ont fait regarder comme un des plus grands orateurs de son siècle. Il exposa les raisons qui donnoient force de loi à sa bulle, dont il démontra l'autorité à jamais irréfragable, tant par le développement des principes suivis dans tous les temps, que par l'acceptation au moins tacite de toutes les nations catholiques. A quoi opposant l'opiniâtreté d'une poignée de réfractaires, il fit sentir leur mauvaise foi par leur propre conduite, par la variation & la contrariété de leurs maximes, par leurs fausses

promesses & leurs demandes artificieuses. Il touchoit ici les explications si obstinément demandées par les opposans ; & il observa, qu'en partant de leurs principes, ils ne pouvoient pas s'en tenir aux explications qu'il leur donneroit de sa bulle ; puisqu'en reconnoissant l'obligation d'acquiescer à ces éclaircissemens, ils se croiroient à plus forte raison obligés d'acquiescer à la bulle même. Cette réflexion d'une justesse & d'une sagacité peu commune, fit l'admiration & la pleine conviction des Cardinaux. Le Pontife conclut ensuite, que les voies de la douceur se trouvant inutiles auprès des opposans, il alloit d'abord user de tout son pouvoir pour réduire leur chef en particulier ; qu'il étoit déterminé à lui ôter la pourpre ; & qu'il ne demandoit conseil que sur la manière de procéder à l'exécution. Il imposa aux Cardinaux le secret du S. Office, leur enjoignit de lui envoyer leurs avis dans la quinzaine ; & sans rien vouloir entendre ce jour-là, il se leva de son trône pour se retirer.

Cependant le Cardinal de la Trémouille qui faisoit les affaires de France, s'approcha de Sa Sainteté, & lui demanda la permission de s'expliquer avec les Cardinaux, sur ce qu'elle venoit de leur pro-

poſer. Il ſavoit que le S. Père n'admettroit point à ſon audience l'Abbé Chevalier, & il déſiroit que cet agent fût au moins entendu par les Cardinaux. Ayant obtenu la permiſſion du Pontife, il retourna aux Cardinaux, leur dit qu'il ne les croyoit point en état d'opiner ſur l'affaire du Cardinal de Noailles, ſans avoir entendu ſon député, & les pria de ne pas former leurs ſuffrages, qu'il ne leur eût expliqué ſes raiſons. Ils y conſentirent ſous le bon plaiſir du Pape, qu'obtint encore le Cardinal de la Trémouille. On verra bientôt le déſagrément qu'il en eut.

L'émiſſaire des oppoſans, en parlant aux Cardinaux qu'il viſita ſans exception d'aucun, eut la belle générosité de prendre ſur lui les difficultés qu'il avoit charge de préſenter contre la bulle, & les propoſa par-tout, comme ſi elles lui euſſent été perſonnelles. Jamais il ne les entretint que du ſens prétendu orthodoxe des cent une propoſitions, qu'il entreprit de juſtifier, ſans paſſer condamnation ſur aucune. Cette conduite ne diſpoſa pas favorablement le ſacré collège. Cependant le Cardinal de la Trémouille, qui ſans doute ignoroit ces diſpoſitions, ſe donnoit bien des mouvemens afin d'ob-

tenir que le Pape entendît, au moins une fois, l'Abbé Chevalier. Le S. Père fut inébranlable sur ce point. Mais comme il étoit bon de pénétrer à fond ce mystère, il commit, pour l'écouter de sa part, les Cardinaux Ferrari & Tolomei, qui devoient ensuite lui faire le rapport de ce qu'ils auroient entendu. Ces conférences furent longues & fréquentes, sans rien avancer, sans donner même aucune espérance de succès.

Le Cardinal Ferrari mourut dans ces entrefaites, & le Pape ne voulut plus que Tolomei entendît l'entremetteur. Le Pontife savoit tout ce qu'il avoit prétendu découvrir. Les deux Commissaires lui avoient rapporté, que tous les propos & les procédés de Chevalier ne respiroient que l'artifice; qu'il en revenoit toujours à l'acceptation relative; qu'il avoit épuisé son érudition à justifier, l'une après l'autre, toutes les propositions condamnées par la bulle; en un mot, qu'il ne sembloit être venu à Rome que pour prononcer contre la bulle, autant de censures que la bulle en prononçoit contre les cent une propositions. Le Pape savoit d'ailleurs, que Chevalier tenoit chaque jour réglément des conventicules, avec les émissaires

que le parti entretint constamment à Rome ; & qu'il attribuoit à l'un même des Cardinaux Commissaires, des sentimens capables de le perdre d'honneur. Il avoit osé dire & écrire à Paris, que le Cardinal Tolomei regardoit la bulle comme n'intéressant point la Foi, comme un ouvrage de pure discipline, variable selon les temps & les circonstances diverses, révocable par conséquent, & à plus forte raison comme réformable. Le Pape, sans ajouter foi à cette imposture, en fit parler & en parla lui-même à Tolomei, afin de mieux confondre l'imposture. Jamais étonnement ne fut pareil à celui de ce Cardinal. Il répondit avec la simplicité de la bonne conscience, que rien de semblable n'étoit jamais sorti de sa bouche, ni entré même dans sa pensée ; ajoutant qu'il ne concevoit pas comment l'Abbé Chevalier pouvoit lui-même regarder une bulle qui prononçoit des qualifications d'hérésie, comme un ouvrage de discipline, & comme n'intéressant pas essentiellement le dogme.

Hist. de la Const. T. II, L. 3, pag. 91, 92 & 93. Edit. de 1791.

Le Pape qui suivoit pied à pied ce dangereux médiateur, trouva un biais par où l'on pourroit tirer tout ce qu'il avoit dans l'ame. Il laissa croire pour

un temps, que l'acceptation de l'assemblée de 1714 avoit été relative à son Instruction Pastorale. Ensuite il fit demander à l'Abbé, si le Cardinal de Noailles accepteroit, en cas qu'on lui permît de le faire *relativement*. Chevalier qui se croyoit déja triomphant, répondit sans balancer, de la manière la plus affirmative. Il ajouta, qu'il n'avoit jamais rien sollicité autre chose. Quand il eut bien donné & confirmé sa parole, on lui dit que puisque l'acceptation du Clergé de France avoit été relative, & que M. de Noailles ne demandoit que d'accepter relativement, on trouvoit bon qu'il acceptât comme cette assemblée. Pris dans ses propres lacs, l'Abbé rougit, balbutia, demeura interdit & muet ; mais son silence en disoit assez. Il avoit cru tenir la permission d'accepter avec une relation restrictive & conditionelle ; & comme il n'y avoit, ni condition, ni restriction dans l'acceptation de l'assemblée, il se voyoit réduit à reculer avec autant de confusion, qu'il avoit eu de présomption à s'avancer.

*Ibid.* pag. 96 & 97. Le vigilant Pontife voulut encore s'instruire à fond de ce qui se passoit dans les fréquens entretiens que ce cabaleur & son adjoint Laborde avoient

tous les jours, avec les Procureurs Généraux des Feuillans, des Bénédictins, des Missions Etrangères, quelques Dominicains, & M. Maigrot, Evêque de Conon, si zélé autrefois pour l'exécution des décrets pontificaux en Chine. Leur rendez-vous étoit à la Trinité du Mont, dans le jardin des Minimes François. Clément y envoya des gens sûrs, pour éclairer leur conduite, & prendre connoissance de leurs propos. Il apprit qu'on y parloit de la bulle, comme on auroit pu faire à Utrecht, ou à Genève. En conséquence, le tribunal de l'Inquisition publia un décret, qui ordonnoit de lui déférer tous ceux qu'on entendroit blasphémer la bulle. La crainte du S. Office dissipa les assemblées. Ce fut alors que le Cardinal de la Trémouille connut pleinement, non pas sans repentir, le sujet qu'il avoit eu l'air de protéger, & qu'il rendit au S. Père un compte exact de ce qu'il avoit pu découvrir des instructions données à cet émissaire du parti. Ainsi finit la négociation; & cette issue intrigua fort les commettans de Chevalier.

Les Cardinaux avoient remis leurs suffrages au Pape, relativement au sort du Cardinal de Noailles. Ils opinoient tous

sans exception à lui ôter le chapeau: mais la plûpart supplioient Sa Sainteté de leur accorder quelque délai pour tenter, par de nouveaux ménagemens, d'amener leur confrère à la soumission. D'un autre côté, les opposans fort alarmés en France, feignirent de vouloir se soumettre, & se dirent enfin dans la résolution d'accepter la bulle. Tout ce qu'ils demandoient encore, c'est qu'ils pussent insérer dans leurs mandemens quelques points de doctrine, qu'ils offroient de soumettre à l'examen du Pape. Le Pontife, si souvent trompé, avoit perdu toute confiance: mais le Régent, & plusieurs prélats acceptans voulurent tenter tous les moyens possibles de finir les troubles sans éclat. Cet incident fit recommencer les négociations, les conférences; & peu s'en fallut que le Clergé ne tînt une assemblée solemnelle, pour expliquer la bulle aux opposans: ce qui eût été convenir qu'elle étoit obscure, & que leur résistance étoit légitime. Dans ces conjonctures, le Pape reçut copie d'une lettre adressée par le Cardinal de Noailles aux gens du Roi du Parlement de Douay, qui venoit de supprimer une thèse où l'on justifioit la censure des cent une propositions. Il en rendoit des actions de grace à ces Magistrats, & le féli

félicitoit d'avoir par-là rempli dignement leur ministère. On mandoit en même temps à Sa Sainteté, que les ennemis de la bulle faisoient d'étranges machinations pour l'assemblée prochaine.

Afin de prémunir les Evêques acceptans contre le projet d'expliquer la bulle, le S. Père leur adressa un bref circulaire. Il y faisoit sentir le danger de ces explications, & marquoit la résolution qu'il avoit prise irrévocablement de n'en donner jamais. Par-là, se disoit-il, ils comprendront qu'ils n'en doivent point donner eux-mêmes. Il se montroit également résolu de procéder contre eux par les voies canoniques, si quelque voie de douceur qu'on tentoit encore n'opéroit dans peu son effet. On eut vent en France, de l'arrivée de ces brefs. Quelques Parlemens rendirent aussi-tôt des arrêts, portant défense de recevoir aucun rescrit Romain, qu'il n'eût été muni préalablement de lettres-patentes. Le Régent fit encore défendre à chaque Evêque du Royaume, d'accepter le bref qui lui seroit adressé. Mais déja le Nonce avoit eu le temps d'en répandre les exemplaires; & les prélats ayant entendu la voix du Chef de l'Eglise, n'attendirent point l'aveu des puissances du siècle pour

s'y rendre dociles. Le Régent de son côté craignant de trop indisposer le Pape, & compensant avec avantage le désagrément qu'il venoit de lui donner, rompit l'assemblée qui intéressoit tout autrement l'habile Pontife. Ainsi Clément vint-il à ses fins, par la voie même qui sembloit l'en éloigner davantage : mais en mettant la vérité à couvert, il n'en rapprocha point ses contradicteurs opiniâtres. Il ne put pas même ouvrir les yeux, sur cette obstination désespérée, à quelques orthodoxes d'une condescendance & d'une longanimité qui seroient inconcevables, si l'on ne savoit pas combien la politique & le respect humain sont habiles à se déguiser. Enfin, l'on tint encore des conférences, où l'on se promit tout de nouveau de gagner les opposans : mais ce fut la dernière scène, au moins du premier acte de cette longue & lugubre farce.

Le parti avoit gagné du temps, & en avoit parfaitement profité ; il s'étoit considérablement accru ; ses dogmes & ses libelles étoient répandus au loin, & pénétroient en tous lieux. Les Universités, ou du moins les Facultés de théologie de Reims & de Nantes, à l'imitation de celle de Paris, avoient cassé le décret de

leur acceptation. Les Docteurs de Caen étoient sur le point de chanter la même palinodie, & le firent par la suite. Les Evêques opposans avoient gagné une partie de leurs Curés, de leurs Chanoines, de leurs Religieux, de leurs Religieuses même, & de leurs hospitalières. Les coups de rigueur, trop long-temps attendus sans effet, avoient converti la peur en sécurité. En un mot, le parti se crut en état de faire peur à son tour, ou s'il ne voulut qu'étonner & déconcerter pour un temps, il prit certainement les moyens propres à produire cet effet. Attentat encore sans exemple, parmi des prélats qui prétendoient se tenir unis de communion avec l'Eglise catholique & Romaine, quatre Evêques à la fois, ceux de Boulogne, de Montpellier, de Mirepoix & de Sénez, interjetterent appel d'une décision dogmatique émanée du S. Siège, & déja reçue formellement par la plûpart des Eglises. Jusqu'ici les prélats opposans bornés à demander l'explication de la bulle, comme d'une pièce obscure, n'avoient osé dire qu'elle étoit mauvaise en soi & contraire à la vérité: ils avoient laissé cette charge à quelques boute-feux sans nom & sans conséquence. Mais eux-mêmes, en motivant leur appel, alléguerent qu'elle

renverſoit la Foi, qu'elle détruiſoit la morale, qu'elle ruinoit la diſcipline, violoit les droits ſacrés de l'épiſcopat, & anéantiſſoit l'autorité des Souverains. Cependant cette rude levée de bouclier, du premier jour de Mars 1716, loin de mettre fin à la feinte & à la fraude, ne fit qu'y ajouter l'emportement, & tout l'éclat du ſcandale. Mais coupons ce long tiſſu d'iniquités, par quelques traits de la vertu merveilleuſe, qui, dans la même année & la même nation, fit compter l'Apôtre des pauvres, Jean-François Régis, au nombre des bienheureux.

Evangéliſer les pauvres, ou du moins ſe conſacrer de préférence à ce miniſtère, c'eſt une merveille que le Fils de Dieu confondoit avec la guériſon des aveugles-nés, avec la réſurrection des morts, & qu'il donnoit également pour preuve de ſa divine Miſſion. Allez, dit-il aux diſciples de Jean-Baptiſte, envoyés pour apprendre s'il étoit le Meſſie, allez & rapportez, ainſi que vous l'avez vu & entendu, que les aveugles voient, les ſourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux ſont nets, les morts reſſuſcitent, & les pauvres ſont évangéliſés. Pour faire ſaiſir le caractère de

Luc. VII. 22.

pôtre des pauvres, à quoi nous restreint l'abondance de cette matière, il suffit de présenter quelques traits de l'humilité sincère & comme naturelle, qui accompagnoit tous les exercices de sa charité. Entré dans la Compagnie de Jésus, où l'avoit conduit son attrait pour l'Apostolat, dès les premiers disciples qu'il eut à gouverner, on lui reconnut une prédilection marquée pour ceux qui étoient pauvres. Tout appliqué qu'il étoit à l'avancement des uns & des autres dans la science du salut, aussi bien que dans les lettres humaines, ce champ ne suffisant point à son zèle, il alloit les dimanches & fêtes instruire les pauvres habitans des campagnes. A peine fut il ordonné prêtre à Toulouse, où la peste qui s'étoit déclarée en 1630 faisoit de grands ravages, qu'il fit de vives instances auprès de ses Supérieurs, pour en obtenir la permission de se consacrer au service des pauvres pestiférés. Comme ils avoient peine à y consentir, parce qu'étant à la fleur de son âge, il pouvoit rendre de longs services à son Ordre, ainsi qu'au public; il leur représenta que ces ménagemens pouvoient avoir lieu à l'égard des sujets utiles; mais qu'il n'étoit bon à rien, qu'on pou-

Vie du B. Jean François Régis. Edit. de Paris, 1716.

voit l'exposer sans conséquence, & que ce seroit décharger la Compagnie d'un fardeau inutile. Il fit tant d'instances, qu'il obtint ce qu'il demandoit; & les malades les plus abjects furent ceux qu'il se réserva.

L'année suivante, sa famille, de condition distinguée, obtint du Général de la Compagnie un ordre qui obligeoit Régis d'aller à Foncouverte, lieu de sa naissance dans le diocèse de Narbonne, pour y régler quelques affaires qui demandoient sa présence. Il fut très-mortifié de se voir contraint à remettre le pied dans le siècle, dont il s'étoit fait une loi d'oublier à jamais les vaines distinctions. Mais comme les Saints savent tout ramener à l'accroissement de leur sainteté, ce voyage qui eût été pour bien d'autres une partie de plaisir, ne fut pour lui qu'un exercice de mortification, d'humilité, & de charité apostolique. Il le fit à pied, demanda l'aumône dans les lieux où il passoit, & tout son séjour ne fut qu'une Mission. En arrivant à Foncouverte; son premier soin fut de visiter les pauvres malades; & voici quel fut l'ordre de ses actions tout le temps qu'il y demeura.

De grand matin il prêchoit au peu

peuple, faiſoit le catéchiſme aux enfans ; après quoi il entendoit les confeſſions de tous ceux qui ſe préſentoient, faiſant toutefois paſſer en premier lieu les pauvres ouvriers & les domeſtiques. Sur le ſoir, il prêchoit une ſeconde fois. Le reſte du jour étoit employé à viſiter les pauvres, à recueillir les aumônes des riches, & à les diſtribuer aux familles qui étoient dans le beſoin. Son occupation la plus douce étoit de conſoler les pauvres malades, auxquels il rendoit les ſervices les plus bas, tout en les préparant à une mort chrétienne. Souvent il paſſoit des nuits entières auprès d'eux. Quand il alloit par la ville, toujours il étoit environné d'une troupe de pauvres, & de jeunes enfans qu'il voyoit avec complaiſance, & entretenoit avec affabilité. Ses frères qui tenoient un rang dans le canton, & qui n'enviſageoient ſa conduite que des yeux de la chair, s'en crurent déshonorés, & lui en témoignerent leur chagrin. Ils lui repréſenterent qu'il y avoit des bienſéances aſſorties à chaque condition ; que s'il vouloit donner carrière à ſon zèle, il y avoit dans la ville un hôpital & des priſons, où il pouvoit le faire décemment ; & que pour aſſiſter les malheureux, leur bourſe lui ſeroit toujours ouverte ; mais

sans qu'il allât de rue en rue, & qu'il mendiât de porte en porte, toujours suivi d'une troupe de gueux & d'enfans. Le Saint répondit froidement, qu'envisageant dans les pauvres les membres de J. C. il tenoit à grand honneur de se voir au milieu d'eux, & de les soulager aux dépens de la gloire chimérique du monde. Cette réponse imposa pour lors silence à ses proches.

Peu de temps après, Régis traversa la place, chargé d'une paillasse qu'il portoit à un pauvre malade, réduit à coucher sur la terre nue. Une partie du régiment qui étoit en quartier d'hiver à Foncouverte, se trouvoit sur la place. Frappé de la singularité du spectacle, plusieurs soldats plaisanterent le porteur, à leur façon peu civile; & quelques-uns le suivirent assez loin, en faisant de grandes huées. A cette nouvelle, tout le chagrin de ses frères se réveilla. Ils le prierent d'un ton sec de se mieux souvenir qu'il étoit né gentilhomme, & de garder plus de mesures, au moins par égard pour ceux qui s'en souvenoient. Il répondit avec douceur, qu'il leur étoit fort obligé de l'intérêt qu'ils prenoient à ce qui regardoit sa personne; mais qu'il lui étoit impossible de voir des besoins extrêmes, sans y

porter un prompt secours. A la bonne heure, répartirent ses frères, secourez les malheureux, nous y applaudirons toujours : mais consultez les lumières du bon sens, mais observez les bienséances de votre état, & ne donnez pas des scènes au public, en portant, à la vue de tout le monde, des paillasses sur vos épaules. Des amis qui étoient présens lui ajouterent, qu'après tout ses frères avoient raison, qu'il avoit tort d'humilier ainsi une maison telle que la sienne, & que sa manière d'agir n'avilissoit pas moins son ministère que sa naissance. Régis qui s'estimoit doublement heureux, & de pratiquer les œuvres de miséricorde, & d'en retirer de l'humiliation, écouta paisiblement tout ce qu'on voulut lui dire ; après quoi néanmoins il répondit avec chaleur, que c'étoit par les abaissemens que les Apôtres avoient établi l'Eglise, & que ce n'étoit pas en les imitant que les ministres de l'Evangile pouvoient déshonorer leur caractère ; que pourvu que Dieu ne fût pas offensé, il s'embarrassoit peu des jugemens humains ; & pour conclusion, que les maximes du monde ne seroient jamais la règle de sa conduite. Après une déclaration si ferme, on ne l'importuna plus, & les fruits de ses hum-

bles travaux le justifierent admirablement, aux yeux même de ses contradicteurs. Tout le monde regarda comme un prodige, qu'en quelques semaines il eût entiérement changé les mœurs dans toute la contrée.

En conséquence de cet heureux essai, les Supérieurs de Régis l'appliquerent entiérement aux Missions, soit de la ville, soit de la campagne : mais toujours fidèle à son attrait particulier, pendant l'été seulement il s'exerçoit dans les villes; & sitôt que la saison laissoit aux payſans le loisir convenable pour suivre les instructions, il voloit vers ces gens simples, qui eurent toujours la première place dans son cœur. Dans les villes mêmes, quoiqu'il ne se refusât à personne, son penchant le portoit sur-tout au salut des pauvres; son confessional en étoit toujours environné; il leur parloit avec amitié, il leur inspiroit de l'assurance. Les gens de condition, disoit-il, ne manqueront pas de Confesseurs; & les pauvres sont proprement mon partage. Après les exercices de la chaire & du confessional, qui à peine lui laissoient le moment de prendre un peu de pain & quelque fruit, il alloit visiter les hôpitaux, les prisons & tous les ré-

duits où il savoit quelques pauvres malades, auxquels il portoit les aumônes, qu'il alloit recueillir de porte en porte tous les samedis & les veilles de fêtes. On le vit de nouveau, & dans les villes, entre autres à Montpellier, aller par les rues, chargé de paillasses, ou de bottes de paille, pour coucher ses pauvres malades.

Dès qu'on fut en hiver, il commença ses Missions champêtres dans les belles campagnes du Lavonage, à quelques lieues de Montpellier. Mais ce pays charmant n'avoit pas de quoi fixer un Apôtre, qui ne respira jamais que la croix & la privation de tous les agrémens terrestres. Il y eut cependant beaucoup à souffrir, & prodigieusement à travailler, pour y rétablir les mœurs, que le commerce des Huguenots y avoit presque anéanties. Mais ce sont les provinces de Vivarais & de Vélai, où il évangélisa les sept à huit dernières années de sa vie, qui lui fournirent un champ assorti au caractère de son zèle. Ces contrées sont remplies de forêts sauvages, de montagnes qui se perdent dans les nues, & de précipices qu'on ne peut regarder sans effroi. Il y a des cantons entiers si affreux, qu'on n'imagine pas en les

voyant, qu'ils aient d'autres habitans que les bêtes féroces. L'hérésie de Calvin chassée du plat pays, avoit reflué dans ces âpres détroits, s'y étoit fait un retranchement inaccessible; & soutenue par le voisinage des Cévennes, elle y avoit enfin établi son empire, & la plus cruelle tyrannie. Les monastères furent brûlés, ou abattus, les moines & les pasteurs égorgés sur les autels, les Eglises rasées, ou profanées; & ce qu'il y avoit de plus funeste, les fidèles continuellement vexés, tentés en toutes les manières, & privés d'instruction, avoient insensiblement cédé à la crainte, ou au respect humain, répétoient, pour plaire aux hérétiques, leurs ironies & leurs blasphêmes contre nos saintes observances; en un mot, ils n'étoient presque plus Catholiques que de nom. La perte de la Foi n'avoit pas manqué d'entraîner celle des mœurs; & les vices n'étant plus combattus par la croyance, ni par la conscience, la corruption étoit affreuse.

Voilà le champ que Régis avoit à défricher, & voici quelle fut sa manière de vivre au milieu de ces travaux, assez grands sans doute pour n'y pas surajouter. Mais persuadé qu'il faut se crucifier soi-même pour prêcher avec fruit Jésus

crucifié, il n'interrompit jamais ses macérations effrayantes. Il étoit revêtu d'un rude cilice qu'il ne quittoit nulle part, & ceint d'une chaîne de fer hérissée de pointes, qui faisoit plusieurs tours sur la chair nue. Toutes les nuits, il prenoit la discipline jusqu'au sang. La terre lui servoit de lit, & il donnoit tout au plus trois heures au sommeil, une, ou deux seulement dans le temps des Missions. Son jeûne étoit continuel, & bien souvent il passoit les jours entiers sans manger. Le pain & l'eau faisoient sa nourriture ordinaire : ses meilleurs repas consistoient en quelque peu de lait froid, ou en quelques herbages sans assaisonnement. Dans ses dernières Missions, afin de n'être à charge à personne, il portoit sur son dos un petit sac de farine, dont il faisoit une bouillie sans lait. Il n'usoit, ni de vin, ni de viande, ni de poisson, ni d'œufs. Quelque épuisé qu'il se trouvât dans les Missions, on ne put jamais l'engager à prendre un peu de vin pour réparer ses forces. Enfin, ce qu'il avoit de travaux à supporter, & ce qu'il se faisoit souffrir lui-même, passoit tellement les forces de la nature, qu'au jugement de tous ceux qui l'ont vu de près, c'étoit un miracle qu'il pût vivre.

Ce seroit peu que la mortification du corps, sans celle du cœur : mais Régis s'étoit si bien rendu maître de toutes ses passions, qu'on l'eût dit impassible. Elles n'avoient de mouvement, que ce que leur en imprimoit l'esprit de Dieu. Jamais il ne parut ému de colère qu'en réprimant la licence, jamais abattu de tristesse qu'en apprenant que Dieu avoit été offensé, jamais transporté de joie qu'à la vue des triomphes de la grace. Hors de là, les événemens, heureux & fâcheux, & les plus imprévus, ne faisoient aucune impression sur lui. Les traitemens les plus outrageux ne portoient, ni le moindre trouble dans son ame, ni le nuage le plus léger sur son front. Quelques libertins s'étant attroupés, autour de lui, & l'accompagnant avec de grandes huées, il n'en fut pas plus ému, que s'il eût été sourd. Le plus insolent de la troupe prit de la boue, & lui en couvrit tout le visage. Régis ne fit que sourire, tira son mouchoir, se nettoya tranquillement le visage, & continua son chemin, comme s'il ne lui fût rien arrivé. La crainte, & la crainte même de la mort présente à ses yeux, ne l'étonnoit pas davantage. Un Officier qu'il avoit croisé dans les intrigues d'une passion honteuse,

l'alla guéter dans un lieu couvert, d'où s'élançant tout à coup sur lui, il l'arrêta d'une main, & de l'autre lui mit l'épée sur la gorge, en disant : Il faut qu'aujourd'hui tu meures de ma main. Régis, sans changer de couleur, le pria de lui accorder un moment pour penser à Dieu. L'étonnement rendit le meurtrier immobile ; & le Saint, après une courte prière, lui dit avec douceur : Vous pouvez à présent faire de moi tout ce qu'il vous plaira. L'Officier fut sans doute entiérement désarmé ; & qui auroit pu tenir contre cette impassibilité sur-humaine ! Il se jetta aux pieds du Saint, en détestant son crime, & en promettant de le pleurer toute sa vie.

On présume assez quelle fut l'abondance des fruits de salut, que recueillit un ouvrier évangélique ainsi disposé. Aussi bien seroit-il déplacé d'entrer ici dans ce détail immense. On ne peut que dire en général, que dans tous les états, les sexes & les âges, il se fit des conversions innombrables, éclatantes, étonnantes, à peine croyables. Les grands & les petits, les laïcs & les ecclésiastiques, les hommes & les femmes, les hérétiques & les débauchés, les lâches & les endurcis, tous marquoient un em-

preſſement égal pour entendre le Saint, & preſque tous alloient pleurer leurs crimes à ſes pieds, au ſortir de la chaire. Il convertit les concubinaires les plus ſcandaleux, les femmes débauchées, des hérétiques ſans nombre, les dogmatiſeurs les plus accrédités; & ce qui étoit peut-être plus difficile encore, des Huguenotes entêtées d'orgueil & de leur faux ſavoir, qui avoient lutté contre les plus habiles théologiens, & qui par leur naiſſance, leur fortune, leurs libéralités, la pureté même de leurs mœurs & leurs fières vertus faiſoient au loin honneur au Calviniſme, & le ſoutenoient puiſſamment dans leur voiſinage. Pour tout dire en deux mots, il rendit ces peuples auſſi fermes dans la Foi, & auſſi réglés dans leurs mœurs, qu'il les avoit trouvé lâches Catholiques & mauvais Chrétiens. Mais par quelle méthode opéroit-il ces merveilles? C'eſt ce qui va développer tout le caractère de l'humble Apôtre des pauvres.

Dès qu'il étoit arrivé au lieu de la Miſſion, il viſitoit tous les payſans, s'entretenoit plus au long avec ceux qui étoient pauvres, ſe répandoit enſuite, à travers les bois & les rochers, dans les habitations les plus miſérables, alloit de ca-

bane en cabane, pénétroit jusques dans les cavernes qui tenoient lieu de maisons à plusieurs, & les invitoit affectueusement à profiter des recherches du Seigneur, à qui leurs ames n'étoient pas moins chères que celles des Rois. Dans l'intervalle d'une Mission à l'autre, & sur-tout dans les temps rudes qui rendoient le lieu de la Mission plus inaccessible, il se livroit tout entier au salut des habitans écartés. Les déserts les plus sauvages, les chemins les plus horribles & les plus périlleux ne lui firent jamais obstacle. Il partoit tous les jours de grand matin, pour aller visiter les payſans dispersés dans les bois & sur les montagnes. Quelquefois il pleuvoit à verse, ou la neige poussée par une bise tranchante coupoit le visage; quelquefois la fonte des neiges & les torrens enflés rendoient le pays si impraticable, que les plus hardis n'osoient sortir de leurs retraites; rien n'étoit capable de l'arrêter: il ne faisoit tout le jour, à pied & à jeûn, qu'aller de hameau en hameau, & de chaumière en chaumière. On le voyoit marcher gaiement dans des chemins inondés, passer les torrens & les ravines, traverser les forêts & les montagnes, gravir sur des rochers, au risque

de rouler dans quelque précipice. Souvent il s'égaroit dans ces pays perdus; & plusieurs fois il fut obligé de passer la nuit dans les bois. Un jour qu'il se trouvoit engagé dans les plus hautes montagnes, la neige tomba en telle abondance, qu'elle boucha tous les passages; ensorte qu'il ne put, ni passer outre, ni retourner. Tout ce qu'il put faire, fut de gagner une méchante cabane, où il demeura trois semaines enfermé, n'ayant qu'à peine un peu de pain noir pour vivre, & un petit coin pour dormir.

Au retour de ces fatigues extrêmes, il n'avoit pour délassement que des fatigues nouvelles. Il trouvoit des troupes de payſans, qui accouroient de toutes parts pour être instruits, ou se confesser, & qui se succédoient sans fin les uns aux autres. Bien loin de jamais se plaindre, ni de leur multitude, ni de leur empressement importun, ni de la longueur de leurs récits; on lui vit toujours au milieu de cette foule grossière & souvent dégoûtante, une égalité d'ame & une sérénité de visage, que dis-je? un air de complaisance & de satisfaction, un épanouissement de joie qui étoit peinte dans toute sa personne. On vit toujours en lui une image fidèle du bon Pasteur re-

cueillant avec affection la brebis égarée dans les montagnes & les précipices, ou trouvant ſes délices, non pas dans la compagnie des premiers citoyens de Jéruſalem, mais au milieu des habitans ſimples & des pêcheurs groſſiers de Galilée.

Cependant comme il n'eſt pas rare de s'humilier ſoi-même & de ſouffrir impatiemment l'humiliation, il falloit quelque choſe de plus que ces abaiſſemens volontaires, pour faire connoître toute l'humilité de Régis. L'occaſion s'en préſenta ſouvent, & le grand nombre de gens débauchés qu'il avoit troublés dans leurs déſordres, ne manquerent pas de la ſaiſir. L'attaque ordinaire contre les perſonnes qu'on ne peut entamer par aucun autre endroit, eſt l'accuſation d'imprudence, toujours ſpécieuſe à l'égard des Saints mêmes. Des calomniateurs concertés entre eux vinrent un jour trouver l'Evêque de Viviers, qui viſitoit ſon diocèſe tandis que Régis y faiſoit Miſſion, & l'admiration de tous les gens de bien. Ils lui dirent que ce Miſſionnaire, par ſon zèle indiſcret, mettoit le trouble dans toutes les familles; qu'il n'épargnoit perſonne dans ſa fougueuſe éloquence; que ſes diſcours étoient moins des prédications, que des ſatyres & des invectives ſanglantes;

en un mot, que ce n'étoit qu'un perturbateur, qu'il falloit congédier au plutôt. Le prélat, qui étoit pénétré d'eſtime pour Régis, avoit peine à croire la moindre partie de ce qu'on lui rapportoit. Tous les gens de bien, d'un autre côté, lui repréſentoient que le Saint n'avoit pour ennemis que ceux de la vertu; qu'il s'élevoit à la vérité avec le zèle d'un Apôtre contre les vices régnans, mais en général, & avec toute la réſerve de la ſageſſe évangélique. Mais ce qui fit le plus d'impreſſion ſur l'eſprit du prélat, & la plus ſolide apologie du Miſſionnaire, ce fut l'humilité de Régis, telle qu'elle ne ſe rencontre que dans les Saints. Comme la maligne cabale avoient des gens apoſtés, qui venoient les uns après les autres ſe plaindre à l'Evêque; il ſe laiſſa des murmures, fit à Régis quelques reproches aſſez amers, & lui parla même de le renvoyer. L'humble Miſſionnaire, ſans charger ſes ennemis à ſon tour, ſans dire un ſeul mot pour ſe juſtifier, parut au contraire avouer les torts qu'on lui ſuppoſoit, & remercia l'Evêque de l'avis qu'il avoit la bonté de lui donner. Je ne me reconnois, dit il, que trop coupable devant Dieu. Je ne doute pas même, que mon peu de lumières ne m'ait rendu

répréhensible aux yeux des hommes. Mais si mon imprudence me rend indigne de travailler à la sanctification des autres, je tâcherai du moins de me sanctifier moi-même dans la retraite & la pénitence.

Régis étoit véritablement persuadé, & il témoignoit en toute rencontre, qu'il n'y avoit point d'humiliations, point d'ignominies, ni de mauvais traitemens qu'il ne méritât. Il arriva bien souvent qu'il reçut des soufflets, qu'il fut chargé de coups, & mis tout en sang par des impudiques auxquels il avoit arraché l'objet de leur passion. Toujours il trouvoit qu'on lui avoit fait grace de quelque chose, & qu'il avoit été fort heureux de s'en tirer à si bon marché. Quand on le railloit dans les conversations, il prenoit plaisir à voir les autres rire à ses dépens : il s'étudioit même à prolonger l'entretien sur le même sujet. Pour les outrages & les injures atroces, qui ne pouvoient manquer à un ennemi si déclaré des vices & des scandales, on eût dit qu'il ne les entendoit point ; tant il en étoit peu touché. Les reproches mêmes & les mauvaises façons des personnes modérées par état, n'étoient pas plus capables de l'émouvoir. Un de ses Supérieurs, soit prévention, soit antipathie, lui fit très-long-

temps, en public & en particulier, des réprimandes très-vives & très-humiliantes. Toujours il les reçut avec un profond respect; jamais il ne proféra un seul mot d'excuse.

Un de ses confrères ne pouvant se persuader qu'un homme ne s'excusât point quand on le reprenoit à tort, voulut voir par lui-même si en effet l'humilité de Régis alloit véritablement jusques là. Il le prit à part, & avec toutes les apparences de la persuasion, il lui fit un long détail des imputations qu'auroit à peine controuvées le plus mauvais génie. Bien des gens, lui dit-il, pensent que votre vertu n'est qu'humeur, & que les saillies de votre zèle ne sont que les fougues d'un naturel emporté. De là vient que l'on crie de toute part contre votre imprudence, qui en effet vous attire tous les jours de nouvelles affaires. Oui, c'est un sentiment général, que vous ne sauriez vivre en repos, & que vous ne pouvez y laisser vivre les autres. Vous savez vous-même qu'on est scandalisé de ce qu'il n'y a pour la singularité de votre zèle, ni heures de communauté, ni observances régulières, & que le séjour de la maison vous est insupportable. Bien plus,

je sais que certaines gens ont de terribles inquiétudes sur vos mœurs, en voyant tous vos rapports avec des femmes de mauvaise vie. Je veux croire que vos intentions sont pures ; mais il est difficile de ne pas vous trouver de l'indiscrétion. Pour moi, je suis étonné de la molleffe des Supérieurs. A leur place, j'en agirois autrement, & saurois bien vous obliger à changer de conduite. Croyez-moi ; n'attendez pas ces extrémités. C'est un ami qui vous parle : usez au plutôt de ses conseils. Ce discours fut prolongé sur le même ton, pendant une demie heure. Régis l'écouta jusqu'au bout, sans l'interrompre d'une syllabe, & sans montrer la moindre altération. Après quoi, il remercia son ami de ses avis charitables, le conjura de les lui continuer, & d'ajouter aux avis de fortes réprimandes ; afin de me guérir, ajouta-t-il, de mon orgueil insupportable. Et convenant au moins indirectement des torts qu'il n'avoit point, il promit de ne rien oublier, pour mieux régler sa conduite.

Après de pareilles preuves d'une humilité si peu concevable au commun des hommes, & des justes même ; il n'est plus de prodiges, ni dans l'ordre

de la grace, ni dans l'ordre de la nature; qui ne deviennent croyables, qui ne soient faciles à croire, quand on les dit opérés par un sujet si détaché de sa propre gloire, & si fidèle à n'en rapporter la gloire qu'à leur premier auteur. Qu'on nous dise après cela, que Régis a fait changer de face à des provinces entières; qu'il a fait refleurir la Foi, la piété, la perfection évangélique dans les lieux où l'on n'étoit plus Chrétien que de nom; qu'il en a du moins banni le brigandage, l'usure, le blasphéme, le meurtre, le concubinage & tous les désordres publics; qu'il a tout à coup changé en pénitens les pécheurs endurcis; qu'il a converti en si grand nombre, les pécheresses les plus désespérées, que dans une seule ville il en forma une communauté nombreuse de pénitentes, égales désormais en pudeur, & supérieures peut-être en délicatesse de conscience aux vierges les plus irréprochables; que tout pauvre qu'il étoit, malgré tous les obstacles imaginables, au péril de sa vie cent fois menacée par le libertinage au désespoir, il ait trouvé moyen de bâtir de soutenir, de fonder solidement cette maison de refuge, au Puy en Vélai que dans cette ville considérable & très peuplée

peuplée, il ait nourri tous les pauvres, ſans en renvoyer aucun, pendant cinq à ſix mois de famine; que le blé qu'il avoit ramaſſé pour eux, s'eſt multiplié par trois fois; qu'il s'eſt multiplié ſous la main même qui le diſtribuoit, & à meſure que s'en faiſoit la diſtribution: ce ſont là ſans doute des miracles éclatans, extraordinaires, preſque inouis même dans l'ordre des miracles; mais ce n'eſt toutefois que l'exécution de la parole ſacrée du Rémunérateur magnifique, qui a promis d'exalter ſes ſerviteurs autant qu'ils s'humilieroient eux-mêmes.

Régis finit ſa vie, ainſi qu'il l'avoit paſſée, en évangéliſant les pauvres & les gens ſimples de la campagne. Il partit du Puy trois jours avant Noël, pour aller faire Miſſion au village de Louveſc. C'étoit un voyage de ſept lieues, qui l'obligeoit à traverſer les plus hautes montagnes du Vélai, toutes couvertes alors de neiges ou de glaces. Les chemins étoient ſi impraticables, qu'il fut réduit tantôt à rompre la glace qui fermoit les paſſages, tantôt à ſe traîner ſur les genoux & les mains, tantôt à grimper aux rochers, ou à monter par des pentes ſi rudes & ſi gliſſantes, qu'il riſquoit à chaque pas de ſe précipiter dans des

abîmes. Il perdit son chemin, & fut surpris de la nuit au milieu des bois. Après avoir erré long-temps, tout ce qu'il put faire dans l'épuisement de ses forces, fut de gagner une cabane ruinée, où il passa le reste de la nuit, en proie à une froidure cruelle. Comme il étoit baigné de sueur en y entrant, il fut d'abord saisi du froid, puis attaqué d'une fièvre pleurétique.

Malgré l'ardeur de sa fièvre, & des douleurs déjà très-violentes, il se mit en chemin à la pointe du jour, & arriva dans la matinée à la Louvesc, la veille de Noël. Il cacha son mal avec soin; & tout mourant qu'il étoit, il alla droit à l'Église, où il ouvrit la Mission, par un discours qui ne se ressentoit en rien de la défaillance de la nature. Le reste du jour, & toute la nuit suivante, il ne cessa point d'entendre les confessions. Le jour de Noël, il se trouva plus mal, prêcha néanmoins trois fois, & ne quitta le confessional que le temps qu'il n'étoit pas en chaire. Le lendemain, il fit encore trois sermons, avec sa véhémence accoutumée, & confessa dans les intervalles. Après le troisième sermon, il voulut se remettre au confessional; mais la foule étoit si grande & ses forces enfin si épui-

fées, qu'il ne put s'ouvrir un passage. Il se mit à entendre les confessions dans le chœur; & toujours indifférent à ce qui regardoit son corps, il se plaça vis-à-vis d'une vitre brisée. Là, ses forces lui manquerent totalement. Il s'évanouit, & on le porta au presbytère, où l'on tâcha de le réchauffer. Au bout d'un quart-d'heure, il revint à lui; & cette ame forte ne pouvant se rendre, il entendit encore les confessions de quelques paysans qui l'avoient suivi de l'Eglise. Mais ce furent-là ses derniers efforts: il lui prit une seconde foiblesse, qui obligea de le mettre au lit; & un médecin accouru du voisinage, trouva le mal tellement empiré, qu'il n'y avoit plus de remède.

Le saint Missionnaire le savoit mieux que personne. Il avoit eu connoissance de sa mort prochaine; & avant de sortir du Puy, il avoit fait ses dispositions dernières, une retraite ensuite, & même une confession générale de toute sa vie, quelque innocente qu'elle eût toujours été. Il se confessa de nouveau, reçut le Viatique & l'Extrême-Onction, avec la piété d'un Séraphin; puis voulut demeurer seul pour s'entretenir avec le Dieu qu'il venoit de recevoir, & qu'il devoit bientôt contempler sans voile. Quelque temps

après, on lui apporta un bouillon gras: il remercia humblement; & dans le désir d'être jusqu'à la fin traité comme un pauvre, il demanda un peu de lait. Il fit même instance, pour qu'on lui procurât la consolation de mourir, comme Jésus pauvre étoit né, sur la paille, dans une étable. On ne put l'en dissuader qu'en lui représentant que dans la foiblesse extrême où il étoit, on ne pouvoit le transporter sans lui donner le coup de la mort. Il demeura dans une résignation parfaite, dans un calme inaltérable, le visage toujours serein, l'esprit & la parole libres jusqu'à son dernier moment. Il ne sortoit de sa bouche & de son cœur que des prières tendres & affectueuses, que des élancemens d'amour vers Jésus crucifié dont il avoit l'image entre les mains, que des soupirs enflammés vers la céleste patrie. Enfin, dans la nuit du dernier jour de l'an, le Ciel parut s'ouvrir à ses yeux, son visage s'épanouit, & ne pouvant contenir la joie qui le transportoit; ah! quel bonheur, s'écria-t-il, & que je meurs content! Un moment après, il joignit les mains; puis reportant les yeux au Ciel, il dit d'une voix haute & distincte: Jésus Christ, mon Sauveur, je remets mon ame entre vos mains. En

achevant ces mots, il rendit l'esprit, vers minuit du trente-unième Décembre de l'année 1640, la quarante-quatrième seulement de son âge. Encore est-ce un prodige, qu'un Apôtre si pénitent, & un pénitent si apostolique ait vécu si long-temps.

C'est un autre prodige, plus grand encore, que la proportion, ou pour mieux dire, la disproportion de la durée de ses travaux à l'immensité de leurs fruits. Tant il est vrai, qu'entre les œuvres de la toute-puissance, l'humilité qui se consacre à évangéliser les pauvres est l'une des plus miraculeuses. Et combien d'autres merveilles n'aurions-nous pas encore à relever, si nous l'accompagnions jusqu'à son tombeau, où le Tout-Puissant, par le concours des peuples & les miracles multipliés à l'infini, parut prendre à tâche de glorifier son serviteur après sa mort, autant qu'il avoit abhorré la gloire pendant sa vie! Mais il nous reste un tout autre champ à parcourir; & le dégoût qu'une pareille tâche peut causer à la piété même, n'est pas une raison qui dispense de la remplir, quand elle peut devenir utile à la Foi.

Nous avons laissé les quatre Evêques de Boulogne, Montpellier, Mirepoix &

Sénez, l'appel à la main contre la bulle du Chef de l'Eglise, chargé d'en confirmer & d'en diriger les membres dans la Foi. Ils porterent ce manifeste du schisme dans l'assemblée des Docteurs de Paris; & l'Evêque de Sénez leur en fit la lecture. Le Syndic de la Faculté félicita les quatre appellans sur leur amour pour l'Eglise, sur leur zèle pour la vérité, prit la Faculté à témoin des éloges qu'il leur prodiguoit, & de son propre zèle. C'étoit-là sans doute le signal convenu. A l'instant, une infinité de voix s'éleverent, & demanderent à grands cris que l'appel leur devînt commun. L'affaire fut mise en délibération. En vain quelques Docteurs s'opposerent au torrent : la Faculté adopta l'appel. Cependant les quatre prélats, comme les flambeaux du schisme & de la discorde, furent bannis de la capitale; & le notaire qui avoit passé leur acte d'appel, fut conduit à la Bastille : ce qui n'empêcha point que l'Officialité de Paris ne fût nuit & jour ouverte, à tous ceux qui voulurent adhérer à l'appel des quatre Evêques. Quelques chapitres, plusieurs communautés, & un bon nombre des Curés de la ville porterent à l'Archevêché leurs actes d'adhésion. Plus hardis encore dans le reste du

Hist. de la Const. T. II, L. IV, p. 158 & suiv.

diocèse, différens Religieux appellerent publiquement, & marquerent en termes exprès que la bulle anéantissoit le dogme de la grace. Loin de réprimer cette schismatique insolence, l'Archevêque témoignoit du plaisir à voir grossir le nombre des appellans. On promettoit dans son diocèse asyle & protection aux prêtres & aux moines dyscoles, qui se révoltoient dans les provinces contre les Evêques & les Supérieurs claustraux. Pour comble de vertige, on admit parmi les appellans d'ignorans magisters, des sœurs d'école & d'hôpital, des frères tailleurs & des frères cordonniers, des novices & des enfans de chœur.

Cependant les appels ne se multipliant point au gré des zélateurs du parti, ils comprirent que pour avancer, la séduction ne devoit pas opérer les mains vides. Ils eurent donc recours au moyen qui tient lieu de tous les autres, ou qui du moins leur donne un degré tout nouveau d'énergie. Mais pour acheter les appels au poids de l'or, il falloit des sommes que les collectes ordinaires ne pouvoient pas sitôt fournir : on prit le parti d'y suppléer, par des emprunts.

Le Cardinal de Noailles avoit un Ecclésiastique, nommé Délort, attaché à sa

personne depuis plus de trente ans. Un autre Ecclésiastique, nommé Servien, également dévoué à l'Evêque de Châlons, frère du Cardinal, lui servoit d'aumônier. Ces deux prêtres, fort dévots & fort industrieux, parurent très-propres à faire couler l'argent dans la caisse aux appels. Pour mieux circonvenir les prêteurs, dévots apparemment eux-mêmes, les deux courtiers leur dirent que cet argent se levoit pour la défense de la Religion; & stimulant encore la piété par l'espoir de la récompense, on leur ajouta qu'on agissoit au nom de personnes du premier rang, qui trouveroient bientôt le moyen de reconnoître le plaisir qu'ils leur auroient fait. Mais, ni le bien de la Religion, ni de vagues espérances ne déterminant pas les banquiers à ouvrir leurs coffres, on prit un tour que présentoient les circonstances du temps, & qui eut un plein succès. Ils se trouvoient munis d'une quantité de billets de banque, qui perdoient alors cinquante & soixante pour cent: on s'offrit à les prendre à beaucoup meilleur compte pour eux; sur quoi ils prêterent plus de dix-huit cent mille livres, à ce qu'on prétend. De l'aveu même de l'auteur Quesnelliste des Anecdotes, les deux emprunteurs, en deux

ans seulement, ramassèrent près de quatorze cent mille livres. D'un autre côté, on fut instruit de tout par les créanciers, qui ne pouvant retirer leurs fonds, portèrent leur plainte au Régent, & révélèrent dans leurs mémoires les stratagêmes qu'on avoit employés pour les surprendre. Mais cet éclat fut inutile : la restitution ne se fit jamais. Anecd. T. III. p. 248 & suiv.

L'emprunt est donc un fait incontestable; & l'usage qu'on fit de l'argent emprunté, n'est pas moins constant. Le salaire d'un écolier de théologie, qui dans les thèses publiques avoit soutenu quelques-unes des erreurs condamnées par la bulle, étoit de cinq cens francs. Un Curé qui vendoit sa Foi, étoit payé à proportion de son ardeur & de son habileté à séduire les autres. On payoit plus cher ceux des chanoines, des moines & des religieuses, qui par leur ascendant ou leurs intrigues entraînoient le chapitre, ou la communauté. Voilà ce qui se pratiquoit si communément, dans le diocèse de Reims en particulier, que l'Archevêque, M. le Cardinal de Mailly publia dans une lettre aux Cardinaux, aux Archevêques & aux Evêques, que *l'infame trafic des appels étoit un fait constant.* Et sur quoi fondé, s'exprimoit-il ainsi? Sur Réfut. des Anecd. T. 2, p. 218. & suiv.

le grand nombre & la publicité des lettres de change de cinq cens francs, délivrées aux candidats qui venoient de soutenir les thèses schismatiques, & que l'on conduisoit en triomphe chez un négociant qui payoit à la première vue; sur la révélation positive qu'en firent à leur Archevêque deux candidats repentans, qui en 1719 vinrent détester leur foiblesse à ses pieds; sur la déposition de sept ou huit Curés, qui vinrent séparément révoquer l'appel, dont les émissaires du parti leur avoient coulé l'acte dans les mains, avec une poignée d'or; sur les réclamations de différens Religieux & Religieuses contre la trahison de trois ou quatre sujets en crédit, qui pour huit ou dix mille francs vendoient la Foi, ou du moins l'honneur de tout un corps, en le faisant appeller.

Ce qui met le comble à la certitude, c'est que non seulement les personnes séduites, mais les séducteurs mêmes ont confessé leur infame pratique. Sur la plainte des créanciers qu'on ne vouloit pas rembourser, le Régent fit avertir le Cardinal de Noailles de chasser Delort de l'archevêché, qu'autrement, on iroit l'y saisir. *Il en coûta au cœur du Cardinal*, dit encore l'auteur des Anecdotes, *pour renvoyer le premier de ses*

Anecd. T. III. p. 248.

*Ecclésiastiques*. Mais quelle que fût la bonté de son cœur, l'ordre étoit aussi pressant qu'absolu, il fallut obéir à l'instant. Servien, sans attendre d'autre avertissement, se réfugia dans la principauté de Dombes, erra dans quelques provinces, puis se remontra, sur un sauf-conduit que lui avoit obtenu l'Evêque de Châlons. Il revint même à Paris, & logea toujours à l'archevêché, sans toutefois en oser sortir, parce que ses créanciers le gardoient à vue. Il fut pris enfin, poursuivi au criminel, & condamné aux galères, dont il trouva, dit-il lui-même, la morale trop sévère. Soit commisération, soit en vue de le faire parler, quelques personnes en place firent commuer la chaîne en bannissement. Il parla beaucoup en effet, & se plaignit amérement de ceux qui lui avoient laissé l'embarras du paiement, après l'avoir mis en jeu. Passé en Lorraine, il révoqua son appel entre les mains d'un Grand Vicaire de Verdun, en donna un acte écrit tout entier de sa main, & consentit qu'on le déposât au greffe de l'Officialité. En voici les termes exprès : Je soussigné déclare que j'ai en horreur, & que je déteste la conduite que j'ai tenue en sollicitant, même à prix d'argent, l'appel de la Constitution *Unigenitus* au fu-

tur Concile. Je me ſoumets de cœur & d'eſprit à cette Conſtitution, comme à une loi dogmatique de l'Egliſe, & reconnois que les appels que j'en ai ſollicités ſont nuls, injuſtes, illuſoires, ſchiſmatiques, & me répens de m'en être mêlé. En foi de quoi j'ai ſigné, à Moulainville, village de Lorraine, diocèſe de Verdun, ce dix Février 1724. Jacques Servien, prêtre du diocèſe de Lyon.

Voyons enfin ſi la recrue des appellans répondit à la dépenſe & à l'induſtrie des recruteurs. Avec plus de dix-huit cent mille livres, ils ne firent pas dix-huit cens appellans. On en fit le dénombrement exact dans les diocèſes où la frénéſie avoit été plus grande, comme Reims, Orléans, Rouen; & l'on ne trouva point de proportion entre les tentatives & le ſuccès. Dans le diocèſe de Rouen en particulier, quoiqu'on y compte environ quatorze cens paroiſſes, & un nombre proportionné de communautés religieuſes, il n'y eut que cent prêtres, tant ſéculiers que réguliers, qui appellerent. A Paris, centre & foyer du ſchiſme, de grandes paroiſſes & des ſéminaires très-nombreux n'en témoignerent que de l'horreur. On vit des Ordres entiers qui compoſoient les communautés les plus

considérables, & spécialement celui de S. François, avec toutes ses branches, s'attacher inébranlablement à la base de l'unité catholique, au risque de l'interdit & de la privation du nécessaire. Dans le plus grand nombre des diocèses du Royaume, il n'y eut pas un seul appellant.

Le schismatique parti triomphoit néanmoins; & dans son vertige, il donna au public la liste de ses conquêtes, qui tout enflée qu'elle étoit, servit elle-même à le couvrir de confusion. Vous faites gloire, leur dit-on, d'avoir un Cardinal pour protecteur, quatre Evêques pour modèles, trois Universités pour bouclier & pour défenseurs, cinq, ou six, ou huit cens prêtres, & un millier peut-être en y comprenant les moines de toute règle & de toute conduite. Mais pour un Cardinal qui vous protége en rougissant de vous protéger, nous en avons quatre en France, & plus de soixante hors du Royaume, qui vous traitent hautement de schismatiques. Pour vos quatre Evêques appellans, & dix ou douze autres équivoques, nous en comptons plus de cent dans le Royaume, & plus de six cens dans les autres Etats, tous ennemis déclarés de votre schisme, & tous Catholiques dé-

cidés. Pour trois Facultés de Théologie auxquelles vous donnez libéralement le nom d'Univerſités, il eſt en France vingt Univerſités entières, & il n'en eſt pas une ſeule de Catholique hors de France, qui depuis l'appel de la Sorbonne ne la regarde pas comme les Univerſités Anglicanes d'Oxford & de Cambridge. Et vos cinq ou ſix cens Curés ſont-ils comparables aux quarante mille que compte la France, fût-elle ſeule toute l'Egliſe? Enfin, quinze cens, dix-huit cens, ou tout au plus, ſelon vos propres liſtes, deux mille perſonnes de tout état, de tout âge & de tout ſexe, peuvent-elles vous raſſurer contre la multitude innombrable d'Evêques, de Docteurs, de ſimples fidèles, unis dans l'univers avec le Chef de l'Egliſe?

Cette réponſe, quoique bien naturelle, cauſa néanmoins tant d'émotion parmi les appellans, qu'ils parurent ne s'y être point attendus. Mais pour être confondus, ils ne furent pas convertis. Bientôt ils revinrent de leur ſurpriſe; & pour diminuer leur honte en la partageant, ils aiguillonnerent la puſillanimité de leur Cardinal protecteur, & ne lui inſpirerent cependant qu'une demie généroſité. Il appella, un mois après eux,

le troisième d'Avril : mais il n'osa point divulguer son appel, & il en tint l'acte secret dans les régistres de son Officialité. Cependant le Pape en fut informé aussi bien que les Cardinaux du S. Office, qui supplierent Sa Sainteté de procéder sans délai contre les appels. Ils étoient persuadés que le Cardinal ne différoit la publication du sien, que dans la crainte qu'il ne fût condamné avec les autres; & que le vrai moyen d'empêcher qu'il ne le publiât, c'étoit de les condamner sans délai. Mais bien d'autres personnages en revinrent encore aux voies de douceur & de conciliation. Le Régent intervint, demanda au Cardinal s'il vouloit véritablement la paix de l'Eglise; & sur la réponse très-affirmative qu'il en reçut, il lui dit de s'expliquer une bonne fois sur les conditions auxquelles il consentoit d'y coopérer, & de prendre bien garde aux promesses qu'il lui alloit faire. Et craignant qu'il ne vînt encore à lui manquer de parole, il ne se contenta plus d'une promesse verbale, ni même d'une promesse par écrit; mais il exigea qu'il lui remît sa formule d'acceptation, signée de sa main. Les conditions du Cardinal parurent recevables, ou du moins si elles péchoient en quelque chose, il

ne paroiſſoit pas difficile de les rectifier. En effet, le Pape à qui elles furent envoyées, les trouva telles; & pour les changemens, qu'on y pourroit faire, il ajouta que ſi l'on procédoit franchement du côté de Paris, on ſeroit indubitablement ſatisfait de ce qui ſe feroit à Rome.

Cela ne faiſoit pas le compte des appellans. Dès qu'ils entrevirent des diſpoſitions à la paix, ils prirent l'alarme; & pour tout brouiller, ils publierent l'appel du Cardinal, qui toutefois étoit un peu plus radouci que celui des quatre Evêques. Néanmoins, il appelloit formellement de la bulle au Pape mieux informé, & au futur Concile œcuménique, à condition encore que ce Concile ſeroit aſſemblé légitimement, & dans un lieu ſûr. L'acte d'appel étoit encore accompagné d'un mandement, qui attribuoit à la bulle tous les maux de l'Egliſe. Pour étonner & embarraſſer davantage la puiſſance coercitive, le chapitre de Notre-Dame, & quarante-huit Curés, tant de la ville que de la banlieue de Paris, appellerent pour eux & pour les prêtres de leurs paroiſſes. La Sorbonne renouvella ſon appel, inſéra dans ſes régiſtres celui du Cardinal, & lui députa

douze Docteurs, pour le complimenter sur sa fermeté à défendre la Religion.

Le Régent fut outré de se voir ainsi le jouet de la duplicité & du mensonge. Il fit au Cardinal des reproches amers & très-humilians, sur la manière honteuse dont il manquoit à des promesses aussi réfléchies & aussi authentiques. Le Cardinal rougit, pâlit, protesta qu'il n'avoit aucune part à l'impression de son acte d'appel. Le Prince n'en crut rien, & l'on vit bientôt qu'il avoit raison. Comme il eut ordonné au Parlement de poursuivre cet imprimé scandaleux, le Cardinal en prit la défense avec chaleur, quoique d'une manière détournée. En avouant l'acte d'appel, il en désavouoit la publication; & ne vouloit pas, disoit-il, que sous prétexte de condamner la publication, l'on condamnât le fond même de l'acte. Bien plus, il osa prier le Régent d'arrêter les poursuites: mais on peut se figurer, ce qu'auroit bien dû pressentir le suppliant lui-même, comment sa supplique fut accueillie par un Prince tel que le Régent. L'Eminence se retourna du côté de la Magistrature, qu'elle sollicita vivement, & qu'ensuite elle essaya d'étonner par une sommation. Tout fut inutile. Le Régent vouloit être obéi:

le Parlement alla ſon chemin, & l'acte fut condamné.

Hiſt. de la Conſt. T. II, L. IV, pl 204 & ſuiv. Edit. de 1791.

Les conditions que le Cardinal avoit propoſées au Régent, ſe réduiſoient à faire approuver par le Pape un précis de doctrine, dont les Evêques, tant acceptans qu'oppoſans, étoient convenus en préſence du Prince. Comme on s'opiniâtroit à eſpérer contre toute eſpérance, cette pièce donna lieu à des négociations nouvelles, & à de nouvelles ſupercheries. On fit entendre au Pape, que s'il daignoit approuver ce précis de doctrine, il ameneroit infailliblement les oppoſans à la ſoumiſſion ; & on lui en fit paſſer de leur part un exemplaire, par les mains du Régent même. Mais au premier coup d'œil, la ſagacité de Clément XI éventa la fraude. Il n'y reconnut point du tout la doctrine des Evêques acceptans, avec qui on l'aſſuroit que ce précis avoit été rédigé de concert, & qui d'ailleurs ne lui écrivoient pas un mot à ce ſujet. Il en écrivit lui-même aux Cardinaux de Rohan & de Biſſy, dont la réponſe lui dévoila tout ce honteux myſtère. Ils lui mandoient que l'exemplaire qu'on lui avoit envoyé, n'étoit pas conforme à celui qui avoit été arrêté autrefois & paraſé en préſence de M. le Régent. C'étoit néan-

moins le Cardinal de Noailles qui avoit remis cette copie au Prince, en lui certifiant qu'elle ne différoit en rien de l'original ; quoiqu'il l'y eût entiérement dénaturé, par les changemens qu'il y avoit faits. Auſſi avoit-il demandé au Prince, que les prélats acceptans ne fuſſent point appellés à cette affaire, & qu'ils n'euſſent pas même le premier avis de ce qui ſe paſſoit.

En deux traits de plume, il avoit retranché du précis le préambule & la concluſion, que les acceptans y avoient ajoutés, comme des morceaux ſi eſſentiels, qu'on avoit ſtipulé qu'à leur défaut tout l'accord arrêté ſur le reſte ſeroit cenſé non avenu. Quand aux l'ſifications du corps de l'ouvrage, voici ce que le Cardinal de Rohan, par ſa lettre du dix-neuf Janvier 1717, en écrivoit au Saint-Père : Les deux exemplaires à la main, celui dont nous étions convenus avec les opposans, & celui qu'ils ont altéré, j'ai démontré, par la confrontation de l'un avec l'autre, qu'ils avoient tronqué, omis, ou falſifié vingt cinq articles dans le précis qu'ils ont envoyé à Votre Sainteté. Bien plus, ajoutoit-il, M. le Chancelier, chargé de vérifier les vingt-cinq articles falſifiés, a été obligé de ſigner en

préſence de ſon Alteſſe Royale, qu'en effet ces vingt-cinq endroits du précis de doctrine avoient été changés. Avec cette lettre, le Cardinal de Rohan avoit envoyé à Rome une copie fidelle du précis, tel qu'il avoit été paraſé en préſence du Régent, afin que le Pape en pût faire lui-même la confrontation avec celui qu'il tenoit du Cardinal de Noailles. Le Pontife ſe convainquit par là que le Cardinal de Rohan, en relevant vingt-cinq altérations, s'étoit encore borné aux points les plus importans. A Rome, où trouva dans la copie vingt-deux additions faites à l'original, quatorze articles omis ou tronqués, & ſeize de falſifiés, en tout quarante-huit altérations, plus ou moins conſidérables, & tendant toutes à perſuader que la bulle étoit obſcure & inadmiſſible.

Après une conduite ſi fauſſe, le Pape n'eſpérant plus de bonne foi de la part de ceux qui la tenoient, ne ſongea qu'à procéder contre les appels. En moins de trois ſemaines, ils furent examinés d'après les principes & l'uſage de toute l'antiquité catholique, trouvés ſans exemple en matière de dogme, & flétris par un décret du Saint Office. La congrégation qui porta la cenſure ſe tint en préſence

du S. Père, qui l'approuva & la fit afficher dans Rome, ainſi qu'au champ de Flore, le 8 Février 1718. L'appel des quatre Evéques y étoit condamné, comme ſchiſmatique, & contenant des propoſitions hérétiques; celui du Cardinal de Noailles, comme ſchiſmatique, & approchant de l'héréſie.

Malgré des conférences qui ſe tinrent encore contre l'avis du Pape, & qui furent toujours illuſoires, Sa Sainteté donna une bulle, qui commençoit par ces mots, *Paſtoralis Officii*, & qui avoit pour titre: Lettres Apoſtoliques adreſſées à tous les fidèles. Le Père commun y avertiſſoit tous les vrais enfans de l'Egliſe, qu'ils ne devoient plus avoir aucune communication avec des enfans rebelles, qui déguiſoient leur ſchiſme ſous le nom radouci d'oppoſans. Il déclaroit ceux-ci ſéparés de la charité de la ſainte Egliſe catholique & Romaine. En conſéquence, il les privoit de la communion eccléſiaſtique avec le Paſteur & l'Egliſe de Rome; ſans qu'ils puſſent autrement que par leur obéiſſance, être jamais rétablis dans la charité & dans l'unité du S. Siège apoſtolique. Cette nouvelle bulle fut affichée & placardée aux lieux ordinaires, le huit de Septembre.

Elle fut accueillie par les réfractaires de France, à peu près comme celle de Léon X l'avoit été par ceux de Wittemberg. Quinze jours après, le Cardinal de Noailles publia contre la bulle *Unigenitus* l'acte d'appel, dont il avoit désavoué l'impression l'année précédente. Le trois du mois suivant, il publia aussi un acte d'appel, accompagné d'un mandement, contre la bulle *Pastoralis Officii*. Dans le même jour, parut encore une adhésion du Chapitre de l'Eglise de Paris à cet appel, & un arrêt du Parlement contre la nouvelle bulle. Il est inutile de chercher, lequel de ces trois actes entraîna le scandale des deux autres. Comme ils parurent tous le même jour, on ne peut guère douter qu'ils n'aient été concertés entre leurs auteurs respectifs, & que la source de ces différens scandales n'ait été la même.

Le Cardinal de Noailles disoit dans son mandement, que le Pape, par sa dernière bulle, violoit les droits les plus essentiels de l'épiscopat, détruisoit les maximes fondamentales des libertés Gallicanes, attaquoit les loix de la discipline, & jettoit des semences de trouble dans l'Eglise, aussi bien que dans l'Etat. Son acte d'appel étoit interjetté, non

pas comme l'année précédente, au Pape mieux conseillé & au futur Concile tout ensemble ; mais uniquement au futur Concile œcuménique. Il y soutenoit que depuis son appel de la Bulle *Unigenitus*, le Concile tout seul avoit droit de le juger ; que le Pape s'étoit rendu juge incompétent en cette matière ; qu'il ne pouvoit plus, ni ordonner de peines, ni prononcer de censures contre les appellans, relativement à leur appel. Si le champ qu'il s'ouvroit par-là ne lui étoit pas honorable, il faut au moins convenir qu'il lui étoit bien commode.

Cet appel fut encore adopté par le Chapitre de la Métropole de Paris, & par un acte capitulaire des plus solemnels. D'un autre côté, les gens du Roi dénoncerent au Parlement la bulle *Pastoralis Officii*, comme contraire aux Canons sacrés de l'Eglise, ainsi qu'aux plus saines maximes du Royaume, & requirent que la Cour reçût le Chapitre appellant comme d'abus de cette Constitution apostolique. Sur cette entreprise, encore inouie, que chacun développe lui même les réflexions qui se présentent en foule : en vain tenterions-nous d'y suffire. Après ce comble d'audace en son genre, après la note d'abus imprimée,

du moins indirectement, aux décisions dogmatiques du Chef & des membres du corps chargé d'enseigner toutes les nations, sans distinction d'ordre, ni d'état; on ne trouveroit plus que des longueurs fastidieuses dans le récit des différens coups d'essai, par où le barreau s'étoit enhardi si prodigieusement contre le sanctuaire. Il suffisoit des outrages faits par les tribunaux au Cardinal de Mailly, Archevêque de Reims, pour les aguerrir contre le Pape même. Cet Archevêque interdit au Vicaire révolté contre les décisions de l'Eglise; & le Vicaire, au mépris des censures, fait le dimanche suivant ses fonctions accoutumées aux yeux de toute la paroisse. L'Official le condamne à trois mois de séminaire; & le Vicaire, appellant comme d'abus, fait condamner l'Official & l'Archevêque à tous dépens, dommages & intérêts. L'Archevêque à qui le droit d'instituer le Recteur de l'Université appartenoit incontestablement, rejette un sujet indigne; & le sujet rejetté s'empare du rectorat, & s'y fait maintenir par un arrêt de défense. L'Archevêque écrit au Régent, pour invoquer l'autorité royale en faveur de l'Eglise opprimée par le bras

séculier; & la lettre du prélat, en vertu d'un arrêt insultant, est brûlée par la main du bourreau.

Que n'auroit-on point à dire encore sur le même sujet, pour peu qu'on anticipât sur le cours des années? Un seul prélat, M. de la Fare, Evêque de Laon, essuya onze arrêts, pour s'être acquitté généreusement de ce qu'il devoit à son ministère, à sa conscience, à son honneur, & à la sûreté du sacré dépôt. On ne respecta guère plus le diadême que la mitre. On rendit coup sur coup huit arrêts de défense, pour combattre la déclaration mémorable, qui reconnoissant la bulle *Unigenitus* pour une loi de l'Eglise, ordonne qu'elle soit aussi regardée comme une loi de l'Etat. Et que n'a-t-on pas vu en ce genre, jusqu'aux jours dont nous sommes à peine sortis? On peut dire au moins de quelques Magistrats, qu'ils furent les fauteurs éternels d'une secte, orthodoxe dans leurs réquisitoires & leurs arrêts de défense, mais coupable de schisme & d'hérésie au jugement du Pape, de la multitude des Evêques, des Pasteurs de tout ordre, si leur témoignage peut ici faire autorité, & des simples fidèles même

de toutes les nations catholiques. Jamais ils ne se sont opposés aux impôts les plus désastreux, avec une vigueur comparable à celle qu'ils ont signalée contre la Constitution. Jamais pour toute autre cause, ils n'ont essuyé tant d'exils, tant de transmigrations, tant d'interdictions. Et pour tout dire en deux mots, autant le Parlement, ainsi que la Sorbonne, avoit signalé son zèle dans le seizième siècle contre les impiétés de Luther & de Calvin, autant le signalerent-ils dans le dix-huitième en faveur de Jansenius & de Quesnel. La Sorbonne, après une éclipse, trop longue sans doute, en a réparé enfin le scandale. Le Parlement a eu bien plus longtemps encore le pouvoir de le faire : il n'en a pas profité ; & le pouvoir, avec le temps, a disparu pour lui.

Il n'étoit point hors de propos d'exposer ici les dispositions de la Magistrature à l'égard des affaires de la Religion. Sans cette connoissance, sans les obstacles que certains Parlemens étoient déterminés à susciter sans fin contre l'exécution des rescrits pontificaux, on trouveroit peu de suite dans la marche de Clément XI, convaincu de la mauvaise

foi des oppoſans, & toujours prêt à ſévir, ſans preſque rien faire de ce qui dépendoit même uniquement de lui, comme d'ôter la pourpre Romaine à l'Archevêque de Paris. Mais ſur quoi la chicane ne trouve-t-elle pas à mordre? Et plus les droits ſont inconteſtables, plus le ſcandale eſt funeſte, quand ils ſont violés. Or, la faſcination étoit ſi forte, qu'il n'y avoit aucun excès, à quoi elle ne parût prête à ſe porter. Le fait ſuivant en fournit une preuve, qui n'en laiſſe point d'autre à déſirer.

Le Docteur du Pin., des plus illuſtres dans la Sorbonne égarée, entretenoit depuis long-temps une étroite liaiſon & des relations fréquentes avec l'Archevêque Anglican de Cantorbéry. Il avoit compoſé un traité entier, ſur le projet qu'il avoit conçu de réunir la ſecte de Janſenius avec l'Egliſe Anglicane. L'aſſiduité de ſa correſpondance avec le premier prélat de cette Egliſe, jointe au caractère du conciliant Docteur, fit ſoupçonner du myſtère. Il en tranſpira quelque choſe: on obſerva de plus près; & l'on parvint à la connoiſſance entière d'un complot, qu'on ne crut pas devoir qualifier autrement que de trame d'apoſtaſie. Le dix

Hist. de la Const. *Unigenitus*, L. V, p. 282. Edit. de 1731.

de Février 1719, l'ordre fut donné en ma présence, dit le prélat auteur de l'Histoire de la Constitution, d'aller chez le sieur du Pin, & de saisir ses papiers. Je me trouvai au Palais-Royal, continue-t-il, au moment qu'on les y apporta. Il y étoit dit, que les principes de notre Foi peuvent s'accorder avec les principes de la Religion Anglicane. On y avançoit que sans altérer l'intégrité du dogme, on peut abolir la confession auriculaire, & ne plus parler de la transubstantiation dans le Sacrement de l'Eucharistie, anéantir les vœux de Religion, permettre le mariage des prêtres, retrancher le jeûne & l'abstinence du carême, se passer du Pape, & n'avoir plus, ni commerce avec lui, ni égard pour ses décisions.

On imprima dans la même année quelques-uns de ces papiers, dont quelques mots d'extraits manif ront au moins le principal objet de la liaison du prélat Anglican avec le Docteur de Paris. Dans une lettre, où il est question du commencement de l'intrigue ; pour ce qui est de moi, Monsieur, disoit le Prélat au Docteur, pour ce qui est de moi, & de l'Eglise Anglicane, ou je me trompe fort, ou j'y vois peu de chose, que vous

Lettre du 13 Février 1717.

vouluſſiez changer, ſi j'en juge par votre équité & votre érudition ordinaire. Le Docteur s'étoit expliqué ſans doute, puiſque l'Archevêque comptoit ſi bien ſur une doctrine & une équité qui ne voudroient changer que peu de choſe à la Religion Anglicane, pour l'adopter. Par une autre lettre du même Archevêque, on voit que le Docteur accommodant lui avoit envoyé ſon traité ſur la réunion de l'Egliſe Janſénienne avec l'Egliſe Anglicane; & voici comment l'Archevêque lui exprimoit la ſatisfaction avec laquelle il avoit lu ce précieux ouvrage : Heureuſe l'Egliſe de France, me dis-je en moi-même, ce ſont les termes de la lettre, heureuſe l'Egliſe de France, d'avoir un pareil Docteur! un Docteur aſſez habile & aſſez courageux pour ſoutenir ſes intérêts, non ſeulement contre ceux de ſes écrivains qui s'écartent & qui la trahiſſent, mais encore contre le Souverain Pontife lui-même, à qui il oſe réſiſter en face, parce qu'il eſt répréhenſible.

Cette trame une fois découverte, on en ſuivit le fil; & bientôt l'on parvint à la développer tout entière. On ſavoit d'ailleurs, que les chefs de la ſecte y avoient établi des règles fort ſingulières.

M. d'Aubigné, Archevêque de Rouen, en eut une copie fidèle, par le moyen d'une Religieuse entêtée depuis long-temps des nouveautés proscrites, mais enfin revenue parfaitement de ces travers pernicieux. Dès l'année 1699, ces règles lui avoient été adressées, avec une lettre du Père Quesnel qui les autorisoit. Ainsi rien n'étoit plus authentique. On remit le tout; c'est-à-dire le réglement & la lettre, au Prince Régent, qui chargea l'auteur d'après qui nous parlons, d'en faire l'examen, & de lui en rendre compte. Voici en substance le rapport qu'il nous en a transmis. Ces statuts, en dix ou douze articles, étoient, à proprement parler, des constitutions, dont l'observance devoit ne faire qu'un corps & qu'une ame des partisans divers de la nouveauté. Ils étoient adressés par une lettre circulaire à des supérieurs locaux, que le parti avoit répandus dans toutes les provinces, où, selon leur règle propre, ils devoient s'appliquer infatigablement à le grossir. On y avoit joint une courte instruction sur les principaux articles du dogme, & sur les différentes manières de les énoncer, soit avec les gens simples, soit avec les indifférens,

Hist. de la Const. T. II, p. 283 & suiv.

soit avec les dévots, avec les libertins, avec les prélats, avec les prêtres & les autres ecclésiastiques, séculiers seulement : car pour les réguliers, le parti ne vouloit plus de liaisons avec eux ; soit qu'enfin il se crût en état de s'en passer, soit qu'il n'espérât pas vaincre l'aversion de ses confédérés futurs pour l'habit monastique. Il les traitoit même d'usurpateurs, qu'il falloit dépouiller de toutes leurs possessions.

Dans la lettre circulaire, on s'étudioit à prévenir les esprits contre l'étrange impression que devoit opérer la première lecture de ces réglemens. On convenoit avec une apparence de candeur, qu'ils sembloient contenir quelque chose d'illégitime, & qu'ils étoient en quelque sorte copiés des Calvinistes : mais on assuroit fort, que c'étoit le fruit des communications les plus intimes avec le Seigneur, & des inspirations sublimes, qui ne pouvoient offenser que des esprits terrestres & rampans. On ne rougissoit pas d'ajouter que si les Calvinistes ont eu tort de corrompre en plusieurs points la Foi des peuples, ils usent néanmoins d'une vraie sagesse, en ne s'expliquant pas ouvertement sur la divine Eucharistie ;

qu'ils font bien de parler en termes obscurs, ambigus, assortis aux dispositions diverses de ceux qui les entendent; & que cette conduite doit apprendre aux nouveaux disciples de la grace, à se tenir cachés pour un temps, à n'agir qu'avec un concert parfait, à tenir secrets les points fondamentaux de leur doctrine, & à ménager les personnes qui pourroient s'en scandaliser. Le secret étoit sur-tout recommandé, par rapport à la Messe. On décidoit formellement qu'on ne doit jamais la dire qu'en présence des peuples. On ne traitoit pas mieux les Messes, où il n'y a point d'autres communians que le prêtre. Qu'on sache, ajoutoit-on, qu'il n'y a point d'Eglises pour les Religieux; qu'ils ne peuvent avoir que des chapelles, ou des oratoires; & que s'il leur est permis d'y célébrer les saints mystères, ce doit toujours être à portes closes.

Si dans le réglement on sembloit d'abord accorder que le Corps de Notre-Seigneur est présent dans l'Eucharistie, on démentoit ensuite cet aveu. A la vérité, disoit-on, il n'y est pas précisement en figure, ou par la foi, comme les Calvinistes le prétendent; mais il n'y est pas non plus réellement & substantiellement, comme

l'Eglise Romaine l'enseigne. Comment donc faut-il dire qu'il y soit, demandoient eux-mêmes ces fabricateurs de dogmes, aussi bien que de Canons? D'une manière indicible, répondoient-ils, d'une manière inintelligible. Ils ajoutoient que dans la Messe des morts, il n'est point de prières qui ne soient pour les vivans; qu'il n'y a point de purgatoire dans l'autre vie; qu'il n'en est absolument point d'autre, que les tribulations qu'on souffre en ce monde. Quant au Sacrement de l'Ordre, ils enseignoient qu'il ne confere point de caractère ineffaçable; de telle manière, c'est le développement qu'ils donnoient eux-mêmes à leur principe, de telle manière qu'au moment où un Curé, & même un Evêque est dépose, leur caractère s'efface, & ils sont réduits à l'état de purs laïcs. Qui ne voit ici l'affinité d'un rigorisme hypocrite avec le philosophisme impudent, qui a fait lâcher ces mots à l'un de ses plus célèbres adeptes: Autrefois, quand j'étois prêtre.... Pour le Sacrement de Pénitence, afin d'anéantir le pouvoir & la vertu des clefs, ils prétendoient que la contrition parfaite y est toujours nécessaire, & que les péchés par conséquent sont remis avant l'absolution. Ainsi, tout

s'y réduisoit à la seule déclaration des péchés ; encore assuroient-ils que la confession n'est que pour les fautes particulières & secrètes. Ils parloient aussi des indulgences ; mais sur le ton de Luther, & uniquement pour les blasphémer. Que d'appréhensions funestes ne dut-on pas concevoir, à la première vue d'un pareil ouvrage ! Sans être, ni trembleur, ni crédule, le Régent s'écria : On veut donc introduire en France le presbytéranisme d'Angleterre. Tout Paris eut bientôt lieu de s'en convaincre.

Le Docteur Petit-Pied, l'un des quarante qui, avec du Pin, avoient signé le fameux Cas de Conscience, & l'un des deux qui avoient seuls refusé de rétracter leur décision, avoit obtenu son rappel de l'exil qu'il avoit si bien mérité. Il vint établir son domicile, & une espèce nouvelle de prêche, dans le village d'Anières, aux portes de Paris. Il y fit l'essai des réglemens, & de toute la liturgie que les frères pratiquoient en Hollande. La renommée en publia des choses étonnantes. On y accourut en foule de la capitale ; & bientôt Anières devint un autre Charenton. Le nouveau prédicant construisit un autel, parfaitement

semblable à un tombeau, & le nomma Autel Dominical, parce qu'on n'y devoit dire la Messe que le dimanche, & aux fêtes les plus solemnelles. Hors le temps du saint Sacrifice, l'autel étoit dépouillé, comme ils le sont tous après l'office du jeudi saint. Au moment qu'on y alloit dire la Messe, on le couvroit d'une seule nappe; & alors même il n'y avoit, ni cierges, ni croix. Mais le prêtre marchant à l'autel, se faisoit précéder d'une grande croix, la même qu'on portoit aux processions, & la seule qui fût dans l'Eglise. Arrivé au bas de l'autel, il y disoit l'Introït; & tout le peuple répondoit à voix haute. Au moment qu'il auroit dû monter à l'autel, il alloit s'asseoir dans un fauteuil du côté de l'Epître. Là, il récitoit les oraisons, & entonnoit le *Gloria in excelsis*, aussi bien que le *Credo*, sans réciter ni l'un, ni l'autre. Il ne lisoit de même, ni l'Epître, ni l'Evangile. En général, il étoit du rite nouveau, que le célébrant ne dit jamais rien de ce que chante le chœur. Le pain, le vin & l'eau qui devoient servir au Sacrifice, lui étoient portés parmi les offrandes du peuple. On y mêloit les prémices des fruits de la saison, & on les plaçoit sur l'autel.

Après l'offrande, on apportoit de la sacristie le calice sans voile. Le diacre s'approchoit du célébrant, & tenant le calice conjointement avec le prêtre, il prononçoit aussi avec lui les paroles de l'offertoire à voix haute, comme représentant du peuple au nom duquel il offroit. Le célébrant, fidèle au nouveau rite, ne disoit, ni le *Sanctus*, ni l'*Agnus Dei*. Au *Pater*, il faisoit une seconde élévation de l'hostie. Les bénédictions qu'on doit faire sur le Corps & le Sang du Seigneur, il les faisoit sur les oblations de fruits, ou de légumes, qui étoient placés à côté du calice. J'ai vu moi-même, dit un témoin de premier ordre, j'ai vu, trois ans après, pratiquer la même chose dans la même Eglise, sur un bassin d'asperges. A la communion des laïques, le prêtre ne disoit aucune des prières qui doivent la précéder. Le soudiacre en dalmatique communioit à la même table que les femmes, & mêlé parmi elles. Entre les dernières oraisons, il y en avoit une aussi neuve que tout le reste, pour demander à Dieu la conservation de la nouvelle Eglise. Je l'ai encore entendu chanter en ma présence, dit l'auteur que nous venons de citer.

L'Auteur de l'Histoire de la Const. T. II, p. 295.

Dans les cérémonies particulières à certains jours, il y avoit des choſes encore plus étranges. Le jour du jeudi ſaint, par exemple, le novateur faiſoit publiquement la cène ; & le Curé d'Anières la fit encore après lui. Mais le comble du ridicule, pour ne pas dire du ſcandale, c'eſt qu'une eſpèce de diaconneſſe récitoit avant les vêpres l'Evangile du jour en françois. Ainſi les ſectes même les plus rébarbatives cherchent-elles à s'attacher les femmes.

On s'étonnera ſans doute que de pareils ſcandales ſe ſoient donnés hautement, aux portes de Paris ; & par-là même, ils pourroient devenir incroyables. Mais l'Archevêque ne ſe donnoit pas le premier ſouci pour les arrêter, ne dit pas un mot qui les improuvât. Mais la Sorbonne, contre ſes propres décrets & les déclarations du Roi, réintégra dans toutes ſes prérogatives ce réformateur ſcandaleux ; tandis même qu'il donnoit ces étranges ſcandales. Mais au défaut de la puiſſance eccléſiaſtique, & voici dans le châtiment la preuve inconteſtable de l'attentat ; mais le dépoſitaire de l'autorité royale s'indignant enfin, contraignit les officiers de la Faculté à

comparoître par devant les miniſtres, fit biffer la concluſion qui réhabilitoit le Docteur, & chaſſa plus ignominieuſement que jamais ce perturbateur audacieux.

On continua cependant à ménager l'Archevêque de Paris. Il y avoit toujours des gens, & des grands de tout caractère, qui vouloient en bien eſpérer, nonobſtant l'illuſion de toutes les eſpérances précédentes. Le nombre des médiateurs augmentoit même tous les jours. L'Abbé du Bois ſe mit ſur les rangs. Ses qualités perſonnelles, relativement à une affaire eccléſiaſtique, n'étoient pas impoſantes. Mais il ſe trouvoit miniſtre, & miniſtre en faveur; il fallut bien attacher de l'importance à ſes bons offices. Il convenoit toutefois que les conditions propoſées pour un accommodement par le Cardinal de Noailles, n'étoient pas entiérement ſatisfaiſantes; mais il promettoit d'employer tous ſes ſoins, pour amener l'affaire à ſa perfection. Le plus difficile eſt fait, diſoit-il : M. de Noailles eſt ſur le point d'accepter; & s'il manque quelque choſe à ſon acceptation, avec un peu de temps nous l'engagerons à la perfectionner. Cette accep-

tation, à force d'instances & de menaces même, fut en effet publiée, par un mandement que le Régent eut la précaution de faire imprimer à l'imprimerie royale. Alors on voulut croire que le grand ouvrage de la paix étoit consommé, & l'on dépêcha un courier pour l'annoncer au Pape. Il s'en fallut bien qu'on persuadât le vigilant Pontife. Tandis que le mandement d'acceptation s'étoit imprimé à l'imprimerie royale, le Cardinal de Noailles en avoit fait imprimer un autre secrétement : mais les exemplaires n'en avoient pu être si bien gardés, que le Pape n'en eût reçu quelques-uns. Or cette édition furtive restreignoit la bulle en termes formels; sans compter que le Cardinal n'y révoquoit ses appels en aucune manière, & n'attribuoit aucune erreur, ni au livre, ni aux propositions censurées. Hist. de la Const. T. II, p. 307.

Le Régent, qui fut bientôt averti & muni des pièces justificatives, avoit peine à croire ce qu'il voyoit de ses propres yeux. Les deux exemplaires à la main, il en parla au Cardinal, qui nia sans balancer que la seconde édition fût de lui. Le Prince exigea pour preuve, qu'il donnât la même assurance au Pape. Le

Cardinal n'y voulut jamais consentir. De là, que pouvoit-on raisonnablement conclure? Il lui demanda néanmoins, s'il vouloit enfin contenter le S. Siège. Il en eut encore parole positive; & les négociations recommencerent; & l'espérance reprit si bien faveur, que Clément XI étant mort dans ses entrefaites, la foule même des gens sensés d'ailleurs regarderent ce triste événement, comme le seul obstacle à la consommation de la paix. Mais à qui la politique & le respect humain ne font-ils pas illusion? Quel obstacle Innocent XIII pouvoit-il donc apporter, qui n'existât tout entier sous son prédécesseur Clément? Oui, oui, la difficulté consistoit uniquement dans l'amour-propre du Cardinal de Noailles, qui ne se figuroit rien de plus honteux, que de réparer par un retour sincère la honte d'une fausse démarche; & cette victoire sur soi-même ne pouvoit être le fruit, ni de la médiation, ni des ménagemens. Il falloit pour cela un coup extraordinaire de la grace, qu'il plut au Seigneur de faire encore attendre sept à huit ans.

Vie de Clément XI. L. 3. p. 212 & *suiv.*

Clément XI mourut en saint, comme il avoit constamment vécu depuis sa pre-

mière jeuneſſe. Peu de jours avant ſa mort, il parut qu'il avoit reçu de Dieu une connoiſſance diſtincte de ſes derniers momens. Il fit appeller de la campagne un prélat qui avoit beaucoup de part à ſa confiance, & au premier abord, il lui dit, du ton de la certitude : Je touche aux derniers jours de ma vie; dans peu vous en ſerez convaincu par vos propres yeux. Sept jours après, le dix ſeptième de Mars, il eut un accès de fièvre, avec une peſanteur de tête qui l'obligea de ſe coucher. Cependant les médecins lui aſſurerent, mais ſans le perſuader, que ſa maladie n'avoit rien de ſérieux. Dès le lendemain, ils en penſerent bien différemment eux-mêmes. Le mal qui étoit caché ſe produiſit avec tant de violence, qu'en peu d'heures ils le jugerent mortel. On connoiſſoit la foi du malade : on lui annonça ſans détour le danger où il étoit; & il vit les approches de la mort, en homme qui l'attendoit. Loin d'en témoigner aucune peine, il marqua la joie vive d'un exilé à qui on annonce la fin de ſon exil. Dans le moment, il fit appeller ſon Confeſſeur, & lui fit une confeſſion générale des péchés, ou plutôt des imperfections de toute ſa vie. Enſuite, avec

autant de sérénité que s'il eût prescrit les préparatifs de son couronnement, il ordonna lui-même tout ce qu'il falloit faire pour lui administrer les derniers Sacremens, avec l'appareil de décence & toute l'édification possible. Mais quelque imposant que pût être cette auguste cérémonial, ce qu'il y eut de plus édifiant sans doute, ce fut l'angélique piété du premier Pasteur, digne de servir à jamais de modèle au troupeau. Après la cérémonie, il fit approcher le Cardinal Albani, son neveu, & lui tint ce discours: Regardez-moi bien, & voyez où aboutissent tous les honneurs de ce monde. Rien de grand, que ce qui l'est aux yeux de Dieu même. N'aspirez jamais qu'à cette sainte & solide grandeur.

La nuit du dix-huit au dix-neuf, pendant laquelle il souffrit des douleurs aiguës & continuelles, ne fut pour lui qu'une ample moisson de mérites, auxquels il ne se mêla pas un seul mot de plainte. Le jour suivant, il s'entretint avec le pieux Cardinal Olivieri, son parent, de la puissante protection de Saint Joseph, à l'égard des moribonds qui l'ont honoré pendant leur vie. Je l'ai toujours regardé, lui dit il, comme mon

protecteur particulier auprès du Seigneur; & toute ma vie, j'ai ſouhaité de mourir le jour de ſa fête. On la célebre aujourd'hui, & j'eſpere que dans peu mes vœux ſeront exaucés. Ce furent là ſes dernières paroles. Il mourut en effet ce jour-là. Après une courte & douce agonie, il expira paiſiblement, le dix-neuf de Mars de l'année 1721, la ſoixante-douzième de ſon âge, & la vingt-unième de ſon laborieux pontificat. La conſervation de ſa vie, au milieu de ſes immenſes travaux, & de toutes ſes infirmités; ſavoir trois hernies, un aſthme violent & des jambes ouvertes de toutes parts, fournit une preuve nouvelle de la providence de Dieu ſur la ſainte Egliſe Romaine, & ſpécialement d'une providence attentive, comme on l'a déja remarqué, à ne guère accorder de longs pontificats qu'aux plus dignes Pontifes.

Pour ſentir la juſteſſe de cette obſervation à l'égard de Clément XI, qu'on ſe rappelle ſimplement en quelle réputation de vertu, auſſi bien que de capacité, il étoit univerſellement, lorſqu'il monta, ou plutôt qu'on le traîna forcément ſur le trône pontifical. Les honneurs, à la vérité, changent ſouvent les

mœurs ; & d'autres avant lui avoient refusé la tiare, qui ne furent pas longtemps insensibles à ses charmes. Nous ne parlons point des voluptés grossières : ses ennemis les plus forcenés ; c'est-à-dire ceux qu'eut l'Eglise de son temps, car il n'en avoit point d'autres, ne l'ont jamais attaqué de ce côté-là. La calomnie en cette matière eût diffamé les plus habiles calomniateurs. Quant aux douceurs de la vie, Clément XI vécut constamment sur le trône, plutôt en anachorète qu'en Prince, ou en Pape. La mesure de quinze sous par jour, qu'il avoit prescrite à sa dépense de bouche dès le commencement de son Pontificat, il ne la passa jamais.

Quant aux charmes de la grandeur & à la somptuosité du faste, il en étendoit l'horreur jusqu'aux choses de première nécessité pour sa propre personne : il étoit pauvre, autant qu'un Pape peut décemment le paroître. Il ne s'accordoit en habits que le nécessaire le plus simple, & vivoit dans un dénuement absolu de toute autre chose. On voulut, selon la coutume & pour l'édification de ses successeurs, ajouter aux tableaux de son palais quelques peintures de ses grandes ac-

tions, si dignes en effet de servir d'exemple aux Papes suivans. Il le défendit, avec une émotion qui ne lui étoit pas ordinaire. Mes actions, dit-il, ne méritent que l'oubli; & pour mon propre honneur, il en faut perdre entiérement le souvenir. Son humilité étoit en quelque sorte excessive; au moins la basse opinion qu'il avoit de lui-même, alloit-elle à l'excès. On lui reproche avec justice, & c'étoit son unique défaut, l'indécision qui le retenoit quelquefois au moment de prendre un parti; & tout le monde convient qu'elle ne provenoit que du peu de confiance qu'il avoit en ses propres lumières. Jamais il ne perdit la persuasion qui lui avoit fait refuser presque invinciblement le Pontificat; savoir qu'il manquoit de toutes les qualités nécessaires à un bon Pape. Il le répétoit à toutes les personnes dont il demandoit les conseils, & leur disoit, pour rassurer leur modestie, qu'il n'y avoit point de fidèles dont il n'eût à prendre des leçons pour bien gouverner l'Eglise. Tous les malheurs qui arrivoient à la Religion, il les attribuoit à son peu de capacité & de vertu, avec une persuasion si vive, qu'il en gémissoit sans cesse devant Dieu: bien

ſouvent on l'a trouvé répandant au pied de ſon oratoire, des torrens de larmes ſur ſon inſuffiſance & ſon indignité, comme ſur la cauſe principale de ces événemens malheureux. En un mot, l'humilité, mère & gardienne de toutes les vertus, étoit ſi parfaite en lui, que le Cardinal Tolomei diſoit en toute rencontre : Clément XI eſt eſtimable par bien des endroits; mais il eſt admirable par le ſouverain mépris qu'il a de lui-même. Et c'étoit un Saint, qui apprécioit un autre Saint.

Dégagé à ce point de la gloire & de tous les faux biens du monde, il en détacha, autant qu'il fut en lui, tous ſes proches. Il laiſſa mourir Horace Albani, ſon frère, qu'il aimoit tendrement, ſans lui avoir donné aucune charge, aucun rang, aucune marque de diſtinction parmi la nobleſſe Romaine. A peine aſſigna-t-il à ſon neveu Albani, des revenus ſuffiſans pour ſoutenir la dignité du Cardinalat. Il le fit à la vérité, Camerlingue de l'Egliſe Romaine : mais il ne lui en laiſſa que le titre & le fardeau, & ſupprima les émolumens dont les Camerlingues avoient joui juſqu'alors. Lorſqu'il fut queſtion de

marier ſon neveu Alexandre, avec la fille du Comte Borromée, vice-Roi de Naples; loin de concourir par ſes largeſſes à groſſir les avantages de cette alliance, à peine lui permit-il d'acheter de ſon propre argent le Marquiſat de Sorriane, ſous la directe de l'Egliſe Romaine. Pour tout dire en un mot, de la plus exacte vérité, pendant près vingt-un ans que dura ſon regne, augmenta pas d'un ſéquin les revenus de ſa famille. Ainſi fut gardée la loi qu'il s'étoit faite, à l'entrée de ſon Pontificat, de ne jamais rien accorder à la chair & au ſang. Or quelles vertus ne ſuppoſe point dans un Pape, celle qui triomphe du népotiſme, de ce vice originel, pour ainſi dire, qui a flétri ſous la tiare tant de vertus incorruptibles d'ailleurs? C'eſt là une preuve de ſainteté, qui ſeul pourroit tenir lieu de toutes les autres.

Au reſte, la vertu ſeule inſpiroit à Clément XI cette indifférence pour ſes proches, ou plutôt pour l'accroiſſement de leur fortune & de leur grandeur. Car jamais ame ne fut plus tendre que la ſienne, ni plus généreuſe, plus élevée, plus magnifique, dans ſes pieuſes lar-

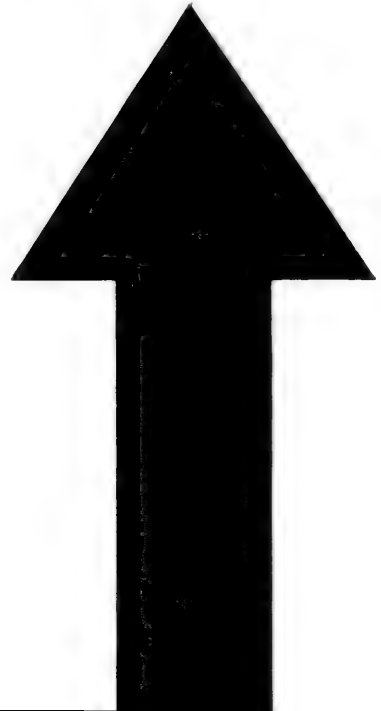

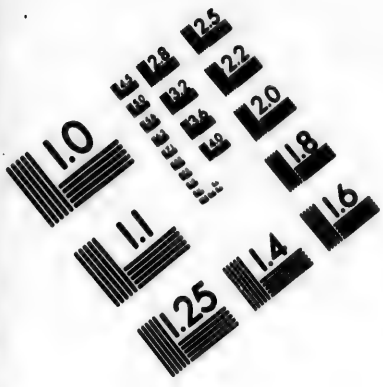

**IMAGE EVALUATION**
**TEST TARGET (MT-3)**

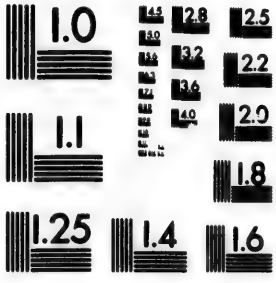


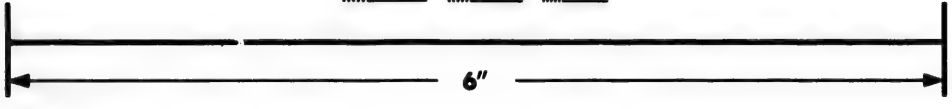


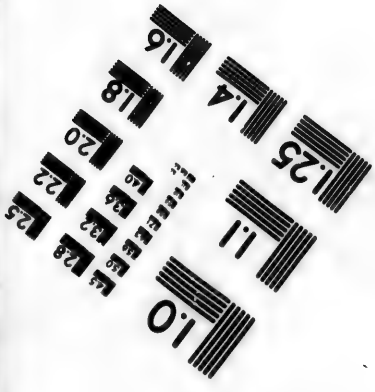

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

geſſes. Nous ne parlerons plus de ſon déſintéreſſement perſonnel, & de ſon amour pour les pauvres. On a vu qu'avant ſon élection même, c'étoit là, pour ainſi parler, ſa paſſion dominante; & que dans tous les lieux qu'il eut à gouverner, quand il étoit transféré ailleurs, c'étoit une affliction publique parmi les pauvres qui le perdoient. Rome ſe ſouvient encore de la conſternation où elle fut plongée, quand on apprit qu'il étoit en péril de mort; & qu'au moment où il expira, ce fut un deuil univerſel dans toutes les familles qu'il mettoit à l'abri de la misère. Et comment oublier ce qu'atteſteront à jamais les monumens innombrables de ſa bienfaiſance, bâtis avec une grandeur & une ſolidité hors d'atteinte à l'injure & à l'oubli des temps? Tels ſont, & l'hôpital de Saint-Michel, où l'indigence, quel que ſoit le nombre des individus qu'elle afflige, trouve un ſoulagement toujours prompt; & la maiſon des Incorrigibles, où les familles trouvent à ſe décharger des ſujets qui en font le tourment & l'opprobre; & la maiſon de Saint-Clément, qui ſert de rempart à l'innocence des jeunes perſonnes du ſexe; & l'hôpital de Sainte-Marthe, deſtiné

tiné aux domestiques du Vatican ; & celle des Clercs, où les Ecclésiastiques, attirés de toute l'Europe par leurs affaires, vivent retirés du commerce, & des dangers du siècle ; & l'hôpital des Ethiopiens ; & l'hospice des prêtres Arméniens ; & celui des religieux Maronites ; & la maison des Evêques de Mésopotamie, tous étrangers que les persécutions obligent fréquemment de se réfugier auprès du Père commun des fidèles. Et signalant, avec sa charité, la noblesse de ses goûts & la grandeur de ses vues, Clément, pour le bien public, fit construire de nouveaux greniers d'abondance, si vastes & si sains, que Rome devint comme inaccessible à la disette. Pour attirer les grains, il fit construire un nouveau port, aussi commode que magnifique. Avant son Pontificat, le cours des eaux publiques n'étoit pas moins négligé que le transport des grains : il fit réparer les aqueducs & les conduits rompus, sur une longueur qui eût déconcerté tout autre courage que le sien. Et portant bien loin, hors de Rome, sa magnanime bienfaisance, il procura des fleuves d'eau saine à Civita-Vecchia, où les eaux corrompues & comme em-

poisonnées ne portoient plus que la langueur & la mort. Il répara les chemins publics, dans le Latium, dans la Sabine & dans la Romagne. Il fit des ponts sur une infinité de rivières & de ruisseaux dangereux. Il dessécha les marais au loin, sur les bords de la mer; il y éleva des tours, & quantité de forts, contre les incursions des pirates & des infidèles.

Parlerons nous des monumens religieux qu'il a, ou érigés, ou réparés, ou ornés, avec la magnificence exquise qui étoit comme la marque de son génie? Mais on ne peut que nommer les Eglises innombrables qui lui doivent leur existence, ou leur embellissement, dans toute l'étendue de notre hémisphère, en Hongrie, en Moscovie, dans la Crimée, la Thrace, la Géorgie, l'Arménie, la Perse, l'Egypte & l'Ethiopie; sans parler encore d'une vingtaine d'Eglises qu'il bâtit, ou qu'il embellit dans la ville de Rome. Et dans l'une de celles-ci, un seul article de décoration, les seules statues des Apôtres dans la basilique de Saint Jean de Latran, lui coûterent plus de soixante-dix mille écus d'or. On doute qu'il ait bien su lui-même ce qu'a pu coûter la

réparation du *Panthéon*, qu'il importoit à l'Evangile d'éterniſer, comme un monument de ſon triomphe ſur la ſuperſtition de la ſuperbe Rome, & de toutes les nations qu'elle avoit ſubjuguées.

Voilà quel étoit, ſelon le témoignage de ſes œuvres & de tous ſes contemporains orthodoxes, le Pontife ſi dénigré dans les vagues invectives de la ſecte qu'il a proſcrite : à qui le bon ſens, ainſi que la Religion, veut-il qu'on s'en rapporte? Qui peut craindre encore les calomnies, ou plutôt les détractions inſignifiantes d'une ſecte, qui n'a pas épargné un Pontife tel que Clément XI? Encore ſi à ce prix il eût eu le bonheur de procurer la paix de l'Egliſe! Mais ſes ſucceſſeurs ne furent pas plus heureux que lui. En vain ſes déciſions furent-elles confirmées par Innocent XIII; en vain furent-elles ſucceſſivement & formellement acceptées par celles des nations catholiques qui ne l'avoient encore fait que tacitement, & qui ſcandaliſées enfin par ce qu'elles apprenoient de la France, crurent devoir accepter de la manière la plus expreſſe & la plus authentique; en vain le ſaint Pape Benoît XIII, pour donner, non pas plus d'autorité, mais plus

Voyez l'averti[ſ]ſement de M. Langues, Evêque de Soiſſons, à ſes Curés appellans.

d'authenticité à la bulle de Clément XI, tint à Rome en 1725 un Concile, qui par la multitude des Pères assemblés au nombre de cent, pourroit équivaloir à un Concile œcuménique, & qui prononça d'une voix unanime que cette bulle faisoit règle de Foi ; en vain le Concile d'Embrun, qui deux ans après se tint sous les yeux mêmes des réfractaires, & qui fut confirmé par le Saint Siège apostolique, ordonna la peine de suspense contre l'Evêque de Sénez, rebelle à cette Constitution ; en vain même le Roi Louis XV venant à l'appui des Papes & de l'Eglise, ordonna expressément, par sa déclaration du 24 Mars 1730, que la Constitution *Unigenitus* étant une loi de l'Eglise par l'acceptation qu'elle en avoit faite, devoit être aussi regardée comme une loi de l'Etat : malgré ce concours de toutes les Eglises & des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point.

Art. 3 de la Déclaration du 24 Mars 1730.

Cependant le moment du Seigneur arriva pour le Cardinal de Noailles. Il reconnut tout à coup, comme il s'en expliqua hautement, qu'on l'avoit engagé dans un parti de factieux. Les remords qu'il éprouvoit depuis long-temps, joints

à quatre vingts ans d'âge qui le menaçoient d'une mort prochaine, le déterminerent à écrire au saint Pape Benoît XIII, en termes trop édifians, pour qu'on les trouve déplacés nulle part. Après avoir dit que son grand âge ne lui permettoit guère de compter sur une vie plus longue, & que les approches de l'éternité demandoient de lui qu'il se rendit enfin aux désirs du Chef de l'Eglise; dans cette vue, poursuivoit-il, je vous atteste en présence de J. C. que je me soumets sincérement à la bulle *Unigenitus*; que je condamne le livre des Réflexions Morales, & les cent une propositions qui en ont été extraites, de la même manière qu'elles sont condamnées par la Constitution; & que je révoque mon Instruction Pastorale, avec tout ce qui a paru sous mon nom contre cette bulle. Je promets à Votre Sainteté, continue-t-il, de publier au plutôt un mandement, pour la faire observer dans mon diocèse. Je dois encore lui avouer, que depuis que par la grace du Seigneur j'ai pris cette résolution, je me sens infiniment soulagé; que les jours sont devenus plus sereins pour moi, que mon ame jouit d'une paix & d'une tranquillité que

je ne goûtois plus depuis long-temps. Toutes ces promesses furent ponctuellement remplies.

Le Chapitre de Notre-Dame, après quelques délais, imita cet exemple. On vit même de nombreuses communautés, régulières & séculières, venir à résipiscence. La Sorbonne délibéroit encore, quand la Cour fit exclure les brouillons qui en avoient terni la gloire, & qui en écartoient les sujets propres à la réparer. La Faculté libre alors, & redevenue semblable à elle-même, prononça, le deux Janvier 1730, à la pluralité de quatre-vingt-quatorze voix contre treize, que son décret d'acceptation, rendu en 1714, étoit véritablement son ouvrage; qu'on ne l'avoit depuis déclaré faux, que par un attentat dont elle ordonnoit que les vestiges fussent effacés de ses régistres; qu'elle le ratifioit autant que besoin pouvoit être, révoquoit l'appel qui paroissoit revêtu du nom de la Faculté; & recevoit de nouveau, avec une entière soumission de cœur & d'esprit, la Bulle *Unigenitus*, comme un jugement dogmatique de l'Eglise universelle. La Faculté s'est toujours montrée depuis, telle qu'à cette éclipse près, elle avoit été invariablement depuis son origine.

Il s'en fallut bien cependant que le parti fût encore d'humeur à plier. Irrité au contraire par ses pertes & ses déboires, il n'en devint que plus violent : mais les excès mêmes, & les extravagances où l'emporta son fanatique dépit, opérerent avec le temps ce que, ni raison, ni exemple, ni puissance n'avoient pu faire. La fécondité de son éloquence outrageante, le débordement de ses libelles menteurs, ses invectives & ses calomnies périodiques, sa ténébreuse fabrique d'histoires de ruelles & d'anecdotes scandaleuses, la discorde & la révolte soufflées dans les cloîtres, ses femmes docteurs, ses prophétesses ou ses pythonisses, & tous les mystères, soit hideux, soit honteux, de ses convulsionaires de tout sexe, de toute renommée, & de tout manège, Figuristes, Antifiguristes, Mélangistes, Mitigés, Discernans, &c., provoquerent le blâme de ceux même du parti qui n'avoient pas entiérement abjuré la pudeur & le bon sens, lui attirerent un mépris universel, & ce qui fut peut-être encore plus efficace, le couvrirent d'un ridicule, qui l'a peu à peu réduit à une poignée de caffards obscurs, de moines mutins & de prudes furan-

nées, dont on n'a plus osé suivre de jour les conventicules furtifs.

Tel est le décri justement encouru par une opiniâtreté, par une mauvaise foi si persévérante, si déterminée, qu'elle ne peut exciter qu'un étonnement mêlé d'horreur. Pour la justification de ce sentiment, & pour conclusion de tout cet ouvrage, voici la récapitulation des manœuvres & des impostures, qui en confondront à jamais les artisans frauduleux. Avant que le Saint Siège eût rien prononcé sur la nouvelle doctrine, les députés du parti chargés de la défendre à Rome, convenoient avec les députés orthodoxes d'un seul & même sens à l'égard des cinq propositions Belgiques. Le Siège apostolique condamna les propositions ainsi présentées : les Jansénistes souscrivirent à la condamnation; mais ils leur donnerent un autre sens que le sens condamné. Quand on leur eut fermé ce retranchement, par le formulaire, ils inventerent la distinction du fait & du droit. Quand on exigea d'eux la soumission à l'égard du fait même, comme appartenant au droit, ils recoururent à la soumission mensongère, qu'exprime la bouche, & que le cœur dément, & mi-

rent en avant le simulacre du silence respectueux. Quand on a proscrit ce silence, ils ont prétendu que l'Eglise n'étoit infaillible que dans les Conciles; ils ont étourdi, ils ont indigné l'Europe par leurs appels au futur Concile, par des appels encore inouis parmi les Catholiques en matière de dogme.

Et se prémunissant d'avance contre les Conciles mêmes, en cas que l'on vint à leur en accorder, ils ont, à l'exemple de Luther, refusé au Pape le droit d'y présider, comme à un juge incompétent pour cause de préventions; ils ont récusé les Evêques d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne & tous ceux qu'ils imaginoient croire le Pape infaillible, comme ne faisant tous ensemble qu'un seul & même suffrage avec lui; ils ont dénaturé les Conciles, ils en ont anéanti, ou du moins éludé l'autorité divine, en y voulant le suffrage des simples prêtres, & la voix même des peuples. Encore les décisions du Concile, quelle qu'en puisse être la forme, n'obligeront-elles à la soumission, selon tous les principes qui rempliſſent leurs écrits, qu'autant qu'elles seront trouvées conformes à ce qui est unanimement & manifestement enseigné dans toute l'E-

glise. Il faut donc que cette conformité devienne manifeste aux fidèles, & à chaque fidèle. Voilà donc un tribunal supérieur à celui du Concile, & chaque fidèle en droit de juger si la décision du Concile est digne de respect, ou de mépris; c'est-à-dire que voilà le sens particulier des Luthériens & des Calvinistes, adopté par les Sémi-Calvinistes, de quelque nom & de quelque voile qu'ils puissent se couvrir. Et voilà où aboutit la révolte contre l'autorité légitime, permanente, & visible, que le Dieu de la concorde, aussi bien que de la vérité, a voulu établir dans son Eglise, comme la sauvegarde unique de toute la Foi chrétienne. Mais si par tous les travaux qu'a demandés cet ouvrage, nous avons pu faire sentir aux cœurs droits la solidité de ce principe; nous avons atteint notre but, & notre tâche est heureusement remplie.

*Fin du vingt-quatrième Volume.*

# TABLE
## CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,
*Depuis l'an 1700 jusqu'à l'an 1721.*

## TOME VINGTQUATRIÈME.

PAPES.

CCXLI. CLément XI, élu le 23 Novembre 1700, mort le 19 Mars 1721.

SOUVERAINS.

EMPEREURS.

LEopold I, mort en 1705.
Joseph I, 1711.
Charles VI.

ROIS DE FRANCE.

Louis XIV, 1715.
Louis XV.....

ROIS D'ESPAGNE.

Philippe V.....

ROIS D'ANGLETERRE.

Jacques II, 1701.
Guillaume III, reconnu Roi, mort en 1702.
La Reine Anne, 1714.
George I, reconnu Roi...

*Ecrivains Ecclésiastiques.*

JEan-Baptiste Thiers, savant Bachelier de Sorbonne, mort en 1703.

On a de cet auteur plusieurs traités curieux, quelquefois singuliers, toujours remplis d'érudition. Les plus estimés & les plus utiles sont l'Avocat des Pauvres, où il est traité de l'usage que les bénéficiers doivent faire des biens d'Eglise; le traité de l'exposition du S. Sacrement; celui des Superstitions; & un traité de Morale, intitulé de la plus nécessaire & de la plus négligée des dévotions.

Le Cardinal Noris, religieux Augustin, 1704. Il est sur-tout fameux par son Histoire des Pélagiens, qui fut déférée au S. Siège, à trois reprises différentes, sans toutefois en avoir jamais été condamnée.

Jacques Bénigne Bossuet, Evêque de Meaux, 1704. Son nom seul est un éloge, qu'aucun autre ne peut égaler. Entre ses ouvrages, presque tous excellens, les plus admirables sont le discours sur l'Histoire universelle, les Oraisons funèbres de la Reine d'Angleterre & de la Duchesse d'Orléans, les six Avertissemens aux Protestans, l'Histoire des variations des Eglises Protestantes, & l'exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse.

Louis Bourdaloue, Jésuite, 1704. Quoiqu'il n'ait guère fait que des sermons, on peut regarder avec quelque proportion ce Chrysostôme François, comme celui de la Grèce, non seulement pour cette éloquence de raison qui est du goût de tous les peuples

*Ecrivains Novateurs.*

PAsquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, 1719. On ne connoît que trop ses Réflexions Morales sur le nouveau Testament, réprouvées par l'Eglise universelle qu'elles ont mises en feu.

& de tous les temps, mais pour sa profonde connoissance de l'Ecriture, de la tradition, des mystères mêmes, de toutes les voies du salut, des sentiers étroits de la perfection évangélique, en un mot du dogme & de la morale, & de tout l'ensemble de la Religion.

Louis Cousin, Président de la cour des Monnoies, 1707. Il a donné une traduction, bien écrite en François, des Histoires Ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène & de Théodoret, avec des préfaces qui sont estimées.

Jean Mabillon, 1707. Ce Bénédictin célèbre, l'un des plus savans hommes qui aient paru dans le monde, & l'un des plus modestes, a donné une quantité prodigieuse d'ouvrages, où l'on n'admire pas seulement l'érudition & la plus saine critique; mais la pureté du style, la clarté, la méthode, sans affectation & sans ornemens superflus. Après son chef-d'œuvre, ou sa Diplomatique, digne de l'immortalité, ses principaux ouvrages sont quatre volumes des Annales de l'Ordre de S. Benoît, qui ont été continuées par Dom Ruinart, les actes des Saints du même Ordre, quantité de traités latins sur des matières ecclésiastiques, & l'édition des œuvres de S. Bernard.

Thierry Ruinart, Bénédictin, 1709. Outre la continuation des Annales Bénédictines, & quelques autres ouvrages, il a servi essentiellement la Religion, par son excellente collection des actes sincères & véritables des Martyrs, accompagnée d'une savante préface, où il met en poudre les chicanes & tous les sophismes de l'Hybernois Dodwel.

Richard Simon, prêtre de l'Oratoire, qu'il quitta deux fois, 1712. Auteur imaginatif d'une Histoire critique de l'ancien & du nouveau Testament, & de plusieurs autres ouvrages.

Etienne Baluze, 1718. Son goût & son talent propre, c'étoit de rechercher avec le plus grand soin

les manuscrits des bons auteurs, de les confronter avec ces auteurs imprimés, & de les réimprimer ensuite avec des notes, que le jugement & l'érudition doivent dicter. Ainsi a-t-il donné les œuvres de S. Optat, Salvien, Vincent de Lérins, Loup de Ferrières, Agobard, Amolon, Leidrade, le Diacre Florus, S. Césaire d'Arles, Marius Mercator, & les Conciles de la Gaule Narbonoise. Outre cela, on a de cet écrivain laborieux les vies des Papes d'Avignon, un Supplément aux Conciles du Père Labbe, & différens autres ouvrages.

Pierre-Daniel Huet, Evêque d'Avranches, 1721. Entre les nombreux ouvrages de ce prélat, l'un des hommes les plus érudits de son temps, les principaux, relativement à notre genre, sont la Démonstration Evangélique, le traité de la foiblesse de l'esprit humain, & l'édition des commentaires d'Origène sur l'Ecriture Sainte en Grec & en Latin. Au reste, tous les ouvrages de ce prélat, littérateur autant, qu'érudit, sont également bien écrits & remplis d'érudition.
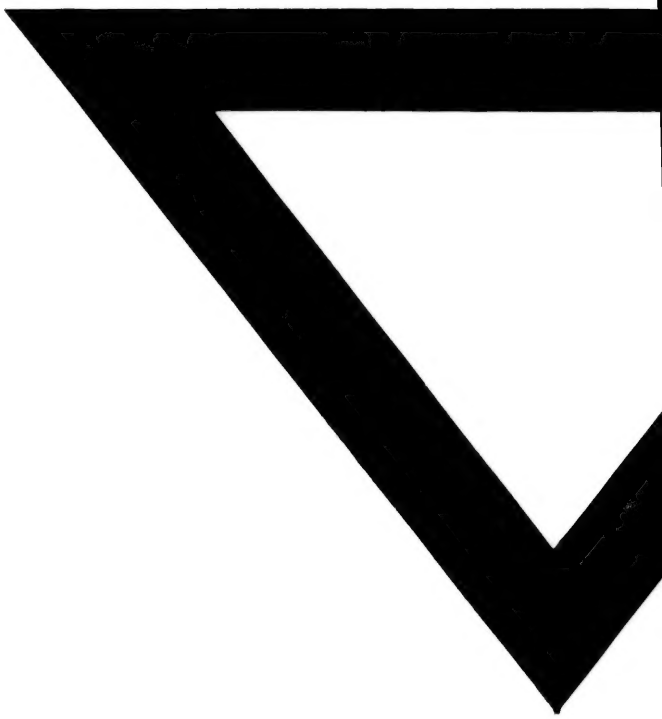
FIN.